



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20201015-DAP_20_03_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020
Affichage : 16/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 20.03.03

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates (29) / groupe Ecologiste (10) / Monsieur Pierre COMMANDEUR
CONTRE : groupe Rassemblement National (15)
ABSTENTION : groupe Union de la Droite et du Centre (20) / Madame Martine RAIMBAULT

OBJET : Adoption de l'Accord COP Région Centre Val de Loire

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 15 octobre 2020, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP N° 19.06.02 du 19 décembre 2019 adoptant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET);

Vu la communication du président du Conseil Régional à la session plénière du 19 décembre 2019 relative à un point d'étape sur la COP régionale ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

Vu le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie

Considérant la loi n° 2016-786 autorisant la ratification de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 ;

Considérant le rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat « REDRESSER LE CAP, RELANCER LA TRANSITION, publié en juillet 2020

Considérant l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 12 octobre 2020 ;

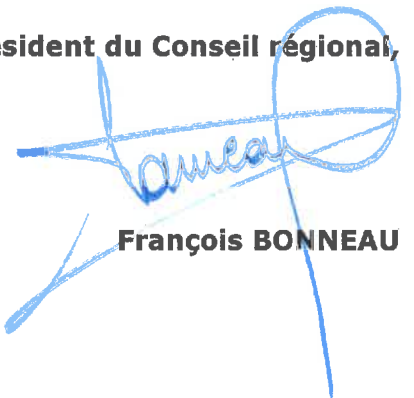
Considérant l'avis du Conseil Scientifique de la COP régionale en date du 9 septembre 2020

Considérant les avis du Panel citoyen de la COP régionale en date de décembre 2019 et du 13 septembre 2020, et du CRJ ;

DECIDE

- D'approuver et d'adopter, le premier Accord COP pour la région Centre-Val de Loire joint en annexe et composé de l'Accord COP et de ses 4 annexes ;
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'Accord COP Régional pour le Centre-Val de Loire ainsi que tous les actes afférents, au titre duquel la Région s'engage, aux côtés de ses partenaires, à animer la COP et mettre en œuvre des engagements liés à son fonctionnement et ses compétences ;
- De prendre acte et de s'engager à prendre en considération les avis du Panel Citoyen et du Conseil Scientifique et les contributions du CRJ présentés dans l'Accord COP ;
- D'approuver le lancement de l'appel à projets COP visé dans le volet financier de l'Accord ;
- De lancer une expérimentation pour la mise en place d'un Budget Climat ;
- De renforcer les conditions pour animer les réseaux ;
- De déployer les défis citoyens pour le climat.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE :

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



1^{re} COP URGENCES CLIMATIQUE ET SOCIALE 
CENTRE-VAL DE LOIRE
de l'ambition à l'action

ACCORD COP DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**DE L'AMBITION A L'ACTION POUR UNE REGION PLUS RESILIENTE FACE
AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE**

Octobre 2020

SOMMAIRE

EDITO.....	4
L'URGENCE CLIMATIQUE, DE L'INTERNATIONAL A LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	6
La trajectoire climat de la France d'ici 2050	9
La région Centre-Val de Loire face aux défis du changement climatique.....	11
LA COP EN UN CLIN D'OEIL.....	15
Du contexte à la COP : raison d'être	15
De l'ambition à l'action	16
Les 5 leviers d'intervention prioritaires à activer au regard des émissions de GES qu'ils représentent et/ou de leurs capacités d'absorption carbone, sont :	16
Les 5 conditions de réussite à réunir.....	17
Les dispositifs de la COP... en bref.....	20
Une mobilisation réussie pour préparer un premier Accord COP régional	21
Une mobilisation réussie de l'ensemble des citoyens et acteurs	22
Le premier Accord régional COP	28
PARTIE I : LA COP EN ACTION, LES ACTEURS S'ENGAGENT.....	30
I- Le processus de la COP.....	30
II-Les leviers d'intervention prioritaires	31
Milieux naturels et biodiversité.....	31
L'habitat et l'ensemble du bâti.....	38
Mobilité et transports	45
Agriculture et alimentation	51
Procédés industriels, déchets et économie circulaire.....	57
III-Les conditions de réussite	62
Sensibilisation et concertation des citoyens et acteurs.....	62
Développement de la recherche et de la formation.....	66
PARTIE 2 : DES DISPOSITIFS FINANCIERS POUR ACCOMPAGNER LE PASSAGE A L'ACTION - VOLET FINANCIER DE L'ACCORD	69
I – Des dispositifs financiers au service de la COP.....	69
Programme SARE.....	70
Fonds de solidarité régionale RENAISSANCE.....	70
Les dispositifs à l'échelle européenne.....	71
II – Le lancement d'un Appel à projets ou Appel à Manifestation d'Intérêt COP	72
III - La création d'un dispositif ensemblier de financement et d'ingénierie de la TEE.....	73
IV – Des institutions financières et des établissements bancaires engagés dans la COP	74
PARTIE 3 : LA METHODE COP POUR OFFRIR UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS ET CITOYENS.....	75

I - Gouvernance de la COP	76
Instances de pilotage.....	76
La participation citoyenne.....	79
Des assemblées régionales impliquées pour l'élaboration des Accords COP	80
II-Des réseaux relais pour amplifier la dynamique de la COP	81
Les Réseaux d'appui, accélérateurs du passage à l'action	81
Les Réseaux de relais et de diffusion	82
III- Les partenariats en dehors de la Région	84
IV-Les modalités d'engagement des acteurs	85
Prendre un engagement pour une organisation.....	85
Une dynamique collective avec les coalitions COP	87
Des dispositifs spécifiques pour inviter les citoyens à l'action	89
L'exemplarité des membres des instances de pilotage de la COP	91
V-Le cadre de suivi et d'évaluation de la COP régionale	97
Principes de suivi et d'évaluation de la COP	97
Les différents temps du suivi et de l'évaluation.....	101
Les différents niveaux du suivi-évaluation	102
Les différents types d'indicateurs pour les engagements et les coalitions.....	102
Mettre en place le plan de suivi des indicateurs.....	103
Evaluation citoyenne et transparence	103
SIGNATURE DU PROTOCOLE DE L'ACCORDE LA 1ERE COP REGIONALE CENTRE VAL DE LOIRE : ..	104
ANNEXE 1 Avis du Conseil Scientifique	106
ANNEXE 2 : Avis du Panel Citoyen	109
Annexe 2.1 Modalités de fonctionnement du Panel Citoyen	109
Annexe 2.2 Principales préconisations du panel citoyen pour répondre aux enjeux de la COP par levier – Décembre 2019	111
Annexe 2.3 : Analyse et préconisations du panel citoyen de la COP Régionale – Mai 2020	125
Annexe 2.4 : Avis du panel citoyen – Septembre 2020	127
Annexe 3 : Liste complète des engagements déposés par les organisations à titre individuel ou collectif et en cours d'analyse pour validation.....	135
Annexe 4 : Liste complète des coalitions d'acteurs	149
Annexe 5 : Les règles et objectifs du SRADDET applicables pour la mise en œuvre des différents leviers de la COP régionale	160
Annexe 6 – Bilan de la mobilisation lors du premier cycle de la COP Régionale Centre Val de Loire	166

EDITO REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Fin 2017, quinze mille scientifiques du monde entier lançaient une alerte quant à l'état de notre planète : huit des neuf limites planétaires sont atteintes. C'était la deuxième fois que les « scientifiques du monde » adressaient une telle mise en garde à l'humanité après celui de 1992 à l'issue du Sommet de la Terre à Rio (Brésil), qui avait été endossé à l'époque par quelque 1 700 chercheurs, dont près d'une centaine de Prix Nobel. Ils dressaient déjà un état des lieux inquiétant de la situation et s'ouvrait sur cette alerte : « Les êtres humains et le monde naturel sont sur une trajectoire de collision ». Ils indiquaient le danger de voir l'humanité pousser « les écosystèmes au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu de la vie » et que « pour éviter une misère généralisée et une perte catastrophique de biodiversité, l'humanité doit adopter une alternative plus durable écologiquement que la pratique qui est la sienne aujourd'hui ».

La première alerte n'a guère été suivie d'effets. Un quart de siècle plus tard, la trajectoire n'a pas changé et nous nous orientons vers la 6ème extinction de masse. Cette année les incendies en Amazonie ont repris de plus belle et plus proche de nous, c'était la Brenne qui brûlait en 2019 et la Sologne en 2020, une des zones les plus humides de la région. Sans oublier les inondations sans précédent de 2016 dans la région ou les impacts désormais irréversibles du réchauffement climatique sur la Loire.

Face à cela des engagements mondiaux, européens, nationaux ou plus territoriaux ont été pris et ils placent la barre haute, compte tenu de cette situation dégradée.

Nous sommes convaincus que les accords pris à tous les niveaux sont indispensables pour tracer des trajectoires, mais que l'enjeu aujourd'hui prégnant, c'est l'accélération du passage à l'acte pour nous aligner sur ces trajectoires qui aujourd'hui font assez largement consensus. Nous avons la conviction que les territoires conditionnent l'espace d'incarnation des transformations à opérer, l'endroit où nous pouvons décider et agir collectivement. La Région est une échelle indispensable pour activer ces changements, pour porter l'exemplarité et permettre que les décisions à prendre le soient en totale convergence avec les enjeux de justice sociale.

Conscient de l'urgence sans précédent et de l'irréversibilité des phénomènes qui se développent et s'accroissent, **nous avons souhaité engager la Région mais aussi tous les acteurs et habitants dans une grande mobilisation régionale pour passer des ambitions aux actions. C'est le sens de la COP régionale que nous avons engagée dès 2019.**

La COP Régionale doit marquer durablement l'évolution de notre région. Alors qu'une crise sociale se profile suite à la crise liée à la COVID-19, la nécessité de cette démarche inédite se renforce plus que jamais. Le monde entier est mobilisé sans relâche pour faire face à la crise du COVID-19. Celle-ci confirme la nécessité d'un changement de modèle, d'une relocalisation de nos activités et d'une véritable résilience de nos territoires. C'est finalement le même combat que celui que nous devons mener pour diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, enrayer l'érosion de la biodiversité et renforcer la capacité de nos territoires à faire face aux mutations massives. Les crises sont systémiques, nos réponses doivent l'être également.

En charge de l'économie, la Région est mobilisée pour réduire l'impact social de la crise. Au cœur de cette mobilisation la transition écologique n'est ni une contrainte, ni une punition supplémentaire mais bien au contraire le chemin sur lequel tous les secteurs d'activités, toutes les collectivités et tous les habitants doivent s'engager. Elle est un cap indispensable et stimulant pour penser la conversion de nos activités, l'évolution des métiers, la recherche, l'aménagement de notre territoire et tout simplement notre vie quotidienne.

Pendant ces premiers mois d'une COP appelée à prendre durablement place au cœur des mutations à accomplir, nous sommes admiratifs de voir tant et tant de volonté de la part des scientifiques, des enseignants, des entreprises, des acteurs bancaires et associatifs mais également de la part de nombreux citoyens qui se sont levés pour dire leur envie de prendre part à cette aventure collective.

C'est bien de cela dont il s'agit : un cheminement commun, avec une quête, des réussites, de nombreuses difficultés, et un grand risque si toutefois l'objectif n'était pas atteint. Nous sommes toutes et tous confrontés à cet immense défi qui se dresse devant nous et ce n'est qu'ensemble que nous avons une chance de réussir. C'est pourquoi, avec le WWF France, l'ADEME et la Banque des territoires, nos partenaires depuis le début de la COP, nous mettrons tout en œuvre pour que la mobilisation soit à la hauteur des enjeux.

Plus d'hésitation ! La Région s'engage et transforme jusqu'à son fonctionnement interne, mobilise ses agents et l'ensemble de ses directions pour prendre sa part. C'est indispensable. Qu'il s'agisse de nos achats, de la rénovation ou de l'approvisionnement alimentaire des lycées, du réseau de cars, de nos appels à projets ou de l'ensemble de nos politiques publiques, toute la collectivité s'organise autour de cette double urgence climatique et sociale.

Ce premier accord COP comprend tous les éléments d'un véritable contrat qui nous engage toutes et tous pour le climat. Chacun à la hauteur de ses moyens et de ses responsabilités, peut décider de s'engager dans ce processus. Il fait état de l'ensemble des contributions à ce jour, la méthode COP qui précise la manière dont nous allons fonctionner ensemble, mais aussi le volet financier qui permet de soutenir celles et ceux qui s'engagent.

Parce que ces périodes difficiles sont propices aux transformations, nous avons pu accompagner par exemple au travers du fonds Renaissance de nouveaux engagements portés par des entreprises. Le formidable mouvement engagé pour la planète ne s'arrête ce jour, il se poursuit, s'accélère, d'autres engagements sont en cours d'étude et d'autres sont appelés à être exprimés, notamment par les collectivités dont l'installation a été perturbée par la Covid-19. De nombreuses coalitions sont au travail et apporteront aussi leurs contributions. La COP est un processus, celui-ci est largement engagé, il devra s'amplifier dans les deux années à venir.

Nous souhaitons remercier tous les citoyens et acteurs qui se mobilisent et s'engagent avec nous : les membres de notre panel citoyen COP, les COPérateurs, les associations qui ont participé à l'élaboration du livre blanc, tous les acteurs porteurs d'engagements individuels, les animateurs et membres des Coalitions, les membres du Conseil Scientifique ou encore les partenaires financiers. Nous saluons l'engagement, la passion de tant de jeunes mobilisés qui poussent cette démarche par leur expression et leur action et qui pour beaucoup participent concrètement à notre COP régionale, dans les lycées, à l'université ou dans leur vie quotidienne. Plus que personne, ils sont concernés car il ne s'agit pas d'un monde lointain mais bien de leur monde de demain.

Cet accord nous engage dans sa mise en œuvre avec la Présidente du Conseil Scientifique, le WWF France, l'ADEME, la Banque des Territoires. Nous les en remercions sincèrement.

François Bonneau, Président du Conseil régional
Charles Fournier, Vice-Président à la Transition écologique et citoyenne et à la coopération
Sabrina Hamadi, Conseillère régionale déléguée à la COP régionale

EDITO WWF

Les scientifiques nous alertent sur les besoins d'accélérer la transition écologique pour avoir une chance de continuer à vivre sur une planète à moins de 2 degrés de réchauffement, et pour prévenir la sixième extinction de masse qui se dessine sous nos yeux, alors que les températures atteignent les 38°C en Sibérie et que nous assistons impuissants aux pires incendies en Amazonie depuis 13 ans.

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a mis à nu la fragilité de nos sociétés et questionne notre modèle de production et de consommation.

En cette « décennie de la dernière chance », alors que nous nous rapprochons dangereusement des seuils d'irréversibilité, que l'opportunité de faire autrement existe, que les Français attendent une transformation profonde de nos sociétés^[1] et que les solutions technologiques existent, **la COP Régionale Centre-Val de Loire est un dispositif inédit pour les acteurs régionaux de prendre des engagements pour accélérer la transition écologique du territoire, et renforcer la résilience territoriale.** Pour le WWF France, la COP Régionale se doit d'être déployée comme un **véritable outil de mise en œuvre opérationnel et efficace de la relance verte** de la Région Centre-Val de Loire.

Dans son dernier **rapport « Monde d'après : l'emploi au cœur d'une relance verte »**, le WWF France présente **des recommandations concrètes pour opérer cette relance verte et garantir la résilience territoriale.** Les conclusions sont claires : investir dans la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, de l'électromobilité, des transports en commun, du vélo, de l'agriculture bio ou encore du tourisme vert permettrait de soutenir plus d'1 million d'emplois d'ici 2022. **L'ensemble du territoire pourrait bénéficier de ce plan de relance vert, avec plus de 80% des emplois soutenus localisés hors de l'Ile-de-France en 2030.** Grâce au développement des énergies renouvelables et aux activités liées à la transition des secteurs agricoles et touristiques, **les territoires ruraux seraient aussi fortement bénéficiaires.** Dans ce contexte, **les collectivités locales, qui assurent 70% de l'investissement public et les entreprises qui fournissent plus de 75% des emplois salariés en France, auront un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre la relance.**

Il nous faut organiser, autour de stratégies de filières, comme le font certaines coalitions de la COP Régionale préparées avec l'ensemble des corps intermédiaires, les outils et les moyens nécessaires à la transition écologique, tout en assurant la qualité sociale des conversions professionnelles et l'accompagnement des transformations induites. **Soutenir cette reconversion vers les filières durables c'est préparer l'avenir et protéger l'emploi, pour une économie et des territoires plus résilients.**

Le WWF France, dans le cadre de son partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et l'ADEME, accordera une attention particulière à la **transformation des engagements en actions mesurables et concrètes pour la résilience territoriale** et au **soutien en ingénierie et en financements apportés pour y parvenir.** Cet accord est une première étape, le WWF France veillera à la pleine mise en œuvre de cette COP Régionale et accompagnera les efforts déployés par la Région Centre-Val de Loire pour répondre à la crise et renforcer la résilience régionale.

Véronique Andrieux, directrice générale du WWF France

^[1] Comme le montrent les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat, ou encore les résultats des consultations menées par la CNDP sur la PAC, la consultation citoyenne « Inventons le monde d'après », élections municipales)

EDITO ADEME

Agence de la Transition Ecologique, l'ADEME accompagne les acteurs de la région Centre-Val de Loire dans leurs démarches de transition énergétique et écologique. C'est un soutien à la fois technique et financier que propose l'ADEME, en complétant ses aides au financement de projets et d'ingénierie par de l'expertise, du conseil, des outils méthodologiques ou encore des dispositifs de sensibilisation. S'adressant aux entreprises, aux collectivités locales, aux pouvoirs publics comme au grand public, notre action vise à mobiliser toujours plus d'acteurs, pour accélérer la mise en œuvre d'actions et de projets contribuant à la transition écologique sur l'ensemble de nos territoires.

La réussite des transitions ne peut être que collective : c'est pourquoi l'ADEME est naturellement partenaire de cette première COP, aux côtés de la Région Centre-Val de Loire. Mobilisant notre expertise et notre savoir-faire sur les sujets de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, des déchets, de l'économie circulaire ou de l'écomobilité, nous contribuons à cette dynamique régionale, porteuse d'une vision ambitieuse et d'une méthode innovante pour accélérer la transition sur nos territoires. Le partenariat signé entre le WWF, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, visant à mobiliser tous les acteurs des territoires et susciter leur passage à l'action, illustre notre engagement commun.

Pour l'ADEME, être partenaire de la COP signifie également prendre des engagements forts. La Direction Régionale de l'ADEME propose de renforcer ses lignes budgétaires pour soutenir les démarches et projets innovants nés de l'élan de la COP, mais également d'accompagner, via des programmes spécifiques, la montée en compétence des acteurs régionaux.

A ce titre, et à quelques mois des dernières élections municipales, nous prenons l'engagement de proposer aux élus, à travers un cycle de formation, un panorama d'outils et de solutions pour engager la transition écologique dans leurs communes et intercommunalités.

Être partenaire de la COP, c'est aussi s'investir dans la durée, pour consolider l'élan impulsé par une telle démarche et les partenariats forts qui se nouent à l'échelle régionale entre les collectivités, les entreprises, les citoyens et les acteurs institutionnels de la transition. C'est toute l'ambition de l'Assemblée pour le Climat et la Transition Energétique (ACTE), instance régionale de pilotage et de coordination de la transition énergétique. L'ADEME est l'un des acteurs de cette démarche de gouvernance ambitieuse et innovante, qui permettra de contribuer fortement et durablement aux objectifs nationaux de la TEE.

Mohamed AMJAHDI, Directeur Régional Centre-Val de Loire

www.ademe.fr @ademe

EDITO BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires est un acteur majeur de la redynamisation des territoires sur la région Centre – Val de Loire. Nous accompagnons les acteurs locaux, et en particulier les collectivités, à la conception et la mise en œuvre de projets structurants, novateurs et socialement responsables. Ceux-ci concourent sensiblement à l’attractivité des territoires. Nous avons vocation à déployer, demain, encore d’avantage notre action en la priorisant sur des secteurs d’avenir.

Des territoires écologiquement et socialement responsables sont aujourd’hui vecteurs d’un développement robuste, équilibré et de long terme. La vocation première de la Banque des Territoires étant de lutter contre les fractures territoriales et les inégalités sociales, nous mobilisons des moyens considérables et l’ensemble de nos métiers en faveur de projets participant à un développement bas-carbone et résilient au changement climatique.

Aujourd’hui, la Banque des Territoires lance un Plan Climat ambitieux avec Bpifrance pour accélérer la transition environnementale des territoires, et contribuer ainsi à la relance économique.

Nous sommes engagés aux côtés des collectivités, des organismes de logement sociaux, des entreprises publiques locales et de toutes les entreprises qui contribuent au développement des territoires pour mettre en œuvre une transition verte ambitieuse.

Nos priorités s’inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone :

- Accélérer et massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux,
- Soutenir le développement d’énergies renouvelables et la décarbonation de l’industrie,
- Développer la mobilité verte et résiliente,
- Faciliter la modernisation des infrastructures (transport, eau, déchets, ...) en favorisant le déploiement de solutions innovantes.

Enclencher une dynamique nouvelle sur notre territoire nécessite d’abord de réunir et structurer les échanges des différents acteurs de la transition écologique et énergétique. La Banque des Territoires s’est ainsi tout naturellement associée à la COP régionale, démarche ambitieuse, innovante et partenariale. Multiplier et organiser les échanges apportera une connaissance partagée des priorités et modalités d’intervention de chacun mais également des projets en cours. Des partenariats nouveaux pourront ainsi se nouer, au grand bénéfice de la transition énergétique et environnementale mais également de la redynamisation de nos territoires.

Les équipes de la Banque des Territoires sont pleinement mobilisées au service de cette ambition.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d’entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s’adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu’aux métropoles, avec l’ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d’être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d’eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

Julie-Agathe Bakalowicz, Directrice régionale

www.banquedesterritoires.fr

L'URGENCE CLIMATIQUE, DE L'INTERNATIONAL A LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5°C, publié par le [GIEC](#) (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat) en octobre 2018, a mis en exergue l'**impact du réchauffement global** à l'échelle de la planète, sur notre écosystème, notre sécurité alimentaire, notre santé et nos ressources¹. Plus nous nous éloignons d'une trajectoire de 1,5°C de réchauffement global par rapport aux niveaux préindustriels, plus nous nous exposons à des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, sécheresses...) plus fréquents et intenses qui auront des impacts directs sur notre quotidien. Ces effets vont remettre en cause la *vivabilité* de certains territoires (risques en matière d'intégrité corporelle et matérielle, températures extrêmes, accès aux ressources (alimentation, eau, ...), crises sanitaires. Les enjeux socio-économiques associés sont ainsi majeurs.

Pour contenir ce réchauffement climatique à 1,5°C, le GIEC souligne l'**urgence de passer à l'action** et d'engager « *une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, de bâtiments et de systèmes industriels* ». Tous les acteurs de la société sont invités à se mobiliser et à s'engager, à leur échelle mais aussi collectivement : c'est l'affaire de tous !

La transition doit irriguer les territoires et ses habitants. C'est bien en agissant localement, en accompagnant les changements de comportements, de modes de consommation, de production, que nous arriverons à limiter nos émissions de gaz à effet de serre, sur notre territoire régional, mais aussi à agir à l'échelle globale en diminuant notre empreinte écologique : réduire l'utilisation des ressources et des émissions de gaz à effet de serre que nos actions induisent globalement, à l'échelle nationale et internationale. Les pays les plus émetteurs ne sont pas nécessairement ceux qui, par habitant, émettent le plus de gaz à effet de serre ou consomment le plus de ressources. L'action doit donc être collective et la prise de conscience partagée, notamment auprès des habitants qui ont la plus grande empreinte écologique. Si tout le monde vivait comme les Français, il faudrait 2,7 planètes pour subvenir aux besoins de l'humanité.

La trajectoire climat de la France d'ici 2050

Les parties signataires de l'Accord de Paris se sont engagées en 2015 à **limiter le réchauffement climatique « bien en-dessous de 2°C »**. A l'heure actuelle, l'ensemble des contributions nationales dessinent cependant une trajectoire globale de réchauffement proche de 3°C à l'horizon 2100. Pour s'inscrire en cohérence avec l'Accord de Paris, l'Union Européenne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone dès 2050².

C'est dans ce contexte qu'en 2017, le Gouvernement français a proposé de rehausser son ambition avec le **Plan Climat de la France**, qui fixe un **objectif de neutralité carbone du pays à l'horizon 2050**. Il a

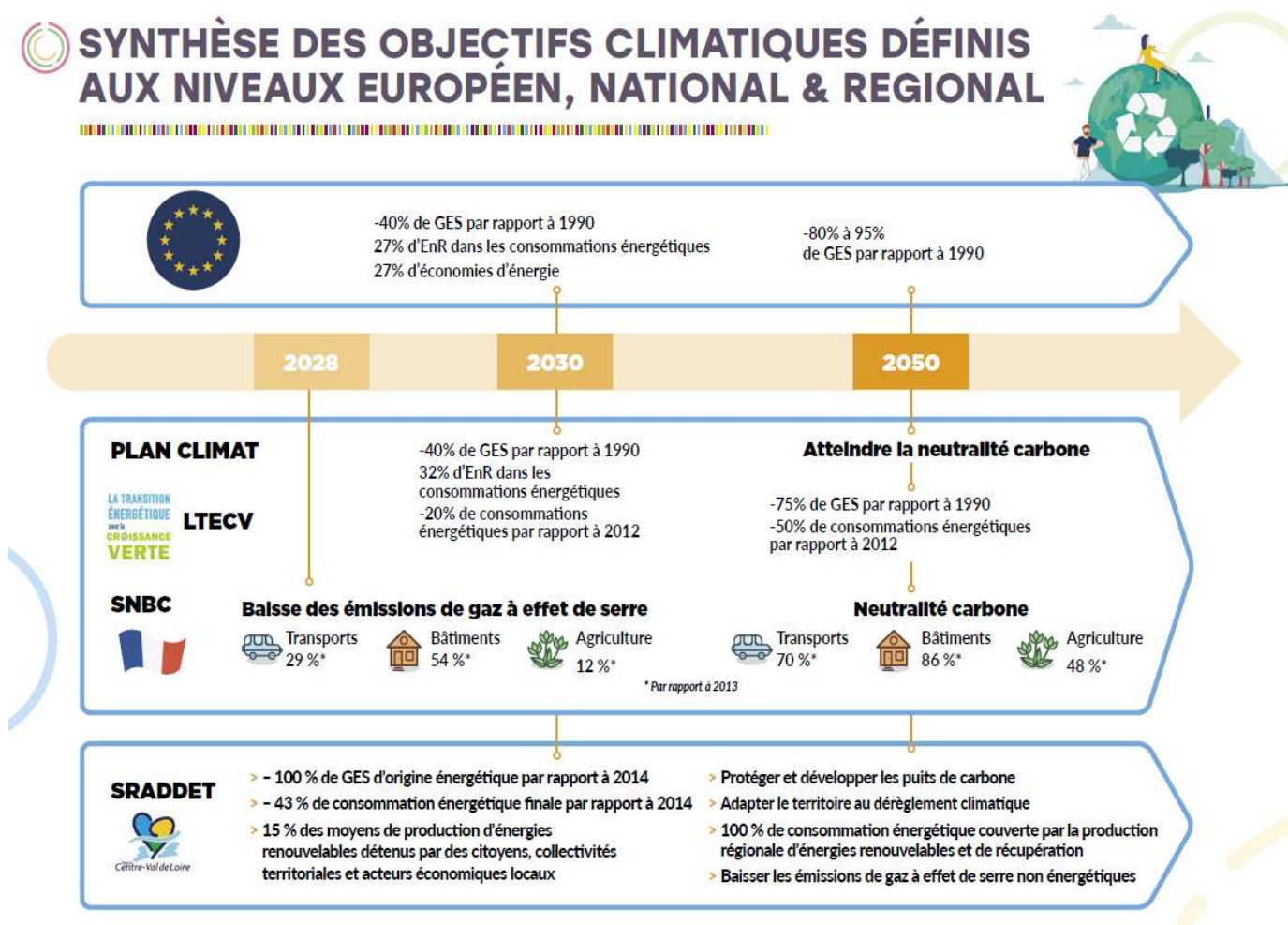
¹ Cf. La traduction citoyenne du rapport en français

² Engagement pris lors de la COP 25 en décembre 2019, à l'exception de la Pologne qui a obtenu un délai.

également travaillé à la **révision de sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)³** sur 2018-2019, qui établit la nouvelle trajectoire de la France, compatible avec cet objectif.

A l'échelle des territoires, la traduction de cette ambition réhaussée requiert la mise en compatibilité des documents de planification territoriale avec la trajectoire d'émissions carbone nationale. Les régions, notamment, sont invitées à définir une stratégie et un plan d'actions associé qui permettent la **mise en œuvre à l'échelle locale des objectifs nationaux** à travers l'élaboration de leur **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES DÉFINIS AUX NIVEAUX EUROPÉEN, NATIONAL & REGIONAL



Le Haut Conseil pour le Climat rappelle dans le rapport 2020⁴ le rôle clé des Conseils Régionaux, “Chefs de file dans le domaine du Climat”, dans la définition de la stratégie Climat régionale et l’animation des territoires : “Les Régions pourraient jouer un **rôle d’impulsion déterminant** dans les territoires en **incitant la mise en place d’actions** par les acteurs infrarégionaux, par exemple via de l’accompagnement et des subventions”. Au sein du dit Rapport, le Haut Conseil pour la Climat vise à ce titre des “**initiatives innovantes**” menées sur d’autres territoires afin de coordonner leurs actions autour de l’objectif national de neutralité carbone.

La COP de la Région Centre-Val de Loire s’inscrit pleinement dans cette démarche.

³ La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est la feuille de route qui établit sur des périodes de 4 à 5 ans la trajectoire compatible avec l’objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé par l’Etat, à travers des budgets carbone à respecter à l’échelle nationale.

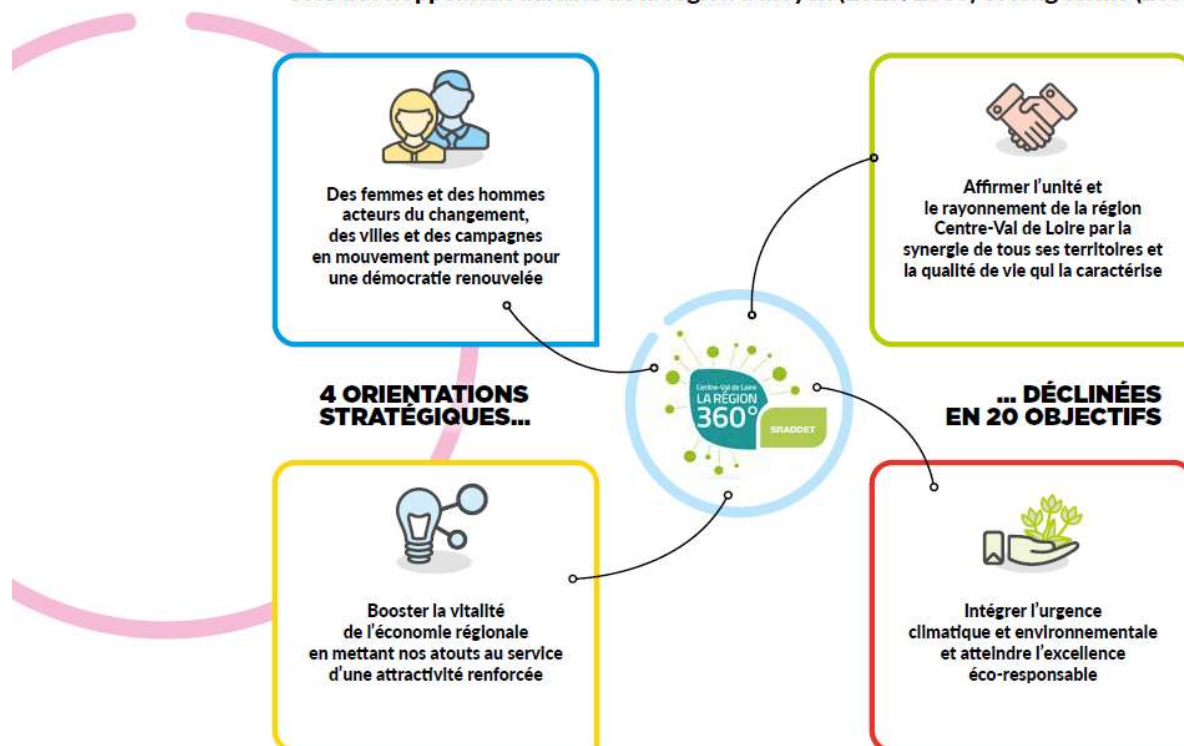
⁴ Rapport annuel 2020 – Redresser le cap, relancer la transition. <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>

En complément, la Région Centre Val de Loire a adhéré à la Convention des Maires en juillet 2020 en prenant le statut de **coordinateur à l'échelle régionale**. A l'initiative de la Commission européenne, la **Convention des Maires** a été créée en 2008 avec l'objectif de rassembler les collectivités qui s'engagent pour la mise en œuvre des objectifs européens en matière de climat et d'énergie. Aujourd'hui, 10 000 collectivités locales et régionales de plus de 57 pays sont signataires de la Convention des Maires. Sur le territoire régional, les villes d'Orléans, de Tours et de Bourges en sont signataires. En tant qu'autorité régionale, la Région va adhérer à la Convention des Maires au titre de Coordinateur, ce qui lui confie le rôle d'accompagnement financier et technique des collectivités signataires sur son territoire. La Région, à travers son SRADDET et la COP Centre-Val de Loire, mène cette démarche d'accompagnement des territoires dans leur transition. En signant la Convention des Maires et en devenant Coordinateur sur son territoire, la Région renforcera ainsi les échanges avec les collectivités sur les enjeux du climat dans le cadre de la COP Centre-Val de Loire.

La région Centre-Val de Loire face aux défis du changement climatique

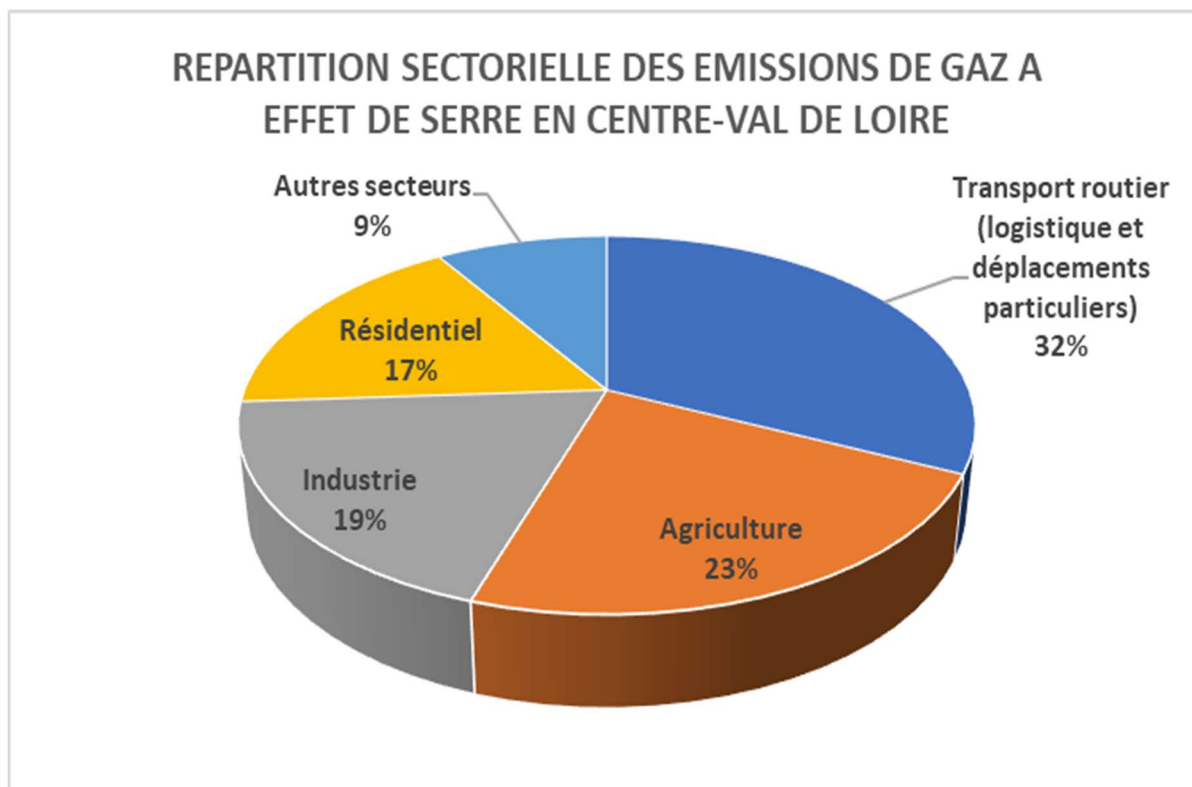
PRÉSENTATION DU SRADDET

Une vision régionale, à 360° et unifiée pour l'aménagement et le développement durable de la région à moyen (2025/2030) et long terme (2050).



La région Centre-Val de Loire a inscrit la mobilisation contre le changement climatique **au cœur de son SRADDET, adopté par le Conseil Régional en décembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région**. Ce document de référence vise à définir une stratégie d'aménagement du territoire cohérente et fixe les orientations relatives à l'équilibre du territoire, aux transports, à l'énergie, à la biodiversité ou encore aux déchets. Il joue en ce sens un rôle clef pour la **transcription de l'objectif national de neutralité carbone** à l'échelle de la région et porte une **vision unifiée à 360° pour dessiner l'avenir du Centre-Val de Loire**.

Le SRADDET Centre-Val de Loire se décompose en **4 orientations stratégiques et 20 objectifs** qui jalonnent le développement durable du territoire à moyen (2025/2030) et long terme (2050) tout en développant davantage de coopérations. Dans les domaines Climat/Energie, le schéma statue des ambitions à suivre par la région et les moyens d’y parvenir, ainsi que les principaux objectifs à atteindre.



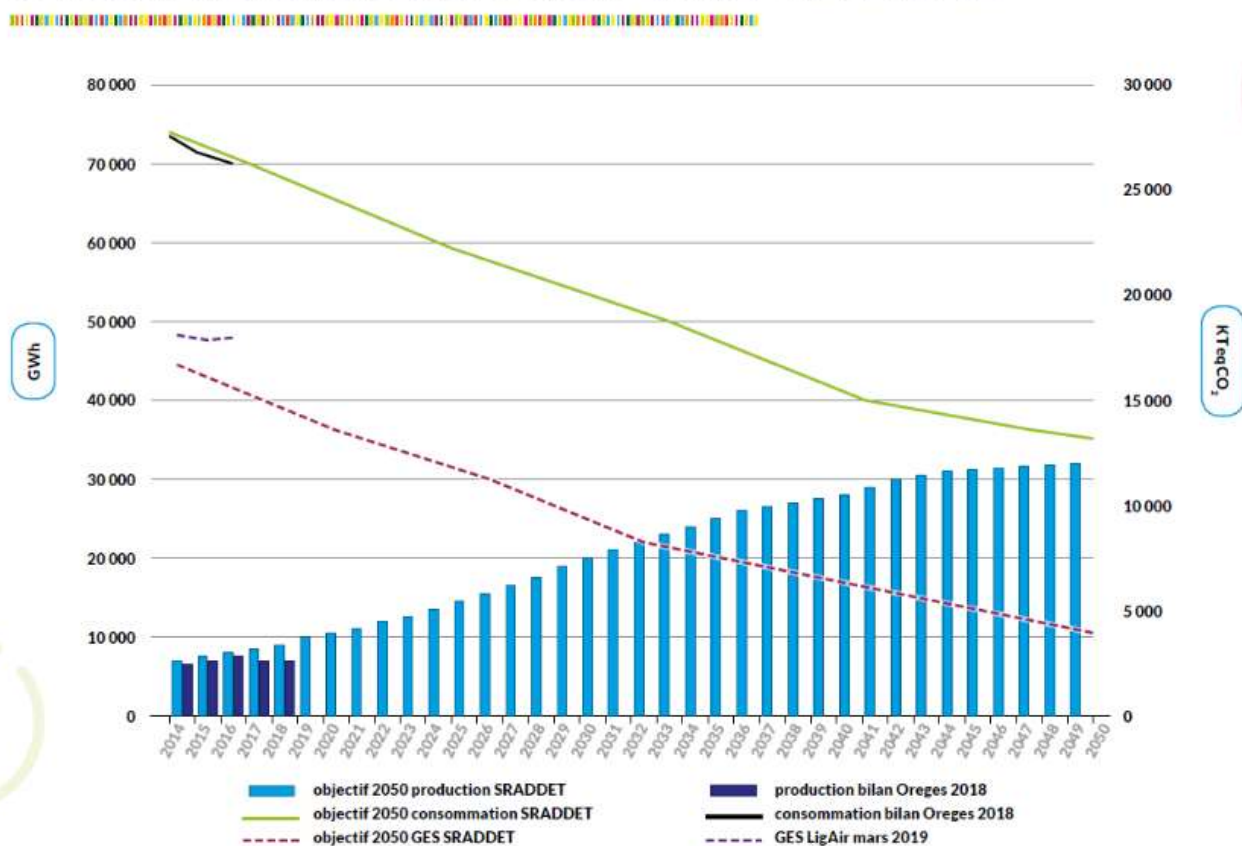
La **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** est une des ambitions fortes affichées dans le SRADDET. A l'échelle du Centre-Val de Loire, les émissions GES⁵ s'élèvent à environ **19 millions de tonnes équivalent CO₂**⁶.

En contrepartie de ces émissions, la séquestration nette du carbone est quant à elle estimée à -5 millions de tonnes équivalent CO₂, « absorbant » ainsi environ un quart des émissions régionales. Le delta entre émissions et séquestration carbone est donc déséquilibré et nécessite une politique forte de réduction des émissions et de développement des puits de carbone naturels.

⁵ Source : inventaire des émissions atmosphériques réalisé par Lig'Air et de l'inventaire des productions ENR communales réalisé par l'Oreges – année de référence 2016.

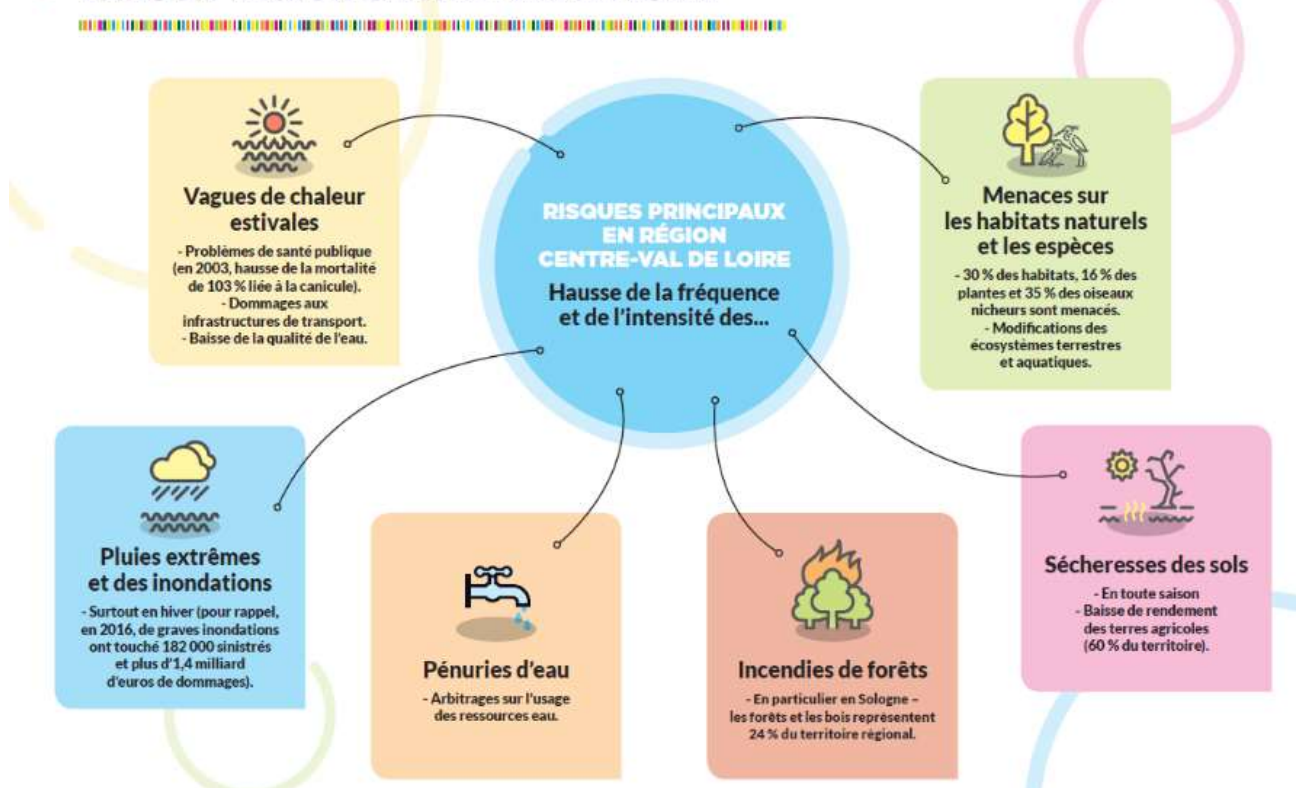
⁶ La tonne équivalent CO₂ est l'unité usuelle internationale dans laquelle on exprime le bilan carbone (ou CO₂ ou GES) d'une activité, d'un territoire, d'un site, d'un produit... Cette unité de mesure permet d'exprimer intelligiblement les impacts des différents gaz à effet de serre (CO₂, NH₄, N₂O, HFC, etc...) sur l'atmosphère en les ramenant à une unité unique.

LA TRAJECTOIRE DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET D'ÉMISSIONS GES CORRESPONDANTES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Bien qu'une baisse des émissions soit observée depuis 2008, **cette tendance n'est pas suffisante pour limiter le réchauffement climatique à hauteur des engagements nationaux et régionaux.**

LES CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



L'adaptation aux effets du changement climatique qui impactent dès à présent nos activités et nos modes de vie quotidiens, représente par ailleurs **un défi majeur pour l'aménagement du territoire**. En Centre-Val de Loire, les conséquences du réchauffement climatique sont en effet nombreuses (vagues de chaleur, inondations, sécheresse des sols, incendies de forêts...) sur les milieux, la biodiversité, les activités et la santé humaine, avec **une hausse déjà constatée de leur fréquence et de leur intensité**.

Il convient ainsi de ne pas subir le réchauffement climatique mais d'agir afin de le contenir et limiter ses conséquences sur l'ensemble de notre société et notre environnement. **Être en action plutôt qu'en réaction**. Répondre à l'urgence climatique en visant résilience, cohésion sociale, bien être, utilisation responsable des ressources, préservation et amélioration de l'environnement et attractivité. Faire de ce défi une opportunité pour le territoire et ses habitants.

C'est pourquoi ce sujet fait **partie intégrante du SRADET**. A l'échelle infra régionale, **les territoires en Centre Val-de Loire l'ont également intégrée dans leur Plan Climat Air Energie Territorial** ; les collectivités s'engagent sur des actions concrètes dans leur champ de compétences, aussi bien en matière de mobilités que de rénovation énergétique des bâtiments. C'est aussi l'occasion pour les territoires de **mobiliser les citoyens** au travers d'ateliers collaboratifs (démarche pour l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes du Val d'Amboise par exemple). **Onze collectivités** se lancent aussi dans une démarche de suivi de la mise en œuvre de leurs plans d'actions climat-Energie au travers de la **labellisation Cit'ergie**.

LA COP EN UN CLIN D'OEIL

Du contexte à la COP : raison d'être

COP, acronyme de « Conference of the Parties », signifie « Conférence des Parties », c'est-à-dire le lieu et le moment où tous les acteurs concernés se mettent autour de la table pour débattre collectivement d'un sujet, obtenir un consensus et prendre des décisions.

C'est à l'issue de la COP 21 (la 21ème Conférence des Parties sur le changement climatique) que 195 pays ont adopté à l'unanimité l'Accord de Paris, s'engageant ainsi à « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ».

Chaque année, une nouvelle COP internationale sur le changement climatique permet de débattre des moyens et de partager les avancées.

La COP régionale Centre-Val de Loire, bien qu'originale, s'inspire de ce principe. C'est un **processus participatif** initié par le Conseil Régional, en tant que chef de file "climat" à l'échelle régionale, visant à simplifier, accélérer et massifier le **passage à l'acte nécessaire** à l'atteinte des **objectifs Climat Energie du SRADET**. La COP vise l'**implication de tous les acteurs** de la région face au défi climatique, maintenant et sur le long-terme.

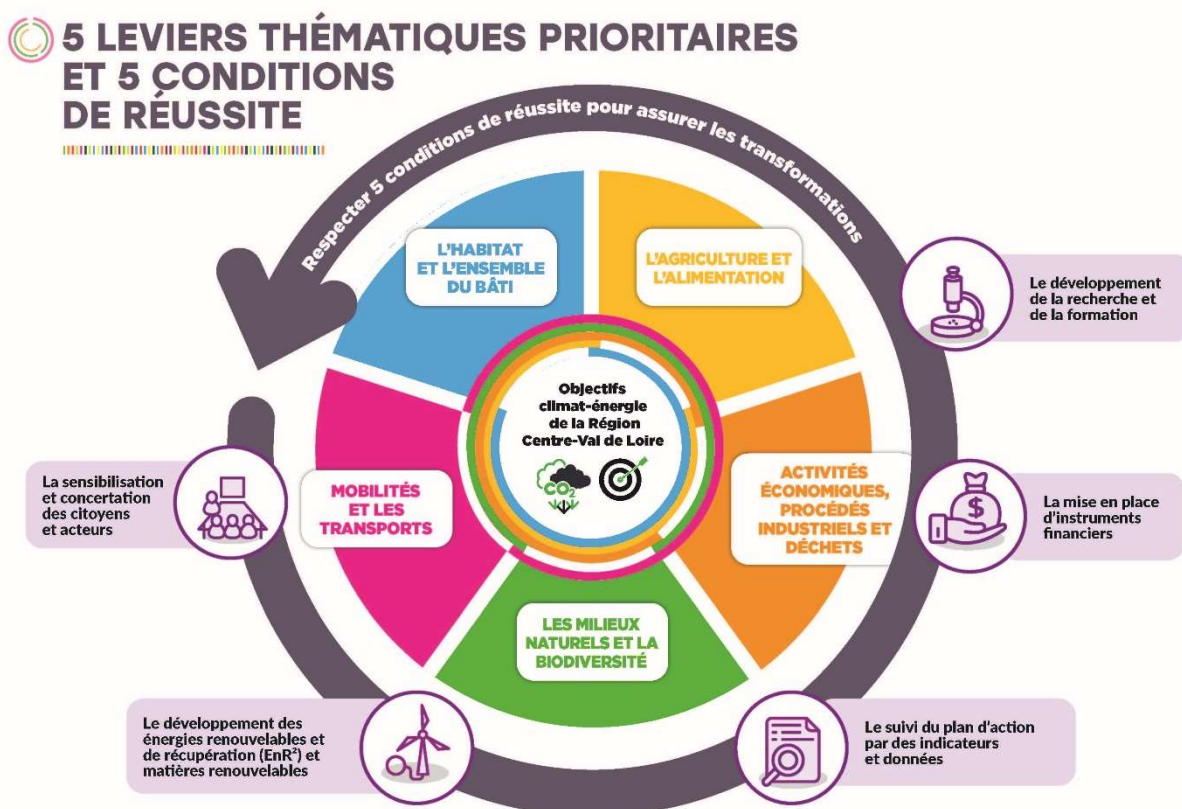
La COP régionale est **l'un des instruments de la nécessaire relance post-COVID-19**. Tous les secteurs et acteurs de notre région sont aujourd'hui impactés par cette crise sanitaire. Cette dernière a provoqué des changements dans les mentalités et dans les comportements que peu croyaient possibles : utilisation du vélo à la place des transports en commun, accélération du télétravail, diminution drastique du transport aérien, alimentation plus locale, diminution de la consommation, élans de solidarité, loisirs et vacances en France... Autant d'initiatives provisoires qui demandent à être pérennisées et démultipliées. Le redémarrage passe par une mobilisation collective, un fonctionnement intégrant les enjeux écologiques. La COP régionale par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère, facilitera l'intégration par les acteurs du territoire des enjeux écologiques dans les actions qui seront financées par le plan de relance et permettra d'accélérer un passage à l'acte plus durable.

De l'ambition à l'action

En souhaitant relever le défi et répondre aux urgences climatiques et sociales, le Centre-Val de Loire ambitionne :

- De réduire la consommation d'énergie
- D'améliorer les pratiques, en substituant les énergies fossiles et les matières polluantes
- De neutraliser les émissions de GES en protégeant et développant les puits de carbones
- D'adapter le territoire au dérèglement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire et s'adapter au changement climatique

Pour atteindre ces objectifs, les acteurs engagés dans la COP Régional ont convenu de la nécessité d'agir collectivement sur **cinq domaines prioritaires**, et réunir **cinq conditions de réussite**.



Les 5 leviers d'intervention prioritaires à activer au regard des émissions de GES qu'ils représentent et/ou de leurs capacités d'absorption carbone, sont :

- **Les milieux naturels et la biodiversité**, y compris des milieux forestiers, dont la protection et la restauration sont vitales pour assurer un territoire résilient au changement climatique ainsi que la préservation et l'augmentation des puits de carbone naturels.
- **L'habitat et l'ensemble du bâti**, constituent le premier gisement d'économies d'énergie sur le territoire et nécessitent la mise en place d'actions fortes d'efficacité et de sobriété énergétiques adaptées au climat futur.

- **Les mobilités et les transports**, premier secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle régionale, offrent un potentiel important de réduction à travers la transformation des comportements et des moyens de déplacements de personnes et de marchandises.
- **L'agriculture et l'alimentation**, levier essentiel pour réduire les émissions régionales de gaz à effet de serre (23% du total régional) en transformant les pratiques agricoles de manière plus économes, autonomes et adaptés au climat futur ainsi qu'en améliorant les comportements de consommation.
- **Les procédés industriels, les déchets et l'économie circulaire**, qui nécessitent d'être optimisés à travers la substitution des énergies fossiles, l'usage raisonnée de matériaux biosourcés ou encore le développement de l'écologie industrielle et territoriale, permettant ainsi d'évoluer vers un modèle bas-carbone, moins énergivore, davantage résilient et dans une logique de cycle de vie raisonné.

Les 5 conditions de réussite à réunir

Ces conditions de réussite, transversales, sont à respecter nécessairement pour soutenir une mise en œuvre performante des 5 leviers prioritaires de la COP.

- **La sensibilisation et concertation des citoyens et acteurs**, condition de réussite essentielle de la transition écologique régionale, requièrent la mise en œuvre de stratégies et d'instruments spécifiques pour faciliter la prise de conscience sur les enjeux climat-énergie, favoriser les débats et échanges entre acteurs et citoyens, apporter une information fiable et motiver la mobilisation et l'engagement de tous sur ces enjeux dans le cadre de la COP régionale.
- **Le suivi du plan d'action par des indicateurs et données** pour assurer un pilotage optimum de la COP au regard des moyens mis en œuvre et des trajectoires et objectifs climat-énergie de la région, en suivre les effets, permettre une information fiable auprès des citoyens et acteurs du territoire et offrir des opportunités d'innovations à l'échelle du Centre-Val de Loire.
- **Le développement de la recherche et de la formation** en réponse aux enjeux climat-énergie pour favoriser l'innovation dans les domaines prioritaires, renforcer les capacités et l'attractivité des établissements, déployer les coopérations à tous niveaux (public/privé, géographique...) et développer des parcours de formation au regard des besoins actuels et futurs des personnes, des territoires et des entreprises, en accompagnement de la transition écologique et numérique de l'économie.
- **La mise en place d'instruments financiers**, élément central pour la réussite de la COP Centre-Val de Loire, pour orienter vers les porteurs de projet les flux financiers publics et privés dans une logique évolutive et pérenne et faciliter le parcours des porteurs de projets.
- **Le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR²) et matières renouvelables** offre un fort potentiel à exploiter pour évoluer vers un territoire « 100% énergies renouvelables » et nécessite la mise en œuvre de nouveaux moyens pour agir à de multiples niveaux (production, consommation...) en lien avec les 5 leviers prioritaires de la COP.

Le développement des énergies renouvelables et de récupération

L'ensemble des domaines (le logement, les transports, l'urbanisme ou encore les activités industrielles et agricoles) doivent intégrer la nécessaire transition énergétique et écologique. En effet, en 2009, 90% de l'énergie consommée régionalement provient d'énergies primaires importées (pétrole, gaz naturel, uranium, charbon). L'énergie est ainsi le premier poste d'émissions de GES de la région ! Si la réduction de la consommation d'énergies reste la priorité, le développement d'énergies alternatives aux énergies fossiles est déterminant dans la lutte contre le changement climatique.

Or, par ses caractéristiques naturelles et économiques, la région Centre-Val de Loire dispose d'un fort potentiel de développement d'énergie issue du biogaz et de biomasse. Cependant, ce potentiel reste encore à exploiter.

En 2016, la production d'énergie renouvelable totale (toutes filières confondues) du territoire était de 7 696 GWh. Les 2 principales sources d'énergie renouvelable sont la biomasse thermique (68%) et la production d'électricité éolienne (21%). En 2016, la part de la production ENR dans la consommation finale totale du territoire est de 10.8%.

Bien que la production régionale d'énergie renouvelable augmente progressivement (+25% entre 2011 et 2016), elle doit s'accélérer pour assurer l'atteinte des objectifs de développement et de consommation des énergies renouvelables, en particulier sur les filières Biomasse (dont méthanisation) et Eolien.

Cibles temporelles et sectorielles (en TWh) pour atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.

Filières	Production 2014	Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Biomasse - Bois-énergie	4,6	10,245	11,785	13,061	16,367
Biomasse - Biogaz (méthanisation, biogaz issu de STEP, ISDND)	0,1	0,649	2,14	4,41	10,936
Géothermie	0,1	0,823	1,453	1,902	3,497
Solaire thermique	0,018	0,048	0,115	0,204	0,856
Eolien	1,63	3,779	6,23	8,233	12,286
Solaire photovoltaïque	0,19	0,843	1,607	2,383	5,745
Hydraulique	0,14	0,134	0,13	0,127	0,118
Total (TWh)	6,9	16,521	23,46	30,32	49,805

Données 2014 produites par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) ; projections issues du Scénario 100% renouvelable 2050. Objectifs 2021 et 2026 cohérents avec les budgets carbone 2019-2023 et 2024-2028 adoptés respectivement lors de la 1^{ère} et de la 2^{ème} Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Les leviers et conditions de réussite retenus sont le fruit d'un parti pris méthodologique. Si les leviers sont organisés au regard des postes d'émissions ou d'absorption, il est évident que des interactions fortes

existent et doivent être renforcées à travers une approche systémique à intégrer collectivement dans nos organisations, nos stratégies de développement, la conception de nos politiques publiques.

Les membres du Conseil Scientifique de la COP l'ont rappelé dans leur avis : **les perspectives d'évolutions du climat imposent de renforcer ces liens et de concevoir des démarches "systémiques" d'atténuation et d'adaptation afin de repenser nos modes de vie (consommation, déplacements, etc.), nos stratégies et plans d'actions, que nous soyons acteurs privés ou publics.** Il en va de même des potentielles interactions entre les 5 leviers d'intervention prioritaires et les 5 conditions de réussite de la COP. A titre d'exemple, le **développement de la filière bois** en Centre-Val de Loire doit être pensé en considérant tant l'impact de l'extraction du bois en forêt (levier « milieux naturels et biodiversité »), son acheminement (levier « transports »), jusqu'à sa transformation (levier « procédés industriels » ou énergie) et son usage final (levier « ensemble du bâti »). La sensibilisation de toute la chaîne de valeur aux enjeux et la formation des professionnels, de l'exploitant à l'architecte et l'artisan, sera également clé. Cet exemple illustre bien la nécessité de prendre de concert l'ensemble des leviers et conditions de réussite pour apporter des réponses concrètes aux enjeux climatiques actuels et futurs de la région Centre-Val de Loire.

S'agissant des collectivités, **cette approche systémique nécessite d'être davantage intégrée dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de nos politiques publiques dites "sectorielles".** En matière de tourisme par exemple, il est nécessaire d'accélérer le **développement d'un tourisme durable**, afin d'agir tant sur le fonctionnement de la structure d'accueil (bâti, énergie, mobilité, déchets, ...) que son offre de services (alimentation, mobilité, ...). De la même manière, il est possible d'**accompagner les acteurs culturels** afin qu'ils réduisent les impacts de leurs événements. Par ailleurs, la médiation culturelle est un formidable levier de sensibilisation aux enjeux climatiques à travers notamment des actions de vulgarisation scientifique et les mobilisations du public.

Enfin, et comme rappelé dans l'avis du Panel Citoyen de septembre 2020, **le développement de la mutualisation de biens et services au niveau local représente un enjeu majeur**, qui permet à la fois d'agir sur nos émissions de gaz à effet de serre mais aussi de **générer des co-bénéfices en matière de renforcement du lien social, de réduction des inégalités, d'emploi, d'attractivité des territoires**, notamment en zone rurale et en centre bourg. Nous devons ainsi, acteurs publics et privés, intégrer cette dimension dans les programmes que nous développons.

La Région Centre Val de Loire, et de très nombreux acteurs locaux, ont déjà engagé des actions concrètes. Les transports peu carbonés et les réhabilitations performantes se sont considérablement développés. Des parcours de formations initiales et professionnelles aux métiers ou pratiques des métiers de la transition écologique fleurissent. Le secteur de la recherche et de l'innovation, privées et publiques, se sont également saisis des enjeux de transition. Des initiatives prennent ainsi corps sur l'ensemble du territoire et la dynamique s'amplifie depuis cinq ans. Néanmoins, **afin de s'inscrire dans la trajectoire énergie climat régionale, cette dynamique doit être accélérée.** Ainsi, dans la continuité de ce qui a été engagé par tous les autres acteurs régionaux privés et publics, la Région a souhaité, dans une démarche de partenariat et de coopération, engager une COP Régionale.

Les dispositifs de la COP... en bref

La COP de la région Centre-Val de Loire vise à engager un maximum d'acteurs dans la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes pour la transition sur le territoire. Ainsi, **tous les acteurs régionaux dans leur diversité sont appelés à contribuer, avec des dispositifs adaptés à chacun** : citoyens, collectivités territoriales, entreprises ou fédérations professionnelles, établissements financiers, associations et collectifs, établissements de formation ou d'éducation, organismes de recherche.

Par ces dispositifs, les acteurs sont invités à :

- **S'INFORMER** sur la COP : plateforme internet de la COP (www.cop.centre-valde Loire.fr), newsletter "Carnet de COP", réseaux sociaux Twitter et Facebook... ;
- **SE MOBILISER** pour diffuser les enjeux de la COP, inspirer de nouveaux participants et ainsi accompagner le changement de comportements individuel et collectif. Comme le souligne le Panel Citoyen dans son avis de septembre 2020 "il est important que chacun devienne éveillé de conscience" : réseau de COPérateurs, organisation ou participation à des ateliers citoyens et des événements labélisés COP... ;
- **S'ENGAGER** à titre individuel ou collectif : formation de groupes de travail thématiques (coalitions), prise d'engagement d'organisation pour la mise en place d'un projet en lien avec les thématiques de la COP, actions citoyennes sur l'application WAG ou à travers les "Défis de la Transition".
- **ACCOMPAGNER** les porteurs d'engagements et autres porteurs de projets, en apportant de l'aide en ingénierie et/ou en financement et/ou en valorisant les projets.

LES DISPOSITIFS DE LA COP



L'ensemble de ces dispositifs contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Accord régional COP et ainsi l'accélération et à la massification du passage à l'acte en Centre Val de Loire.

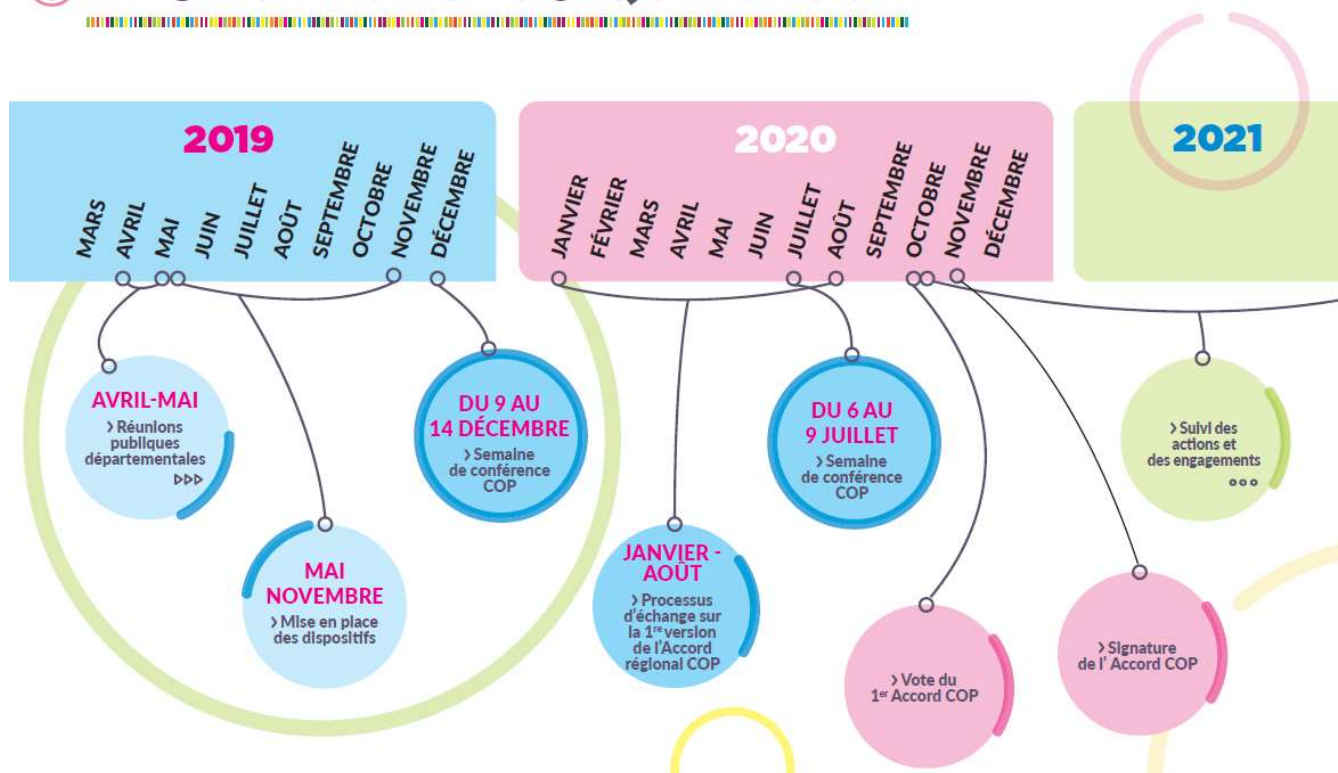
Une mobilisation réussie pour préparer un premier Accord COP régional

La COP est un **processus continu** qui se déroule en plusieurs **cycles de deux ans**.



Pour le premier cycle de la COP lancé au premier trimestre 2019, tous les acteurs régionaux dans leur diversité (**citoyens, entreprises, collectivités territoriales, associations et collectifs, établissements financiers, organismes de recherche et d'éducation**) ont été invités à participer au processus d'élaboration de la COP, à en comprendre les principaux enjeux régionaux et à s'engager à travers des objectifs concrets, pour contribuer à l'atteinte d'objectifs communs.

FRISE CHRONOLOGIQUE 1^{RE} COP



Une mobilisation réussie de l'ensemble des citoyens et acteurs

Depuis le lancement, la mobilisation des acteurs et citoyens de la région n'a cessé de grandir, avec des dispositifs qui se sont structurés au fil du temps :

- Un panel de citoyens tirés au sort, à l'image de la Convention citoyenne pour le Climat au niveau national ;
- Des événements labélisés, dont des ateliers citoyens ;
- Un groupe régional de l'application WAG développée par le WWF France ;
- Un réseau de COPérateurs, des ambassadeurs de la COP sur les territoires ;
- Des dispositifs pour les Jeunes ;
- Des Coalitions d'acteurs ;
- Des Semaines COP sur les territoires, avec :
 - la caravane de la COP pour faire connaître les initiatives inspirantes, citoyens, acteurs ou coalitions d'acteur engagés au travers de la Caravane de la COP ;
 - des temps collectifs pour échanger et construire ensemble.

La mobilisation citoyenne s'est exprimée à travers les divers dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette COP : événements labélisés COP, COPérateurs, ateliers citoyens, défis citoyens sur l'application WAG.

MOBILISATION CITOYENNE 2019-2020



Les organisations dans leur diversité ont également largement participé à ce premier cycle de la COP régionale.

MOBILISATION DES ORGANISATIONS



Entreprises



Associations



Établissements
financiers



Organismes
de recherche



Collectivités



Plus de **315**
COPÉRATEURS
2 sessions de
concertation de réseau



35
COALITIONS
avec plus de
150 organisations investies



240 Plus de
ENGAGEMENTS
portés par des organisations
dont 28 par des acteurs
économiques

Le panel citoyen : 23 membres

Le **panel citoyen** qui a réuni **23 habitants représentatifs de la diversité de la population de la région**, en âge, situation de vie, lieu de résidence. Les membres du panel ont été tirés au sort n'étaient ni des professionnels, ni des militants des enjeux du climat. Le sujet étant crucial pour l'avenir, les 16-20 ans étaient particulièrement présents.

Le panel, qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours des 2 premières années de la COP régionale, a réalisé des auditions et participé à des ateliers de co-construction afin de porter la voix des citoyens sur les sujets qui leur semblaient les plus pertinents.

Les panelistes ont ainsi eu pour missions :

- **D'exprimer la vision, les attentes et les préoccupations des habitants du territoire au regard des objectifs de la COP ;**
- D'interpeller les acteurs de la région sous forme de **propositions concrètes** d'engagements et de recommandations mettant en avant ce qui est nécessaire et juste de mettre en place pour réaliser la transition ;
- De formuler un **avis sur le premier Accord COP** avec pour objectif d'émettre un point de vue collectif citoyen sur son contenu, sur l'adéquation de cet accord avec les préoccupations citoyennes sur la transition écologique, et sur l'avancement de la COP régionale sur le long terme ;
- D'apporter leur **contribution** sur les enjeux de relance post-COVID.

Le fonctionnement du Panel Citoyen est décrit en Annexe 2 et les synthèses des travaux sont présentées en Annexes 2 et 3.

Le panel citoyen a également souhaité échanger avec le Conseil Scientifique pour envisager des modalités d'implication des citoyens dans le processus COP, en apportant en particulier leur contribution sur le suivi-évaluation et la gouvernance de la COP.

Des événements labélisés, dont des ateliers citoyens : 171 événements labélisés

Pour rendre visible et amplifier la participation aux rencontres portant les enjeux de la COP, la Région a mis en place une labélisation COP pour des événements à destination de tous qui participent à :

- **Sensibiliser sur les enjeux du dérèglement climatique et/ou sur les pratiques exemplaires,**
- **Mobiliser dans le cadre la COP** afin d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives en matière de transition écologique, énergétique et citoyenne.

Ces événements, organisés par les acteurs de la région, bénéficient d'une communication de la Région notamment au travers des outils COP.

Parmi ces événements, des ateliers citoyens sont également labélisés. Comme les événements labélisés, ils font vivre la COP au niveau local dans des formats très souples et accessibles à tout citoyen souhaitant s'en emparer. Ils peuvent être organisés pour faire découvrir aux participants des initiatives inspirantes, d'échanger sur des solutions pour agir, afin de stimuler l'engagement face au changement climatique. Ils font l'objet d'une fiche méthodologique spécifique pour accompagner les citoyens.

Un groupe régional de l'application WAG, avec plus de 1000 membres

Le WWF France a développé une application nationale We Act for Good (WAG) qui redonne du pouvoir sur sa consommation en simplifiant le changement de comportement. L'idée est venue d'un constat simple : 87% des Français se sentent concernés par les problématiques environnementales et sont prêts à adapter leurs habitudes pour leurs enfants, pour leur santé ou simplement pour vivre mieux. WAG permet de dépasser 3 freins principaux : je ne sais pas par où commencer, je ne veux pas que ce soit difficile, je ne veux pas être seul.

Le "groupe régional" WAG, à l'image de ce que Toulouse Métropole a développé, accompagne des citoyens de la région qui sont prêts à modifier leur consommation en leur apportant par le numérique des informations et outils de ce qui se passe sur leur territoire.

Le groupe régional a **6 thématiques**, avec de nombreux défis : **Manger mieux, aller vers le zéro déchet, se reconnecter à la nature, habiter un logement économe, se déplacer dans la région, participer à la COP régionale.**

Des ambassadeurs de la COP devenus les "COPérateurs" : 315 COPérateurs, dont 134 citoyens et 149 structures

Les COPérateurs sont des citoyens, acteur public ou privé qui souhaitent participer à faire connaître, amplifier et démultiplier l'action de la COP régionale. Ils s'engagent à :

- **Parler de la COP**, relayer leur propre engagement et ses actions pour en inspirer d'autres :
 - Diffuser et faire circuler les informations en lien avec la COP ;
 - Faire la promotion de la COP et de ses outils (événements, organisation...).
- **Participer ou organiser des temps d'échanges** autour de la COP :
 - Des événements labellisés COP ;
 - Des ateliers citoyens.

- **Participer au réseau des COPérateurs.**

Ce statut a rencontré un véritable engouement avec des envies à la fois de porter des transformations à leurs niveau individuel ou de structures que de participer à les amplifier dans une dynamique plus collective. L'ensemble des COPérateurs présente une grande diversité de profils :

- Coté citoyen : un éventail de personnes qui vont des personnes ayant une prise de conscience très récente à des personnes dont les activités professionnelles sont liées mais qui souhaitent aller plus loin que ce que leur cadre professionnel.
- 2 structures, 2 profils : des structures dont le cœur de métier sont les enjeux de la COP (bénévoles ou salariés associatifs, chargés de missions énergie de collectivités, ALEC, EDF...) et des structures très diverses (mutuelles, associations culturelles, entreprises, ...).

A ce stade, la Région a :

- Elaboré des outils méthodologiques (présentation Power Point de la COP, fiches méthodologiques pour les événements labélisés et ateliers citoyens, un kit de communication par département pour les événements, ...) et de mise en réseau (un forum d'échange, ...)
- Tenu 2 réunions d'informations les 9 juillet et 15 novembre 2019
- Organisé un atelier mixte avec les panélistes le 12 octobre 2019
- Mis en place 2 journées fondatrices pour les COPérateurs initialement prévues les 23 et 25 mars mais reportées les 6 et 8 juillet (COVID 19), à la fois pour créer de la culture commune et renforcer la mise en réseau

Des dispositifs pour les Jeunes :

La mobilisation des jeunes a été construite progressivement. Ils ont pris part à la COP au travers de plusieurs entrées :

- En faisant partie du réseau des COPérateurs ;
- En participant à des instances ou réseaux d'envergure régionale qui portent au sein de leur travaux les questions écologiques : le Conseil régional de la Jeunesse, le Conseil Académique de la Vie Lycéenne, le réseau des éco délégués dans les établissements scolaires, le réseau régional des Maisons de Lycéens.

La Fédération Nationale des Maisons de Lycéens a notamment organisé leurs rencontres nationales annuelles dans la région avec près de 900 lycéens, sur le thème du Climat en novembre 2019.

- Au travers du dispositif 100% éducation dans les lycées, élargi aux thématiques de la COP : L'appel à projets 100% éducation a intégré un volet COP « Jeunesse pour le Climat » qui aborde les thématiques de la COP : le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets, les mobilités douces, la sobriété énergétique, la préservation de la biodiversité...

- Au travers de réseaux de jeunes volontaires sur des thématiques de la COP : Au-delà de ce que la Ligue de l'Enseignement développe depuis longtemps dans les lycées sur le gaspillage alimentaire avec des jeunes en service civique, de nouvelles dynamiques à l'image de ce que portent Concordia ou Uniscités (jeunes volontaires pour le Climat, ou formations sur les enjeux climatiques pour des jeunes volontaires).

Une dynamique associative forte : Le livre Blanc de la transition écologique, à l'initiative de Virage Energie :

Les associations Virage Énergie Centre-Val de Loire et Virage Energie Berry ont coordonné la réflexion et la réaction d'un Livre Blanc de la transition écologique, avec 70 contributeurs associatifs de la région. L'objectif était de porter haut et fort la voix de la société civile durant les débats de la COP régionale. Ils ont remis le Livre Blanc au Président et au Vice-Président à la transition écologique de la Région lors de la Semaine Cap sur la COP en décembre 2019, puis ils ont été auditionnés par le Conseil Scientifique de la COP en juillet 2020.

Des "semaines Cap sur la COP", dont la Caravane de la COP :

Trois "Semaines COP" ont permis le partage d'expérience entre acteurs et citoyens dans le cadre de la première étape du cycle de la COP :

- **Un premier temps fort, entre le 29 avril et le 16 mai 2019 : 6 réunions publiques** ont été organisées dans les départements du Centre-Val de Loire pour présenter la démarche de la COP régionale, échanger avec les citoyens et les acteurs et lancer la mobilisation. Ce sont ainsi **plus de 640 citoyens**, associations, collectivités, organismes et entreprises qui ont participé à ce temps fort.

Une deuxième semaine COP du 9 au 14 décembre 2019, a rassemblé dans les départements **660 acteurs** engagés avec une journée dans chacun des départements, déclinée avec En journée, le lancement de la **caravane de la COP** : des visites en bus d'acteurs et lieux inspirant. Une journée de visites par département, ouvertes aux participants des réunions publiques du printemps, des membres du Conseil scientifique, aux panélistes, des COPérateurs. Un programme qui a permis de couvrir toutes les thématiques et les typologies de publics avec 2 à 4 visites par jour en fonction des départements, et qui permet de voir des réalisations concrètes mises en œuvre par des acteurs du territoire avec :

- des ateliers pour mettre en commun les contributions mutuelles, de partager les bonnes pratiques et de générer des dynamiques collectives.

- des temps de plénières, avec des témoignages des partenaires (ADEME, Banque des territoires, ...) et d'acteurs engagés. Cela a aussi été le lancement d'un premier partenariat avec le Club de la presse régionale et des médias locaux sur le sujet avec le témoignage d'un média local par soirée, en amont des Assises Internationales du Journalisme initialement prévu à Tours en avril 2020 sur le thème "Urgences climatiques et responsabilité journalistiques" et finalement reportées en 2021.

- **Un troisième semaine COP du 6 au 9 juillet 2020.** Cette semaine COP avait pour objectifs de :
 - Relancer la dynamique COP et la nourrir des enseignements tirés des impacts du COVID,
 - Informer tous les acteurs sur l'avancement de la COP et son nouveau planning,
 - Mettre en réseau certains acteurs pour construire des projets communs ou partager leurs expériences,
 - Partager une « culture » commune sur les enjeux de la COP et du « passage à l'acte »,
 - Echanger avec les animateurs des coalitions

Plus de 300 personnes ont participé dans un contexte marqué par la crise sanitaire aux diverses séquences organisées : 2 journées de formation et mise en réseau des COPérateurs, une séance

plénière des membres du Conseil Scientifique avec l'audition du panel citoyen et de Virage Energie dans le cadre du Livre Blanc élaborés avec plus de 60 associations, une rencontre des animateurs de coalitions afin de les mettre en réseau et sensibiliser aux modes innovants de gouvernance, et une plénière publique avec des citoyens, mais aussi associations, collectivités et entreprises. Le fruit de leur travail est intégré à cet Accord COP.

Le premier cycle de la COP régionale Centre-Val de Loire a donc permis de structurer la démarche et d'en définir les contours à l'occasion de son lancement, en concertation avec la diversité d'acteurs et citoyens du territoire. Il a également mobilisé largement à travers les dispositifs, les temps forts et la prise d'engagements (voir bilan en Annexe 5). **Cette mobilisation aux différentes échelles régionales est un premier résultat en soi de cette COP** : il conviendra de capitaliser dessus pour les prochains cycles COP pour renforcer encore la mobilisation et la prise d'engagement d'acteurs, notamment issus du monde économique.

La signature du premier Accord régional COP est une étape clé du premier cycle de la COP (objet du présent document), préalablement adoptée en session du Conseil Régional le 15 octobre 2020.

Le premier Accord régional COP

Le premier Accord régional COP, fruit du travail du premier cycle de la COP, est constitué :

- D'un **bilan des dispositifs développés dans le cadre de la COP et du niveau de mobilisation** ;
- Des **engagements des structures publiques et privées** volontaires partout en région **et des groupes de travail thématique** (coalitions) ;
- De la « **méthode COP** » qui définit les modalités travail des différentes parties prenantes et **des processus COP** mis en place, notamment pour le suivi des engagements (cf. « Méthode COP » infra) ;
- Des **dispositifs techniques et financiers** mis à disposition des acteurs pour faciliter la mise en œuvre des projets et engagements (cf. "Volet financier" infra) ;
- D'un **regard extérieur porté par le panel citoyen** constitué pour l'élaboration de ce 1^{er} Accord COP d'une part, **et le Conseil scientifique** d'autre part, sur les avancées de la COP.

Comment a-t-on pris en compte l'avis du Panel et du Conseil Scientifique ?

- Partage de l'avis du Panel auprès du Président du Conseil Régional ;
- Diffusion de l'avis sur le site internet et la Newsletter de la COP ;
- Partage lors des ateliers d'animation des coalitions pour inciter les parties prenantes à travailler ou intégrer certaines recommandations dans leurs objectifs stratégiques et opérationnels ;
- Accompagnement des porteurs d'engagements pour les inciter à travailler ou intégrer certaines recommandations dans leurs objectifs stratégiques et opérationnels ;
- Partage de l'avis du Panel avec le Conseil Scientifique et échanges lors de la semaine COP de Juillet 2020 ;
- Prise en compte des avis des experts dans le processus de validation finale des engagements déposés ;
- Prise en compte des recommandations dans la rédaction de l'Accord sur les volets enjeux et méthode mais aussi dans le cadre de la définition des engagements du Conseil Régional.

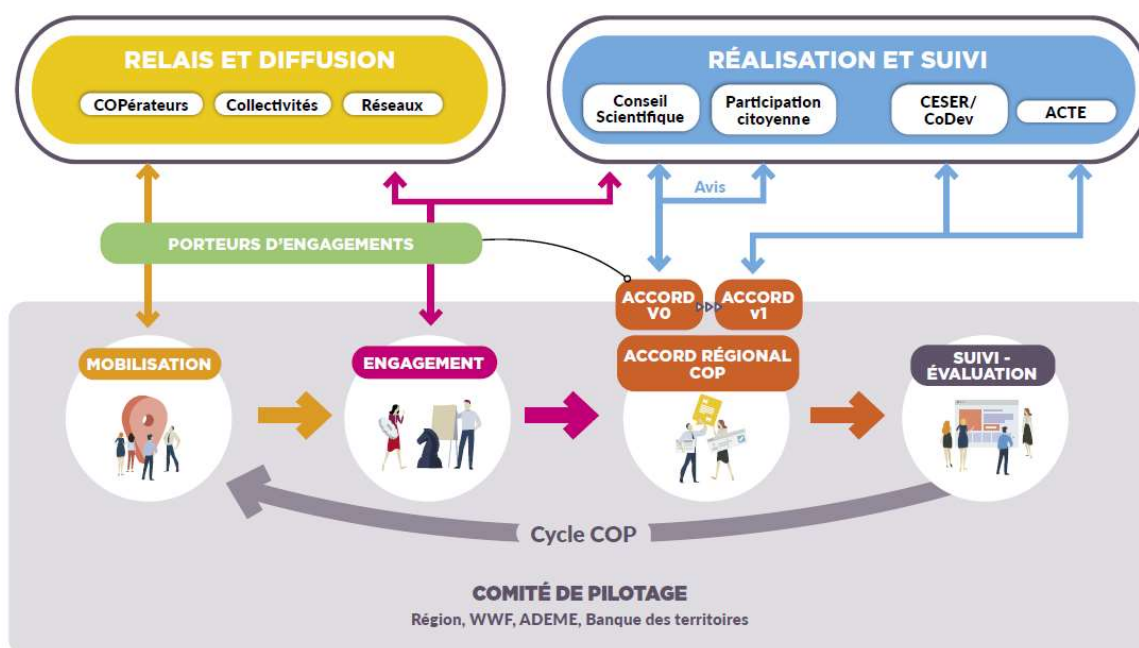
Par la suite, les **éditions suivantes, par cycle de 2 ans**, permettront de suivre les actions et engagements COP, d'en évaluer les résultats et les impacts, d'accompagner les acteurs dans la mesure de leur engagement et dans les efforts de duplication et de renforcement de ces initiatives.

Le bilan ainsi réalisé pourra aussi identifier d'autres besoins, engagements ou projets à intégrer dans le cadre de la COP. Il sera également l'occasion de requestionner les processus et dispositifs mis en œuvre afin d'en assurer l'adéquation avec l'avancement de la COP régionale. Chaque édition donnera lieu à la mise à jour de l'Accord régional COP. La méthode COP et le volet financier seront notamment réajustés tous les deux ans.

PARTIE I : LA COP EN ACTION, LES ACTEURS S'ENGAGENT

I- Le processus de la COP

PROCESSUS COP ET INTERACTIONS ENTRE PARTIES PRENANTES



La COP Centre-Val de Loire a pour ambition d'accélérer le passage à l'action des acteurs et organisations de la région sur les 5 leviers climat-énergie prioritaires mais aussi d'accompagner la prise de conscience citoyenne relative aux enjeux liés au réchauffement climatique. Sous la forme d'un cycle de 2 ans, la COP régionale mobilise ces parties prenantes individuellement ou collectivement et les **invite à porter des engagements d'action** (initiatives, projets, financements...).

On distingue les engagements de particuliers, d'organisations (associations, entreprises, collectivités...) et de coalitions (engagements collectifs thématiques). Ces contributions disposent de processus de remontée et de validation spécifiques, et sont intégrées à l'Accord COP régional. Elles sont donc le fruit d'un travail collectif, encadré par le « processus COP ».

Ce processus a pour objectif de :

- **Renforcer la mobilisation des acteurs régionaux à prendre un engagement** dans la COP régionale, soit en identifiant des projets existants, soit en motivant la création de nouveaux engagements ;
- **Accompagner la formalisation de ces engagements** (objectifs, gouvernance, indicateurs, plan d'actions...), **en définir le niveau d'ambition** adéquate au regard des objectifs COP et du type d'acteurs ;
- **Assurer le suivi et la mesure des impacts de ces engagements** sur le court, moyen et long terme, tant sur les aspects environnementaux (contributions directes aux objectifs COP) que sur les bénéfices associés qu'ils soient d'ordre social, économique, etc. (contributions indirectes) ;

- **Redéfinir ou ajuster l'engagement si nécessaire.**

Le processus COP s'appuie sur les instances de gouvernance de la COP et les réseaux relais pour :

- Accompagner les porteurs d'engagement et les coalitions dans le lancement (formalisation et alignement avec les objectifs COP), la réalisation et le suivi de l'engagement ;
- Contribuer à la préparation de l'Accord régional COP tous les deux ans et en assurer la réalisation et le suivi ;
- Relayer et diffuser la démarche COP à l'échelle du territoire.

Au cœur de ce premier Accord COP régional, les premiers engagements des acteurs de la région dans leur diversité. **Cette section présente l'ensemble des contributions aux 5 leviers d'intervention prioritaires** de la COP, avec pour chacun, l'expression des enjeux environnementaux et les réponses apportées à ces enjeux à l'échelle du territoire :

- Les engagements pris par les organisations et les coalitions ;
- Les possibilités d'engagement des citoyens ;
- Les engagements de la Région sur ses propres activités ;
- Les dispositifs existants ou nouveaux en région.

Compte-tenu de leur transversalité, les **5 conditions de réussite sont intégrées dans différentes sections de l'Accord**, comme suit :

- « Le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR²) et matières renouvelables » est intégré à l'ensemble des leviers dans les chapitres ci-dessous.
- « La sensibilisation et concertation des citoyens et acteurs » et « Le développement de la recherche et de la formation » font l'objet de contributions spécifiques présentées dans les deux derniers chapitres ci-dessous.
- « Le suivi du plan d'action par des indicateurs et données » est détaillé dans le chapitre « Suivi et évaluation de la COP Régionale ».
- « La mise en place d'instruments financiers » est explicitée dans la partie 2 de l'Accord concernant le volet financier.

II-Les leviers d'intervention prioritaires

Milieus naturels et biodiversité

Les enjeux en Centre-Val de Loire

Le Centre-Val de Loire se caractérise par une **diversité de milieux naturels**, combinant forêts, cours d'eau, espaces ouverts, dont la juxtaposition crée une richesse exceptionnelle alors même qu'ils représentent seulement **31 % de la superficie régionale**⁷. Parmi ses entités paysagères, peuvent être cités La Loire, fil conducteur qui traverse le territoire du sud-est à l'ouest, et façonne tous les milieux au fil de ses eaux sableuses ; la Brenne et la Sologne (forêts, landes, et étangs) qui constituent deux des plus vastes zones humides d'intérêt en Europe continentale ou encore la Forêt d'Orléans, plus vaste forêt domaniale de France. Ces milieux ont un impact direct positif sur la séquestration carbone (en particulier les zones forestières) et sur la résilience du territoire régional au dérèglement climatique.

⁷ Etat des lieux régional de la biodiversité de 2017, Observatoire Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire

Soumis à de nombreuses pressions anthropiques et climatiques, **les milieux naturels et leur biodiversité sont fragilisés**. Selon l'état des lieux régional de la biodiversité de 2017, un tiers des habitats naturels (notamment en milieux ouverts et/ou humides), 17% des plantes, 40% des oiseaux nicheurs sont menacés en Centre-Val de Loire.

La Région Centre-Val de Loire dispose d'une surface protégée règlementairement ou par maîtrise d'usage d'environ 32 800 ha (un peu moins de 1 % du territoire régional) et compte par ailleurs 3 parcs naturels régionaux : le Perche, la Loire Anjou Touraine et la Brenne. Mais la **grande fragmentation des espaces, la destruction des habitats naturels, la dissémination de produits polluants, le développement des espèces invasives et l'artificialisation des sols continuent de dégrader ces milieux naturels et leur biodiversité**.

Concernant l'eau, Le territoire régional dispose d'importantes ressources en eau. Toutefois, les prélèvements industriels et agricoles et les usages domestiques ont un impact sur celles-ci et l'on constate une **baisse du niveau des nappes depuis plus d'une trentaine d'années**, ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'eau.

De nombreux outils ont été mis en place afin de favoriser la préservation des espaces d'intérêt écologique reconnu. Ils concernent environ 20% du territoire régional, soit environ 22% des espaces naturels et semi-naturels/agricoles de la région. Mais **l'urgence à laquelle font face les milieux naturels et leur biodiversité nécessite d'aller plus loin**.

Une région fortement boisée mais vulnérable au dérèglement climatique

La forêt joue un rôle important dans l'atténuation du changement climatique à travers trois leviers : la séquestration, le stockage et la substitution.

D'une superficie de 940 000 hectares (23% du territoire régional), les forêts sont un atout pour la région Centre-Val de Loire. Répartie sur 43 communes, la forêt d'Orléans (Loiret) est la plus grande forêt domaniale de l'Hexagone (35 000 ha). D'autres massifs, comme les forêts domaniales de Châteauroux (Indre), de Chinon (Indre-et-Loire), de Loches (Indre-et-Loire) ou encore de Blois (Loir-et-Cher) rejoignent, aux côtés de la forêt d'Orléans, la série des forêts emblématiques de la région. Une des spécificités du parc forestier régional est qu'il est essentiellement privé, pour près de 88%. Les 12% restants sont essentiellement domaniaux. La mobilisation de tous les acteurs forestiers y compris privés est donc essentielle dans le cadre de la COP.

Les forêts du Centre-Val de Loire sont en grande majorité constituées de feuillus. Les chênes sessiles et pédonculés cumulent à eux seuls près de 60% des peuplements. Les principaux résineux sont les pins sylvestres, laricio et maritime. La production de feuillus de haute qualité est un axe fort du Centre-Val de Loire, en tant que territoire forestier par excellence. La filière forêt-bois régionale stimule le développement économique local, forte de 15 500 emplois directs et indirects pour 2 150 entreprises. Elle génère un chiffre d'affaires de 390 millions d'euros, dans une région en tête pour la production du chêne à grain fin en France.

Le chêne, qui représente près de 62% du volume global récolté dans les forêts publiques de la région, est un atout économique majeur en Centre-Val de Loire. Néanmoins, les chercheurs et scientifiques attirent notre attention sur l'impact du changement climatique sur l'essence phare de la région. Face aux épisodes successifs de sécheresse et de canicule, des dépérissements hors-normes de chênes (surtout pédonculés) ont par exemple été observés dans la forêt domaniale de Vierzon (Cher).

Le changement climatique doit conduire les forestiers à repenser la gestion forestière en privilégiant des essences mieux adaptées aux sols et à l'évolution du climat, comme le pin maritime et le pin sylvestre.

Par ailleurs, la vulnérabilité au stress hydrique des forêts risque d'être renforcée par une exposition à ces périodes de sécheresse plus fréquentes et plus sévères. Outre l'impact sur leur productivité ces sécheresses auront pour effet de rendre les peuplements forestiers plus vulnérables à d'autres événements climatiques extrêmes comme les tempêtes et les feux de forêts. Dans la région, les forêts de Sologne et de Touraine sont particulièrement sensibles au phénomène de feux de forêt du fait des peuplements de pin dont les aiguilles constituent au sol un matériau fortement combustible et des sous-étages forestiers composés de landes sèches et de Fougère aigle.

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

6 coalitions d'acteurs sont engagées pour amplifier l'action collective autour des enjeux Milieux Naturels et Biodiversité. Ces coalitions portent sur les thématiques suivantes :

- Préservation et replantation des haies et du bocage dans le Berry
- Rédaction d'un vademecum pour les collectivités sur le thème "zones humides, zones utiles"
- Développement de la végétalisation, la préservation et restauration des milieux humides et aquatiques et limitation de l'artificialisation
- La compensation des émissions de CO2 de chacun par le financement de projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de carbone localisés en région Centre-Val-de-Loire
- Le développement des énergies renouvelables concomitant à la préservation de la biodiversité, le développement des puits de carbone, le développement de pratiques d'isolation du bâti intégrant la biodiversité
- La structuration de l'Afac-Agroforesteries, réunissant un réseau d'experts et de maîtres d'œuvre des haies et des arbres, pour renforcer la place de l'arbre au niveau régional.

Focus sur la coalition « Zones humides, zones utiles »

Les zones humides disparaissent à un taux alarmant : en région Centre-Val de Loire, 2/3 des zones humides ont disparu depuis 50 ans. Pourtant ces milieux humides fournissent une multiplicité de services indispensables à la vie et ont un rôle essentiel dans l'adaptation des territoires face au changement climatique. Face à ces constats, cette coalition composée des 22 structures membres de l'ARB Centre-Val de Loire, souhaite créer des outils de sensibilisation pour les décideurs afin de développer une prise de conscience sur les services rendus par les zones humides et permettre de mieux préserver ces milieux.

Les engagements d'organisation

Le levier « Milieux naturels et biodiversité » a mobilisé **68 engagements** issus du secteur associatifs, des entreprises et des collectivités territoriales. Ces engagements portent sur :

- La formation et sensibilisation des élus, dans un contexte de renouvellement des instances décisionnelles ;
- L'organisation d'évènements (Printemps de l'Ecologie), d'actions pédagogiques (démarches « jachères fleuries » et « Lycéen Eco-Citoyen ») et d'animations en faveur de la transition (développement d'un Ecolieu) ;
- L'organisation de chantiers de plantation, végétalisation de zones urbaines, jardins partagés ;
- L'accompagnement de territoires volontaires dans l'adaptation aux changements climatiques (projet régional Objectif climat 2030 porté par de nombreux acteurs associatifs) ;
- L'appui aux acteurs ayant un impact positif sur les services rendus par les écosystèmes en valorisant leur activité ;
- La préservation, l'entretien, le renouvellement et le développement de milieux naturels (bocage, haies, corridor écologique, arbres, prairies humides...) ;
- Le développement des sciences participatives et d'actions de sensibilisation sur des thématiques diversifiées (changement climatique, puits d'absorption de CO2, solutions d'adaptation fondées sur la nature...) ;
- La préservation des ressources en eau ;
- L'intégration de la biodiversité dans les travaux de rénovation du bâti et de développement des énergies renouvelables.

Focus sur l'opération « Objectif climat 2030 » du réseau FNE

Porté par Nature 18, ce projet est mené en partenariat avec 4 communes de la région. Il vise à définir un programme d'action local, spécifique à chaque commune, adossé à des moyens financiers et humains afin d'adapter le territoire et de préserver la ressource en eau.

Les engagements des citoyens

L'application WAG invite les citoyens à se reconnecter à la nature de leur région en s'engageant dans **2 défis** :

- « **Je découvre la biodiversité de ma région** » au travers d'activités (participer à des sorties nature, visiter un parc naturel etc.) et astuces (se renseigner sur les programmes de sciences participatives) pour explorer la faune et la flore de la Région Centre-Val de Loire.
- « **Je contribue à la préservation et la reconquête de la biodiversité en Région Centre-Val de Loire** » qui propose notamment des idées de plantations à réaliser chez soi (haie écologique, espèces végétales mellifères, herbes aromatiques, plantes nécessitant peu d'arrosage etc.), des conseils pour récupérer les eaux de pluie ou encore de s'engager dans une association de protection de l'environnement.

La Région s'engage aussi

La Région souhaite aujourd'hui **renforcer son action sur ce levier thématique.**

Tout d'abord, auprès des lycées avec la mise en place d'une **subvention pour soutenir des projets de développement durable** à travers le dispositif « Ma Région 100% Education – Jeunesse pour le climat ». Mis en place à la rentrée 2020, ce dispositif a retenu 16 initiatives de lycées lors du premier appel à projets (prolongé jusqu'en décembre 2020). Il a pour objectif de renforcer l'engagement citoyen des

jeunes, de favoriser l'émergence des actions concrètes et la sensibilisation par des pairs. Les réalisations seront relayées sur Yep's, portail des jeunes de 15 à 25 ans.

Aussi, **concernant la biodiversité, un plan d'actions en région Centre-Val de Loire** a été adopté le 2 juillet 2020 en session plénière de la Région et fixe 10 engagements pour la collectivité locale.

Au-delà de l'appui majeur apporté à l'Agence Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire, la Région renforcera sa mobilisation en faveur de la biodiversité au travers de ses politiques dédiées à l'environnement et de manière transversale dans l'ensemble des politiques qu'elle mène.

Pour cela, un programme de 10 actions sera mis en œuvre et portera sur deux volets :

- **Protéger** contre la dégradation et la disparition des milieux et des écosystèmes.
- **Mobiliser** élus, acteurs économiques et habitants.

Ces 10 engagements de la Région visent à :

- ❖ **Doubler d'ici 2030 la superficie des réserves naturelles régionales.** Depuis 2011, la Région a classé 5 réserves naturelles régionales sur une superficie totale de 398 hectares, complétant ainsi les 5 réserves naturelles nationales existantes. Face au besoin de protection de la biodiversité remarquable, dès 2020 il s'agira d'étendre la superficie d'aires naturelles protégées en région Centre-Val de Loire, notamment par la création de nouvelles réserves naturelles régionales ou l'extension de celles existantes si cela s'avère cohérent.
- ❖ **Expérimenter le dispositif des Obligations Réelles Environnementales (ORE).** L'ORE correspond à un contrat par lequel le propriétaire foncier attache volontairement et durablement une vocation environnementale à sa propriété, associée à l'assurance que ces modalités d'usage seront transmises. Ce contrat, choisi et librement consenti entre un propriétaire et un cocontractant, doit concourir au maintien, à la conservation, à la gestion ou à la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.
- ❖ **Accompagner les démarches de renouvellement des chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR).** La Région accompagnera la création d'un PNR « bocage » dans le sud Berry et une réflexion en vue d'une préfiguration d'un PNR Sologne, en complément des trois PNR existants. La Région, en lien avec les Syndicats mixte de gestion des Parcs naturels régionaux poursuivra les démarches de révision et de renouvellement de chartes (PNR Loire-Anjou-Touraine, Perche, Brenne).
- ❖ **Renforcer la protection des zones de captage d'eau potable** en intégrant le volet "pollution diffuse" dans les contrats signés avec les agences de l'eau. La Région déploie des contrats territoriaux (dits « de rivière ») en renforçant les actions les plus efficaces de reconquête de la biodiversité. Les seuils et obstacles sur les cours d'eau entravent la circulation de la faune aquatique et empêchent les migrations.
- ❖ **Végétaliser et renaturer les espaces publics et urbains** en considérant que les constructions ou les requalifications de bâtiments ou de sites doivent avoir pour principe que la biodiversité soit équivalente ou supérieure à celle existante avant le projet.
- ❖ **Soutenir les projets de recherche sur les solutions fondées sur la nature et faire face au changement climatique.** Les difficultés d'approvisionnement en eau potable des territoires en amont des bassins montrent notre vulnérabilité et l'importance des choix à venir pour gagner en

résilience face aux aléas climatiques. Et la survie des espèces fluviales, qui arrivent en tête des espèces concernées par l'effondrement de la biodiversité, doit également être une priorité.

- ❖ **Mobiliser davantage les entreprises et les agriculteurs.** Le soutien à l'Agriculture Biologique (AB) est renforcé dans le plan bio régional complémentaire du plan Ambition bio de l'État. Ce plan comportera un volet excellence environnementale sur la biodiversité dans les fermes en AB. La Région encourage la labellisation des efforts menés par le secteur agricole (HVE, bio) et économique (ETN) dans ses champs d'action : soutien de l'accompagnement des agriculteurs, plan bio, stratégie alimentation. Illustration du caractère systémique des chantiers à mener dans le cadre de cette COP, cet engagement nécessitera une coordination avec le levier Agriculture / Alimentation.
- ❖ **Renforcer l'engagement des collectivités locales** en soutenant le financement des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) soutenus à 80% via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST).
- ❖ **Soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité et du climat** via le dispositif "A vos ID" qui proposera un bonus pour les initiatives en faveur d'une biodiversité positive ou du climat.
- ❖ **Sensibiliser l'ensemble des habitants à la nécessité d'agir pour la biodiversité.** La Région est partie prenante de la Convention Régionale pour une Education à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD) qui intervient auprès des scolaires sur les questions de durabilité. En 2020, elle suivra particulièrement le déploiement des Aires Terrestres Educatives (ATE) dans les écoles. Par ailleurs la redéfinition des différents défis citoyens (qui consistent à accompagner aux changements de pratiques sur les thèmes énergie, déchets, biodiversité, alimentation) est en cours, avec pour objectif d'associer de nouveaux défis (biodiversité, déchets...) sous un chapeau commun de Défis de la Transition. L'accessibilité de ces défis à l'ensemble de la population en fait des outils importants de l'appropriation des enjeux.

Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

Le Centre-Val de Loire bénéficie de différents dispositifs pour protéger la biodiversité et limiter son érosion :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)** : La Région soutient par exemple l'acquisition, la renaturation, la valorisation de sites naturels identifiés dans les trames vertes et bleues locales, des études permettant d'améliorer la connaissance, mais également la réalisation d'inventaires de la biodiversité communale qui sont des outils d'aide à la sensibilisation et à la décision pour les collectivités locales. Ces investissements régionaux permettent notamment d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions issus de l'étude « Trames Vertes et Bleues locales en Région Centre-Val de Loire ». Sur le volet agricole des CRST, la Région accompagne également la réalisation de diagnostics biodiversité dans les exploitations, l'acquisition de matériels permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau, ainsi que des actions de préservation de la biodiversité domestique
- Un **Contrat d'Appui au Projet (CAP) de la filière « forêt-bois »** dont les enjeux identifiés pour la période 2019-2023 sont de :
 - Renforcer la construction bois, « changer d'échelle », favoriser l'utilisation des bois régionaux et des éco matériaux pour répondre à la future RE 2020, E+C-.

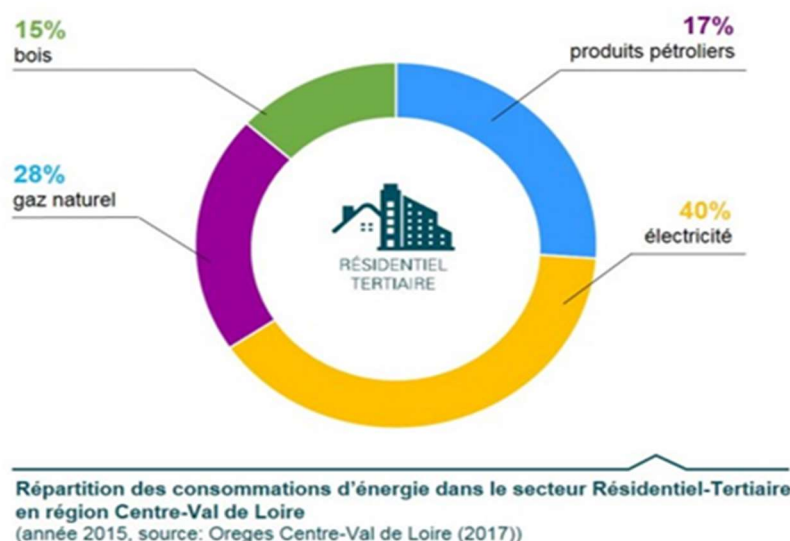
- Développer très fortement les chaufferies bois approvisionnées en circuit plus court avec plus de valeur ajoutée.
 - Transformer plus de bois en région, augmenter la valeur ajoutée par l'innovation et le design pour développer les emplois ruraux.
 - Récolter plus de bois pour répondre aux attentes sociétales chiffrées dans les PCAET et stocker durablement le CO2, limiter les risques biotiques et climatiques.
 - Gérer durablement la forêt pour la renouveler et l'adapter aux changements climatiques, développer la ressource forestière, pérenniser la biodiversité, séquestrer plus de CO2.
- Deux dispositifs de la Direction de l'Economie, **CAP Développement volet Conseil et CAP Développement volet Immobilier**, auxquels s'applique une bonification de 50% lorsque le projet va au-delà des critères issus de la RT 2012.

Ces dispositifs pourront être complétés par la suite, pour répondre à des enjeux techniques ou financiers spécifiques.

L'habitat et l'ensemble du bâti

Un parc immobilier énergivore à rénover

L'habitat et le bâti forment un levier prioritaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le Centre-Val de Loire : les secteurs Résidentiel et Tertiaire représentent ensemble le 2^{ème} émetteur de GES à l'échelle du territoire avec 4,7 MtéqCO₂ / an, soit **24% des émissions de la région**⁸. Ces émissions sont principalement liées à **la consommation énergétique des bâtiments qui représente 44 % de la consommation finale** régionale en 2015. Le bâtiment constitue ainsi le premier gisement d'économies d'énergie et de GES dont deux tiers concernent le résidentiel et en particulier le chauffage.



Cette situation s'explique par les caractéristiques de notre parc de logements régional :

Des bâtiments fortement consommateurs	Un parc immobilier vieillissant	Une dynamique de construction faible et localisée
<ul style="list-style-type: none"> • 94 % du parc immobilier est constituée de résidences⁷ • 83% de logements individuels⁷ • + de 50% des résidences principales sont considérées comme énergivores⁹ 	<p>47% des logements (en surface) ont été construits avant 1970, soit avant toute réglementation thermique¹⁰</p>	<p>La part des logements neufs moins énergivores reste faible en Centre-Val de Loire : l'indice régional de construction est un des plus faibles sur le territoire national⁷</p>

Les dépenses énergétiques pèsent par ailleurs fortement sur les ménages :

- **185 000 ménages** (soit 16,9 % d'entre eux) consacrent **plus de 8 % de leur budget** au chauffage de leur logement ou de l'eau sanitaire.
- **27,4 % des ménages de la région sont considérés en situation de vulnérabilité énergétique** (en particulier les jeunes et les personnes âgées) en lien avec leurs dépenses de logement et de déplacement.

⁸ Source Oreges Lig'Air : ATLAS TRANSVERSAL CLIMAT-AIR-ENERGIE Juillet 2019

⁹ Entre 52% et 62% par estimation des étiquettes de « diagnostic de performance énergétique ». Source : Suivi de l'impact énergie-climat des secteurs résidentiel et tertiaire en région Centre, OREGES, mars 2011.

¹⁰ Source : INSEE, SIT@DEL2, 2016

Si l'importance de l'atténuation du changement climatique est désormais reconnue pour l'ensemble du bâti, l'adaptation à un climat changeant l'est encore insuffisamment. Des travaux de recherche sur les conséquences du changement climatique sur le secteur de la construction et de l'immobilier se multiplient en région Centre-Val de Loire. Toutefois, la conscience qu'une adaptation des différents acteurs publics et privés est nécessaire reste encore parfois trop limitée. L'analyse de la vulnérabilité du cadre bâti indique une fragilisation et une dégradation des bâtiments (logements, bureaux, industries...), amplifiées par des phénomènes climatiques extrêmes : canicules, vagues de froid, inondations... Une augmentation des activités de maintenance et suivi des infrastructures, et des coûts correspondants, est ainsi à prévoir. Les risques d'inondation et de coulées de boue sont particulièrement présents sur le territoire et sont en partie renforcés par le caractère imperméable des sols urbains des villes et métropoles de la région.

Par ailleurs, compte-tenu de la hausse globale des températures moyennes attendus en Centre-Val de Loire (jusqu'à +4°C à l'horizon 2071-2100¹¹) et de l'augmentation du nombre de journées chaudes (+50 jours à l'horizon 2071-2100¹²), **le confort d'été va significativement baisser dans les bâtiments**, et l'on peut redouter un recours massif aux systèmes de refroidissement coûteux, énergivores et émetteurs de GES. **Il est donc important de l'anticiper, de sensibiliser les acteurs du territoire pour éviter tout risque de mal adaptation.**

La **rénovation constitue également un enjeu de santé publique** mais aussi de **lutte contre les précarités**. La rénovation du bâti existant doit donc en priorité viser les bâtiments les plus vétustes, occupés généralement par les plus modestes. C'est pourquoi les aides financières accordées doivent leur être adressées en priorité, au même titre qu'aux communes les moins dotées, notamment en milieux ruraux et centre-bourgs.

Enfin, la **formation des acteurs économiques régionaux** (notamment les architectes et les artisans) **aux bonnes pratiques d'adaptation (choix des matériaux, conception bioclimatique, mise en hors d'eau des installations techniques...)** mais aussi à **l'impact carbone des rénovations**, intégrant tous les postes et considérant le cycle de vie des matériaux, est un levier essentiel pour réduire la vulnérabilité du cadre bâti aux différents aléas climatiques et renforcer sa résilience. Une approche beaucoup plus large doit aussi être adoptée en intégrant les infrastructures et les réseaux tant publics que d'intérêt général car la mise hors service de ceux-ci peut avoir de graves répercussions non seulement pendant la crise mais encore et surtout pour permettre un retour à la vie normale.

Au regard de ces enjeux sociaux et environnementaux, une politique forte de réhabilitation et d'adaptation au changement climatique du parc ancien doit être mise en place pour en améliorer la performance énergétique et sa résilience. **La Région Centre-Val de Loire vise ainsi à travers son SRADDET à :**

- **Accélérer les programmes de réhabilitation et d'adaptation au changement climatique des bâtiments résidentiels et tertiaires** (logements, locaux d'activités et bâtiments publics) via la construction de parcours de rénovation énergétique complets à destination des ménages ;
- **Définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation** du cadre bâti des territoires incluant le confort thermique ;
- **Développer de façon mesurée l'offre nouvelle en ciblant les secteurs les plus dynamiques**, compte tenu de la faible tension sur le parc immobilier régional et de la nécessité de préserver les espèces agricoles et naturels.

¹¹ Selon le scénario RCP 8.5 du GIEC – sans politique climatique. Source : Climat HD, Météo France.

¹² Selon le scénario RCP 8.5 du GIEC – sans politique climatique. Source : Climat HD, Météo France.

La Région et ses partenaires souhaitent aussi promouvoir les bonnes pratiques et référentiels existants (label E+C-, Bâtiment Bas Carbone (BBCA)...) qui permettront de contribuer à la trajectoire bas carbone du territoire et d'adapter les bâtiments au climat futur de la région pour le confort de ses usagers.

Enfin, la mise en œuvre de ces ambitions devra s'appuyer sur des solutions bas-carbone (matériaux biosourcés, énergies renouvelables...) appelant à une réflexion plus systémique de nos modes de construction, de consommation énergétique, d'approvisionnement des matériaux...

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

7 coalitions d'acteurs sont engagées à date pour amplifier l'action collective autour des enjeux Habitat et Bâti de la région :

- 1. Développement d'une stratégie régionale "matériaux biosourcés et bâtiment"**
- 2. Favoriser la production et l'autoconsommation de l'énergie renouvelable produite par 20 lycées de la région**
- 3. Fédérer les acteurs régionaux de la filière Géothermie pour en développer la production et l'usage**
- 4. Créer un réseau régional pour la transition énergétique du type CLER**
- 5. Développer l'usage de la terre crue dans le bâtiment**
- 6. Mettre en relation les acteurs de la filière chauffage domestique au bois bûche afin de développer son usage et mutualiser les bonnes pratiques**
- 7. Fédérer les acteurs de la rénovation énergétique**

Focus sur la coalition « Lycées producteurs d'énergie renouvelable »

Actuellement, 20 lycées produisent de l'énergie photovoltaïque en région Centre-Val de Loire. Cette coalition permet d'identifier le rôle pilote que peuvent jouer ces 20 lycées via leurs retours d'expérience : comment favoriser la production et l'autoconsommation de l'énergie produite par les lycées ? Quels engagements prendre individuellement et collectivement pour faire de ces bâtiments des bâtiments exemplaires ?

Le travail de cette coalition vise à créer des exemples inspirants pour les futurs établissements souhaitant produire leur énergie localement et profiter de ces installations pour créer des actions pédagogiques.

Les engagements d'organisations

Renouvelables
Sobriété
Efficacité
Energies
Biosourcé
Ecorénovation

Le levier « Habitat et ensemble du bâti » a mobilisé à date **58 engagements** issus du secteur associatif, des entreprises et des collectivités territoriales.

Ces engagements portent sur :

- L'éco-rénovation et les techniques de construction biosourcées ;
- Les dispositifs de soutien des collectivités aux énergies renouvelables, comme le développement de cadastres solaires, ou à la réduction des consommations d'énergie du territoire via par exemple l'optimisation de l'éclairage public et l'animation de plateformes de la rénovation pour le grand public et les entreprises ;
- L'accompagnement au développement de la géothermie ;
- Le développement de centrales photovoltaïques et l'investissement dans des sociétés locales de production d'énergies renouvelables ;
- La construction de bâtiments HQE pour les entreprises impliquant fortement les futurs salariés ;
- Le développement de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) ;
- L'acquisition de certifications éco-responsables et notamment le recours à un fournisseur d'énergie verte ;
- Des actions de communication et de formation sur les enjeux du bâti durable.

Focus sur la conception et le réaménagement d'espaces publics "Climat-compatibles" pour réduire les îlots de chaleur urbains dans les cours d'école (Ville de Blois)

La Ville de Blois a choisi d'axer son engagement sur les cours d'école pour diminuer les températures ressenties et conserver des conditions d'accueil satisfaisante des enfants, même en cas d'épisodes de fortes chaleurs.

Ainsi, la collectivité a pour objectif de désimperméabiliser 8 cours d'école sur les 5 prochaines années, et d'accentuer la végétalisation pour favoriser la diminution des températures ressenties dans ces cours.

La mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales ainsi que de choix d'aménagements durables, concourra à ce rafraîchissement et favorisera, en complément, le développement de la biodiversité.

Les engagements des citoyens

L'application WAG propose aux citoyens de s'engager sur ce levier via **3 défis** pour habiter un logement économe :

- « **Je réduis ma consommation d'énergie** » qui met en avant une série d'écogestes à adopter dans son quotidien et son logement (réduction du chauffage la nuit, choix d'électroménagers peu consommateurs d'énergie, etc.).
- « **Je rénove et j'entretiens mon logement** » qui invite les citoyens à se renseigner auprès de professionnels du secteur pour réaliser des travaux ou choisir des matériaux durables.
- « **J'utilise des énergies renouvelables dans mon logement** » qui propose aux citoyens de se renseigner sur les offres et dispositifs existants (notamment via l'ADEME et les Espaces Info Energie), de s'impliquer dans les projets citoyens ou de réaliser des rénovations dans leur logement.

La Région s'engage aussi

La COP, c'est aussi l'occasion pour la Région d'amplifier son action pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (près de 90 000 téqCO₂ par an). Sur l'habitat et le bâti, la Région est engagée dans un vaste champ d'actions sur :

- **Les bâtiments scolaires** : investissement de 40M€ pour réduire de 40% les consommations énergétiques de 62 lycées à l'horizon 2030 (programme COEPI) ;
- **Le logement** : offre de prêt alloué aux particuliers pour la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques de leur logement, avec un soutien de la Région à hauteur de 1,2M€ en phase de création.

La Région souhaite aujourd'hui **renforcer son action** via :

- **Le développement des projets participatifs et citoyens territoriaux** en accompagnant le développement de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergies renouvelables, via notamment le **développement du dispositif « 1 € citoyen = 1 € de la Région »**. Les bénéficiaires pourront prétendre à trois types d'aides :
 - Aide à la mobilisation de citoyens, afin d'accompagner le porteur de projet dans la phase d'émergence du projet ;
 - Aide à la décision en phase de développement (études de faisabilités) ;
 - Aide à l'investissement sous la forme de prime à l'investissement.
- **La rénovation énergétique des logements** via l'action de la SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) : cette SEM régionale accompagne les propriétaires dans la conception et la réalisation de travaux de rénovation énergétique, dans le montage financier des projets et peut également apporter une prestation complémentaire de tiers-financement.
- **Le déploiement du programme FACILARÉNO** en partenariat avec la société DORÉMI. Ce programme vise à nouer des partenariats avec 10 territoires, former 10 "formateurs DORémi" locaux, constituer 50 groupements d'artisans composés chacun de 4 à 5 professionnels du bâtiment et réaliser 50 rénovations performantes de maisons individuelles.
- **Le déploiement des outils Siterre-CaSBâ** sur le territoire régional : Siterre est un outil cartographique de ciblage des enjeux de la rénovation à destination des territoires. CaSBâ est le carnet de santé d'une maison individuelle. Les deux outils font parties du centre de ressources des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE).
- **Le projet européen ENERGE** qui vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées dans le parc de bâtiments des écoles plus anciennes du nord-ouest de l'Europe, en se concentrant sur les écoles post-primaires. ENERGE permettra à la direction, aux enseignants et aux étudiants des écoles post-primaires de réduire la consommation d'énergie en développant des applications adaptées à chaque partie prenante dans l'environnement scolaire. ENERGE vise à atteindre une réduction minimale de 15% de la consommation totale d'énergie des écoles post-primaires associées pendant la durée du projet.
- **Le programme expérimentale ADEME /GRDF** visant à financer des piles à combustible mobilisant l'hydrogène pour le chauffage des particuliers.
- **La mise à jour de la stratégie Géothermie** visant à engager les acteurs, valoriser la ressource disponible sur le territoire et garantir un développement responsable de la filière.

- **Le renfort de la dynamique autour des matériaux biosourcés** (dispositifs financiers, renfort de l'animation des filières, outils de formation professionnelle).

Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

Le Conseil Régional a mis à disposition des porteurs de projet de nombreux dispositifs pour stimuler les actions en faveur d'un habitat et d'un bâti durable :

- **Service Public Régional de l'Energie (SPRE)** pour la rénovation énergétique déclinée localement par les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) qui déclinent à l'échelle locale la mission de conseil des Espaces Info Energie et assure une animation de l'ensemble des acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier.
- **Banque régionale spécialisée dans la rénovation énergétique des logements** (maisons individuelles et copropriétés) opérationnelle au 2^{ème} semestre 2020 qui offrira aux ménages un parcours complet d'accompagnement, du diagnostic énergétique, à l'offre de prêt, au suivi du chantier ainsi qu'un suivi post-travaux pour mesurer les économies d'énergie réelles.
- Dispositif de la Direction de l'Economie : **CAP Développement volet Immobilier** auquel s'applique une bonification de 50 % lorsque le projet va au-delà des critères issus de la RT 2012.
- Des leviers régionaux dans le cadre des **Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST)** : la Région accompagne des programmes d'isolation des bâtiments publics ainsi que la rénovation thermique du parc de logements publics sociaux. Ces aides sont conditionnées à l'atteinte d'une performance énergétique BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou à défaut l'atteinte de l'étiquette de performance énergétique C avec un gain de 100 kwh/m²/an.
- **Le service de « Conseil en Energie Partagé »**, financé par l'ADEME et la Région, qui accompagne les collectivités dans la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public, en offrant un conseil objectif et indépendant, un accompagnement et une assistance technique sur le long terme.
- La **mission régionale Bois Energie** qui réalise des études d'opportunité pour tout public hors particulier.
- Les **financements pour études et investissements de l'ADEME et du CPER pour les réseaux de chaleur**.
- Les **Aides ADEME-Région pour les études et investissements liés au développement d'installations d'ENR thermiques et de récupération**.
- **Le centre de ressource Envirobat pour accompagner les projets de construction intégrant des matériaux biosourcés**.

En complément d'un soutien aux interventions sur le bâti, le Conseil Régional et l'ADEME accompagnent le **développement de l'ingénierie locale** pour stimuler et appuyer les stratégies et initiatives locales des collectivités : élaboration de PCAET, recours à des conseils en énergie partagée.... Par exemple, le dispositif de **contrats d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables (COT EnR)** permet

d'accompagner un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire (intercommunalité), porté par une structure publique dont le périmètre d'action couvre le territoire. Ce dispositif mobilise et met en synergie un grand nombre d'acteurs, apporte aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux. Il permet également d'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

En matière de soutien à la création de logements sociaux, la Région privilégie le recours à du bâti existant sur la construction neuve via un niveau de financement renforcé sur des opérations en acquisition réhabilitation.

A travers les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), la Région encourage également le **développement de la géothermie sur sondes et le développement de la filière bois**, en particulier avec un soutien aux investissements locaux en matière de transformation, conditionnement/stockage ou distribution du bois. Elle peut également être amenée à soutenir des actions plus spécifiques, impulsées par les acteurs locaux pour encourager la **structuration de filières locales en matière d'éco matériaux, lutter contre la précarité énergétique...**

Par ailleurs, la Région peut également **soutenir des démarches liées à l'habitat participatif** via les CRST et le dispositif « A vos ID » (ex : animation et pilotage d'un collectif).

Compte-tenu de l'importance des enjeux, le développement futur de la COP régionale s'attachera à dynamiser l'utilisation des dispositifs existants, à en multiplier le nombre et le type pour couvrir l'ensemble des solutions de rénovation.

Mobilités et transports

Les enjeux en Centre-Val de Loire

Positionnée au carrefour des grands espaces économiques du nord-ouest européen, la région Centre-Val de Loire dispose d'un **réseau d'infrastructures relativement dense** qui lui permet de desservir efficacement le territoire et de s'intégrer dans les flux nationaux. La mobilité y est forte, accentuée par des flux domicile-travail en augmentation.

CHIFFRES CLES

1er secteur d'émission de GES

2nd secteur consommateur d'énergie

32% des émissions totales régionales en 2016¹³ Dont 48% issus de la voiture individuelle¹⁴, loin devant les poids lourds (29%) et les véhicules utilitaires légers (22%)

35% de la consommation régionale en 2016

La voiture à usage individuel reste prédominante pour la mobilité des particuliers : **8 actifs sur 10 utilisent la voiture pour aller travailler et 86,1 % une voiture** (moyenne nationale : 81%¹⁵).

La part des transports en commun (train essentiellement) est faible à hauteur de 7% des flux domicile-travail en 2015¹⁶. Le **réseau ferroviaire de la région Centre-Val de Loire est assez dense** (2 180 km de voies) et la desserte ferroviaire s'organise principalement par les lignes régionales REMI. Malgré ce maillage, et si les liaisons inter-régionales bénéficient de desserte relativement satisfaisante, la problématique majeure se situe au niveau des **dessertes locales**, notamment :

- Le manque d'attractivité de l'offre de transport pour les déplacements périurbains ;
- La desserte des territoires ruraux.

Les transports en commun en site propre que sont le tramway et le bus à haut niveau de service rencontrent un succès certain en zone urbaine. Ils ont enregistré, en 2016, près de 40 millions de voyages, soit 67,9 voyages/habitant en moyenne dans les agglomérations de Tours et Orléans.

Les transports de marchandises représentent également un enjeu fort d'atténuation des émissions de GES pour le Centre-Val de Loire, compte-tenu de la part du routier (environ 85% des flux en 2018¹⁷). Cette situation s'explique par la part forte des importations (53% des flux régionaux) et par la densité des infrastructures routières.¹⁸

Le transport aérien a un très fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre, l'enjeu est la régulation du trafic pour atténuer ces effets. Il s'agit notamment d'encourager le développement et l'usage des transports ferroviaires afin de renforcer leur attractivité au regard de l'offre aérienne.

Par ailleurs, les réseaux de transports (routiers, ferroviaires...) sont également vulnérables face aux aléas climatiques : chaussées fissurées, ruptures ou dégradations en raison de crues ou d'éboulements, allongement des temps de trajet en raison du gel ou de la neige ... L'impact sur les infrastructures, qui

¹³ Source Oreges Lig'Air : ATLAS TRANSVERSAL CLIMAT-AIR-ENERGIE Juillet 2019

¹⁴ Source Oreges chiffres clés GES 2012

¹⁵ source INSEE RGP, 2017

¹⁶ Observatoire régional des transports 2015

¹⁷ Plaquette ORT 2019

¹⁹ SRADDET Centre-Val de Loire

vieillissent, est grandissant, avec le risque d'entraîner une augmentation des dégradations et donc des coupures de réseaux de transports. Ces coupures, surtout si elles ont lieu sur des axes stratégiques, peuvent impacter tout le territoire régional en bloquant l'activité et en isolant des zones d'habitat, de services et d'emploi.

Pour répondre à ces enjeux de transports et de mobilités, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée à travers son SRADDET à **diminuer la part de la voiture individuelle solo dans les déplacements (de 5 points en 2030 et 20 points en 2050) et à augmenter celle du vélo pour atteindre 9% en 2025**. La Région souhaite également identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique des infrastructures de transport afin de définir une stratégie d'adaptation des territoires adaptée aux risques climatiques (inondations, sécheresse, retrait-gonflement des argiles...).

Enfin, il est important de rappeler que **la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 a des conséquences majeures sur le domaine des transports et modifie considérablement les habitudes de déplacements**. Mobilités quotidiennes, résidentielles, touristiques, professionnelles : la crise sanitaire aura des conséquences durables sur chacun de ces motifs de déplacements. Ses impacts porteront sur les infrastructures, les flux et leur gestion, mais aussi sur les pratiques et l'organisation de ses mobilités par chaque citoyen. Cette tendance, valable à l'échelle nationale et également identifiée à l'échelle de notre région Centre-Val de Loire : baisse du recours aux transports en commun, recul des trajets longue distance, développement de l'usage du vélo, recours au télétravail... Selon leur profondeur et leur intensité, les transformations actuelles et futures auront des conséquences notables sur l'organisation des territoires, les pratiques de mobilité et les inégalités sociales ou encore les émissions de gaz à effet de serre.

Il y a donc un enjeu fort pour l'action publique à analyser les difficultés que présente cette période mais aussi à se saisir des opportunités qu'elle offre pour les politiques de mobilités. Les acteurs des transports dont la Région en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports ainsi que les aménageurs ont joué un rôle clé pour assurer les services indispensables pendant la période de confinement, puis pour accompagner la reprise d'activité. La réactivité et la souplesse dont ils ont fait preuve ont révélé leur inventivité, de nouvelles manières d'agir – urbanisme tactique, aménagements transitoires ou réversibles, droit à l'erreur – mais aussi l'importance de l'inscription de ces mesures dans des stratégies de territoire pour que les actions déployées se pérennisent. Les stratégies locales devront également préparer la résilience des territoires, et intégrer les conséquences de la diffusion des pratiques numériques en termes de mobilité, tout en veillant à l'inclusion sociale.

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

3 coalitions d'acteurs visent à accompagner le développement de solutions bas-carbone :

- 1 coalition en faveur de la **mobilité de proximité responsable et solidaire**
- 1 coalition visant à **développer les transports collectifs durables ruraux et urbains**
- 1 coalition pour identifier collectivement les mesures à prendre ou à accompagner pour **préserver et développer les transports ferroviaires**

Les engagements d'organisations

Le levier « Mobilités et transports » a suscité **34 engagements** issus des différents acteurs territoriaux.

Les entreprises proposent de :

- **Développer des certifications pour mesurer et réduire les émissions en CO₂ de leurs flottes,**
- **Remplacer leurs véhicules diesel / essence par des véhicules GNV/BioGNV,**
- **Favoriser la mobilité électrique,**
- **Soutenir les mobilités douces,**
- **Mutualiser les véhicules à l'échelle de l'organisation ou à l'échelle d'une zone d'activité.**

Les **associations et collectifs** ainsi que les acteurs de l'éducation, de la recherche et de la culture souhaitent **mettre en place un système de covoiturage et favoriser l'information, la distribution et les tarifications multimodales en région.**

Les **collectivités et organisations publiques** souhaitent **accompagner l'élaboration d'un schéma régional d'avitaillement pour les véhicules à partir d'énergies renouvelables et favoriser la mobilité douce** (indemnité kilométrique vélo, pistes cyclables, stationnements vélos sécurisés...). Ces projets seront coconstruits avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Il est d'autant plus important que les premiers concernés, à savoir les usagers des futurs aménagements et/ou services proposés soient associés le plus en amont possible cela dans l'optique de faciliter la mise en œuvre et l'acceptation du projet. Par ailleurs, les mutualisations de véhicules propres entre organisations et le développement de transports actifs ludiques (comme les rosales scolaires) pourraient également se développer sur nos territoires.

Les engagements des citoyens

L'application WAG invite les citoyens à mieux se déplacer via **2 défis** :

- **« Je réduis mes émissions lors de mes déplacements »**
- **« J'optimise mes déplacements ».**

Les actions présentées pour remplir ces défis incitent les citoyens à réfléchir à l'impact de leurs déplacements et proposent des alternatives aux déplacements motorisés individuels : covoiturage, transports en commun, transports doux, écoconduite, etc.

La Région s'engage aussi

La Région s'engage, au-delà de la réglementation, à **sortir du diesel ses 500 autocars circulant sur les lignes régulières d'ici 2028**. Par ailleurs, la Région se mobilise pour la **sauvegarde des lignes ferroviaires**

Focus sur la coalition « Mobilité de proximité responsable et solidaire en Centre Val de Loire »

Cette coalition cherche à rassembler les initiatives visant transformer la mobilité de proximité dans un sens plus solidaire et plus conforme aux objectifs de réduction des émissions carbone. Elle souhaite en particulier concourir à la création d'un service de covoiturage de proximité gratuit et solidaire ainsi qu'accompagner le développement de déplacements décarbonés (vélos, trottinettes, marche...).

du quotidien, dont l'enjeu financier représente plus de 250 M€ à investir d'ici 2025. La Région a accepté d'intervenir aux côtés de l'Etat qui est compétent en la matière.

Focus sur le Campus à vélo de l'Université d'Orléans pour favoriser l'utilisation du vélo par le développement d'une offre de services

Afin de soutenir le développement du vélo sur son campus l'Université d'Orléans propose :

- un prêt de vélos aux étudiants
 - la mise à disposition de vélos aux agents de l'Université pour les déplacements internes au campus
 - l'organisation d'événements autour du vélo
 - la création d'un atelier d'entretien / réparation des vélos
-

Au-delà des dispositifs existants qu'elle porte déjà, la Région Centre Val-de-Loire souhaite aujourd'hui **favoriser les déplacements par les modes actifs dans l'espace public**, notamment pour les lycées. En ce sens, elle envisage d'accompagner les lycées dans la réalisation de plans de déplacement des lycées.

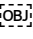
Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

Dans le domaine des mobilités, la Région remplit plusieurs rôles. **Elle organise tout d'abord directement un réseau multimodal désormais unifié, identifié sous le nom unique de REMI** (REseau de Mobilité Interurbaine), comportant des trains, des lignes régulières de car, du transport à la demande et les transports scolaires. Chaque jour, ce sont près de 88 000 voyages sur le mode ferroviaire, près de 15 000 voyages commerciaux sur les lignes routières régulières interurbaines, et environ 200 000 voyages scolaires.

Pour accroître l'attractivité de ce réseau :

- Les transports scolaires sont gratuits et bénéficient d'un système innovant de billettique scolaire ;
- Une nouvelle gamme tarifaire plus attractive a été déployée en 2019 ;
- Le parc de matériel roulant ferroviaire continue à se renouveler, avec l'arrivée de rames neuves sur les trains Rémi Express, échelonnée de 2020 à 2023.

En tant que chef de file de l'intermodalité, en lien avec les 15 autorités organisatrices des mobilités sur son territoire, la Région impulse des actions communes visant à faciliter les usages des transports publics, mais aussi d'autres formes de mobilité :

- Mise en place depuis 2012 de la **centrale d'information multimodale JVMalin** (www.jvmalin.fr, recherche d'itinéraires et d'offres de mobilités sur la région). Ce module présente les solutions en transports en commun, en vélo et, cet automne 2020, il intégrera également les trajets proposés sur des plateformes existantes de covoiturage.
- Déploiement d'une **billettique interopérable**, c'est-à-dire de cartes billettiques compatibles entre les réseaux du territoire régional pour charger les titres de transport (cartes )¹, ainsi que des accords tarifaires avec les autres réseaux, pour disposer de titres combinés.
- Amélioration des pôles d'échanges et accompagnement de l'essor du vélo.



La Région est aussi un catalyseur des initiatives des acteurs du territoire en matière de mobilités. Le



réseau régional multimodal REMI ne peut pas répondre à tous les besoins de mobilités, notamment en territoire rural et dans la grande proximité, et l'action publique a besoin de s'appuyer sur les initiatives locales innovantes. C'est la raison pour laquelle la Région propose :

- Des financements via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) pour stimuler des investissements de collectivités locales en faveur d'un **usage régulier du vélo** (aménagement cyclables, stationnement sécurisé, acquisition de vélos, développement de services,...) ou du **développement d'itinéraires cyclo-touristiques** pour le développement du tourisme à vélo, le développement de transports collectifs urbains (tram,...), les aménagements de pôles multimodaux, les initiatives en faveur du développement d'alternatives à l'usage individuelle à la voiture (plateforme de covoiturage ou d'autopartage, stations de recharges vélos électriques alimentées en énergie renouvelable,...).
- Depuis 2019, un **dispositif en faveur des mobilités rurales**, permettant de contractualiser avec les acteurs locaux (collectivités, acteurs économiques, associations), pour faire émerger des solutions nouvelles et faciliter leur déploiement : aide au management des mobilités, pour favoriser le changement de comportement et identifier les réponses les plus pertinentes aux spécificités locales, aide au déploiement d'actions (covoiturage, services de mobilité innovants, etc.).

Enfin, la Région agit auprès des acteurs économiques du territoire pour la sauvegarde des lignes capillaires du fret ferroviaire, et participe financièrement à leur rénovation. Elle est également associée à la recherche sur l'usage de l'hydrogène en région avec des projets innovants sur le développement de flottes captives de voitures professionnelles, de transports en commun, de vélos ou encore de bennes à ordures à hydrogène.

Des dispositifs complémentaires sont également portés par l'ADEME et la Banque des Territoires : **Aides financières et en ingénierie** apportées aux études, à l'animation, à l'expérimentation et à la communication pour des solutions de mobilités durables (actions sur la demande et les comportements, sur le report vers les modes de déplacement les plus vertueux, sur l'impact environnemental des équipements et infrastructures existantes),

Il existe par ailleurs des **AAP régionaux ou nationaux sur les mobilités durables**, notamment l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables » pour le soutien des initiatives de mobilités en milieu rural et périurbain.

La Cellule régionale d'appui « France Mobilité », avec la mission d'animation régionale des acteurs des mobilités innovantes, d'aide à la réalisation des projets et de capitalisation et recensement. (<https://www.francemobilites.fr/regions/centre-val-loire>)

Enfin, l'ADEME soutien la mobilité hydrogène dans les territoires, à travers l'AAP « Ecosystèmes de mobilité hydrogène ».

Agriculture et alimentation

Les enjeux en Centre-Val de Loire

Avec une activité qui occupe **60% de la superficie du territoire régional**, l'agriculture représente une filière économique essentielle et une ressource locale importante pour la région Centre-Val de Loire¹⁹. La production y est diversifiée et spatialisée. Au Nord, les grandes exploitations céréalières dominent, tandis que le Sud privilégie l'élevage. La production régionale compte également des cultures de maraîchage, d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture.

L'agriculture régionale reste néanmoins dominée par la **production céréalière avec 76% de la surface agricole dédiée**²⁰ et accuse un retard notamment vis-à-vis du développement de l'agriculture biologique. Malgré une augmentation annuelle, la surface agricole régionale dédiée à l'agriculture biologique reste limitée à 3% en 2018²¹. Face à cette forte dépendance des systèmes agricoles actuelles aux intrants, il convient de faire évoluer les systèmes pour tendre vers davantage d'autonomie et une plus grande durabilité.

L'agriculture représente aujourd'hui 23% des émissions de GES²² du territoire et participe à l'augmentation des puits de carbone grâce à la séquestration du carbone dans le sol. Or, cette dernière est en partie restituée à l'atmosphère du fait de l'**artificialisation des sols agricoles de l'ordre de 7%** en moyenne chaque année²³. Ce grignotage des terres agricoles par l'urbanisation – génératrice d'émissions de GES - touche particulièrement Le Loiret. La réduction des émissions de GES passe également par la mise en œuvre d'action à l'échelle des exploitations agricoles, qu'ils s'agissent d'actions de réduction des émissions de GES (bâtiments agricoles rénovés, engins agricoles bas carbone...) ou d'actions de valorisation de l'énergie et des déchets agricoles générés.

Bien que **90% de la production agricole quitte le territoire**, la demande en produits locaux augmente comme en témoigne les 60 AMAP que compte la région après 10 ans d'existence²⁴. Le développement des circuits courts alimentaires est un enjeu régional fort, de même que les surfaces de culture économe et autonome (agriculture de conservation, permaculture, agriculture biologique...), mais ce développement se confronte au modèle économique existant : la consommation de produits alimentaires est concentrée sur les grandes enseignes (70 % de l'approvisionnement des consommateurs) au travers de quatre centrales d'achat. Face à cette concentration, le manque de structuration et d'unité des acteurs du monde agricole (300 organisations de producteurs avec des dynamiques variées, des interprofessions qui peinent parfois à fédérer les acteurs sur ces sujets ...) ne permettent pas des échanges commerciaux équilibrés favorisant les petites structures locales. La crise sanitaire de la COVID-19 a permis néanmoins de bousculer ces pratiques et de voir émerger des dispositifs de mise en relation tels que **la plateforme produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr** à destination des consommateurs, producteurs, artisans et distributeurs du Centre-Val de Loire. L'objectif de cette plateforme lancée par la région Centre val de Loire est de favoriser le circuit court via la mise en relation entre les différents acteurs de la production agricole aux consommateurs.

¹⁹ SRADDET Centre-Val de Loire

²⁰ SRADDET Centre-Val de Loire

²¹ SRADDET Centre-Val de Loire

²² OREGES, ODACE

²³ Etat des lieux, Annexe 3 du SRADDET Centre-Val de Loire

²⁴ Stratégie régionale en faveur de l'alimentation : 2017-2021

700 producteurs sont inscrits sur la plateforme. Nous avons pu constater une très grande fréquentation à son lancement et un accueil assez singulier sur les réseaux sociaux : le lancement a été l'un des événements les plus partagés sur les réseaux sociaux du Conseil Régional en 2020. Cela démontre l'attention la forte attente des consommateurs locaux.

La Région Centre Val de Loire a pour ambition de répondre aux défis démocratiques et économiques de l'alimentation d'aujourd'hui : un accès pour tous à des aliments bruts ou transformés sans effet négatif durable pour la santé ni pour l'environnement et des relations économiques entre les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, consommateurs), quelle que soit leur taille, fondées sur la proximité et la connaissance mutuelle, le juste prix et l'emploi. Pour cela, la Région se donne une stratégie pour l'agriculture qui porte comme ambition d'accompagner la transition agroécologique de l'agriculture régionale et une stratégie pour l'alimentation plus équilibrée entre les différents modes de production possibles et en s'inscrivant dans la trajectoire des travaux prospectifs du scénario régional AFTERRRES 205025, respectueuse des attentes fortes exprimées par les consommateurs à travers les différentes manifestations et initiatives citoyennes, et ambitieuse pour le développement économique des territoires.

Les pertes et gaspillages alimentaires font également partis des priorités de la COP. Ils concernent toute la chaîne alimentaire, de la production aux consommateurs, en passant par la transformation et la distribution des produits alimentaires. Il convient d'intégrer la lutte contre le gaspillage alimentaire (sensibilisation, formation, actions) auprès de tous les acteurs du territoire et quel que soit l'origine de ces invendus alimentaires (en provenance des marchés, supermarchés, boulangeries...) ou gaspillage (en restauration collective, à la maison...). Parmi les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, peuvent être citées, le don des invendus, l'alimentation animale ou la valorisation via le compostage ou la méthanisation.

Par ailleurs, **l'activité agricole est directement impactée par le réchauffement climatique.** Floraison et dates de récoltes avancées, sécheresses répétées, ... L'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique. L'agriculture devra s'adapter à la baisse du nombre de jours de gel et à un déficit hydrique annuel. On peut attendre une hausse de la productivité hivernale et de début de printemps. Par contre l'été, la variabilité des rendements augmentera. L'action face au changement climatique implique donc de nombreux questionnements sur les pratiques et systèmes de production. En effet, dans l'objectif de pérenniser les systèmes agricoles, ces derniers nécessiteront, pour l'avenir, d'y intégrer dès aujourd'hui des stratégies d'adaptations et de tenter d'atténuer ce changement.

Pour répondre à ces différentes problématiques, la Région Centre Val de Loire souhaite soutenir le développement :

- **D'un accès pour tous à des aliments bruts ou transformés sans effet négatif durable pour la santé ni pour l'environnement ;**
- **De relations économiques entre les acteurs** (producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, consommateurs) fondées sur la proximité et la connaissance mutuelle, le juste prix et l'emploi ;
- **De pratiques agricoles économes et autonomes,** sobres en carbone et résilientes au changement climatique.

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

6 coalitions se sont engagées sur les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation afin d'amplifier l'action collective sur ce thème :

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées** à travers la pré-réservation de repas ;
- **Accompagner l'évolution des régimes alimentaires** par la production de protéines végétales en s'appuyant notamment sur le développement des cultures de légumineuses ;
- **Fédérer les acteurs régionaux de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation** pour la résilience locale de l'approvisionnement alimentaire ;
- **Constituer et mettre en valeur une Task force académique en agrobiosciences** en région Centre-Val de Loire pour accompagner la transition agroécologique ;
- **Améliorer la transition agroécologique dans les productions végétales** en identifiant et en levant les verrous tant techniques qu'organisationnels ou économiques.
- **Etudier les possibilités de mise en place de photovoltaïque au sol dans l'élevage ovin**

Focus sur Innov'AgroEco

Cette coalition a pour objectif de fédérer différents collectifs de projets travaillant sur l'innovation en agroécologie afin de faciliter le transfert des résultats, identifier de nouvelles pistes de travail et orienter la stratégie d'innovation quant à la transition agroécologique dans les productions végétales en région.

Elle vise ainsi à accompagner le changement dans l'organisation des filières et les modèles économiques ainsi qu'à répondre aux nouvelles problématiques technologiques et agronomiques soulevées par l'agroécologie.

Les engagements d'organisations

L'agriculture et l'alimentation ont suscité **25 engagements** d'associations, d'entreprises et de collectivités.

Ces engagements reposent sur :

- **La lutte contre le gaspillage alimentaire ;**
- L'accompagnement en faveur des actions éducatives modifiant nos modes de consommation et de gestion de nos déchets alimentaires résiduelles : poulaillers partagés, jardins partagés, compost partagé, limite des tontes des pelouses... ;
- **Le développement de filières courtes ;**
- **La sensibilisation à la préservation de la biodiversité du territoire ainsi qu'à la réduction des biodéchets ;**
- **L'accompagnement au développement de projets de maraîchage ainsi que de vergers publics ;**
- **L'accompagnement des exploitations dans des pratiques plus durables** (pour développer le stockage de carbone dans les sols en particulier) y compris par une aide à leur installation ;
- **L'accompagnement des territoires de la région dans des projets alimentaires territoriaux** ayant un impact positif sur l'environnement ;
- **La mise en place de repas végétariens dans certains lycées et la mise en place de repas 100% bio et locaux dans les cantines des écoles de la Ville de Blois d'ici 2030.**

Focus sur l'accompagnement à l'installation de maraîchers bio

Avec cet engagement dédié aux communes d'Ingré ou Ormes, l'association « Ingré Ormes 2030 » œuvre pour créer les conditions d'installations de nouveaux maraîchers bio sur le territoire. Pour ce faire, la structure recherche des parcelles viables et sensibilise leur propriétaire, elle accompagne des maraîchers volontaires et les appuie dans leur recherche de soutiens techniques et financiers.

Les engagements des citoyens

L'application WAG invite les citoyens à s'engager sur ce levier via **6 défis** et leurs actions associées :

- « **Je m'approvisionne en produits locaux et biologiques** » qui incite les citoyens à se renseigner sur l'origine de leurs produits, les conditions de production et d'élevage et ainsi à adopter une alimentation durable.
- « **Je me mets à la cuisine durable** » qui propose notamment des astuces pour adopter une cuisine antigaspi et zéro-déchet.
- « **Je vais à la rencontre des producteurs et des restaurateurs engagés près de chez moi** »
- « **J'incite les restaurants collectifs de ma commune à utiliser des produits biologiques et locaux** »
- « **Je découvre des actions de solidarité en lien avec l'alimentation** », telles que les Frigos Solidaires, les collectes de la Banque alimentaire ou encore les « disco soupe ».
- « **Je vais plus loin...** » pour les citoyens déjà engagés dans la démarche qui souhaite s'impliquer dans de nouvelles actions telles que la création d'AMAP ou se sensibiliser aux perturbateurs endocriniens.

La Région s'engage aussi

Au-delà de son action menée notamment dans le cadre des CRST, la Région s'est engagée à **approvisionner localement et en produits issus de l'agriculture biologique les cuisines des lycées**. L'objectif pour 2022 est une assiette composée à 50% de produits locaux, dont 20% d'origine biologique (site internet de la Région Centre-Val de Loire). L'enjeu est de taille puisque ce sont 9 millions de repas qui sont servis dans les lycées du Centre-Val de Loire chaque année (site internet de la Région Centre-Val de Loire).

Cet approvisionnement est rendu possible grâce à l'accompagnement des équipes des cuisines et notamment à la **plateforme numérique "e-Self O'Centre"** qui permet de commander des produits en suivant la qualité et la provision des achats et les ratios des aliments, notamment locaux et biologiques. 10 lycées proposent un système de réservation de repas depuis 2016 pour **réduire le gaspillage**. Une expérimentation à partir de 2021 inclura des nouveaux lycées dans cette démarche de réservation de repas avec des modalités élargies. Dans le cadre de sensibilisation des usagers, des formations sont également proposées aux équipes des cuisines des lycées pour les accompagner dans l'élaboration des menus végétariens.




Ainsi, la Région entend **soutenir la filière agricole régionale et le développement de l'agriculture biologique sur son territoire**. Cet engagement permet également de sensibiliser le personnel de cuisine et les lycéens et de proposer une alimentation de qualité et de proximité.

Afin d'**accompagner les changements de consommation et de réduire le gaspillage alimentaire**, la Région entend également **déployer les défis de la transition** sur le modèle du Défi Famille A Energie Positive

(DFAEP) et du Défi Famille à Alimentation Positive (DFAP) pour accompagner les évolutions sociétales et répondre aux enjeux liés au changement climatique.

Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

La région compte de nombreux dispositifs pour accompagner les acteurs dans l'action :

- **Programme régional (Région-DRAAF-ADEME) d'accompagnement de collectivités pour l'élaboration de projets agricoles et alimentaires territoriaux**, dotés d'une véritable stratégie pour l'action en faveur du climat et d'une alimentation locale.
 - Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) qui prévoient des **aides pour le développement de l'agriculture biologique** (par le soutien aux investissements de production), pour la diversification agricole et le déploiement de circuits courts alimentaires. Les CRST accompagnent également l'élaboration et la mise en œuvre de Systèmes alimentaires territoriaux (SAT) ou PAT par le soutien à l'ingénierie ou aux investissements s'inscrivant dans une démarche de SAT (de type plateforme logistique, légumeries, mise à disposition de foncier...) et peuvent accompagner des investissements dédiés au stockage et à la transformation de produits locaux pour la restauration scolaire. Ces contrats accompagnent également le développement de la filière bois énergie en finançant les plantations.
 - Le programme d'appui au développement de l'agriculture biologique qui permet le financement de l'animation régionale et de **l'accompagnement individuel des producteurs engagés dans la conversion** ou récemment convertis à l'agriculture biologique.
- 
- **Le dispositif « A Vos ID »** est également mobilisable pour accompagner l'émergence et la structuration, l'expérimentation d'initiatives collaboratives autour de ces sujets.
 - **Les Contrats d'Appui à la Filière (CAP), en partenariat avec les Chambres d'agriculture Centre-Val de Loire, soutiennent aujourd'hui 14 filières agricoles régionales.** Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a mis en avant le maintien des contrats de filières comme priorité d'intervention. Il a fixé les priorités politiques déclinées dans les CAP filières : accompagner la transition agroécologique ; favoriser le développement de l'agriculture biologique et le développement des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ; favoriser la création d'une plus grande valeur ajoutée en région et dans chaque exploitation agricole ; maintenir les conditions d'une expérimentation dynamique et de son transfert efficace, nécessaires au développement et à l'innovation ; permettre la meilleure adéquation aux différents marchés, en particulier les marchés locaux ou régionaux notamment à travers la mise en place de « systèmes alimentaires territorialisés » ; accompagner des actions pertinentes de promotion et de communication sur les produits ou la filière.
 - La priorité régionale sur la transition agroécologique repose sur une articulation étroite entre la politique agricole de la Région et ses politiques environnementale et énergétique et sur une bonne complémentarité entre la politique agricole régionale et les politiques et aides régionales en matière d'énergie, de climat, de filières d'agro-matériaux, en particulier pour le bois-énergie, la méthanisation, l'appui à la construction bois et aux filières d'isolants d'origine agricole comme la paille, le chanvre, le lin, etc.

- Chaque CAP filière négocié entre la Région et les professionnels est instruit à partir d'une fiche d'analyse au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agroécologique » selon la définition de l'agroécologie proposée par le Ministère de l'agriculture. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère : faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production. Au-delà de cette triple performance, l'agroécologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.
- Les contrats de filière sont analysés au regard de plusieurs critères :
 - la transition agroécologique est une priorité de la stratégie et des enjeux de la filière ;
 - la transition agroécologique est une priorité du programme d'actions Les types d'actions favorables à l'agroécologie attendues dans les CAP filières sont : favoriser l'approche système de l'exploitation agricole, valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs, favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution, améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...), conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition, accompagner les investissements favorables à la transition agroécologique, encourager l'agriculture biologique, encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle, réduire l'utilisation des phytosanitaires, diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires, permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols, développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...), sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique), encourager l'apiculture.
- **Les aides du FEADER** (Fonds européen agricole pour le développement rural) gérées par la Conseil Régional sont également mobilisables, notamment en contrepartie d'aides des CAP filières ou des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Procédés industriels, déchets et économie circulaire

Les enjeux en Centre-Val de Loire

L'Industrie est le 3^{ème} secteur émetteur de la région avec 19% des émissions de GES de la région²⁵. Les déchets, quant à eux, représentent 2% des émissions de GES de la région²⁷. Le potentiel de réduction des émissions de GES, fortement lié à une utilisation raisonnée de ressources énergétiques et matières, est donc important sur ces secteurs et ouvre des réflexions sur l'économie circulaire.

Les procédés industriels

L'industrie est le 3^{ème} secteur consommateur d'énergie en Centre-Val de Loire avec 17% de la consommation d'énergie finale en 2016²⁷. Ceci s'explique par la nature de ses principales activités, principalement de la sous-traitance dans les domaines de la métallurgie, du caoutchouc, du plastique et de la mécanique, pour des marchés importants tels que l'aéronautique, l'automobile, l'agroalimentaire, la pharmacie, la cosmétique...

Face à ce, l'ambition régionale est d'impulser et d'accompagner la transition énergétique, écologique et numérique des entreprises en faisant évoluer les procédés industriels : substitution des énergies fossiles, bioressources, matériaux biosourcés, économie circulaire, écologie industrielle et territoriale, adaptation et résilience, etc.

Les déchets

Le gisement de déchets produits en région Centre-Val de Loire comprend majoritairement des déchets du bâtiments et de travaux publics (BTP, 73%), des Déchets ménagers et assimilés (14%), des déchets non dangereux des activités économiques (11%), des déchets dangereux (2%). Sur le territoire régional, les habitants produisent en moyenne **553 kg par an de déchets ménagers et assimilés (DMA), contre 525 kg/hab en moyenne sur le territoire français**²⁶.

La loi de transition énergétique impose une réduction des quantités de déchets stockés de 50% entre 2010 et 2025. Par ailleurs, **55% des déchets non inertes non dangereux devront être valorisés en 2020** (44% actuellement sur le territoire régional²⁷).

Au vu de ces objectifs réglementaires, les ambitions régionales sont les suivantes :

- Réduction à la source des déchets,
- Tri, collecte et valorisation des biodéchets,
- Valorisation des DMA, notamment via l'extension des consignes de tri,
- Collecte des déchets diffus qu'ils soient inertes, non dangereux, dangereux,
- Valorisation des déchets du BTP,
- Valorisation des déchets non dangereux non inertes des activités économiques,
- Traitement des déchets résiduels.

L'économie circulaire

En matière d'économie circulaire, en 2017, **200 initiatives d'économie circulaire d'acteurs économiques** ont été recensées²⁸. Ces initiatives, qui restent encore hétérogènes, nécessitent d'être démultipliées au regard du potentiel de l'économie circulaire en termes de réduction



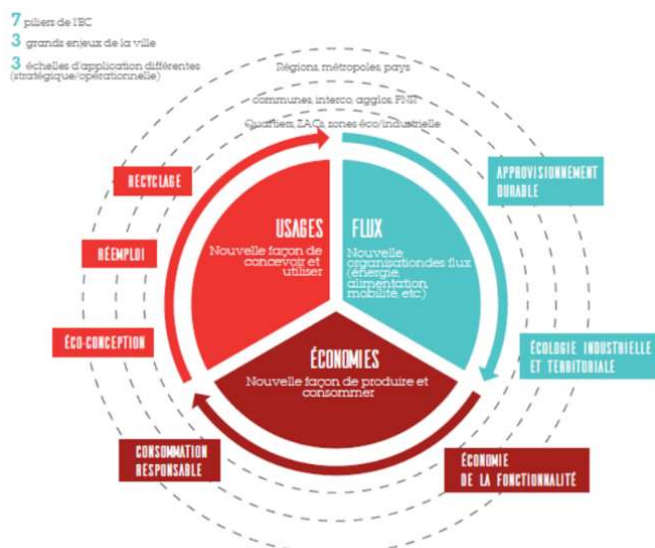
²⁵ Source Oreges Lig'Air : ATLAS TRANSVERSAL CLIMAT-AIR-ENERGIE Juillet 2019

²⁶ SRADDET Centre-Val de Loire

²⁷ Etat des lieux, Annexe 3 du SRADDET Centre-Val de Loire

d'impact environnemental, de développement économique et d'emploi. Par ailleurs, **de nombreuses ressourceries-recycleries se sont créées sur le territoire régional et contribuent à donner une seconde vie aux déchets**. La quantité de déchets, de prolonger la vie des objets, de réduire les coûts d'acquisition, de faciliter l'accès à certains objets, de favoriser l'apprentissage et la création d'emplois sur nos territoires. [OBJ]

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et se donner les moyens de porter ces ambitions, la Région se



fixe d'ambitieux objectifs à travers son SRADDET pour modifier les modes de production et de consommation. Pour réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014, la Région cible une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de -21%.

La Région s'engage également à diminuer et valoriser sensiblement les déchets en ciblant, par rapport à 2010, une réduction de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant de 10% en 2020 et de 15% en 2025. Le déploiement de la tarification incitative constitue l'un des leviers d'action pour atteindre cet objectif. Concernant les déchets du BTP, il est fixé l'objectif de les réduire de 10% en 2025 par rapport à 2010.

Pour les déchets des activités économiques, l'objectif d'une réduction de 10% est également fixé, à l'horizon 2031.

Avec son SRADDET, la Région Centre-Val de Loire s'engage par ailleurs à valoriser sous forme de matière organique a minima 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020, 65% en 2025 et tendre vers 76% en 2031. Est également fixé l'objectif de conforter l'économie circulaire pour en faire un gisement de développement économique, notamment via le développement de la formation, la réduction de l'empreinte écologique des secteurs clés de la région et le développement de l'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le développement des énergies renouvelables et de récupération et des matières renouvelables est une condition de réussite particulièrement imbriquée avec ce levier. En guise d'illustration, la méthanisation, technique qui consiste à récupérer une partie de l'énergie fatale contenue dans les déchets ménagers pour produire de la chaleur, du méthane, de l'hydrogène et/ou de l'électricité, etc.). La cogénération ou la trigénération permettent d'en améliorer les rendements pour produire de la chaleur, du mouvement et de l'électricité. La vapeur peut alimenter des serres, des usines ou un réseau urbain de chauffage.

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

7 coalitions d'acteurs sont engagées pour amplifier l'action collective autour des enjeux de procédés industriels, de déchets et d'économie circulaire. Ces coalitions portent sur les thématiques suivantes :

- La Responsabilité Sociétale des Entreprises

- La mise en place de systèmes d'échanges locaux (monnaies locales, échanges de graines, déchets alimentaires...)
- L'Ecologie Industrielle et Territoriale (coalition stratégique régionale et coalition d'action locale)
- La mise en réseau, mobilisation et fédération d'acteurs autour de l'économie circulaire et le climat.
- Le développement de la méthanisation selon un modèle régional durable
- Etudier et mettre en œuvre des solutions autour de la gestion des déchets du BTP
-

Focus sur la coalition r.E.I.T.r (réseau EIT régional)

Cette coalition stratégique est un lieu de convergence des dynamiques d'écologie industrielle et territoriale (EIT) du territoire. Elle vise à constituer un centre de ressource opérationnel pour les services de développement économique dans les territoires (EPCI en particulier), leur apportant un support, des informations et des données pertinentes et fiables.

Initiée sous le pilotage de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et du référent régional du réseau Synapse, cette coalition vise également à élargir les parties prenantes associées aux démarches d'EIT en région Centre-Val de Loire.

Les engagements d'organisations

Le levier « Procédés industriels, déchets et économie circulaire » a mobilisé **55 engagements** issus du secteur associatifs, des entreprises et des collectivités territoriales.

Ces engagements portent sur :

- La promotion et l'accompagnement du développement de l'économie circulaire
- La sensibilisation en faveur de modes de consommation durables pour diminuer les quantités de déchets (vrac par exemple)
- La réduction, gestion (redevance incitative par exemple, consigne) et tri des déchets
- La revalorisation des déchets du BTP
- Le déploiement du réemploi (bourses d'échanges de vêtements, carte interactive des acteurs du réemploi et de la réparation...)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le développement de la méthanisation
- La responsabilité sociétale des entreprises et associations
- L'Ecologie Industrielle et Territoriale : capitalisation de démarches, centre de ressources, élaboration d'une plateforme numérique

Focus sur la transformation de mousse polyuréthane usagée (Orrion Chemicals Orgaform)

Cet engagement vise à mettre en œuvre la première usine à échelle industrielle de recyclage de la mousse polyuréthane flexible issue des matelas usagés. Ce programme vise ainsi à boucler le cycle de vie des matelas et à démontrer que les déchets post-consommation peuvent être transformés en des matières premières (polyol) de haute qualité.

Les engagements des citoyens

L'application WAG invite les citoyens à s'engager sur ce levier via **5 défis** pour aller vers le Zéro Déchet :

- « **Je refuse ce dont je n'ai pas besoin** » tels que les sacs en plastique, les emballages additionnels, les pailles jetables dans les cafés ou restaurants etc.
- « **Je réduis en passant du jetable au durable** » : ce défi propose des conseils pour fabriquer soi-même une diversité de produits du quotidien (entretien, cosmétique, etc.) et invite les citoyens à repenser leurs habitudes de consommation.
- « **Je réutilise, je donne et je répare** » grâce à la présentation des différents dispositifs et structures régionaux (recyclerie, Repair Café, friperie, etc.).
- « **Je recycle** » qui présente les gestes de tri à adopter pour les différents types d'objets et ainsi leur donner une seconde vie et favoriser l'insertion sociale
- « **Je composte** » pour réduire les déchets organiques jetés dans les poubelles.
-

La Région s'engage aussi

La Région souhaite aujourd'hui renforcer son intervention en portant les engagements suivants :

- Inciter le maximum d'entreprises sensibles à la RSE à s'engager sur la thématique Climat/Energie et à mettre en œuvre leurs engagements
- Animation d'une coalition sur les déchets du bâtiment sur le territoire du SYMCTOM du Blanc
- Expérimentation de gestion et réemploi des déchets issus de travaux de restructuration du lycée Pasteur au Blanc
- Insertion de clauses déchets et économie circulaire dans les marchés publics, conventions passées par la Région (en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables)
- Mise en œuvre d'actions d'exemplarité de la collectivité
- Déploiement du tri à la source des biodéchets dans les lycées
- Animation ou/et participation à des groupes de travail et événements pour déployer les actions du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (installations de traitement, commande publique et économie circulaire, observation, tarification incitative...)
- Réalisation d'un scénario prospectif régional zéro déchet en 2050
- Maintenir la dynamique régionale initiée en matière d'EIT

Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

Plusieurs dispositifs régionaux sont à l'œuvre pour accompagner les acteurs du territoire dans leur démarche en faveur de l'économie circulaire, l'adaptation des procédés industriels et la réduction / gestion des déchets :

- Les **financements Fonds chaleur de l'ADEME** qui participe au développement de la production renouvelable de chaleur. Ils sont destinés à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises.
- Les **aides de l'ADEME aux entreprises pour les études et investissements** liés notamment aux développements d'installation de chaleur renouvelable et de récupération
- Les **aides à la connaissance de l'ADEME, pour le financement de la R&D** liée aux enjeux de transition énergétique et écologique.
- Les **aides régionales pour le financement des actions de conseil externe, d'investissements productifs** (permettant entre autres des réductions de la consommation énergétique, des économies de matière première) **et R&D&I** (développement de nouveaux produits éco-conçus, process de recyclage, de nouveaux procédés de génération d'énergies renouvelables, etc.).

- La **feuille de route économie circulaire ADEME-Région** qui prévoit des appels à projets thématiques et des aides au fil de l'eau pour accompagner la réalisation d'études, investissements liés à la prévention, au recyclage et à la valorisation, aider au changement de comportement, à l'animation, la formation, la communication sur des thématiques relatives à l'économie circulaire et à la prévention et au traitement des déchets, jugées prioritaires au regard du PRPGD (prévention, valorisation organique, déchets du BTP, recyclage, éco-conception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, ...).
- Les **actions collectives d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)** : programme d'expérimentation mis en œuvre et animé par le réseau des Chambres de Commerce et de l'Industrie, conjointement avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.
- Le **dispositif « A vos ID »** qui permet à la Région d'accompagner des projets s'inscrivant dans l'économie circulaire (recycleries/ressourceries, plateformes de stockage, tri valorisation de produits en vue d'un réemploi...).
- Les **Appels à projets ADEME/Région et FEDER pour soutenir les nouveaux projets de méthanisation** (unités de méthanisation et réseaux de chaleur), afin d'accroître la production d'énergies renouvelables sur le territoire. L'ADEME Centre-Val de Loire et la Région Centre, à travers un appel à projets commun, accompagnent ainsi les projets audacieux présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques.

III-Les conditions de réussite

Comme indiqué ci-dessus, au regard de leur transversalité, les **5 conditions de réussite sont intégrées dans différentes sections de l'Accord**, comme suit :

- « Le suivi du plan d'action par des indicateurs et données » : voir chapitre « Suivi et évaluation de la COP Régionale ».
- « La mise en place d'instruments financiers » : voir chapitre « Volet financier ».
- « La sensibilisation et concertation des citoyens et acteurs » et « Le développement de la recherche et de la formation » font l'objet de contributions spécifiques présentées ci-dessous.

Le "développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR²) et matières renouvelables", axe extrêmement transversal, est intégré à l'ensemble des leviers dans les chapitres ci-dessous.

Sensibilisation et concertation des citoyens et acteurs

Les enjeux en Centre-Val de Loire

Conscientisation

La réponse à l'urgence climatique repose en grande partie sur la conscientisation environnementale, processus graduel de prise de conscience, tant sur les enjeux environnementaux et leur sévérité, que sur notre capacité à agir au quotidien et à transformer en profondeur la société. Les capacités à comprendre, accepter, conduire et pérenniser des changements de pratiques individuelles comme collectives sont ainsi un enjeu clé pour agir efficacement et massivement dans l'atténuation et l'adaptation aux évolutions climatiques. C'est sur ce principe que la COP régionale a été élaborée : ses dispositifs tendent à apporter des solutions de sensibilisation, de mobilisation et d'engagement dans l'action sur les enjeux climat-Energie, pour l'ensemble des individus et des collectifs de la région, et quel que soit leur degré de conscience et de passage à l'acte.

Fiabilité et diffusion des informations

Il paraît essentiel et urgent de répondre à la demande d'informations compréhensibles, fiables et de débats sur les enjeux science et société qui traversent le quotidien des citoyens et consommateurs. De surcroît dans un contexte de défiance vis-à-vis des producteurs de savoirs comme des médias, alimenté par la circulation de fausses nouvelles et la montée de l'obscurantisme.

La production et le partage d'**informations fiables** auprès des différentes catégories d'acteurs et des citoyens sont des enjeux adressés par la COP régionale à travers la mise à disposition d'outils spécifiques. Il est par ailleurs indispensable de rendre plus lisibles, compréhensibles, les impacts de nos actes quotidiens et les effets positifs de nos changements de comportement.

Des outils (calculateurs) se développent en ce sens dans de nombreux domaines et des dispositifs de "ludification" sont de plus en plus utilisés par des structures publics et privés. Ces procédés doivent être massifiés pour permettre d'informer le plus grand nombre.

Le Panel Citoyen considère que les médias ont également un rôle essentiel à jouer dans le relai de ces informations, tant sur les enjeux climatiques en région, que sur la démarche COP, les dispositifs existants, la dynamique d'engagements et de coalitions... tout en affichant de leur côté leurs engagements pour une médiatisation bas-carbone.

La **publicité dans l'espace public** est également un axe de réflexion qui doit être adressé par les parties prenantes concernées dans le cadre de cette COP régionale. L'objectif dans ce cas est de redéfinir de manière raisonnée les modèles de diffusion et de promotion et de mettre en place des solutions bas-carbone nécessaires à la mise en place de ces nouveaux modèles.

La **digitalisation de la publicité**, et plus largement de la diffusion de l'information dans notre vie quotidienne, est en forte évolution. Cette digitalisation fait partie intégrante de la vision régionale globale et unifiée pour l'aménagement et le développement durable de la région à moyen (2025/2030) et long terme (2050) présentée dans le SRADDET. Il s'agit donc d'adresser cette tendance numérique sous l'angle de son impact carbone qui commence tout juste à être identifié.

Participation Citoyenne et mobilisation des acteurs

La nécessaire transition écologique en Centre-Val de Loire ne peut s'envisager qu'à travers la **mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens dans leur diversité**. La COP régionale a pour ambition d'accélérer la participation des citoyens et de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs sur le territoire. C'est pourquoi la COP régionale fournit un cadre de partage, de concertation entre acteurs et citoyens, ainsi qu'un ensemble de dispositifs pour accompagner le passage à l'action.

Les semaines COP, déjà mises en place lors de la phase d'élaboration du premier Accord COP, constitueront chaque année des temps forts de mobilisation collective.

Si la mobilisation des acteurs constitue en soi une réussite pour ce premier Accord, elle doit être pérennisée et se massifier au cours des prochaines années. De nombreuses organisations clés du territoire (en termes de poids carbone, d'emplois créés...) s'engagent déjà en faveur du climat mais n'ont pas eu l'occasion, par non-connaissance du dispositif COP, de promouvoir voire d'intensifier leurs engagements. La mobilisation de ces acteurs constitue un axe fort des prochaines années.

L'impact de la mobilisation des jeunes est un moteur puissant de mouvement de la société dans son ensemble. Le climat et ses évolutions étant un sujet majeur qui impacte déjà les générations futures, les jeunes citoyens et les organisations de jeunes sont des acteurs clés à sensibiliser et mobiliser.

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

5 coalitions d'acteurs sont engagées pour porter des actions de sensibilisation et de concertation, et notamment à destination des jeunes. Elles portent sur les thématiques suivantes :

- La coalition FETE pour la Formation, l'Emploi et la Transition Energétique, qui vise à intégrer les enjeux de transition écologique dans la formation initiale et continue afin d'initier un changement de pratiques à plus grande échelle.
- La coalition Climat visant à massifier l'information, l'éducation et la formation sur le changement climatique
- Le lancement d'un appel à projets "Climat, biodiversité, eau" et la formation des éco-délégués dans les collèges et lycées
- La coalition « actions éducatives et lien avec l'énergie pour des élèves éco-citoyens »
- L'animation d'un réseau multi-acteurs sur le bassin de vis sud-ouest d'Orléans.

Les engagements d'organisation

153 engagements d'organisation contribuent à la sensibilisation et la concertation des citoyens et acteurs. A titre d'exemple, la démarche de GRDF sur l'acceptabilité des projets de méthanisation sur le territoire en menant des actions d'information, de sensibilisation et d'acculturation impactantes à destination des citoyens et des porteurs de projets. Cet engagement portera sur plusieurs grands volets :

- L'acculturation des populations (et collectivités locales) : création d'un Métha-Truck (expo itinérante), création/animation d'un living lab, création/animation de collectifs de riverains, formation/information des collectivités locales (pour répondre aux questions des administrés) ;

- La création d'une interface de médiation neutre, voire un guichet unique mis à la disposition des riverains pour solliciter une médiation rapide et améliorer l'acceptabilité et les conditions de développement des projets de méthanisation de manière globale ;
- Un travail sur les enjeux de concertation : construction d'une méthodologie et d'un "modèle de développement" adaptés à chaque projet de méthanisation et pour chaque phase du projet ;
- La formation des porteurs de projets : recensement en cours de tous les documents existants et création d'une frise suivant la chronologie d'un projet et les différents points d'attention sur la concertation dans le temps, création d'un serious game sur l'acceptabilité à destination des porteurs de projets ;
- L'économie circulaire et biodéchets : expérimenter différents modes de collecte de biodéchets (notamment l'apport volontaire) pour une valorisation en méthanisation et en observer les impacts sur l'acceptabilité des projets de méthanisation.

Un autre exemple concerne l'accompagnement d'agriculteurs du Sud de l'Indre dans le développement de pratiques bas-carbone et permettant le stockage de carbone à travers :

- La réalisation d'un bilan carbone des exploitations ;
- La sensibilisation des exploitants sur la mise en place de pratiques agricoles bas-carbone ;
- L'accompagnement à la communication de leur démarche ;
- L'identification des leviers de stockage carbone sur les exploitations et l'évaluation de la faisabilité économique de ces leviers avec l'aide d'un ingénieur agronome.

La Région s'engage aussi

La collectivité régionale prend l'engagement d'accompagner et de former les agents aux activités ou postes en lien avec les ambitions de la COP. Cet objectif est d'ores et déjà inscrit à son plan de formation pluriannuel.

Consciente que les agents doivent être les premiers relais de la démarche COP auprès des acteurs du territoire, il apparaît primordial que chaque agent puisse s'approprier les enjeux visés par la COP et comprendre quel peut être son rôle dans la dynamique initiée. Ainsi, la Collectivité s'engage que chaque agent de la collectivité puisse bénéficier dans les 3 années qui viennent d'a minima une action de sensibilisation aux enjeux portés par la COP ou d'une formation dédiée, en lien avec les missions exercées. Le Conseil Régional s'engage à expérimenter dès la fin du second semestre 2020 des modules de formations auprès des agents de la Direction Générale Formation, Recherche, Economie, Emploi (DG FREE).

Le lancement d'un Appel à projets annuel « Sciences et société » thématique est à l'étude pour recentrer les multiples actions de terrain vers les priorités régionales, et en particulier celles ressortant de la COP.

Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

La Région Centre-Val de Loire est **signataire de la Convention Cadre Régionale de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable** (CREDD) aux côtés de l'Etat - DREAL, DRAAF et DRDJSCS, Académie d'Orléans-Tours, Agence de l'Eau Loire-Bretagne-, les Départements du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher et le Graine Centre-Val de Loire.

Cette convention engage les partenaires dans le renforcement de leur synergie et la définition d'actions communes en matière d'EEDD, regroupées dans un **programme d'actions annuel**.

Selon ses domaines de compétence et ses modalités d'intervention, chaque signataire s'engage à s'inscrire dans les objectifs suivants :

- **Former** : développer des formations auprès des publics d'éducateurs à l'environnement, d'animateurs, de formateurs, de personnels associatifs, d'agents territoriaux et des temps professionnalisant spécifiques pour les enseignants,

- **Accompagner et impulser** : valoriser, susciter, encadrer, évaluer des projets pour une éducation à l'environnement et au développement durable,
- **Informier** : mutualiser l'information et à en faciliter la circulation,
- **Favoriser la cohérence des actions sur un même territoire** : favoriser les liens entre les acteurs et les réseaux de façon à donner de l'ampleur et du sens aux actions sur leur territoire.

Par ailleurs la Région dispose du **cadre d'intervention des Conventions Vertes**. Ce dernier vise à faire de la région Centre-Val de Loire une « Eco-région pour tous » en promouvant l'éducation à l'environnement, l'action associative jouant un rôle majeur dans ce domaine.

L'objectif de la Région consiste donc à **favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation** et à amener à **adopter des comportements écocitoyens**. Pour ce faire, **la Région s'appuie sur des acteurs relais**, notamment sur les associations de protection de la nature et de l'environnement, les associations d'éducatrices à l'environnement, les centres permanents d'initiatives pour l'environnement et les maisons de Loire. Les **grands thèmes prioritaires** sont les suivants :

- La biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques comportements écocitoyens. Pour ce faire, la Région s'appuie sur des acteurs relais, notamment sur les associations de protection de la nature et de l'environnement, les associations d'éducatrices à l'environnement, les centres permanents d'initiatives pour l'environnement et les maisons de Loire.
- **La biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques ;**
 - Education à l'environnement et sensibilisation
 - Connaissance, inventaires
- **Les déchets et l'économie circulaire ;**
- **La transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ;**
- **Le risque inondation et la culture du risque.**

Par ailleurs, via les dispositifs d'actions éducatifs, la Région soutient les lycées pour la mise en œuvre de projets de sensibilisation au développement durable par les équipes éducatives, avec une implication active des élèves.

Les acteurs du réseau de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) contribuent à la sensibilisation des citoyens. La Stratégie régionale de diffusion de la CSTI prévoit de cibler en priorité les publics éloignés pour des raisons géographiques, socio-culturelles ou économiques.

L'ADEME apporte également de son côté des aides au changement de comportement, à l'animation, à la formation et à la communication.

En Centre-Val de Loire, **divers dispositifs et structures (CRJ, Eco-délégués, CAVL, FMDL, budgets participatifs des lycées...)** à destination des jeunes permettent d'être à leur écoute, de leur donner la parole, et de les impliquer dans la vie de leur territoire et le fonctionnement des organisations. La COP régionale est une opportunité pour ces dispositifs existants d'intégrer les thématiques Climat-Energie dans leurs travaux et de rendre les jeunes acteurs de leur avenir. Ainsi, à l'image de l'événement annuel "Jeunes en région" ou de l'organisation des Assises des FMDL (sur le thème du climat en 2019), les temps de rencontre, d'émergence d'idées et d'actions individuelles et collectives de la jeunesse seront à poursuivre et amplifier.

Parce que la mobilisation citoyenne sur les sujets climatiques est primordiale pour démultiplier les actes et les résultats et parce que l'enjeu climatique est aussi **un enjeu de démocratie et de participation de tous les citoyens aux décisions publiques, les dispositifs de participation citoyenne sont nombreux en**

région (budgets participatifs, réseau des “porte-voix, activateurs de citoyenneté”, mouvement “territoires en transition”...). Une étude de faisabilité et de préfiguration pour la création d’une “coopérative régionale de démocratie permanente” est en cours **dans le cadre du plan d’actions de démocratie permanente adopté en avril 2018** : les questions climatiques et de transition écologique pourraient être des sujets intéressants de débat public et de participation citoyenne à investiguer par cette coopérative cas échéant.

Développement de la recherche et de la formation

Le développement de la recherche et de la formation en Région Centre-Val de Loire passe par l’amplification des liens et collaborations entre les différents acteurs de l’écosystème régional constitué des centres de recherche, des acteurs économiques et des collectivités territoriales. Ces collaborations sont des leviers majeurs pour favoriser l’innovation via le partage de savoirs, de connaissances et de ressources.

La recherche et la formation sont par ailleurs des domaines clés pour agir en faveur de l’adaptation au changement climatique et de la résilience territoriale, ainsi que pour initier des changements de pratiques à l’échelle individuelle et collective.

Les enjeux en Centre-Val de Loire



La recherche et la formation sont des secteurs dynamiques dans la région notamment dans les domaines suivants : cosmétique, pharmacie, végétal, caoutchouc, mécanique-électronique, services... En effet, **le Centre-Val de Loire accueille 6 grands organismes de recherche nationaux (CNRS, INRAE, INSERM, BRGM, CEA et MNHN) et d’importants laboratoires universitaires**. En outre, elle se positionne en **3^{ème} position parmi les régions où la part du secteur privé dans la recherche est la plus élevée (73% des dépenses en R&D)**. Avec **1,14 milliard d’euros consacré à la recherche et au développement** en 2014 (soit 1,6% du PIB régional), la Région Centre-Val de Loire se place en 7^e position des régions les plus dynamiques (source : SRADDET Centre-Val de Loire).

Grâce à ces pôles de recherche et à la qualité de l’enseignement, la formation régionale indique une dynamique positive avec une augmentation constante des effectifs étudiants grâce à la présence sur le territoire des universités de Tours et Orléans, de l’INSA Centre-Val de Loire, de 3 écoles supérieures d’art, d’écoles de management, de communication, etc.

Plus largement, tous les acteurs de la transition doivent être formés aux nouvelles pratiques bas carbone et adaptés au climat futur. Cela concerne par exemple, les agriculteurs, les techniciens... Ils doivent être formés aux façons de faire de demain, aux nouvelles pratiques agricoles économes et autonomes, aux matériaux biosourcés (chanvre, bois, paille) ...

Partant de ce constat, la Région a identifié **différents enjeux pour la formation et la recherche** dans son SRADDET :

- Le **renforcement de l’attractivité des universités et des écoles d’enseignement supérieur** de la région.
- La **poursuite de l’activité des sites universitaires** déconcentrés.

- Le positionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans **des réseaux nationaux et internationaux** évolutifs
- Le **renforcement des coopérations** entre les établissements et les entreprises.
- **L'accompagnement de chaque habitant dans ses choix d'information et d'orientation tout au long de sa vie.**
- **La dynamisation et la sécurisation des parcours** au regard des besoins des personnes, des territoires et des entreprises, et en accompagnement de la transition écologique et numérique de l'économie.

Les contributions et engagements COP pour amplifier l'action

Les coalitions

Une coalition s'est mobilisée sur le thème de la formation : intitulée FETE pour la Formation, l'Emploi et la Transition Energétique, cette coalition est pilotée par la Région et ouverte à tous. Elle vise à intégrer les enjeux de transition écologique dans la formation initiale et continue afin d'initier un changement de pratiques.

Les engagements d'organisations

22 engagements d'organisation sont en lien avec le développement de la recherche et de la formation. A titre d'exemple, un engagement est porté par le Parc du Perche pour soutenir le programme de Recherche & Développement conduit par Eco-Pertica concernant une campagne d'essai de résistance au feu sur différents liants (terre, plâtre, chaux) et différents granulats (chanvre, paille, balle de céréales) qui constituent différents bétons biosourcés. Les financements permettront de réaliser des maquettes et des mesures en laboratoire (partenariat avec l'école de Mines d'Ales) ainsi que des supports de communication qui serviront ensuite de référence localement et au niveau national. L'objectif est de rassurer sur l'ignifugibilité des écomatériaux.

La Région s'engage aussi

La Région s'est engagée à encourager l'intégration des enjeux de transition écologique dans les formations qu'elle soutient via la coalition FETE.

Elle estime que la formation est un levier pour la transformation des pratiques et vise un large panel de formations (lycées, centres de formation d'apprentis, formations dédiées aux demandeurs d'emploi, formations sanitaires et sociales).

Les dispositifs existants pour accompagner ces engagements

La Région a mis en place différents dispositifs afin de répondre à ces enjeux :

- **Le Service Public Régional de l'Orienta**tion mis en place en 2015 qui aide tous les publics, jeunes, salariés, demandeurs d'emploi, dans leur parcours d'évolution professionnelle ou de reconversion et dans leur recherche d'information.
- **Le financement total ou le cofinancement de bourses doctorales pour les étudiants** de l'université de Tours, d'Orléans ou de l'INSA Centre-Val de Loire. Pour l'année universitaire 2020/2021, ce sont 48 bourses qui sont octroyées pour un montant de 3,735 millions d'euros sur 3 ans.
- **Les subventions pour l'organisation de colloques scientifiques internationaux.**

- **Deux Réseaux Thématiques de Recherche**, programmes d’actions de 4 ans pour l’animation des communautés autour des thématiques scientifiques ciblées : Biotechnocentre, DIAMS, IEHCA, FERI, Motivhealth, et plus spécifiquement deux RTR relatifs aux domaines de l’environnement et de la biodiversité : aux insectes (Entomocentre) et aux milieux et diversité (MIDI).
- **Des appels à projets de recherche d’intérêt régional** lancés chaque année : depuis 2015, 21 projets soutenus sur le thème de la biodiversité, (subvention totale 3,9 M€), et 69 projets sur le thème environnement et efficacité énergétique (13,7 M€). Chaque projet est associé à au moins un partenaire non académique (entreprise, association, collectivité territoriale, ...) susceptible de bénéficier, pour ses actions dans notre région, de l’apport des résultats de la recherche.
- **Des grands programmes de recherche et de développement “Ambition Recherche Développement”** apportant, chacun dans leur domaine, des contributions aux enjeux environnementaux et de la biodiversité : déjà soutenus (Biomédicaments, Cosmétosciences (ou en cours d’élaboration et d’instruction (Junon, Matex, Sycomore).

PARTIE 2 : DES DISPOSITIFS FINANCIERS POUR ACCOMPAGNER LE PASSAGE A L'ACTION - VOLET FINANCIER DE L'ACCORD

I – Des dispositifs financiers au service de la COP

La mise en place d'instruments financiers constitue un des éléments centraux pour la réussite de la COP Centre-Val de Loire (Condition de réussite n°5). Il s'agit de mettre à disposition des porteurs de projet les accompagnements nécessaires à la mise en œuvre de leur projet en orientant vers eux les flux financiers publics comme privés. Ce volet financier détaille les principaux dispositifs, existants ou nouveaux, mis à disposition dans ce cadre.

A l'échelle régionale, des institutions publiques s'engagent à titre individuel ou dans le cadre de dispositifs communs à accompagner les porteurs de projets compatibles aux objectifs de la COP.

La liste des dispositifs d'accompagnement portés individuellement par les financeurs publics régionaux de la TEE ne peut être exhaustive. Les financeurs publics régionaux souhaitent rappeler, au titre du présent accord, les grandes orientations déjà suivies et s'engagent à la mise en place de nouveaux dispositifs.

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires développe des solutions opérationnelles pour accélérer la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

La Banque des Territoires s'engage à mobiliser :

- Des prêts de long et très long terme, sur ressource Livret A, en faveur des collectivités locales et bailleurs sociaux.
- Des investissements en fonds propres dans des projets écologiquement ambitieux et exploités par des professionnels.
- Des services bancaires pour des clients spécifiques, notamment dans le domaine de la consignation environnementale.
- L'ingénierie de projet : par ses équipes ou par des crédits d'études, la Banque des territoires participe à la définition de projets structurants.

Des outils de la BPI France mis à disposition BPI France propose de mobiliser ses outils en faveur de la COP régionale, notamment :

- Les prêts méthanisation Agricole en accompagnement des banques,
- Les prêts Eco Energie pour le financement des équipements éligibles aux CEE (certificats d'économie d'énergie),
- Sa plateforme « tous nos projets.fr » qui recense les projets qui sollicitent du crowdfunding sur le territoire.

L'Ademe et BPI France ont mis au point un auto-diagnostic baptisé le « **climatomètre** ». Cet outil en ligne, gratuit, permettra à l'entreprise de réaliser une auto-évaluation de son niveau de maturité vis-à-vis de la transition écologique et énergétique et de l'économie circulaire. Les entrepreneurs pourront également recevoir des recommandations personnalisées et accéder à des ressources complémentaires pour

entamer ou poursuivre leur démarche avec, par exemple, des formations en ligne et des produits spécifiques de financement.

Des dispositifs de soutiens financiers et en ingénierie, portés notamment par les **services de l'Etat, les Agences de l'eau, France Active** sont également mobilisables pour accompagner le passage à l'acte en matière de TEE.

La Région Centre Val de Loire et l'ADEME disposent d'ores déjà de dispositifs que peuvent solliciter les porteurs de projets. Certains d'entre eux ont été précédemment évoqués dans l'Accord.

Le prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER) consacrera un axe fort à la transition climatique, identifiée au rang d'une des 3 priorités régionales (à côté de l'attractivité et de la cohésion/solidarité territoriale).

Par ailleurs, de nombreux dispositifs communs ont déjà été mis en place tels que le programme SARE ou le Fonds de solidarité régionale RENAISSANCE.

Programme SARE

Le programme d'information "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique", porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, vise la **mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés**, sur tout le territoire.

En 2020, un **financement de ce programme à hauteur de 20 millions d'euros** a été signé pour étendre le réseau public d'information, à travers l'ouverture de 15 nouvelles Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) d'ici 2023 au service des habitants de la région. Ces fonds permettront de :

- Informer chaque année plusieurs dizaines de milliers de ménages sur les travaux qu'ils peuvent réaliser et les aides dont ils peuvent bénéficier ;
- Proposer un conseil personnalisé à 120 000 ménages entre 2020 et 2023 ;
- Accompagner 8 700 ménages et 190 copropriétés dans leurs travaux de rénovation énergétiques de leurs logements ;
- Appuyer près de 4 000 entreprises dans la rénovation énergétique de leurs locaux commerciaux.

Fonds de solidarité régionale RENAISSANCE

SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

SOLLICITEZ LE FONDS RENAISSANCE

Le Fonds rennaissances 20 millions € pour le Réseau des Territoires et les EPC

LE FONDS RENAISSANCE : POUR QUOI FAIRE ?

Le Fonds de solidarité régionale RENAISSANCE a pour objectif de soutenir les petites entreprises de moins de 20 salariés qui inscrivent leur plan de relance dans les objectifs de la COP.

LES BÉNÉFICIAIRES PRINCIPAUX

- Artisans
- Petites entreprises (PME, TPE, micro-entreprises)
- Indépendants

LES OBJECTIFS

- Soutenir la relance économique et l'emploi des entreprises de moins de 20 salariés
- Appuyer la création et le développement de nouvelles entreprises
- Favoriser la transmission d'entreprises
- Appuyer la transition écologique et une économie plus résiliente

LES BÉNÉFICIAIRES PRINCIPAUX

- Artisans
- Petites entreprises (PME, TPE, micro-entreprises)
- Indépendants

LES OBJECTIFS

- Soutenir la relance économique et l'emploi des entreprises de moins de 20 salariés
- Appuyer la création et le développement de nouvelles entreprises
- Favoriser la transmission d'entreprises
- Appuyer la transition écologique et une économie plus résiliente

Logos: COP, Banque des Territoires, ADEME, devup

Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la Région Centre Val de Loire, en partenariat avec la Banque des Territoires et les Intercommunalités, s'engagent ensemble dans la création d'un **fonds de solidarité régionale, RENAISSANCE**, pour **soutenir les petites entreprises de moins de 20 salariés** qui inscrivent leur plan de relance dans les objectifs de la COP.

Commerces, artisans, acteurs du tourisme et de la restauration... ces petites entreprises qui font vivre notre territoire, en zone urbaine comme en zone rurale, ont été fortement impactées par la crise sanitaire qui a entraîné leur fermeture temporaire et ainsi une chute très brutale d'activité. La priorité de la Région est d'éviter la faillite de nombreuses entreprises petites et grandes, avec de terribles conséquences pour les salariés.

15 000 entreprises ont d'ores-et-déjà été soutenues en Centre-Val de Loire. Si les actions, dispositifs et outils se sont multipliés depuis le début du confinement, il est apparu nécessaire de les compléter pour accompagner au plus vite le redémarrage de nombreuses petites entreprises.

La période de crise sanitaire a également enclenché de nouvelles habitudes de consommation, de nouveaux rapports producteurs-consommateurs et l'envie de nouveaux modes de développement. Réfléchir au redémarrage de l'activité est une opportunité pour élargir les perspectives et penser le monde d'après. Justice sociale, égalité, transition écologique, modèles plus durables, respect de l'environnement et valorisation de la biodiversité, nouveaux modes de déplacements...en apprenant à prendre le temps, à travailler, consommer et vivre différemment, un grand pas peut être franchi vers un monde plus durable.

Ce fonds Renaissance, doté de 13 millions d'euros, est ainsi lancé pour **aider au redémarrage de plus de 1 000 petites entreprises ! Un soutien complémentaire à l'avance remboursable du fonds Renaissance, en lien avec les objectifs de la COP, est proposé aux entreprises pour les engager dans un redémarrage qui s'inscrit dans les thématiques de la COP régionale.** Ce complément permet d'augmenter le taux d'intervention de l'aide de 20% dans la limite du plafond.

En termes de financement, **la Banque des Territoires et la Région Centre-Val de Loire apportent chacune 4,75 millions d'euros.** Quant aux intercommunalités, **73 EPCI** (Établissement public de coopération intercommunale) apportent un soutien à hauteur de 1€ par habitant minimum, soit au global une **contribution de près de 3,5 millions d'euros.** Le fonds Renaissance vient compléter les aides pour les entreprises les plus fragiles en proposant une avance remboursable de 5 000 à 20 000€, sans intérêt ni garantie.

Cartographie des EPCI contributeurs : <https://geodata.regioncentre-valdeloire.fr/apps/mesures-covid/?extent=-278906.7445%2C5807390.8501%2C556397.1006%2C6184684.0217%2C102100>

Concernant l'attribution des avances remboursables, 207 dossiers ont été déposés ce stade sur le portail et plus de 400 sont en cours de saisis sur le portail. 9 comités départementaux sont en charge d'étudier les dossiers tous les 15 jours et ont déjà validé 79 dossiers pour un montant total de 1 195 700 €.

S'agissant de l'aide additionnelle COP, elle a été attribuée à ce stade à une quinzaine d'entreprises sur les six départements pour l'installation de systèmes de tri (non règlementaires), de panneaux solaires et systèmes de récupération des eaux de pluie, intégration, et valorisation de produits locaux, développement de circuits courts, investissements dans des procédés industriels permettant de diminuer drastiquement l'usage de polluants, achats d'équipements bio dégradables...

Les dispositifs à l'échelle européenne

Enfin, l'Union Européenne, qui forme l'ambition d'atteindre une neutralité carbone à horizon 2050, souhaite accroître son soutien aux politiques climatiques portées par le territoire.

D'après une récente étude du Réseau Action Climat France (RAC), la Région Centre-Val de Loire est l'une des régions européennes les plus ambitieuses en matière de soutien via les fonds européens à la transition énergétique de son territoire et à l'atteinte des objectifs climatiques, avec 37% de son enveloppe FEDER 2014-2020 dédiée à des actions de développement d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. La prochaine génération de Fonds européens consacrera une orientation stratégique à la transition énergétique ouvrant des leviers de financement pour les projets portés par la COP régionale.

Afin de faciliter l'accès à l'ensemble de ces dispositifs, les financeurs régionaux de la TEE s'engagent, dans le cadre de la COP, à créer un dispositif ensemblier de financement et d'ingénierie de la TEE

II – Le lancement d’un Appel à projets ou Appel à Manifestation d’Intérêt COP

En complément des dispositifs mis en place par l’ADEME et la Région Centre Val de Loire dans le plan de relance, dont la mise en œuvre sera accompagnée dans le cadre de la COP, la Région Centre Val de Loire et l’ADEME Centre Val de Loire s’engagent conjointement, dans le respect du cadre d’intervention propre à chaque partenaire de l’AAP, à initier annuellement un appel à projet ou un appel à manifestation d’intérêt visant à accompagner, en ingénierie et/ou en financement et , des projets s’inscrivant dans la COP et contribuant aux objectifs énergie-climat du SRADDET. En effet, **certaines typologies de projets, ou certaines phases de développement de projets œuvrant dans le sens des objectifs climat-énergie régionaux, restent aujourd’hui sans réponse** : pas de dispositif existant, expérimentations, projets soutenus partiellement et pour lesquels certaines phases (étude, expérimentation et test, déploiement) sont non ou insuffisamment pris en compte. Les travaux menés dans le cadre de la COP Régionale et de l’Assemblée pour le Climat et la Transition Energétique permettront d’identifier ces besoins et l’appel à projet COP visera à y répondre en veillant à la bonne articulation et complémentarité avec les dispositifs de financement déjà en place ou en construction, et le plan de relance régional voté en octobre 2020.

Cet appel à projets ou manifestation d’intérêt, dont la 1^{ère} édition sera lancée dès 2021, s’adressera à plusieurs typologies d’acteurs : **collectivités, entreprises/associations, et citoyens** engagés dans une démarche de mobilisation. Il pourra être thématisé et les **sujets prioritaires seront définis annuellement** au regard des besoins identifiés sur le territoire et en complément des dispositifs de droit commun existants. Les pistes à ce stade portent sur le déploiement de budgets participatifs, la multiplication des démarches de sensibilisation et de mobilisation sur le sujet climat, l’encouragement de nouvelles démarches territoriales multi-partenariales de transition énergétique et écologique, l’appui à des démarches structurantes de l’économie sociale et solidaire.

A titre d’exemples, pourraient faire l’objet de l’appel à Projets ou d’un Appel à Manifestation d’Intérêt en 2021, les thématiques suivantes :

- **Emergence d’une filière de recyclage, revalorisation et reconditionnement d’ordinateurs et les investissements associés** : la Région Centre Val de Loire à travers le dispositif “Ordi Centre” mais aussi de nouvelles actions d’accompagnement auprès des jeunes dans le cadre du plan de relance, soutient l’acquisition d’ordinateurs portables. Il apparaît ainsi indispensable d’**accompagner l’émergence d’une filière de recyclage, revalorisation et reconditionnement d’ordinateurs et les investissements associés**. Cette filière, créatrice d’emplois, pourrait également s’inscrire dans les objectifs régionaux en matière de développement des entreprises sociales et solidaires.
- **Culture, sport et COP : un AAP « Développons la Culture climat ! »** pour vulgariser les enjeux environnementaux par les pratiques artistiques et culturelles, sportives enchanter la transition écologique et incarner les solutions pratiques à travers la culture et le sport.
- **Démocratie et Climat : Un budget participatif « Ma solution pour le climat ».**
- **Cop et justice sociale : un budget participatif « Ma solution climat et justice sociale! ».**

III - La création d'un dispositif ensemble de financement et d'ingénierie de la TEE

L'Assemblée pour le Climat et la Transition Energétique (ACTE) est l'instance régionale de pilotage et de coordination de la transition énergétique, animée conjointement par le Conseil Régional, l'Etat et l'ADEME. Parmi ses axes de travail, figure la question du **financement de la transition**, ou comment mobiliser l'ensemble des leviers financiers, qu'ils soient publics, bancaires ou participatifs, dans une logique de complémentarité, de cohérence et d'efficacité.

C'est dans le cadre de l'ACTE que l'objectif de **création d'un dispositif ensemble de financement et d'ingénierie accélérateur et facilitateur de la TEE** a vu le jour la COP constituant le cadre de son expérimentation.

Pour ce faire, un **groupe de travail composé de la Région, de l'ADEME et des financeurs régionaux de la TEE** a ainsi été créé pour mutualiser leurs apports et outils d'intervention. Le dispositif aura pour vocation de **faciliter, pour les porteurs de projet** :

- **L'accès à l'ingénierie technique mobilisable localement** ;
- **La mobilisation de dispositifs financiers, existants et nouveaux**, à laquelle les partenaires de la COP, les institutions financières et les partenaires bancaires sont invités à contribuer.

Ce futur dispositif sera un facilitateur des projets de TEE, et notamment des engagements concrets de la COP, et un accélérateur de leur mise en œuvre à travers **un accompagnement global** (méthodologique, technique, financier, administratif...) **et un accès clarifié et simplifié aux aides financières**.

Les modalités de fonctionnement et sa gouvernance sont en cours d'élaboration. Le dispositif évoluera dans le temps pour répondre aux besoins détectés et ambitions affichées.

Néanmoins, à date, il est prévu que ce dispositif ensemble soit un canal de diffusion et de mobilisation de l'offre régionale en matière de dispositifs financiers, d'ingénierie financière et technique de la TEE.

Les porteurs de projet pourraient à terme, par une démarche unique, mobiliser ce dispositif et ainsi soumettre leurs initiatives à l'ensemble des partenaires (une dizaine à ce jour).

Ceux-ci détermineront, selon la typologie du projet (sa maturité, sa thématique, son ambition, sa transversalité...) le niveau d'accompagnement et les dispositifs financiers pertinents : conseil technique, appui administratif, mise en réseau, valorisation ... Après analyse des besoins, une proposition d'accompagnement technique et/ou financier serait élaborée. Les porteurs de projet seraient alors dirigés vers des dispositifs adaptés ou des partenaires / référents techniques qui sauraient les conseiller.

Une **première phase d'expérimentation** permettra de tester la réactivité et l'agilité de cette coordination partenariale inédite en région, pour répondre le plus efficacement possible aux sollicitations des porteurs de projet.

Pour cela, le champ de cette phase d'expérimentation sera restreint : il s'agira pour les 10 partenaires du guichet, de partager les sollicitations de porteurs de projets reçues individuellement par chacun. Les partenaires partageront des projets entrant dans les catégories suivantes :

- Projets récurrents pour lesquels plus de 2 partenaires sont habituellement sollicités tels que le cofinancement d'unité de production d'ENR
- Projets dits "complexes" par leur nature systémique ou leur montage, et/ou très innovants, sur un périmètre thématique limité. Dans cette première phase, l'accompagnement sera centré sur les dispositifs financiers.

Cette phase d'expérimentation permettra de **préciser les modalités d'un déploiement complet du dispositif**, d'une part en capitalisant sur ses premiers résultats, d'autre part en travaillant, en temps masqué, sur des chantiers plus complexes (mobilisation de l'ingénierie, simplification administrative, création de dispositifs communs, intégration de nouveaux partenaires financiers...).

IV – Des institutions financières et des établissements bancaires engagés dans la COP

Différents établissements bancaires de la région ont fait part de leur intérêt pour engager des financements dans la démarche de la COP régionale.

Considérant essentiel d'engager tous les acteurs dans la transition écologique et énergétique, la Région Centre Val de Loire souhaite inciter l'engagement citoyen à travers divers outils et notamment le développement ou le soutien d'instruments de financement citoyen, sans nécessairement être porteur de projet. Le Crédit Coopératif a ainsi proposé, en complément de la mobilisation des prêts classiques, la création d'un livret d'épargne pour financer les projets permettant d'atteindre les objectifs poursuivis par la COP Régionale Centre val de Loire : le Livret COP Activ.

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire travaille également avec la **Fédération Bancaire Française** et d'autres acteurs bancaires pour étendre la contribution de ce secteur à la COP régionale.

La **Fédération Bancaire Française** de la région Centre Val de Loire, a acté lors de son Assemblée Générale du 21 septembre 2020, **la création d'une coalition**. Les banques travailleront sur divers leviers d'actions en tant qu'acteurs économiques et grands employeurs du territoire régional (18000 salariés), mais aussi dans le cadre des services et produits qu'elles développent au profit de tous les acteurs du territoire.

S'agissant de **leur propre fonctionnement**, de nombreuses actions sont déjà initiées par les acteurs : rénovation des sièges et agences bancaires pour améliorer la performance énergétique des bâtis, déploiement de l'indemnité kilométrique vélo, aide à l'acquisition de VAE, tris des déchets, défis pour réduire l'impact numérique des salariés. Certaines banques développent un programme de formations, pour leurs employés, dédiées aux enjeux de développement durable.

S'agissant de **leurs propres activités**, certaines banques ont défini un objectif précis de décarbonation de leur portefeuille d'investissement. De nouveaux produits pourraient par ailleurs être développés pour accompagner l'émergence de projets contribuant aux objectifs énergie climat du territoire. L'intégration des critères extra financiers, comme outils de bonification des prêts est un outil qui pourrait être massifié. D'autres pistes de travail ont été identifiées : mobilisation de l'épargne salariale, massification de l'épargne citoyen, prêts bonifiés, ...

Enfin, le **dispositif ensemble de financement et d'ingénierie de la TEE** (supra III), est considéré par les acteurs bancaires comme un levier essentiel d'accélération du passage à l'acte. Les modalités d'intégration des banques privées sont à définir.

PARTIE 3 : LA METHODE COP POUR OFFRIR UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS ET CITOYENS

Ce premier Accord régional COP est le fruit d'une élaboration collective qui repose sur des contributions volontaires individuelles et collectives, dont il convient d'assurer la compatibilité au regard des objectifs climat et énergie définis dans le SRADET et de l'objectif de neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050, en cohérence avec l'ambition nationale.

La crédibilité du processus tient en la capacité des acteurs à transformer leurs ambitions en actions concrètes sur le court-terme, puis à les renforcer de façon constante sur le moyen et long-termes pour rester dans une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord régional. Pour parvenir à ce résultat, un dispositif de suivi et d'évaluation va être construit avec les acteurs de la COP afin de pouvoir évaluer tous les deux ans le dispositif COP mais aussi les engagements pris par chacun. Cette évaluation mesurera l'impact réel des engagements au regard des changements accomplis et de ceux restant à accomplir. Le suivi continu de la COP sera animé par le Conseil Régional.

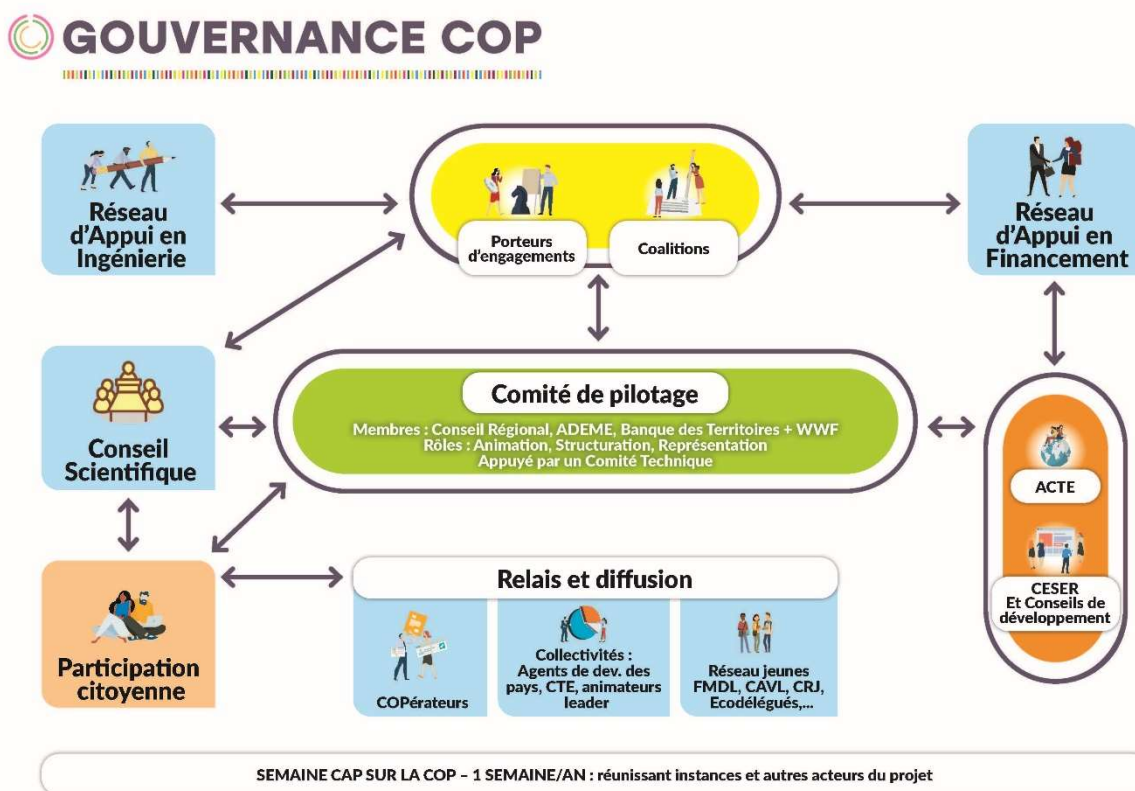
La **méthode COP, cadre méthodologique rigoureux**, dans lequel s'inscrit l'engagement des acteurs régionaux précise le mode de gouvernance, les modalités et les instruments nécessaires à la prise d'engagements et à la mise en œuvre de l'Accord COP Régional, selon **4 principes directeurs** :

- **L'ambition** portée par la COP pour répondre à l'urgence climatique ;
- **La transparence** pour assurer la crédibilité de la démarche ;
- **La solidarité** pour que tous les acteurs puissent contribuer à leur niveau ;
- **La pertinence** afin que les efforts engagés dans cette COP soient à la hauteur des enjeux.

La méthode COP pourra être revue tous les deux ans, dans le cadre de l'élaboration des futurs accords COP, afin de tenir compte des retours d'expérience, des rapports d'évaluation et recommandations des parties prenantes.

I - Gouvernance de la COP

L'organisation d'une COP à l'échelle d'une région est un projet complexe compte-tenu de la multitude des acteurs concernés et de la diversité des enjeux abordés. Une gouvernance structurée avec des rôles clairement identifiés est indispensable pour assurer le bon fonctionnement du processus COP et de ses différents dispositifs, maintenant et sur le long terme.



Instances de pilotage

Le Comité de Pilotage, coordinateur de la COP

La COP s'appuie tout d'abord sur un Comité de Pilotage (COPI), constitué des membres suivants :

- Le **Conseil régional Centre-Val de Loire**, qui assume le rôle de meneur, et veille à la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs sur les 5 leviers prioritaires de la COP. Véritable « chef d'orchestre » de la COP, il en assure la maîtrise d'ouvrage en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes de la région, et conduit la mise en place des dispositifs indispensables à la coordination des cycles d'Accord COP. En tant qu'organisateur, il s'engage à montrer l'exemple de la transition énergétique tant au travers de ses politiques publiques que par les transformations dans ses pratiques internes.
- **L'ADEME**, acteur de la transition reconnu et partenaire historique de la Région, qui s'est naturellement inscrite aux côtés du Conseil Régional Centre-Val de Loire comme partenaire de cette première COP régionale. Elle mobilise ses moyens d'expertise et ses dispositifs financiers

pour contribuer à la mobilisation de tous les acteurs, et accélérer la concrétisation des engagements pris dans la COP. Pour cela, toute l'équipe de la Direction Régionale Centre-Val de Loire est mobilisée et l'expertise de l'ensemble des ingénieurs de la Direction Régionale est mobilisée, notamment dans le cadre des coalitions et dans le soutien à la prise d'engagements des acteurs régionaux.

- **La Banque des Territoires** a pour vocation d'accompagner le développement bas-carbone et résilient au changement climatique des territoires. Dans le cadre de la COP, elle multiplie les échanges avec les parties prenantes et mobilise une offre complète de financements, investissements et ingénierie de projet, pour construire et mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins des porteurs de projet et aux spécificités locales.
- **WWF France**, qui intervient à différents niveaux dans la démarche de la COP régionale : tout d'abord en fixant l'ambition des objectifs et des moyens mis en œuvre à l'échelle du territoire pour cette COP, puis en recommandant des approches spécifiques sur la base de leur expérience et de leurs expertises en matière de transition, pour faire avancer le débat et assurer un résultat performant de la COP. Le WWF France contribue notamment à faciliter l'engagement des acteurs tant sur la mobilisation citoyenne à travers l'application WAG, que sur l'engagement des entreprises ou la formation de coalitions.

D'autres partenaires sont invités ponctuellement au Comité de Pilotage pour accompagner la COP régionale sur des sujets spécifiques.

La formation du Comité de Pilotage et les relations avec les partenaires sont envisagées sur le long terme pour assurer la pérennité de la démarche COP et des dispositifs mis à disposition des acteurs régionaux.

Le Comité de Pilotage (COPI) se réunira ainsi tous les trimestres, avec pour objectifs :

- **Animer la dynamique COP et assurer la diffusion de la démarche** : mise en réseaux, organisation d'ateliers et d'événements rassemblant les groupes d'acteurs et communautés COP (notamment les COPérateurs), développement d'outils de communication permettant le dialogue entre les communautés et la construction de projets ;
- Assurer le **dialogue et permettre la prise en compte des voix citoyennes** dans les débats.
- **Structurer la démarche, mettre en place et animer les instances et outils de pilotage** : installation et animation du CS et du Panel citoyen, outil de suivi et d'évaluation des engagements et de la démarche... ;
- **Assurer le lien avec les collectivités** ;
- Rechercher en permanence des **financements et des aides à l'ingénierie** pour favoriser le passage à l'acte ;
- **Préparer un Rapport d'évaluation** ;
- **Recueillir les avis et recommandations des instances de la COP** afin de leur soumettre le nouveau projet d'Accord ;
- **Représenter la démarche à l'échelle nationale et européenne.**

Le Comité de Pilotage s'appuie aussi sur un **Comité Technique (COTECH)** constitué de membres de chaque organisation. Il a pour rôle d'organiser les opérations de la COP et de coordonner les grands chantiers.

Le Conseil Scientifique



Un Conseil Scientifique, composé d'une cinquantaine d'experts, chercheurs et scientifiques a été constitué. Au cœur des processus d'engagements de la COP régionale, cette instance a pour rôles de :

- **Apporter des recommandations aux porteurs de projets et aux coalitions** sur leurs engagements à travers un avis du Conseil Scientifique ;
- **Emettre un avis et des recommandations sur le rapport d'évaluation**, préalable à tout Accord COP ;
- **Apporter sa contribution pour faire évoluer la « méthode COP »**, c'est-à-dire le processus selon lequel les accords successifs seront construits et suivis dans le temps ;
- **Accompagner la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation de la COP régionale ;**
- **Accompagner l'équipe projet de la COP à la préparation des sessions de formation des Panelistes (mise à disposition de ressources, auditions, etc.) ;**
- **Accompagner le(s) dispositif(s) de participation citoyenne (comme le Panel Citoyen) dans l'évaluation écologique et financière de son avis.**
- **Eclairer les réflexions, discussions et actions politiques collectives envisagées**, notamment à travers la participation à des coalitions (groupes de travail thématique) et la production de publications communes sur des sujets énergie-climat (ex : budget carbone, indicateurs de la transition, levier de l'implication citoyenne, etc.) sur commande ou initiative validée par la Région et/ou le Comité de Pilotage.

En complément, les membres du Conseil Scientifique sont invités à **se mobiliser dans les différents dispositifs de la COP régionale** tels que les événements labellisés COP ou les ateliers citoyens. Ils sont également invités à **faire bénéficier le Comité de Pilotage de toutes les expertises et travaux de recherches menés** nationalement et internationalement et auxquels les membres du Conseil Scientifique ont accès.

Le Conseil Scientifique est organisé autour :

- **D'un bureau**, composé d'un Président nommé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire et de deux vice-présidents élus par le Conseil Scientifique, et renouvelés à chaque accord régional ;
- **D'un référent pour chacun des 5 leviers prioritaires** de la COP (cf. II.) ;
- **De membres ;**

- **D'experts associés**, renouvelés tous les ans en fonction de leur temps et de leur capacité à s'impliquer sur leurs attributions respectives.

Cette instance se réunit en réunion plénière trois fois par an.

Mode d'accompagnement des porteurs d'engagements par le Conseil Scientifique

Afin de faciliter l'accompagnement des porteurs d'engagements, un forum d'échanges est mis en place. Il a pour vocation de permettre aux membres du Conseil Scientifique d'entrer directement en contact avec les porteurs d'engagements en quête d'accompagnement pour les aider à structurer, mettre en œuvre, suivre ou évaluer leurs engagements. Ce forum veut favoriser le dialogue entre les membres du Conseil Scientifique et les porteurs d'engagements afin de créer une dynamique qui profite à chacun.

Le forum d'échanges a vocation à se réunir tous les trois mois sur une demi-journée. Il sera animé par les 5 référents thématiques et coordonné par les membres du bureau du Conseil Scientifique. L'ensemble des membres du Conseil Scientifique sera convié et libre de participer à ces rencontres. Ce format permettra aux membres du Conseil Scientifique de travailler en transversalité sur des sujets sur lesquels ils ne sont pas forcément experts mais présentent un intérêt.

En fonction des besoins des porteurs d'engagements en termes d'accompagnement et de la maturité de leur engagement, chaque référent thématique définira les grandes lignes directrices et les modalités des rencontres : session de travail sur les indicateurs, échanges / mise en débat sur une solution technique, visite du projet, échanges avec le porteur de projets pour formuler des recommandations vis-à-vis de son engagement sur son opérationnalité ...

Le bilan des rencontres sera réalisé par chaque référent thématique auprès de l'ensemble des membres du Conseil Scientifique lors des réunions plénières.

La participation citoyenne

Les membres du Comité de Pilotage de la COP régionale s'engagent à **développer un ou plusieurs dispositif(s) pour associer les citoyens** :

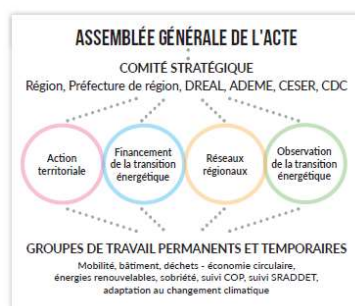
- A l'élaboration de l'Accord COP tant sur le volet méthodologique que sur les objectifs et axes de travail ;
- Au suivi de l'accord COP et des engagements.
- La démocratie participative est en constante évolution. C'est pourquoi les modalités de la participation citoyenne seront redéfinies à chaque cycle COP et mises en place durant l'année précédant la conclusion de chaque Accord COP. Ces dispositifs devront impliquer un échantillon **représentatif de la population de la région**, en âge, situation de vie, lieu de résidence et maturité sur les enjeux climat-énergie.

Ces modalités viendront compléter l'ensemble des dispositifs COP existants de mobilisation citoyenne (COPérateurs, événements labélisés...) et de passage à l'action (WAG, défis de la transition...), mais aussi les actions régionales de participation existantes (CRJ, porte-voix, activateurs de citoyenneté, oxygène, ... cf volet "sensibilisation et concertation"

Des assemblées régionales impliquées pour l'élaboration des Accords COP

L'Assemblée régionale pour le Climat et la Transition Énergétique (ACTE)

Créée en 2019, elle est née d'une volonté commune de la Région, de l'ADEME et de l'État de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux dans une dynamique partagée en faveur de la transition énergétique et écologique. L'ACTE est ainsi co-présidée par le Préfet de Région (Etat) et le Président de Région (Conseil Régional). Un Comité Stratégique, regroupant l'Etat (DREAL), l'ADEME, le Conseil Régional, et le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), en assure le pilotage.



L'ACTE rassemble deux fois par an en assemblée plénière l'ensemble de ses membres, **constitué de cinq collèges** :

- Acteurs socio-économiques ;
- Acteurs de la recherche et de la formation ;
- Associations, ONG et collectifs citoyens ;
- Institutions financières ;
- Collectivités territoriales.

L'ACTE est ouverte à tous les acteurs de la société civile et le Comité Stratégique en choisit la composition sur la base des candidatures reçues tout en cherchant à préserver une représentativité équilibrée des 5 collèges d'acteurs et du territoire.

L'ACTE a pour missions de :

- **Piloter et coordonner la transition énergétique dans les territoires du Centre-Val de Loire ;**
- **Organiser l'observation sur les questions d'énergie et de climat ;**
- **Suivre la COP et le volet énergie et climat du SRADDET.**

Elle contribue notamment à établir un système commun de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à renforcer les compétences et la capacité des acteurs régionaux sur le climat, à travers différents groupes de travail thématiques et des ateliers de formation et d'échanges.

CESER et Conseils de Développement



Le **Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER)** est la seconde assemblée de l'institution régionale, placée au côté du Conseil régional pour l'éclairer par ses avis. **Composé de 100 membres en région Centre-Val de Loire**, le CESER fait entendre la voix du territoire, à travers **4 collèges**

d'acteurs représentant les entreprises et activités professionnelles non salariées, les organisations syndicales de salariés, les organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et des personnalités qualifiées.

Cette assemblée **se réunit plusieurs fois par an** à l'Hôtel de Région pour voter les avis sur les dossiers soumis par l'Exécutif régional et valider les travaux conduits au sein des différentes commissions.

Quant à eux, les **Conseils de développement** constituent des **espaces de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle des intercommunalités et des territoires**, en lien avec les communes. Ils contribuent à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux et métropolitains un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Le CESER et les Conseils en développement sont invités à contribuer au processus de la COP en :

- Emettant des avis et recommandations sur le rapport d'évaluation, préalable à chaque Accord COP ;
- Participant, dans le cadre de leurs missions habituelles, à la dynamique COP, à travers la conduite ou la réalisation d'études ou de diagnostics thématiques, le développement de recommandations stratégiques ou la diffusion de la démarche auprès des acteurs de la région.

II-Des réseaux relais pour amplifier la dynamique de la COP

La mise en œuvre de la dynamique COP ne peut s'envisager que si elle est relayée par des réseaux couvrant les différentes échelles du territoire et la diversité des acteurs régionaux. Ces réseaux, parfois existants, ont pour vocation **d'appuyer les porteurs de projets** (réseaux d'appui) ou de **diffuser la démarche COP** auprès du plus grand nombre (réseaux de relais et de diffusion). Un certain nombre de réseaux ont été identifiés dans le cadre de la première COP régionale et seront amenés à se multiplier à l'avenir.

Les Réseaux d'appui, accélérateurs du passage à l'action

Si l'innovation est un élément clé de l'atteinte des objectifs fixés, il est constaté que les principaux **freins au développement de projets** compatibles avec les objectifs Climat résident notamment en des problématiques d'ingénierie et des difficultés à identifier des sources de financement pourtant existantes. Il y a ainsi un **enjeu de clarification** des expertises et financements disponibles sur le territoire régional. La COP vise notamment à **rendre encore plus accessibles les actions des membres réseaux d'appui existants**. Ces réseaux, constitués d'acteurs publics et privés (collectivités, associations, syndicats, établissements publics, etc.) ont pour objectif **d'accompagner les porteurs d'engagement dans la définition et la mise en œuvre de leur projet**, en facilitant l'accès aux ressources techniques et financières disponibles (ou à développer) à l'échelle de la Région.

Le **réseau d'appui en financement** simplifie l'accès au financement et adapte les dispositifs de financement aux besoins des projets portés par des acteurs privés et publics. Il contribue également à la mise en place d'un guichet unique.

Le **réseau d'appui en ingénierie** simplifie l'accès à l'ingénierie technique, économique et financière sur laquelle peuvent s'appuyer les porteurs de projets, acteurs privés et publics. Ce réseau, déjà existant sur

le territoire régional, gagnera en visibilité dans le cadre de la COP régionale pour encourager le passage à l'acte auprès de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le Guichet unique, décrit dans le Volet Financier de l'Accord COP, permettra notamment de coordonner les appuis en financement et en ingénierie.

Exemple de réseau d'appui : le réseau oxygène - lab des initiatives

La résilience des territoires face aux enjeux écologiques, en particulier climatiques, suppose l'accélération de la prise de conscience de l'épuisement des ressources. Cette approche stratégique nécessite de partir des territoires et de démarches intégrées, mobilisant différentes politiques publiques articulées dans une approche systémique, dans la mesure où la transition des territoires interroge des champs très variés tels que la sobriété énergétique, les mobilités, la biodiversité, l'alimentation, les modes de production, les déchets, les usages numériques ... et d'une manière transversale les modes et habitudes de vie et de consommation des habitants et les modes d'organisation des entreprises et des acteurs publics.

Dans la dynamique de la Fabrique des Territoires au niveau national, le réseau Oxygène - lab des initiatives " va contribuer à mettre en mouvement les acteurs locaux pour intensifier la transition des territoires : organisation de séances de sensibilisation, accompagnements collectifs pour passer à l'acte, mise en relation des territoires/acteurs pionniers pour des transferts d'expériences.

Les Réseaux de relais et de diffusion

Les COPérateurs

Tous les acteurs de la région sont appelés à devenir COPérateurs pour contribuer à la mobilisation et à la sensibilisation des habitants de la région.

Véritables ambassadeurs de la COP, les COPérateurs, ont pour rôle de :

- **Partager des informations** (actualités de la COP, initiatives locales inspirantes, engagements d'acteurs régionaux ambitieux...);
- **Promouvoir la COP et ses outils** : ses événements labellisés, les ateliers citoyens, l'application WAG, des listes de propositions d'engagements par collèges d'acteurs, ...;
- Faciliter / organiser des **événements labellisés** ;
- Organiser et/ou animer des **ateliers citoyens** locaux ou des stands de sensibilisation lors des événements labellisés ;
- Participer à amplifier **les engagements pris par les citoyens, les structures et les collectivités.**

Ce réseau compte aujourd'hui plus de **315 COPérateurs**.



Des agents de collectivités et le personnel de structures cofinancées (Agents de développement des pays, CTE, animateurs leader, ...), dans leurs missions quotidiennes sont également appelés à partager les enjeux de la COP, à inciter leurs interlocuteurs à se mobiliser et, le cas échéant, à les accompagner

Le CRJ et la COP



En Centre-Val de Loire, divers dispositifs d'ampleur régionale à destination des jeunes permettent d'être à leur écoute, de leur donner la parole, et de les impliquer dans la vie et le fonctionnement de leur région. On peut citer notamment : le Conseil Régional de la Jeunesse, le Conseil Académique de la Vie Lycéenne, les éco-délégués, le réseau régional des Maisons De Lycéens (cf. partie "sensibilisation et concertation des citoyens et des acteurs").

Par exemple, le **Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ)**, créé en 2011, est une instance de participation et de représentativité de la jeunesse **composée de 77 jeunes de 15 à 27 ans**, désignés par tirage au sort pour un mandat de 2 ans et issus de l'ensemble du territoire régional. Ces membres s'engagent à participer aux travaux du conseil avec pour objectifs de :

- Favoriser le dialogue en allant à la rencontre des acteurs de la région et en étant le relais des besoins et attentes des jeunes de la région Centre-Val de Loire ;
- Réfléchir et débattre sur différents sujets concernant la région et la jeunesse (environnement, emploi, transport, égalité, culture, santé, éducation...);
- Emettre, suite à leurs débats, des avis sur les politiques publiques régionales ;
- Coconstruire ainsi la vie de la région, tout en se formant par l'exercice d'une citoyenneté active.

Les questions climatiques et environnementales sont particulièrement présentes dans les sujets de travail et les débats du CRJ depuis sa création. Il a pu conduire des actions spécifiques envers les jeunes de la région (exemple : concours sur la biodiversité en 2018). Entre la résolution du CRJ « L'Europe que nous souhaitons », le Débat Citoyen Planétaire de 2015 et plus récemment les propositions du CRJ pour le Grand Débat National et pour le monde d'après-confinement, ses membres engagent les pouvoirs publics (et s'engagent pour beaucoup individuellement) à :

- Un changement global de nos modes de consommation à la fois éthique et responsable : moins de plastique, de papier..., réemploi (vêtements par exemple), réutilisation des eaux pluviales et économies d'eau, moins de consommations d'énergies, d'éclairage public, de mails... ;
- Rendre attractif les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : pistes cyclables, autopartage, covoiturage, tarification avantageuse voire gratuité des transports en commun ;
- Développer les bâtiments performants sur le plan énergétique et utilisant des matériaux plus durables avec des aides à l'investissement ;
- Utiliser davantage les énergies renouvelables ;
- Soutenir des modèles d'agriculture et d'alimentation plus durables et les circuits courts ;

- Développer la sensibilisation, notamment en milieu scolaire et universitaire auprès des jeunes, mais aussi dans les entreprises (mettre en place des COP d'entreprises par exemple) pour une réelle prise de conscience de nos impacts individuels et collectifs.

Le CRJ sur la durée de ce 1er Accord COP pourra **sensibiliser ses membres, les former aux outils scientifiques et méthodologiques sur ces enjeux et définir son implication dans cette COP régionale.**

III- Les partenariats en dehors de la Région

La COP Centre-Val de Loire ne peut se limiter à une approche intrarégionale, compte-tenu de **l'universalité de l'urgence climatique** et des travaux menés aux échelles nationale, européenne et internationale. Le partage des bonnes pratiques et la mutualisation de la connaissance, des expertises et des expériences seront des leviers essentiels pour développer la démarche COP, la pérenniser et lui apporter un **rayonnement en dehors de la Région.**

La COP régionale s'attachera ainsi à se **mettre en réseau avec toutes les collectivités et structures engagées dans des démarches similaires**, au niveau national, européen et international.

Des partenariats pourront également être développés entre le Conseil Scientifique de la COP et d'autres instances scientifiques en France et à l'international, afin de partager les avancées techniques sur les thématiques climat-énergie de la COP.

Enfin, la recherche de financement et la création de nouveaux dispositifs financiers pourront être portées auprès d'instances financières ou institutionnelles nationales ou internationales.

IV-Les modalités d'engagement des acteurs

Les citoyens et les organisations ont à leur disposition plusieurs moyens de s'impliquer dans le processus COP en portant un ou des engagement(s) : s'inscrire dans une coalition pour définir un engagement collectif, se lancer un défi citoyen individuel, ou mettre en place un projet à l'échelle d'une organisation...

Prendre un engagement pour une organisation

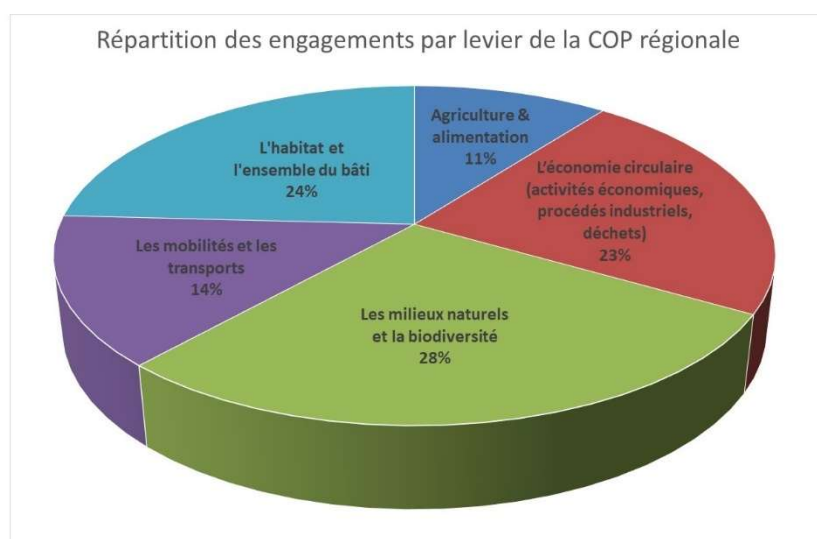
La COP Centre-Val de Loire est une occasion formidable pour une organisation qu'elle soit publique ou privée, de s'engager pour le climat. Il s'agit de valoriser une action, une initiative, ou une démarche existante et d'en relever l'ambition pour démontrer à quel point l'organisation est engagée face à l'urgence climatique. L'organisation peut aussi définir une nouvelle ambition et la mettre en œuvre à son niveau.

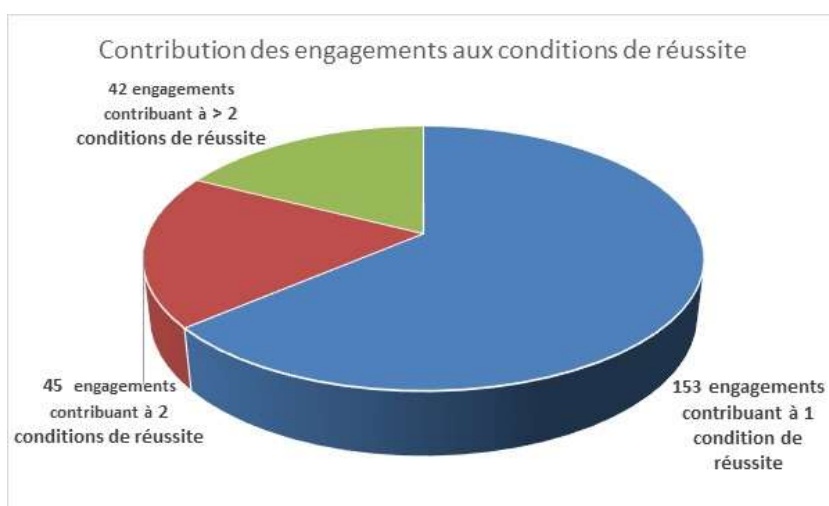
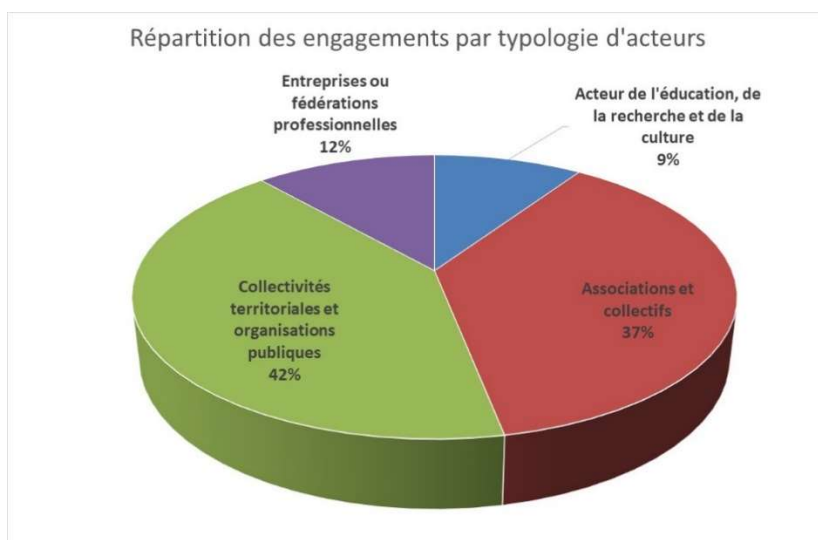
S'engager dans la COP régionale offre une multitude d'opportunités pour l'organisation :

- S'informer et prévenir les risques et opportunités liés au changement climatique sur son activité ;
- Participer à une dynamique collective et renforcer le dialogue avec des partenaires et financeurs ;
- Bénéficier de retours d'expériences d'autres porteurs de projet ;
- Evaluer l'impact de son action au regard des objectifs régionaux ;
- Mettre en valeur ses actions exemplaires ou innovantes.

C'est pourquoi les organisations sont invitées à porter un engagement dans le cadre de la COP régionale. Une fois la réflexion aboutie sur l'engagement, l'organisation s'inscrit en ligne sur le site de la COP pour déposer son projet d'engagement. Les services du Conseil Régional prennent ensuite contact avec elle, afin d'accompagner et valider collectivement cet engagement pour l'intégrer dans l'Accord régional COP.

Au total, entre janvier 2019 et juillet 2020, **plus de 240 engagements** ont été soumis à titre individuel par les organisations dans le cadre du processus COP, répartis comme suit :





Il s'agit bien d'un **processus continu**. D'autres engagements et coalitions pourront s'inscrire dans la dynamique COP. A titre d'exemples, les banques membres de la Fédération Bancaire Française devraient déposer des engagements dans la cadre de la coalition en cours de création. Certains engagements sont déjà en cours de définition, notamment dans des entreprises et des collectivités. C'est le cas par exemple de Tours Métropole qui devrait prochainement déposer des engagements complémentaires. La structuration et le dépôt de plus de 240 engagements et 35 coalitions, de décembre 2019 à août **2020 démontre un vrai volontarisme et une mobilisation du territoire**, mais les échéances municipales et la crise sanitaire ont nécessairement affecté le processus d'engagements.

Processus d'engagement individuel des organisations

Toutes les organisations sont invitées à **se mobiliser dans le cadre de la COP** Centre-Val de Loire. A travers l'ensemble des outils de communication de la COP régionale (site web, réseaux sociaux, événements COP, manifestations et actions labellisées), mais aussi par l'action des réseaux associatifs et professionnels, les COPérateurs et les directions du Conseil Régional.

L'organisation ainsi mobilisée, volontaire pour prendre un engagement, crée un compte sur la plateforme www.cop.centre-valde Loire.fr et **enregistre son projet d'engagement** via un formulaire dédié. Le Conseil Régional, incarné par ses différentes directions, peut être amené à travailler ce projet avec le porteur pour en assurer sa complétude. Une fois complété, le **Conseil Scientifique apportera ses recommandations sur le projet** si nécessaire, des échanges pouvant avoir lieu directement avec le porteur.

Sur la base de cet « avis scientifique », le Conseil Régional informe le porteur de **l'intégration de son engagement dans l'Accord régional COP**.

Le porteur est ensuite en charge de mettre en place son projet d'engagement selon le calendrier défini. Le suivi et l'évaluation des impacts de l'engagement seront réalisés tous les ans en collaboration avec le Conseil Régional.

En complément des engagements dûment déposés, les entreprises ayant sollicité et obtenu une **aide additionnelle COP dans le cadre du fond de solidarité Renaissance**, se sont également engagées à s'inscrire dans la COP. Aujourd'hui, plus de **15 entreprises** de moins de 10 salariés ont ainsi décidé, dans le cadre de leurs actions de relance, de **réaliser des investissements contribuant aux objectifs énergie climat du territoire**.

Une dynamique collective avec les coalitions COP

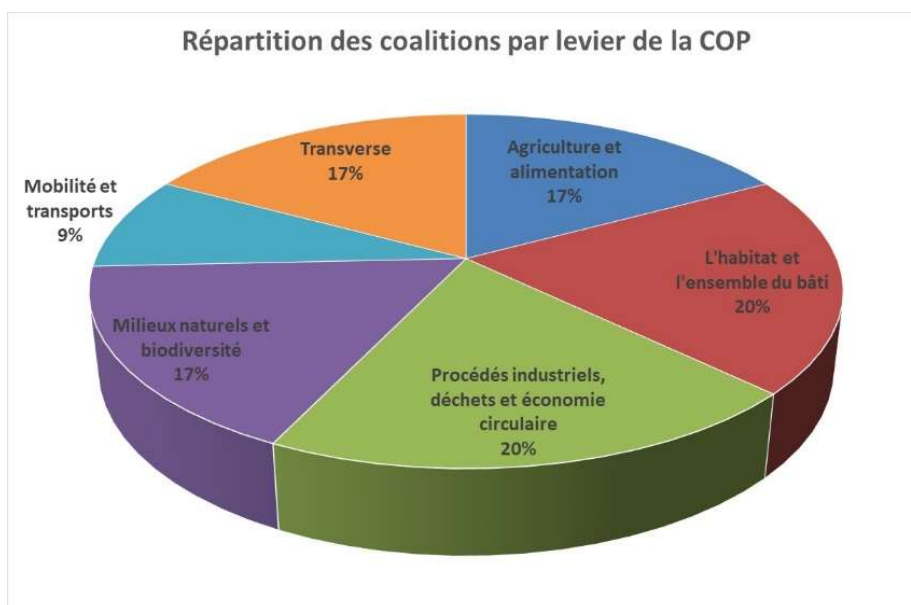
Les coalitions sont des groupes d'acteurs volontaires, publics et / ou privés, qui décident de travailler collectivement sur les enjeux de la COP. Elles visent en particulier à :

- Lever les freins identifiés sur les sujets Climat-Energie qui ne sont pas ou peu pris en compte à l'échelle de la région, pour faire en sorte qu'ils fassent l'objet de **réflexions partagées et d'actions sur le terrain**
- Trouver des réponses grâce à **l'intelligence collective** et traduire ces réponses en **engagements concrets** de la part des parties capables de faire progresser les problématiques en question
- **Valoriser les initiatives exemplaires et duplicables** sur le territoire régional
- Faire à plusieurs ce que l'on ne pouvait faire seul.

Deux types d'engagements peuvent découler des réflexions menées au sein des coalitions :

- € **Des « engagements collectifs »** qui correspondent aux actions communes à mettre en œuvre : objectifs communs à atteindre, freins à lever, collaborations à initier, actions à déployer, projets communs à porter...
- € **Des « engagements individuels »** déterminés par chacun des membres de la coalition au nom de son organisation et dans son périmètre de compétences : missions et objectifs spécifiques de l'organisation dans le cadre de la coalition, actions climat-énergie à mettre en œuvre...

Aujourd'hui **35 coalitions ont été validées** sur le territoire et couvrent l'ensemble des 5 leviers de la COP. D'autres coalitions sont en cours d'élaboration à date.



Processus d'engagement des coalitions

La **formation d'une coalition** (groupe thématique multi-acteurs) nécessite en premier lieu d'en préciser le contour : a minima les acteurs membres, les thématiques, le calendrier de travail, les objectifs poursuivis et l'animateur. Ce travail, accompagné par le Conseil Régional, est une première étape dans la définition d'un engagement. Une inscription de la coalition créée est nécessaire sur le site de la COP (www.cop.centre-valde Loire.fr) afin d'accéder à un espace dédié à ses membres.

L'animateur de la coalition organise ensuite une (ou deux) **réunions de travail d'intelligence collective** (ou conférences téléphoniques) pour que les engagements de la coalition soient co-élaborés entre les membres et intègrent les actions envisagées, leur calendrier de mise en œuvre et les potentiels indicateurs de suivi et d'évaluation.

Certaines coalitions mobilisent le dispositif MME (« Manifestation de Mobilisation pour l'Environnement ») dans le cadre de leurs travaux.

Un **canavas d'engagement** est ensuite rédigé sur la base des travaux menés au sein de la coalition avec l'aide du Conseil Régional, et partagé en ligne via un formulaire dédié. Sur cette base, le Conseil Scientifique éclaire par ses réflexions la proposition d'engagement et une étape d'ajustement peut s'en suivre.

L'engagement finalisé peut **intégrer l'Accord régional COP** qui est soumis au vote tous les 2 ans en session du Conseil régional.

La vie d'une coalition se poursuit ensuite selon le calendrier de travail défini. Un **suivi des engagements et une évaluation de leurs impacts sont réalisés régulièrement, a minima tous les 18 mois**. Des ajustements peuvent être nécessaires sur l'engagement au fil du temps ainsi que des dialogues avec de nouvelles parties prenantes.

L'animation est globale des coalitions est assurée par le WWF et le Conseil Régional.

Focus sur l'engagement des acteurs et filières économiques

Quelques soient leur taille, leur activité, leur projet, les acteurs et filières économiques de la région ont un rôle actif à jouer dans la lutte contre le changement climatique dont la COP régionale est un instrument. Se conformer ou anticiper les réglementations, transformer le modèle économique de son entreprise ou de sa filière, identifier et gérer les risques et opportunités liés au changement climatique, renforcer le dialogue avec les parties prenantes de sa chaîne de valeur ou fortifier l'attractivité de son entreprise pour les nouveaux talents ou les investisseurs... les raisons sont multiples pour les acteurs et filières de se mobiliser dans l'action et de (re)définir leur ambition dans le cadre de cette COP régionale.

Pour y répondre, plusieurs dispositifs adaptés aux entreprises et filières professionnelles ont été mis en place ou mis en valeur à travers la COP :

- Prise d'un engagement individuel Climat/Energie, pour initier ou renforcer une réflexion sur les enjeux Climat/Energie spécifiques à l'entreprise : mise en place de certifications (ISO 14001, ISO 50001...), réalisation du bilan carbone, développement d'une démarche d'écoconception, définition d'une trajectoire 2°C (ACT, SBT), plan d'efficacité énergétique, consommation d'énergie renouvelable, Plan de déplacement Entreprise, utilisation de véhicules propres...
- Création ou contribution à une coalition thématique, à l'échelle d'un secteur d'activité dans une logique « filière » (coalition stratégique) ou localement (coalition d'action) : l'éco-rénovation avec certification bâtiment, le numérique responsable, la consommation responsable en entreprise, la logistique verte du dernier km, le covoiturage et l'autopartage en entreprise...
- Participation à la sensibilisation sur la transition écologique dans l'environnement professionnel : ateliers de formation des collaborateurs aux enjeux Climat/Energie et à l'implication sur leur métier, publications sur des innovations bas-carbone ou d'efficacité énergétique...
- Renforcement du dialogue avec les principales parties prenantes (clients, fournisseurs, confrères...) : événement labellisé COP sur les enjeux Climat/Energie de l'entreprise et l'impact territorial des activités, mise en place d'une politique d'achats responsables, labellisation produit...
- Partage des bonnes pratiques sur les canaux de communication COP (Twitter, Facebook, site internet...), communiqués de presse, réseau d'entreprises du territoire engagées...

Ces dispositifs seront complétés à l'avenir pour répondre aux besoins d'accompagnement technique et financier de ces acteurs et filières.

Pour être accompagnés dans leur démarche, ils s'appuient sur l'agence de développement économique de la région Centre-Val de Loire (DEV'UP) qui couvre l'ensemble du territoire à travers ses 6 antennes départementales. C'est ainsi tout un écosystème qui se mobilise et devra renforcer son action pour la lutte contre le changement climatique et pour la compétitivité régionale.

Des dispositifs spécifiques pour inviter les citoyens à l'action

Relever les défis WAG



WAG (We Act for Good) est une application gratuite et disponible (pour Android et IOS) de WWF France qui “coache” les citoyens, les bouscule dans leurs habitudes et les guide vers de nouvelles pratiques.

Grâce au partenariat entre le Conseil Régional et WWF France, un groupe « Région Centre-Val de Loire » a été créé spécifiquement sur l’application pour que les citoyens puissent agir localement dans le cadre de la COP. Ils peuvent ainsi :

- Prendre des engagements en se lançant des défis sur des thématiques en lien avec les 5 leviers de la COP : Manger mieux, Aller vers le zéro déchet, Se reconnecter avec la nature, Se déplacer en Région Centre-Val de Loire ;
- Suivre automatiquement leur engagement, l’application agissant comme un véritable « coach » de la transition écologique au quotidien ;
- Participer à la COP en accédant à des actus et ressources locales, en trouvant des lieux engagés, des événements de la COP, etc.

WAG est ainsi un outil de passage à l’action pour faciliter la mise en œuvre de la transition écologique dans le quotidien de chacun. C’est aussi une communauté d’action pour renforcer la dimension collective des actions à l’échelle de la région.

Tout savoir sur l’application WAG : www.wwf.fr/agir-au-quotidien/we-act-for-good

Les défis de la transition

Les défis citoyens sont reconnus comme de véritables outils de mobilisation citoyenne, de sensibilisation, d’éducation et d’expérimentation pour l’adoption de comportements vertueux et de modes de vie soutenables en travaillant sur la sobriété.

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire soutient déjà depuis plusieurs années la mise en œuvre du Défi Famille A Energie Positive (DFAEP) et du Défi Famille à Alimentation Positive (DFAP) sur le territoire régional, qui visent à :

- Mobiliser une diversité de participants (habitants, familles, équipes) ;
- Les accompagner à adopter de nouvelles pratiques au quotidien pour réduire leur impact environnemental tout en limitant les contraintes pour eux, dans une logique de sobriété.

L’objectif est d’ouvrir les défis à d’autres thématiques de la COP (mobilités, biodiversité, déchets-économie circulaire) en proposant :

- Un accompagnement personnalisé pour prendre en compte les rythmes de chacun et encourager les participants à s’engager individuellement et progressivement à adopter des comportements, de plus en plus élaborés (de l’écogeste simple à l’action collective) ;

- Un accompagnement collectif, pour informer et sensibiliser les participants lors de temps collectifs avec inscription, pouvant croiser plusieurs thématiques, afin de montrer la transversalité des enjeux (par exemple entre alimentation et gestion des déchets).

Les participants sont invités et accompagnés par des animateurs à adopter de nouveaux comportements au quotidien. Ceux-ci suivent une logique de progression : du petit pas peu coûteux en termes de temps ou d'énergie, au changement de comportement plus radical et réclamant un fort niveau d'engagement.

Des ponts sont à faire entre les thématiques pour mettre en avant la transversalité des enjeux :

- Les animateurs pourront se rencontrer chaque année pour échanger sur leurs expériences, s'accorder sur l'organisation des temps collectifs (calendrier, lieux), l'évaluation et le suivi des Défis dans une logique d'amélioration continue.
- Certains temps collectifs seront conçus et animés par les animateurs de défis thématiques différents, pour permettre aux participants de se rencontrer et de percevoir la transversalité des enjeux.
- Un événement annuel régional pourra être organisé afin de partager un moment convivial, donner à voir sur les résultats obtenus, faire connaître les autres thèmes.

Pour déployer les défis sur l'ensemble du territoire régional, la Région, avec le soutien de l'ADEME, a contractualisé avec le Réseau pour la transition énergétique (CLER) pour :

- La mise à disposition de l'outil DECLICS, une plateforme internet permettant l'organisation et le suivi des Défis de la transition.
- L'organisation de rencontres régionales de la communauté d'animateur(ice)s plusieurs fois par an.

Ainsi la Région s'engage à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs souhaitant organiser un défi la plate-forme DECLICS et à co-organiser avec les animateurs de défis un évènement régional annuel.

Le recrutement et le suivi des participants ainsi que l'organisation et l'animation des temps collectifs sont mis en œuvre par les animateurs locaux à des échelons territoriaux divers (association, commune, intercommunalité, département...).

L'exemplarité des membres des instances de pilotage de la COP

Ces membres ont la responsabilité de se montrer exemplaires dans le cadre de cette COP.



A l'échelle nationale, les collectivités locales dont les Conseils Régionaux sont responsables directement de 12% des émissions de gaz à effet de serre et elles ont un pouvoir d'action sur plus de 50% des émissions de GES nationales via leurs politiques et les marchés publics. Les Conseils Régionaux disposent de compétences clés pour agir sur l'atténuation et l'adaptation à travers différentes compétences transversales importantes (mobilités, aménagement, développement économique, formation professionnelle...). Ils n'ont toutefois pas la main sur la conduite opérationnelle de toutes ces politiques climatiques. Ainsi, s'ils ne peuvent pas agir sur tout, ils peuvent contribuer, à travers leur fonctionnement mais aussi l'exercice de ses compétences, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et augmenter les « puits carbone » de notre territoire.

Les élus et des directions de la Région Centre-Val de Loire se sont déjà mobilisés depuis de nombreuses années pour faire évoluer les dispositifs et politiques publiques régionales en faveur d'actions favorisant la TEE.

Dans le cadre de la COP, le Conseil Régional a pris de nouveaux engagements. Ainsi, à l'instar des autres organisations, **le Conseil Régional a déposé 42 engagements et est partie prenante de 6 coalitions**. Les engagements déposés concernent son fonctionnement propre mais aussi les politiques publiques portées par cette dernière.

L'ambition de la Région s'attache à aller plus loin en identifiant de nouveaux axes de travail qui s'adapteront à l'évolution du contexte. Les trajectoires régionales donneront le cap et les niveaux d'ambition à atteindre. Pour y répondre, le Conseil Régional, représenté par ses élus et ses directions, s'attachera à mobiliser les acteurs du territoire, publics et privés, et à intensifier leurs actions.

La Région Centre Val de Loire a initié la réalisation de deux bilans de gaz à effet de serre :

- Le premier, relatif à « **son patrimoine et ses compétences** » (**appelé « BEGES »**), réglementaire permettra de définir un diagnostic précis des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la collectivité. Le périmètre du patrimoine et des compétences évaluées recouvre trois grandes catégories : 1/ les moyens généraux de la Région, 2/ Rémi, le réseau de mobilité interurbaine du Centre-Val de Loire et 3/ les lycées ;
- Le second, territorial, permet de définir un "T zéro" précis des **émissions globales de gaz à effet de serre sur le territoire régional**.

Dans le cadre du prochain cycle de la COP, la Région Centre - Val de Loire va engager une démarche interne visant, à travers la restitution de son BEGES « patrimoine et compétences » prévu pour le dernier trimestre 2020, et des dispositifs de formation auprès des agents, à définir un **plan d'action (appelé réglementairement un "plan de transition")** visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre liés à son patrimoine et ses compétences.

Enfin, en 2020, la **Région Centre Val de Loire a consacré environ 400 millions d'euros (hors ingénierie de la collectivité), soit un tiers de son budget d'intervention (hors fonds européens)** à des actions contribuant aux objectifs Climat Energie du territoire. Afin d'affiner cette évaluation à

l'avenir, et permettre aux élus d'intégrer de manière transversale, dans leur processus de décisions, les impacts des arbitrages budgétaires réalisés sur l'empreinte écologique du territoire, la Région Centre Val de Loire souhaite expérimenter la mise en place d'un budget climat.

ADEME



L'ADEME - l'Agence de la transition écologique - est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - l'équipe de la Direction Régionale Centre-Val de Loire de l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, l'ADEME met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

Parce que la COP régionale a initié une dynamique inédite autour de la Transition Énergétique, la Direction Régionale de l'ADEME renforcera ses lignes budgétaires pour soutenir les démarches et projets innovants nés de l'élan de la COP.

Pour essayer cette dynamique dans tous les territoires, et à quelques mois du dernier scrutin municipal, l'ADEME accompagnera la montée en compétence des nouveaux élus sur les sujets de la transition : un parcours de formation leur proposera un panorama d'outils et de solutions pour engager la transition écologique dans leurs communes et intercommunalités.



La Banque des Territoires s'engage comme un partenaire majeur, constructif et innovant en faveur de la réussite de la COP et de ses objectifs. Cela se traduit d'abord par une exigence particulière dans son fonctionnement interne avec la volonté permanente d'un moindre impact environnemental.

Cela se traduit ensuite par des décisions claires dans les priorités données quant à ses choix d'investissements, de financements et d'ingénierie au service des collectivités locales. Ces priorités seront résolument orientées en faveur de territoires plus respectueux de l'environnement.

La Banque des Territoires s'engage ainsi à contribuer à la réussite des objectifs de COP régionale par :

- Un engagement pour un parc immobilier plus durable :
Participation aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités locales en mobilisant les outils de la Banque des Territoires : offre de prêts sur fonds d'épargne dédiés à la rénovation thermique des bâtiments publics, participation à des projets de marché de marché de partenariat de performance énergétique, cofinancement d'études de diagnostic de patrimoine public.
Financement de la réhabilitation thermique de logements sociaux ayant fait l'objet d'audit énergétique par l'Eco prêt bonifié.
Contribuer à une offre de bureaux tertiaires de haute performance énergétique sur le territoire régional en conditionnant la décision d'investissement de la Banque des Territoires à l'obtention d'un label de performance supérieur à la réglementation en vigueur.
- Un engagement en faveur de la production d'énergies renouvelables : étudier tous les projets en engageant si besoin des fonds propres dans les sociétés de projets créées ad hoc.
- Des investissements dans les infrastructures de transport respectueuses de l'environnement : étudier tous les projets d'investissements dans les infrastructures de mobilité intelligente et durable.
- Une promotion de la Smart City au profit du développement durable des territoires : étudier tous les projets visant à développer la smart city, envisager des expérimentations, partager des études, mettre en contact les acteurs locaux avec des entreprises de la smart city...

Les accords de principe pris dans le présent accord cadre se déclineront via des conventions engageantes à élaborer par projets et seront présentés pour validation aux instances décisionnelles : Comités Nationaux ou régionaux d'Engagement de la Caisse des Dépôts. Ces conventions préciseront les modalités d'intervention techniques et financières des partenaires.

Cet engagement implique enfin une méthode nouvelle dans notre approche de la réussite des projets. Cette méthode est celle que la COP nous donne en exemple, où chacun facilitera l'émergence et la réalisation des projets par sa complémentarité et son ambition commune.

Dans son engagement en faveur de la COP, la Banque des Territoires s'inscrit clairement dans sa mission historique en faveur de l'intérêt général et en particulier de la redynamisation du territoire régional.



Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde, avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres. Depuis 1973, le WWF France, Fondation reconnue d'utilité publique, agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Nous œuvrons pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature.

Le WWF France œuvre pour une planète vivante depuis Paris, Marseille, les Alpes, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. Notre expérience en tant que fondation de renommée mondiale nous a appris que le bien-être des hommes et la bonne santé de notre environnement et de la vie sauvage sont étroitement liés. C'est pour cela que nous adoptons une approche globaliste prenant en compte l'interdépendance entre l'état de la planète et le développement humain. Il reste une chance de préserver notre planète vivante pour les générations à venir. Mais il faut agir maintenant, de façon collective et à une échelle sans précédent. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer car ensemble, nous sommes la solution.

C'est à ce titre que les équipes du WWF France se mobilisent au quotidien pour réduire leur empreinte écologique. Que ce soit au Pré-Saint Gervais (siège du WWF France), à Lyon ou à Marseille, plus de 93% des salariés se déplacent en transports en commun, à vélo ou à pied dans leurs déplacements domicile-travail²⁸. Ces modes de déplacement sont fortement liés aux lieux d'implantation des bureaux choisis notamment pour leur bonne desserte en transports en commun et facilitant l'utilisation quotidienne des modes actifs (métro, bus, stations vélib', pistes cyclables sécurisées, etc.). Le siège du WWF, qui accueille 110 salariés, est pourvu d'un espace sécurisé et facile d'accès de stationnement des vélos. Les douches et vestiaires sont également mis à la disposition des équipes pour faciliter les déplacements domicile-travail à vélo et la pratique d'activités sportives hors des temps de travail.

Cet engagement volontaire et quotidien des équipes est aussi observée au sein du Comité Social et Economique de la Fondation. Une commission « exemplarité du WWF France » échange régulièrement avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale pour faciliter la mise en place de politiques internes en faveur de la transition écologique. A ce titre, il a été convenu que les représentants du personnel titulaires et suppléants mutualisent leurs heures de délégation afin que les commissions puissent agir efficacement et s'appuyer sur les expertises diverses des représentants du personnel.

Par ailleurs, en 2015, le Conseil d'Administration de la Fondation a voté et lancé un projet d'écორénovation d'un bâtiment existant pour accueillir son siège social. En tant qu'icône de la conscience environnementale, WWF se devait de faire de ce moment important dans la vie d'une fondation, un enjeu de réflexion et de démonstration en matière de construction durable. L'opportunité de travailler sur un projet très en amont, depuis le choix de la localisation en passant par le choix de mobilier et jusqu'à son exploitation permet d'appréhender ces impacts dans leurs plus grandes dimensions en intégrant l'ensemble des facteurs clés. Le Siège de la fondation WWF, nommé « Le Pré » met en évidence qu'avec des moyens raisonnables et une approche intégrée, il est possible d'atteindre des performances réelles et portées par des choix simples, efficaces et désirables. A chaque étape du projet, une question a toujours prévalu ; comment faire avec ce que l'on a déjà ? Cette approche s'est incarnée dès le choix de l'implantation du projet qui s'est fait en privilégiant un bâtiment existant, dans une zone bien desservie. Réhabiliter c'est économiser deux fois la matière : celle qu'on ne démolit pas et celle qu'on ne puise pas

²⁸ Données recueillies pour le mois de septembre 2020

au milieu naturel. L'impact de ce choix sur le bilan carbone de l'opération pèse au moins autant que l'ensemble des autres mesures.

Les briques ont été récupérées du bâtiment d'origine. Leur réemploi a permis d'éviter 1600 kg eq.CO₂, de conserver et de valoriser l'esprit industriel du bâtiment. Les déchets produits lors des travaux de rénovation et d'extension du site ont fait l'objet d'une attention toute particulière : ils ont été soigneusement triés puis transférés aux centres de traitement dédiés. 90% des déchets chantier ont ainsi été recyclés.

Les matériaux d'isolation d'origine biosourcée ont été privilégiés, avec la laine de bois et le métisse ; issu du recyclage des textiles en coton (940m² d'isolant en coton recyclé). Nos sols en moquettes sont issus de fils recyclés à 100%. Une partie du mobilier des espaces de détente a été fabriqué par les salariés du WWF France, en partenariat avec ROTOR, acteur belge du réemploi de matériaux. Il est issu à 100% de la récupération et de la transformation d'anciens mobiliers du WWF France. Une autre partie a été fabriquée par Emmaüs Défi à partir de matériaux de récupération. Acteur historique de la lutte contre l'exclusion sociale, Emmaüs Défi permet l'emploi de 140 salariés en insertion.

Encourageant les filières de tri et de valorisation des déchets, des locaux à ordures ménagères, plusieurs locaux dédiés au tri des déchets de bureaux sont signalés et des points de collecte et tri des déchets sont installés dans une perspective d'amélioration continue et de limitation de notre empreinte écologique. Trois bacs à compost sont également installés sur le toit. Des bacs à compost sont mis disposition, l'entretien du compost est assuré et partagé par les salariés. Ils permettent la production d'engrais à part de nos déchets verts et de cuisine. Cet engrais est quant à lui utilisé pour nos surfaces cultivables en toiture. Le bois a également été utilisé en matériaux de structure. Les montants des cloisons et le mobilier sont en bois d'origine européenne, et l'ensemble des matériaux bois sont certifiés FSC. FSC garantit une gestion écoresponsable des forêts dont les bois sont issus.

« Le Pré » est certifié Haute Qualité Environnementale - HQE Excellent. Référentiel français développé par l'association HQE et l'organisme certificateur Certivéa, HQE vise la certification de la qualité environnementale du bâtiment pas le biais de 14 cibles. Le bâtiment est aussi labellisé BBC Effinergie Rénovation et Biodiversity. Développé par le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI), le label Biodiversity récompense la performance écologique du bâtiment. En parallèle, la volonté de cette rénovation était de retranscrire les [principes de durabilité One Planet Living](#). La réflexion menée tout au long du projet a apporté la meilleure réponse à chaque principe, en les couplant aux objectifs de la certification HQE et aux différents labels précités. Dans les bâtiments performants thermiquement, la consommation des équipements, éclairage, électroménager, etc., devient significative. C'est notamment pourquoi les appareils ménagers et équipements électriques ont été choisis certifiés faible consommation d'énergie. Le bâtiment est équipé d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment) permettant d'assurer la gestion des organes techniques et le suivi des consommations en énergie et en eau (chauffage, eau potable, électricité, ...). Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques installés en toiture nous permettent de préchauffer l'eau chaude sanitaire et de produire de l'énergie propre. La toiture du bâtiment a été pensée comme un espace de vie, avec la mise en place d'un potager, ouvert à tou.tes. Des cultures sur butte à forte densité d'espèces courantes ont été mises en place et un paysagiste a accompagné les salariés pour faciliter l'utilisation et la gestion de ce potager. Ainsi, 330m² de surfaces végétalisées ont été créées, plus de 35 essences végétales ont été plantées, 16m² de potagers sur le toit. Souhaitant protéger et régénérer la biodiversité et ses habitats naturels, une « terrasse observatoire » est présente sur la façade sur rue. Elle sert de terrain libre pour l'implantation spontanée de la biodiversité locale, et permet aux espèces animales et végétales d'en faire un relais dans le paysage urbain. Les essences plantées ont été préconisées par un écologue afin de privilégier les variétés locales et non allergisantes.

Des solutions simples permettent une gestion de l'eau à la source en réutilisant les eaux pluviales tout en limitant la proportion de surfaces imperméables. La réhabilitation de ce bâtiment a permis d'améliorer le coefficient d'imperméabilisation du projet. Les potagers, associés aux autres espaces végétalisés (toitures, patio) participent ainsi à la gestion des eaux pluviales en ayant un rôle de surface tampon permettant de

stocker de l'eau de pluie. Le projet cherche à limiter ses consommations d'eau potable pour des usages qui ne le nécessitent pas. L'eau de pluie est ainsi récupérée, stockée dans une cuve de rétention et réutilisée pour l'arrosage des jardins et pour les chasses d'eau des sanitaires. Enfin, les appareils sanitaires du bâtiment sont hydro-économiques (robinetteries, WC). Ce système permet de couvrir 71% des besoins et d'économiser 190m³ d'eau par an, soit 45% par an par rapport à un bâtiment conventionnel de même capacité.

Le défi majeur de ce projet a été de renforcer le bien-être de nos salariés et de rendre confortable cet ancien hangar industriel peu lumineux. Un patio a été creusé jusqu'au rez-de-chaussée pour apporter de la lumière naturelle dans les locaux. Des ouvertures en façades ont été agrandies ou percées, et l'ensemble des menuiseries ont été remplacées, pour offrir à nos équipes une qualité de travail et un confort visuel optimal. Au sous-sol, une « salle zen » est dédiée à des activités sportives douces telles que le yoga, réservée à nos salariés.

Au-delà des aménagements, la définition de valeurs communes pour favoriser un environnement de travail serein et la mise à disposition d'une hotline psychologique pour les salariés complètent notre politique bien-être au travail.

Par toutes ces actions et d'autres à venir, le WWF France s'engage à limiter son empreinte écologique au quotidien pour contribuer à la nécessaire transition écologique et au bien-être de nos sociétés.

V-Le cadre de suivi et d'évaluation de la COP régionale

Principes de suivi et d'évaluation de la COP

La mise en œuvre de la COP et la nécessité de suivre ses effets à long terme sont l'occasion de mobiliser de manière inédite en France des données massives en lien avec le changement climatique produites par des acteurs variés et dans un cadre de confiance permettant leur mise à disposition auprès du plus grand nombre, de soutenir des expérimentations et l'innovation, de mieux comprendre et piloter les enjeux et les adaptations au changement climatique à l'échelle du Centre-Val de Loire.

Pour y parvenir, il est proposé de créer un espace d'échanges et d'interactions entre plusieurs acteurs autour de la donnée pour le changement climatique, au sein d'un « **data hub** » pour le climat Centre-Val de Loire : **il s'agit de créer une coalition d'acteurs autour des données COP d'intérêt régional.**

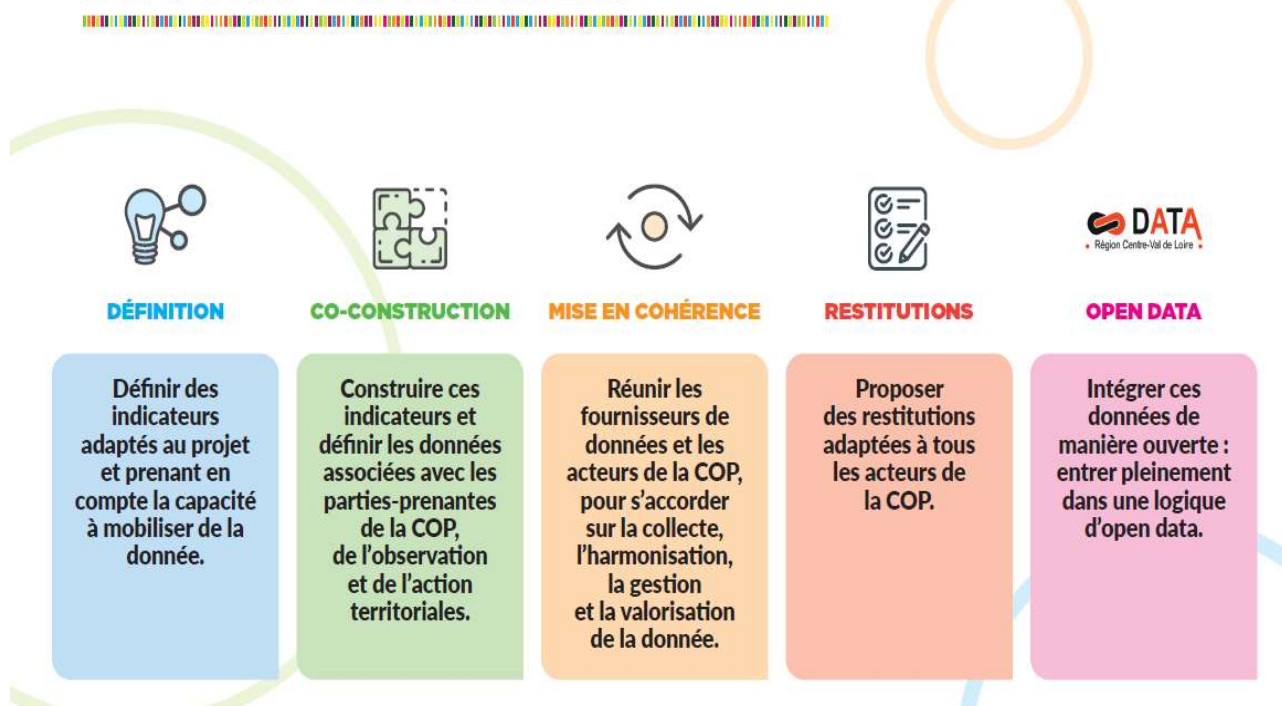
Le périmètre précis des acteurs est en cours d'élaboration et pourrait associer : les acteurs privés (dont les Entreprises de Services du Numérique (ESN) et clusters), les acteurs académiques et institutionnels (BRGM, AFB, ADEME, DREAL, Météo France), les observatoires (OREGES, LIG'AIR, Pilote 41...), les acteurs des secteurs de l'emploi-formation (Pôle emploi, GIP Alfa, OPCO...), capteur et datavisualisation (Artic par ex), les grands comptes et énergéticiens (EDF, Veolia, ENEDIS, GRDF...), les acteurs de la société civile et des civictech (collectif Datagiteur, conseil régional du numérique...).

Le suivi et l'évaluation revêtent deux notions distinctes mais complémentaires :

- *Le suivi constitue un processus continu de collecte et d'analyse des informations relatives à l'état d'avancement et l'exécution d'une politique publique. De manière générale, le suivi indique si les activités réalisées vont dans le bon sens et au bon rythme, et informe sur l'état de mobilisation des moyens identifiés initialement.*
- *L'évaluation est l'instrument de pilotage stratégique de l'action publique. C'est un outil de gouvernance qui permet de mesurer les effets produits et de les analyser. Il s'agit d'un exercice ponctuel qui se traduit par une appréciation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre et des résultats de la politique.*

Le suivi et l'évaluation sont deux activités intrinsèquement liées dans la mise en œuvre d'une politique : les données de suivi vont nourrir en partie le processus d'évaluation et l'évaluation va, quant à elle, permettre d'alimenter et d'ajuster le processus de suivi en retour.

LES ENJEUX DE LA DÉMARCHE DE SUIVI-ÉVALUATION



Un des facteurs clés de succès repose sur la capacité à mobiliser et exploiter des données au service de la COP et, plus généralement, des questions climatiques et de transition écologique. Les usages des données collectées doivent permettre de :

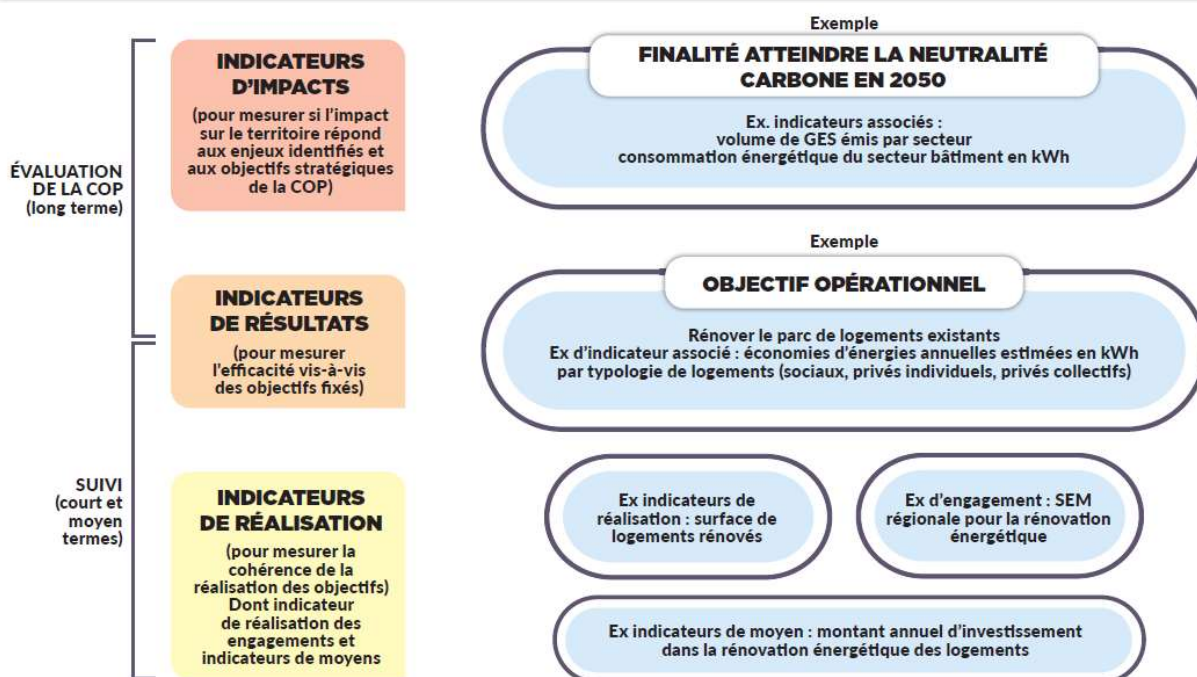
- Piloter la COP ;
- Suivre et évaluer ses effets ;
- Permettre à tous les habitants de comprendre et s'approprier les changements à venir ;
- Offrir des opportunités d'innovations à l'échelle du Centre-Val de Loire.

Cette démarche de suivi-évaluation est pilotée par la Région en concertation avec les parties prenantes clés de la COP : le Conseil Scientifique, les coalitions, les partenaires... Elle nécessite en premier lieu de reconstituer le cadre logique d'intervention de la COP en adéquation avec les objectifs et trajectoires du SRADDET. Le suivi et l'évaluation de la COP sont articulés étroitement avec l'évaluation du SRADDET et du SRDEII. L'ACTE sera associé à la démarche.

Le cadre logique formalise et organise l'articulation entre les finalités de la COP, les objectifs opérationnels et les engagements pris. Il s'agit in fine de retranscrire des engagements hétérogènes en faveur du climat au sein d'un cadre d'analyse commun. Ce cadre permet de visualiser aussi bien le degré de réalisation de ces engagements que leur « chaîne d'impacts » directs et indirects contribuant à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord Régional COP.

PRÉFIGURATION DU CADRE LOGIQUE D'IMPACT ET DU SYSTÈME D'INDICATEUR DE SUIVI ET ÉVALUATION

PRÉFIGURATION DU CADRE LOGIQUE D'IMPACT ET DU SYSTÈME D'INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ASSOCIÉS DE LA COP RÉGIONALE



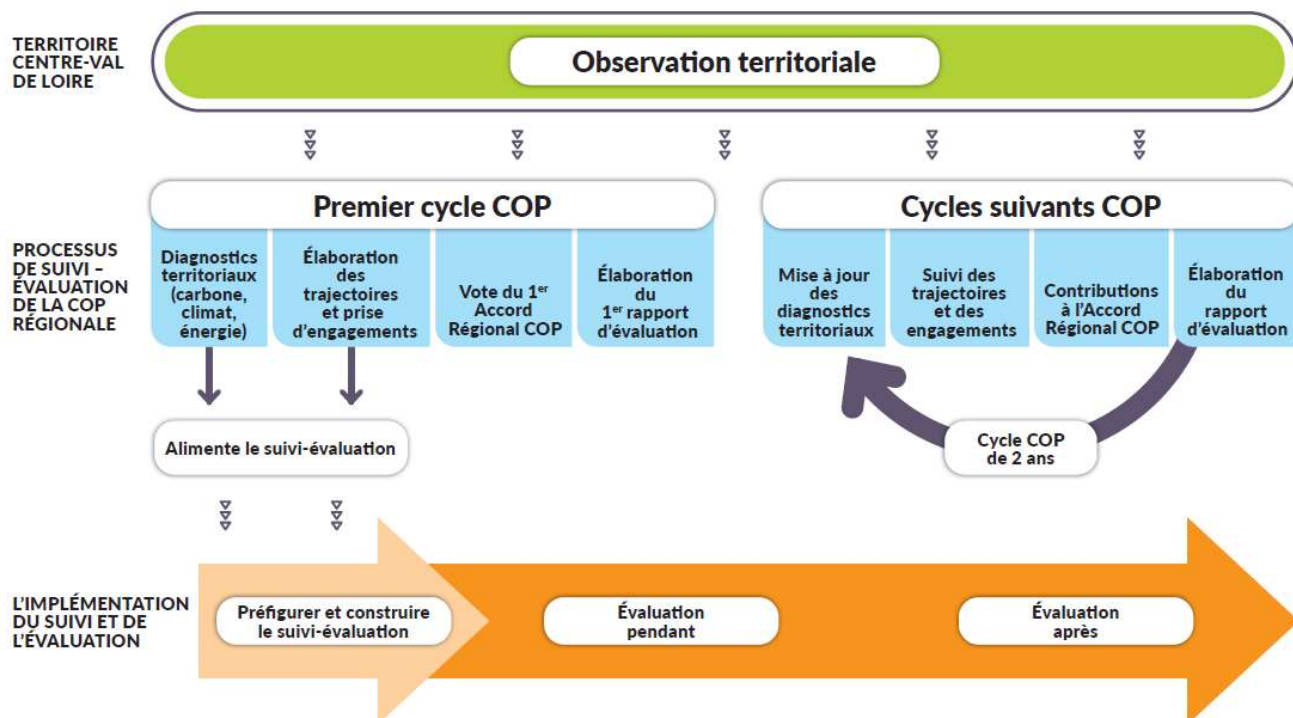
Après analyse des besoins et des référentiels existants, il est envisagé d'appliquer la norme internationale ISO 37101 relative au "développement durable au sein des collectivités territoriales - système de management pour le développement durable – exigences et lignes directrices pour son utilisation".

La Norme ISO présente en effet les avantages suivants :

- Elle permet d'intégrer les **grands principes de développement durable** adaptés aux collectivités territoriales (quartiers, villes, régions...),

- Elle fournit des éléments relatifs à la **gestion de projet** pour aider les collectivités à structurer leurs stratégies, plans, projets, services en faveur du développement durable mais aussi à **suivre et évaluer les projets**, dans le cadre d'un processus d'**amélioration continue**.
- La mise en œuvre de la Norme est de plus en plus **encouragée, voire imposée, dans les Appels à Projets nationaux et européens** : utiliser la norme permettra au Conseil Régional, mais aussi à tous les acteurs engagés dans le suivi et l'évaluation de leurs actions, y compris les structures privées et/ou associatives (i) d'intégrer dès maintenant **un cadre commun** facilitant la mise en place de projets collectifs et (ii) **d'obtenir un avantage "concurrentiel"**.
- Ce référentiel permet également de **favoriser les échanges d'expériences au niveau national comme international**.

LES DIFFÉRENTS TEMPS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA COP



Le schéma ci-dessous décrit l'articulation des différents temps du suivi et de l'évaluation avec le cycle de COP régionale du Centre-Val de Loire :

Les diagnostics territoriaux, ainsi que les trajectoires et les engagements issus du SRADDET et du processus d'élaboration du premier accord de COP, jouent un rôle clef dans la structuration du cadre méthodologique de suivi-évaluation de la COP. Ce dernier sera ensuite mis à profit tout au long du cycle COP et alimentera la préparation du nouvel accord régional COP.

Les différents niveaux du suivi-évaluation

Dans le cadre de la COP régionale Centre-Val de Loire, peuvent être définis **trois niveaux différents** de suivi-évaluation.

Niveau de suivi - évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Dispositif à mettre en place	Les indicateurs de mesure associés
Territoire Centre-Val de Loire	L'état du territoire au regard des spécificités de la politique régionale. Il s'agit d'une observation du contexte, qui sert de base au diagnostic du territoire et qui doit être régulièrement alimentée pour rester à jour des évolutions.	Dispositif d'observation territoriale	Des indicateurs d'état et de contexte relatifs aux sujets d'atténuation et d'adaptation couverts par l'Accord de la COP régionale.
Accord « COP » régional qui inclut notamment les finalités et les trajectoires ainsi que les modalités de fonctionnement	Les impacts de la politique sur le territoire. C'est l'évaluation stratégique de l'Accord « COP » régional. Elle consiste à se fixer des finalités et vérifier, dans le temps, qu'ils sont atteints.	Dispositif de suivi-évaluation de la COP	Des indicateurs d'impacts stratégique portant sur les finalités de l'Accord « COP », sa stratégie et leurs résultats, la participation, gouvernance et les moyens de la COP.
Les engagements (Individuels et coalitions)	La réalisation et les résultats visibles des engagements programmés. C'est le suivi de la mise en œuvre des engagements.		Des indicateurs de réalisation pour assurer le suivi des actions prises dans le cadre des engagements, des process et des moyens mobilisés. Des indicateurs de résultats pour mesurer et évaluer les impacts directs ou indirects des engagements.

Les différents types d'indicateurs pour les engagements et les coalitions

Le type d'indicateurs qui seront mobilisés dans le cadre du suivi-évaluation dépend à la fois du type d'objectif considéré et du niveau d'intervention au sein du cadre logique. Pour le suivi et l'évaluation des engagements individuels et de coalition, nous proposons de nous appuyer sur 2 grandes typologies d'indicateurs.

Les indicateurs de résultats rendent compte de la contribution des engagements à l'atteinte des objectifs opérationnels fixés par l'Accord Régional COP. Ces indicateurs dressent l'inventaire des résultats immédiats d'un engagement, en mesurant son degré d'achèvement. Ils peuvent eux-mêmes être distingués en deux sous-catégories :

- **Les indicateurs sectoriels**, rattachés à un secteur donné (ex. nombre de logements individuels ayant bénéficié d'une rénovation énergétique, nombre de véhicules bas-carbone au sein des flottes des organisations...);

- **Des indicateurs de couverture**, portant sur des actions transversales ou sur des actions territoriales (nombre de communes ayant adopté un plan de mobilités bas-carbone, nombre d'entreprises ayant souscrit à des contrats d'électricité verte).

Les indicateurs de réalisation renseignent sur les différentes actions mises en œuvre dans le cadre des engagements, pour produire les résultats attendus des objectifs opérationnels et sur leur taux de réalisation (nombre de chantiers engagés, etc.). Des indicateurs de moyens peuvent être par ailleurs mobilisés pour mesurer les ressources techniques, humaines, financières (ou autres) utilisées pour mener l'engagement à bien.

Pour assurer que les engagements s'inscrivent dans une véritable logique d'additionnalité et ne soient pas une simple valorisation de l'existant, **chaque indicateur devra disposer d'élément permettant de situer l'avancement de l'objectif et de l'engagement**. Une valeur zéro sera ainsi définie pour chaque indicateur, ainsi qu'un objectif cible et plusieurs étapes intermédiaires. Dans le cas d'indicateurs qualitatifs, notamment relatifs à des objectifs d'adaptation, des échelles de mesure qualitatives binaires ou progressives pourront être développées.

Mettre en place le plan de suivi des indicateurs

Le plan de suivi des indicateurs a pour objectif de définir les procédures de mise en œuvre du cadre méthodologique de suivi et d'évaluation pour les engagements pris dans le cadre de la COP. Le plan de suivi couvre les deux piliers essentiels du suivi-évaluation :

1. **Les procédures de collecte de données**, afin d'identifier la manière dont l'information relative aux indicateurs est récoltée (dimension de suivi). Le plan de suivi définit pour chaque indicateur le titulaire de la donnée, la personne responsable de la collecte, la méthode de collecte, la fréquence de la collecte et les coûts et les ressources associés.
2. **Les procédures d'analyse et d'interprétation de l'information** qui permettent d'évaluer la signification des résultats collectés (dimension d'évaluation). Le plan de suivi recense pour chaque indicateur les responsables de l'analyse, la fréquence de l'analyse et les destinataires de l'analyse.

Il est important de souligner que ce plan de suivi des indicateurs, en cours d'élaboration, est construit en concertation avec les parties prenantes clés de la COP : le Conseil Scientifique, les coalitions, les partenaires.

Evaluation citoyenne et transparence

Afin d'assurer la plus grande transparence et permettre à tous d'évaluer le processus COP, des tableaux de bords seront mis en partage public. Afin d'embarquer le plus grand nombre, il est nécessaire que les informations puissent être appropriées par tous. Une attention particulière sera ainsi portée par les partenaires pour rendre concrets et pédagogiques les résultats obtenus.

Une communication régulière des résultats obtenus, lors notamment des Semaines Cap sur la COP. Le Rapport d'évaluation sera quant à lui rendu public.

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE L'ACCORD DE LA 1ERE COP REGIONALE CENTRE VAL DE LOIRE :

Reconnaissant :

- La réalité du changement climatique, la dynamique créée par l'Accord de Paris pour le climat depuis la COP 21 et l'urgence d'agir dès aujourd'hui afin de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre pour rester sous la barre des +2°C, voire 1,5°C de réchauffement climatique global ;
- La nécessaire implication de l'ensemble des parties prenantes de la région Centre-Val de Loire pour garantir un avenir durable aux générations futures ;
- Le besoin d'adapter l'économie régionale aux enjeux du changement climatique et de tenir compte des spécificités de chaque secteur d'activité pour garantir le plein effet des mesures envisagées ;
- Les bénéfices socio-économiques territoriaux que constituent les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique portées par les collectivités, les organismes publics, les entreprises et les citoyens.

Considérant l'ambition du SRADDET de la Région Centre-Val de Loire dans le domaine Climat/Energie et notamment les règles et objectifs partagés suivants :

- Réduire la consommation énergétique finale de 43 % en 2050 ;
- Atteindre 100 % de la consommation régionale d'énergie couverte par la production en région d'énergies renouvelables en 2050 ;
- Réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050 et améliorer la qualité de l'air ;
- Réduire de 15 % les déchets ménagers en 2025 et favoriser le développement de l'économie circulaire ;
- Favoriser l'éco-conception et renforcer la performance énergétique des bâtiments ;
- Développer un urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Encourager une économie qui relève les défis climatiques et environnementaux ;
- Identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique et définir une stratégie d'adaptation des territoires.

Considérant le 1er Accord COP en région Centre Val de Loire, adopté par le Conseil Régional le 15 octobre 2020 :

- Nous confirmons notre volonté de créer un cadre dynamique et favorable à l'émergence d'un modèle de région résilient aux changements climatiques
- Nous prenons acte et nous engageons à prendre en considération les avis du Panel Citoyen, avis du Conseil Scientifique et recommandations du CRJ,
- Nous nous engageons à contribuer à l'accompagnement les acteurs à mettre en œuvre leurs engagements individuels et collectifs
- Nous nous engageons à contribuer à l'amplification les mobilisations nécessaires pour un changement d'échelle des transformations à conduire
- Nous nous engageons à continuer à contribuer activement au processus continu de la COP régionale, tant dans l'appui à la réalisation des objectifs que des accords à venir tous les 2 ans

Signé le ... / ... / ... A Par

SIGNATURES

ANNEXE 1 Avis du Conseil Scientifique

Avis global du Conseil Scientifique sur le projet d'Accord COP – Plénière du 9 septembre 2020 Le document d'Accord COP de la Région Centre-Val de Loire présente, après un rappel du contexte climatique international, national et régional, l'ambition régionale de contribuer à la limitation du réchauffement climatique.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir échangé collectivement, le Conseil Scientifique estime que ce premier document d'Accord COP est structuré et détaillé dans ses objectifs, sa gouvernance, ses leviers d'intervention prioritaires et ses conditions de réussite.

Les missions du Conseil Scientifique sont clairement définies, avec une attention particulière portée à l'évaluation des engagements, l'accompagnement des porteurs d'engagements et l'élaboration des indicateurs de réussite.

Toutefois, le Conseil Scientifique exprime la nécessité :

1. d'aborder, pour chacun des leviers d'intervention, la question de la vulnérabilité, de l'adaptation et de la résilience,
2. d'explicitier les liens entre les leviers d'intervention à travers notamment la notion de filières,
3. d'identifier des thèmes porteurs pour répondre aux enjeux définis dans l'accord COP,
4. d'aider à l'émergence de propositions d'engagements / coalitions. Il semble ainsi nécessaire d'indiquer comment les acteurs du territoire vont absorber les difficultés qu'ils vont rencontrer face aux impacts du changement climatique.

Le Conseil Scientifique souhaite que les caractéristiques du territoire régional, soient dûment considérées dans la version finale de l'Accord.

Le Conseil Scientifique recommande que l'analyse de cycle de vie des biens, de la disponibilité des ressources et de l'empreinte carbone globale de certaines actions soient précisées notamment pour identifier les leviers à mobiliser. L'explicitation de cet enjeu permettrait de rappeler le caractère systémique des actions (par exemple pour le bois : de l'extraction du bois en forêt - levier « milieux naturels et biodiversité » - en passant par l'acheminement - levier « transports » - jusqu'à sa transformation - levier « activités économiques » -et son usage levier « bâtiments »), et permettrait d'inciter l'élaboration de stratégie de filières intégrant l'ensemble de la chaîne de valeurs. Ces analyses mériteraient d'être combinées avec le partage des retours d'expérience par les acteurs du territoire au-delà même des nouveaux engagements.

Le Conseil Scientifique remarque que de nombreux engagements sont issus du milieu associatif mais paradoxalement seul un petit nombre d'engagements provient du tissu industriel ou plus largement des grandes entreprises du territoire. Ainsi, le Conseil Scientifique suggère d'inclure une section sur les engagements de ces entreprises ainsi que sur les dispositifs mis en place pour davantage les mobiliser dans les années à venir. Ces dispositifs d'incitations pourront également être tournés vers les PME et ETI.

Une analyse détaillée de la version du 4 septembre du projet d'Accord COP et de l'état des engagements déposés à la Région Centre-Val de Loire amène le Conseil Scientifique aux remarques suivantes sur les principaux enjeux de chaque levier d'action prioritaire:

- Habitat et ensemble du bâti :
 - L'absence d'engagements portés par les acteurs du bâtiment (tissu industriel, artisans...).
 - L'absence de référentiels, de labels (ex. E+C-, BBCA...), en encore de lanotion de conception bioclimatique ou plus largement d'aménagement global.
 - Il est rappelé ici l'importance de promouvoir le processus complet dans les engagements pour le bâti allant du diagnostic étude jusqu'à la réalisation de la réhabilitation et du suivi de son efficacité. Il est proposé d'intégrer à l'engagement un schéma pour illustrer ce processus. Il sera alors important de ne pas promouvoir les engagements qui fonctionnent en « silo » (ex. uniquement sur l'isolation de l'enveloppe) mais bien d'encourager les engagements à des bouquets de travaux.
 - Le rôle des PTRE (plateformes territoriales de rénovation énergétique) est invité à être mentionné dans l'Accord puisque ces dernières accompagnent les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement. Le rôle de la Région en tant que société de tiers financement des travaux de rénovation doit également être rappelé. Un organigramme pour illustrer la partie financière serait le bienvenu.

- Mobilité :
 - Une combinaison du levier « Mobilité » avec le levier « Habitat » pourrait être intéressante.
 - La crise sanitaire crée des contraintes mais aussi des opportunités pouvant conduire les individus à faire évoluer leurs modes d'habitat et de déplacements quotidiens. Ces contraintes et opportunités prennent en compte la complexité de ce processus de changement de comportement (par ex. le développement du télétravail, la mise en place de politiques locales et nationales visant à développer le vélo, le souhait de quitter les grandes métropoles en raison de l'expérience du confinement...)
 - Dans l'espace périurbain et l'espace rural, les politiques de déplacement mériteraient de ne pas être pensées à l'échelle d'une entreprise mais plutôt d'un pool d'entreprises (par exemple en favorisant l'harmonisation des horaires de travail de salariés de différentes entreprises souhaitant faire du covoiturage...).
 - Le transport aérien devrait être mentionné dans le document par rapport à la production de CO₂ et aussi vis-à-vis du développement du « tourisme de proximité ».

- Agriculture et alimentation :
 - Il y a dans le rapport une prédominance du volet « alimentation » et à l'inverse très peu de contenu sur les pratiques agricoles.
 - Un autre prédominance est celle du « bio » et du « local » sur l'alimentation. Il est proposé d'élargir la réflexion à l'ensemble des pratiques agricoles autonomes et économes (dont la permaculture).
 - Il serait intéressant d'aborder les actions à mener à l'échelle des exploitations (bâtiment – rénovation énergétique et potentiel de production d'énergies renouvelables, engins agricoles...). Des liens sont ainsi probablement à créer entre les différents leviers et conditions de réussite. Il semble important de promouvoir davantage la capacité de la filière agricole à produire des matériaux qui vont servir les autres leviers.

- Les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et environnementaux rendus (dont le stockage carbone) devraient être davantage mis en avant.
 - Absence de certains partenaires clés dans les engagements malgré les actions menées sur le sujet (ex. les chambres d'agriculture).
 - La production de semences adaptées au climat futur de la région Centre-Val de Loire mériterait également d'être évoquée.
- Milieux naturels et biodiversité :
 - Si l'adaptation et la résilience ont déjà été mentionné par le Conseil scientifique comme des critères d'évaluation nécessaires à intégrer dans l'Accord, le Conseil Scientifique souligne l'intérêt particulier de ces deux critères pour la question des milieux naturels et de la biodiversité.
 - La place des milieux forestiers, emblématiques de la Région Centre-Val de Loire, devrait être importante dans cet Accord régional Il s'agit d'un enjeu fort pour la région notamment en raison de l'importance des surfaces boisées régionales, des filières bois à développer, de la représentation en puits de carbone, y compris la photosynthèse artificielle.
 - Une réflexion sur la nature en ville pourrait aussi être mise à l'agenda dans l'Accord.
 - Procédés industriels, déchets et économie circulaire :
 - Le Conseil Scientifique note l'importance du secteur industriel régional dans la consommation d'énergie et les rejets de GES. Il semble ainsi important de mobiliser ces acteurs dans la COP.
 - La production de déchets ménagers étant supérieure en Région Centre-Val de Loire que sur le territoire français, un travail visant à limiter la production de ces déchets semble effectivement se présenter comme une des priorités
 - Le SRADDET étant le document cadre de planification, il est apprécié que ses objectifs soient rappelés dans l'Accord COP, avec l'inclusion du lien pour télécharger le document.
 - Le Conseil Scientifique note que dans les coalitions pourraient non seulement faire figurer les RSE des entreprises mais également toutes les instances créées autour du développement durable dans les entreprises et ce a fortiori et également pour les établissements représentant un grand nombre de personnes tel que les hôpitaux et les Universités, les organismes de recherches, développement, innovation. Les associations travaillant sur la non-production de déchets pourraient être mentionnées.
 - L'analyse du cycle de vie et la mise en place de procédure en lien avec l'économie circulaire pour toute activité de production devra être mise en place pour chaque projet COP.

Aussi, comme levier, le Conseil Scientifique souhaite souligner l'existence de forces régionales en recherche et développement. La Région pourrait amplifier la mobilisation de ces forces sur les principaux enjeux identifiés, notamment en impulsant une vision systémique et transversale, en dédiant des appels à projets recherche sur ces thématiques et sur une base pluriannuelle.

Enfin, le Conseil Scientifique précise qu'il a compris que cet Accord est un document cadre mais appelé à évoluer en parallèle à l'avancement des actions, aux échanges entre les parties et aux ambitions de la COP régionale.

ANNEXE 2 : Avis du Panel Citoyen

Annexe 2.1 Modalités de fonctionnement du Panel Citoyen

La mobilisation citoyenne dans le cadre de la COP a pris notamment la forme d'un panel citoyen, constitué d'un échantillon représentatif de 23 habitants de la région. L'un des objectifs de ce panel pour le premier cycle de cette COP régionale a été de porter un regard citoyen sur les enjeux climat-énergie de la région, sur les engagements pris dans le cadre de cette première COP et d'émettre un avis citoyen sur l'Accord COP. Cette section présente la méthodologie de travail du panel qui a conduit à cet avis, ainsi que son contenu. Les autres livrables du panel sont disponibles en annexes.

Le travail du panel a été réalisé en trois étapes :

1^{er} temps : s'approprier le sujet

Cette appropriation a été réalisée à partir de rencontres avec des acteurs du territoire autour des enjeux écologiques et des initiatives sur le climat, l'énergie et l'amplification des actions. Les participants ont aussi nourri ce temps de leurs propres connaissances et expériences. Ils ont également mené leurs propres recherches entre les sessions qu'ils partageaient à chaque session et ont nourri leurs délibérations.

Modalités de travail :

Les 23 membres du panel ont rencontré une vingtaine d'acteurs locaux et experts de l'Énergie et du Climat durant 2 week-ends à l'automne 2019. Une grande partie du temps de rencontre était systématiquement consacré au dialogue entre intervenants et membres du panel. Les intervenants ont ainsi pu partager succinctement des expériences et expertises, puis les citoyens les interroger sur ce qui les interpelait et les animait dans les sujets abordés.

Les dates et lieux de travail du Panel citoyen de la COP :

Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019 à Orléans
Samedi 12 octobre à Blois



2^{ème} temps : émettre des recommandations

Riches de leurs discussions, les participants ont construit de manière délibérative l'avenir qu'ils désirent pour leur région et des recommandations pour y parvenir.

Modalités de travail :

La Région leur a demandé de construire de leur propre point de vue l'avenir qu'ils appellent pour leur Région. Ce travail permet à la fois de donner à voir dans quelle vision plus globale les citoyens inscrivent les actions de la transition. Durant ces 2 week-ends, en décembre 2019 et janvier 2020, les membres du panel, après avoir débattu des enjeux et priorités d'actions, ont produit des recommandations pour l'action régionale : des propositions concrètes d'engagement à prendre par

les différentes catégories d'acteurs dont les citoyens. Ce travail leur a permis d'acter une vision collective des changements qu'ils appellent.

Malgré le décalage des travaux de la COP dû à la crise sanitaire, les participants se sont réunis en ligne pendant une demi-journée en avril 2020. Ils ont pu échanger sur le contexte et les apprentissages qu'ils en tirent. Ils ont notamment conclu qu'ils considèrent que la crise ne remet pas en cause leurs travaux mais au contraire, renforce l'urgence de leurs recommandations.

Les dates et lieux de travail du Panel citoyen de la COP :

Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2019 à Tours

Samedi 18 janvier 2020 à Orléans

Samedi 25 avril 2020 en ligne



3^{ème} temps : croiser les recommandations avec le contenu de l'Accord COP pour émettre un avis citoyen

Les membres du panel ont ensuite pris connaissance des engagements et de l'Accord COP. En s'appuyant sur leurs propres recommandations, ils ont produit un avis sur cet Accord. Cet avis a permis de souligner, sur la base de leurs propres travaux, des manques, des propositions complémentaires, ou encore leur regard sur des productions de la COP qui ne sont pas dans le cadre des recommandations qu'ils avaient imaginées. Cet avis a deux finalités. Tout d'abord, prendre en compte des recommandations dans la version finale de l'Accord COP. Il permet également de porter des axes de travail proposés par les citoyens pour le prochain cycle de la COP, en montrant comment du point de vue des citoyens, le changement pourra passer au niveau nécessaire.

Modalités de travail :

Lors de leur dernière session de travail en septembre 2020, ils ont confronté leurs propres propositions aux engagements et à la synthèse de l'accord de COP. Ils ont produit un avis collectif sur les engagements de la COP. Cet avis a permis à la fois de faire évoluer l'accord de COP quand les recommandations pouvaient être prise en compte et lorsque ce n'était pas possible de les prendre en compte comme des axes de travail pour le futur cycle de COP.

Les dates et lieux de travail du Panel citoyen de la COP :

Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2020 à Orléans.

Annexe 2.2 Principales préconisations du panel citoyen pour répondre aux enjeux de la COP par levier – Décembre 2019

Dans un avis adopté le 1er décembre 2019, le panel citoyen a fait part de ses réflexions et propositions pour la COP régionale. Une version en ligne de ce document est consultable sur le site internet de la COP. Afin de prendre en compte cet avis, qui a été partagé au Président du Conseil Régional et diffusé sur le site internet la Newsletter de la COP, un travail de comparaison entre les engagements de la première version de l'accord COP et les recommandations de l'accord COP a été effectué. Ce vis-à-vis entre l'avis du panel et la version 1 de l'accord COP est présenté dans les tableaux suivants, organisés par leviers.

Dans la colonne de gauche, les engagements des acteurs sont présentés en noir, [les engagements du Conseil régional en bleu](#).

L'habitat et l'ensemble du bâti

Extraits de la synthèse de l'accord COP V1	Extraits de l'avis citoyen
L'éco-rénovation et les techniques de construction biosourcées	<p>Nous préconisons la rénovation de l'habitat collectif et une urbanisation écologique.</p> <p>En effet, trop de bâtiments ne sont pas aux normes. L'identification des différents immeubles anciens est nécessaire (années 60, 70, 80, 90, 2000) afin de faire le diagnostic technique des besoins de rénovation et/ou réhabilitation, pour permettre de réaliser les travaux nécessaires de mise aux normes actuelles, dans le respect de l'environnement. Il s'agit d'optimiser l'urbanisation en intégrant les besoins de création de puits de captage de CO2. Le panel se pose la question de la capacité de financement de ces rénovations et reconstructions, en particulier pour les petits propriétaires.</p> <p>Il faut rénover impérativement les bâtiments identifiés dont les besoins sont l'isolation thermique et acoustique, en privilégiant l'économie locale et l'utilisation de matériaux locaux. Il y a urgence à détruire certains bâtiments obsolètes et énergivores.</p>
Les dispositifs de soutien des collectivités aux énergies renouvelables, comme le développement de cadastres solaires, ou à la réduction des consommations d'énergie du territoire via par exemple l'optimisation de l'éclairage public et l'animation de plateformes de la rénovation pour le grand public et les entreprises	<p>Nous souhaitons mettre en place des éclairages intelligents.</p> <p>Cette proposition répond à la nécessité de diminuer la pollution lumineuse. Il s'agit de réaliser des économies d'énergie et de respecter la faune nocturne en éteignant les enseignes des magasins et locaux d'entreprises privées et/ou publiques la</p>

Extraits de la synthèse de l'accord COP V1	Extraits de l'avis citoyen
	<p> nuit ainsi que l'éclairage public. Cela nécessite d'évaluer et d'appliquer la réglementation actuelle. Un des blocages à la mise en place de cette mesure est l'idée que l'éclairage des immeubles et des rues réduit le risque de cambriolage et les agressions nocturnes. Est-ce vrai ? Cela nécessiterait une vérification scientifique. Les éclairages des magasins et entreprises en ville et en campagne ne sont-ils pas une publicité déguisée et un manque de civisme ?</p> <p> En effet, des lois existent déjà avec des horaires pour l'extinction des lumières des enseignes, la nuit, mais elles ne sont pas appliquées. Aucune sanction pécuniaire n'est appliquée alors qu'elles existent. Un autre blocage est dû à un manque de volonté d'installer des minuteries intelligentes ou des capteurs de luminosité. Le coût peut être compensé par les économies faites et les emplois créés par la fabrication française des produits.</p>
L'accompagnement au développement de la géothermie	De plus, des ressources énergétiques renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.) doivent être mises à disposition commune et non-individuelle pour l'ensemble des membres d'une communauté (copropriétés, communes, zones artisanales et industrielles, etc.).
Le développement de centrales photovoltaïques et l'investissement dans des sociétés locales de production d'énergies renouvelables	
La construction de bâtiments HQE pour les entreprises impliquant fortement les futurs salariés.	Tous les propriétaires de bâtiments existants sont fortement encouragés à suivre cet exemple. Cela passe par l'installation de panneaux photovoltaïques, de systèmes de récupération des eaux de pluie, et dans la mesure du réalisable des toits et façades végétalisés. Le coût de la rénovation devra être transparent et détaillé, avec des précisions concernant la garantie, le soutien technique et l'entretien durable.
Le développement de plateformes territoriales de rénovation énergétique	
L'acquisition de certifications éco-responsables et notamment le recours à un fournisseur d'énergie verte	
Des actions de communication et de formation sur les enjeux du bâti durable	Pour éviter le gaspillage énergétique, il nous semble souhaitable de garantir un meilleur accès à l'information, notamment quant aux différents fournisseurs d'énergie, et la manière dont elle est produite.

Extraits de la synthèse de l'accord COP V1	Extraits de l'avis citoyen
	<p>Les fournisseurs d'énergie doivent communiquer aux usagers (particuliers, collectivités, copropriétés, etc.) une information en termes clairs sur la provenance de l'énergie (nucléaire, solaire, éoliennes), ses modalités (empreinte carbone et hydrique), et sur les prix des abonnements. En effet, on constate qu'aujourd'hui le citoyen ne sait pas comment l'énergie qu'il consomme est produite.</p>
<p>Logement : offre de prêt alloué aux particuliers pour la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques de leur logement, avec un soutien de la Région à hauteur de 1,2M€ en phase de création.</p>	
<p>Bâtiments scolaires : investissement de 40M€ pour réduire de 40% les consommations énergétiques de 60 lycées à l'horizon 2030 (programme COEPI) ; Réalisation en cours d'un BILAN CARBONE « patrimoine et compétences » de la Région afin de réaliser un plan de transition. Ce plan d'action pourra notamment intégrer des actions en matière de rénovation bas carbone et performance énergétique du patrimoine bâti de la Région</p>	<p>Il faut impérativement que les bâtiments à la charge de la Région soient rénovés et conformes aux normes énergétiques nouvelles, dans une logique d'exemplarité de la Région.</p> <p><i>(élargissement à d'autres échelons territoriaux dans l'avis citoyen : L'aménagement des espaces ne prend pas assez en compte les enjeux environnementaux. Il faut changer les PLU²⁹, pour absolument y inclure les fondamentaux de l'environnement et de l'impact du CO2.)</i></p>
<p>Le développement des projets participatifs et citoyens territoriaux en accompagnant le développement de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergies renouvelables, via notamment le développement du dispositif « 1 € citoyen = 1 € de la Région ». Les bénéficiaires pourront prétendre à trois types d'aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide à la mobilisation de citoyens, afin d'accompagner le porteur de projet dans la phase d'émergence du projet ; ○ Aide à la décision en phase de développement (études de faisabilités) ; ○ Aide à l'investissement sous la forme de prime à l'investissement. 	<p>Ces recommandations s'adressent à tous les échelons et tous les acteurs. La place du citoyen dans la production et l'utilisation de l'énergie ne saurait être oubliée, et est présente tout au long de cet avis.</p>
<p>La rénovation énergétique des logements via l'action de la SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) : cette SEM régionale accompagne les propriétaires dans la conception</p>	

Extraits de la synthèse de l'accord COP V1	Extraits de l'avis citoyen
<p>et la réalisation de travaux de rénovation énergétique, dans le montage financier des projets et peut également apporter une prestation complémentaire de tiers-financement.</p>	
<p>Le déploiement du programme FACILARéNO en partenariat avec la société DORéMI. Ce programme vise à nouer des partenariats avec 10 territoires, former 10 "formateurs DORémi" locaux, constituer 50 groupements d'artisans composés chacun de 4 à 5 professionnels du bâtiment et réaliser 50 rénovations performantes de maisons individuelles.</p>	
<p>Le déploiement des outils Siterre-CaSBâ sur le territoire régional : Siterre est un outil cartographique de ciblage des enjeux de la rénovation à destination des territoires. CaSBâ est le carnet de santé d'une maison individuelle. Les deux outils font parties du centre de ressources des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE).</p>	
<p>Le projet européen ENERGE qui vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées dans le parc de bâtiments des écoles plus anciennes du nord-ouest de l'Europe, en se concentrant sur les écoles post-primaires. ENERGE permettra à la direction, aux enseignants et aux étudiants des écoles post-primaires de réduire la consommation d'énergie en développant des applications adaptées à chaque partie prenante dans l'environnement scolaire. ENERGE vise à atteindre une réduction minimale de 15% de la consommation totale d'énergie des écoles post-primaires associées pendant la durée du projet.</p> <p>+ lien avec la conditions de réussite « sensibilisation et formation », qui intègre cet enjeu</p>	<p>Nous souhaitons tout d'abord limiter le gaspillage d'énergie. (...) Pour éviter le gaspillage énergétique, il nous semble souhaitable de garantir un meilleur accès à l'information, notamment quant aux différents fournisseurs d'énergie, et la manière dont elle est produite.</p>
<p>Le programme expérimentale ADEME /GRDF visant à financer des piles à combustible mobilisant l'hydrogène pour le chauffage des particuliers.</p>	
<p>La mise à jour de la stratégie Géothermie visant à engager les acteurs, valoriser la ressource disponible sur le territoire et garantir un développement responsable de la filière.</p>	<p>De plus, des ressources énergétiques renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.) doivent être mises à disposition commune et non-individuelle pour l'ensemble des</p>

Extraits de la synthèse de l'accord COP V1	Extraits de l'avis citoyen
	membres d'une communauté (copropriétés, communes, zones artisanales et industrielles, etc.).
Le renfort de la dynamique autour des matériaux biosourcés (dispositifs financiers, renfort de l'animation des filières, outils de formation professionnelle).	

Mobilités et transports

Développer des certifications pour mesurer et réduire les émissions en CO2 de leurs flottes (entreprises)	
Remplacer leurs véhicules diesel / essence par des véhicules GNV/BioGNV (entreprises)	
Favoriser la mobilité électrique (entreprises)	
Soutenir les mobilités douces (entreprises) Cofinancement régional de pistes cyclables <i>Par ailleurs, de nouveaux dispositifs seront intégrés dans le plan de relance</i>	Nous préconisons le développement du vélo comme mode de déplacement.
Mettre en place un système de covoiturage (associations et collectifs)	Nous souhaitons également favoriser le partage des véhicules. Lorsque aucun transport en commun n'est présent sur un lieu de travail, nous proposons de développer le covoiturage et de proposer une subvention (forfaitaire ou selon) pour favoriser cette pratique. Il s'agirait également de développer l'autopartage.
Favoriser l'information, la distribution et les tarifications multimodales en région (associations et collectifs)	
Accompagner l'élaboration d'un schéma régional d'avitaillement pour les véhicules à partir d'énergies renouvelables (collectivités et organisations publiques)	
Faciliter l'élaboration de Schémas directeurs des énergies (collectivités et organisations publiques)	
Sortir du diesel ses 500 autocars circulant sur les lignes régulières d'ici 2028	Nous préconisons une évolution des transports en commun vers des énergies renouvelables. (...) En lien : Pour ce qui est de l'automobile, le parc de véhicules des différentes collectivités territoriales doit être remplacé (quand ils sont en fin de vie)

	par des véhicules moins polluants (électrique à l'énergie renouvelable, hydrogène).
La Région se mobilise pour la sauvegarde des lignes ferroviaires du quotidien, dont l'enjeu financier représente plus de 250 M€ à investir d'ici 2025	Nous préconisons de remettre en service les petites lignes ferroviaires qui ont été fermées au cours de ces dernières années. Nous proposons d'établir l'inventaire de ces lignes et voir lesquelles devraient avoir une réouverture selon les besoins des usagers. Il s'agirait d'appliquer le même principe que pour les transports en commun : un nombre de passagers minimum et une cohérence entre taille et besoin.
La Région Centre Val-de-Loire souhaite aujourd'hui favoriser les déplacements par les modes actifs dans l'espace public, notamment pour les lycées. En ce sens, elle souhaite accompagner 3 à 4 lycées en vue de la réalisation de plans de déplacement des lycées.	Nous préconisons le développement du vélo comme mode de déplacement.

Agriculture et alimentation

La lutte contre le gaspillage alimentaire ;	
Le développement de filières courtes ; Mise en place au printemps 2020 d'une plateforme facilitant la mise en relation producteurs locaux et consommateurs. <i>De nouveaux dispositifs à venir dans plan de relance</i>	Concernant l'alimentation, nous souhaitons développer des circuits courts et encourager à consommer moins de viande.
La sensibilisation à la préservation de la biodiversité du territoire ainsi qu'à la réduction des biodéchets ;	
L'accompagnement au développement de projets de maraîchage ainsi que de vergers publics ; Enjeu de la condition de réussite sensibilisation et formation	Partiellement : Il convient également de se pencher sur nos modes de consommation et de production alimentaires en favorisant les actions éducatives : poulaillers partagés, jardins partagés, compost partagé, récupération des eaux pluviales, limite des tontes des pelouses.
Cf ci-dessus sur développement des circuits courts L'accompagnement des exploitations dans des pratiques plus durables (pour développer le stockage de carbone dans les sols en particulier) y compris par une aide à leur installation ;	Nous constatons des difficultés à manger local dans les villes et nous ne pouvons pas maîtriser l'usage des terres agricoles.
L'accompagnement des territoires de la région dans des projets alimentaires territoriaux ayant un impact positif sur l'environnement ;	Idem

<p>La mise en place de repas végétariens dans certains lycées et la mise en place de repas 100% bio et locaux dans les cantines des écoles de la Ville de Blois d'ici 2030.</p>	<p>Concernant l'alimentation, nous souhaitons développer des circuits courts et encourager à consommer moins de viande.</p>
<p>Au-delà de son action menée notamment dans le cadre des CRST, la Région s'est engagée à approvisionner localement et en produits issus de l'agriculture biologique les cuisines des lycées. L'objectif pour 2022 est une assiette composée à 50% de produits locaux, dont 20% d'origine biologique (site internet de la Région Centre-Val de Loire).</p>	
<p>Cet approvisionnement est rendu possible grâce à la plateforme numérique "e-Self O'Centre" qui permet de commander des produits locaux.</p>	
<p>Ainsi, la Région entend soutenir la filière agricole régionale et le développement de l'agriculture biologique sur son territoire. Cet engagement permet également de sensibiliser et d'offrir aux lycéens une alimentation de qualité et de proximité.</p>	
<p>Afin d'accompagner les changements de consommation, la Région entend également déployer les défis de la transition sur le modèle du Défi Famille A Energie Positive (DFAEP) et du Défi Famille à Alimentation Positive (DFAP) pour accompagner les évolutions sociétales et répondre aux enjeux liés au changement climatique.</p>	

Les procédés industriels

<p>La promotion et l'accompagnement du développement de l'économie circulaire</p>	<p>Par ailleurs, il est impératif de faire connaître les structures déjà existantes qui permettent l'éducation populaire (Université populaire, associations luttant contre l'illettrisme et l'illectronisme) et les échanges de services et de savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les systèmes d'échanges locaux ; • les réseaux d'échanges de savoirs ; • les ressourceries (possibilité d'apprendre à réparer ses appareils). <p>Nous prôtons l'économie circulaire.</p> <p>Nous souhaitons développer une économie circulaire et une consommation raisonnée</p>
---	---

	<p>notamment en développant les recycleries, l'échange par le don, le partage et le prêt de différents objets. Nous souhaitons également diminuer les emballages et rétablir le principe de la consigne.</p> <p>Les emballages sont omniprésents dans nos produits de consommation. En effet, nous sommes dans des modes de consommation individuels et nous constatons une appétence pour les derniers produits "à la mode" (voire superflus). Ce qui multiplie l'usage d'emballages polluants.</p> <p>Nous préconisons de développer le recyclage et le durable.</p>
La sensibilisation en faveur de modes de consommation durables pour diminuer les quantités de déchets (vrac par exemple)	idem
Le déploiement du réemploi (bourses d'échanges de vêtements, carte interactive des acteurs du réemploi et de la réparation...)	Une ressourcerie par ville est préconisée sous statut associatif ou municipal. Nous souhaitons aussi développer l'organisation de troc de biens et de services et encourager une consommation plus collective et qualitative à la fois. Nous souhaitons favoriser les contenants réutilisables.
La réduction, gestion (redevance incitative par exemple, consigne) et tri des déchets	
La revalorisation des déchets du BTP	
La lutte contre le gaspillage alimentaire	Il convient également de se pencher sur nos modes de consommation et de production alimentaires en favorisant les actions éducatives : poulaillers partagés, jardins partagés, compost partagé, récupération des eaux pluviales, limite des tontes des pelouses.
Le développement de la méthanisation	
La responsabilité sociétale des entreprises et associations	De manière générale, il faut quantifier les émissions liées à une activité et financer des puits carbonés pour compenser. Le panel s'interroge sur les modalités de calcul des émissions.
L'Ecologie Industrielle et Territoriale : capitalisation de démarches, centre de	

ressources, élaboration d'une plateforme numérique	
Inciter le maximum d'entreprises sensibles à la RSE à s'engager sur la thématique Climat/Energie et à mettre en œuvre leurs engagements	
Mettre en œuvre une démarche numérique responsable dans les lycées avec l'éco-TIC (techniques de l'information et de la communication dont la conception ou l'emploi permettent de réduire les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement).	<p>Nous avons pris le temps de réfléchir à un aspect de la consommation illustrant à titre d'exemple notre réflexion : l'usage du numérique.</p> <p>Nous prônons l'éducation à l'usage du numérique de manière raisonnée c'est-à-dire un usage plus pédagogique et plus écologique en consommant moins de données. En effet, ces données sont stockées dans de gigantesques data centers à forte consommation énergétique. L'empreinte écologique du numérique est donc élevée.</p> <p>Nous constatons que ni les enseignants ni les élèves ne sont assez formés pour un bon usage du numérique. De plus son utilisation est difficilement limitable. Nous proposons de mettre l'accent sur la formation des professeurs, des parents, au numérique ainsi que sur la modification des programmes scolaires en vue de limiter l'empreinte écologique du numérique. Pour ce qui est de la chaleur et du CO₂ produits par l'utilisation des data centers, nous demandons à ce qu'ils soient compensés.</p>
Animation d'une coalition sur les déchets du bâtiment sur le territoire du SYMCTOM du Blanc	
Expérimentation de gestion et réemploi des déchets issus de travaux de restructuration du lycée Pasteur au Blanc	
Insertion de clauses déchets et économie circulaire dans les marchés publics, conventions passées par la Région (en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables)	
Mise en œuvre d'actions d'exemplarité de la collectivité	
Déploiement du tri à la source des biodéchets dans les lycées	

Animation ou/et participation à des groupes de travail et événements pour déployer les actions du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (installations de traitement, commande publique et économie circulaire, observation, tarification incitative...)	
Réalisation d'un scénario prospectif régional zéro déchet en 2050	
Maintenir la dynamique régionale initiée en matière d'EIT	

Milieux naturels et biodiversité

La formation et sensibilisation des élus, dans un contexte de renouvellement des instances décisionnelles	
L'organisation d'évènements (Printemps de l'Ecologie), d'actions pédagogiques (démarches « jachères fleuries » et « Lycéen Eco-Citoyen ») et d'animations en faveur de la transition (développement d'un Ecolieu)	
L'organisation de chantiers de plantation, végétalisation de zones urbaines, jardins partagés Defis WAG	<p>Sur le plan collectif, il nous semble intéressant de stimuler l'engagement citoyen sous de multiples formes. Il peut également passer par des actions collectives : jardinage, compostage collectif, actions nettoyage... Ces actions collectives inclusives doivent se mettre en œuvre localement pour redévelopper la proximité et limiter ainsi les déplacements. Pour stimuler l'engagement et les liens locaux, on peut imaginer des systèmes d'échanges de services. Le groupe s'interroge sur les modalités de la valorisation de l'engagement et des contributions des citoyens.</p> <p>(...)</p> <p>Tout d'abord, nous préconisons de végétaliser l'espace public et de régénérer les milieux naturels.</p> <p>Pour cela, il faut mettre au cœur des villes et villages des espaces de maraichage accessibles à tous.</p> <p>Actuellement certaines villes et villages ont à cœur de bien faire en conservant leurs parcs et jardins pour conserver quelques espaces verts.</p>

	Or, certains de ces espaces ne sont pas forcément adaptés aux besoins des citoyens qui souhaitent être davantage acteurs et participer à faire évoluer ces espaces de pelouses en jardins potagers partagés.
L'accompagnement de territoires volontaires dans l'adaptation aux changements climatiques (projet régional Objectif climat 2030 porté par de nombreux acteurs associatifs)	(...) Certaines plantations ne nécessitent pas toujours de tonte et de taille fréquentes. Il nous semble donc nécessaire d'adapter et de bien choisir le type de végétation pour ces espaces publics. De plus, il faut d'ores et déjà définir un pourcentage de surface végétale minimum et conforme au besoin de la cité, c'est-à-dire créer une équation appropriée au contexte actuel (maintenir le réchauffement sous la limite des 2 °C), afin d'intégrer des puits d'absorption de CO2.
L'appui aux acteurs ayant un impact positif sur les services rendus par les écosystèmes en valorisant leur activité	
La préservation, l'entretien, le renouvellement et le développement de milieux naturels (bocage, haies, corridor écologique, arbres, prairies humides...).	
Le développement des sciences participatives et d'actions de sensibilisation	Il faut absolument remettre des espaces verts, en concertation avec les citoyens (jardins potagers ou vergers, parcs pour enfants) afin de construire des puits d'absorption de CO2, et ainsi naturellement lutter contre le réchauffement climatique.
La préservation des ressources en eau	
L'intégration de la biodiversité dans les travaux de rénovation du bâti et de développement des énergies renouvelables +objectifs du SRADDET : éléments inclus dans les PLUI	D'autres communes n'ont pas su conserver un minimum de nature au bénéfice de nouvelles constructions. Certains bâtiments publics ou privés ont depuis quelques années tenté de végétaliser leurs toitures. Mais il s'avère que l'entretien de cette végétation est soit trop coûteuse, soit n'est pas adaptée au climat et au changement climatique et elle devient une friche. Nous préconisons la création de jardins potagers et / ou vergers, et la végétalisation de toitures adaptée et peu coûteuse.

<p>Doubler d'ici 2030 la superficie des réserves naturelles régionales. Depuis 2011, la Région a classé 5 réserves naturelles régionales sur une superficie totale de 398 hectares, complétant ainsi les 5 réserves naturelles nationales existantes. Face au besoin de protection de la biodiversité remarquable, dès 2020 il s'agira d'étendre la superficie d'aires naturelles protégées en région Centre-Val de Loire, notamment par la création de nouvelles réserves naturelles régionales ou l'extension de celles existantes si cela s'avère cohérent.</p>	
<p>Expérimenter le dispositif des obligations réelles environnementales (ORE). L'ORE correspond à un contrat par lequel le propriétaire foncier attache volontairement et durablement une vocation environnementale à sa propriété, associée à l'assurance que ces modalités d'usage seront transmises. Ce contrat choisi et librement consenti entre un propriétaire et un cocontractant doit concourir au maintien, à la conservation, à la gestion ou à la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.</p>	
<p>Accompagner les démarches de renouvellement des chartes des PNR. La Région accompagnera la création d'un PNR « bocage » dans le sud Berry et une réflexion en vue d'une préfiguration d'un PNR Sologne, en complément des trois PNR existants. La Région, en lien avec les Syndicats mixte de gestion des Parcs naturels régionaux poursuivra les démarches de révision et de renouvellement de chartes (PNR Loire-Anjou-Touraine, Perche, Brenne).</p>	
<p>Renforcer la protection des zones de captage d'eau potable en intégrant le volet "pollution diffuse" dans les contrats signés avec les agences de l'eau. La Région déploie des contrats territoriaux (dits « de rivière ») en renforçant les actions les plus efficaces de reconquête de la biodiversité. Les seuils et obstacles sur les cours d'eau entravent la circulation de la faune aquatique et empêchent les migrations.</p>	
<p>Végétaliser et renaturer les espaces publics et urbains en partant du principe que les constructions ou les requalifications de bâtiments ou de sites doivent avoir pour principe que la biodiversité soit équivalente ou supérieure à celle existante avant le projet.</p>	<p><i>Voir plus haut</i></p>

<p>Soutenir les projets de recherche sur les solutions fondées sur la nature et faire face au changement climatique. Les difficultés d’approvisionnement en eau potable des territoires en amont des bassins montrent notre vulnérabilité et l’importance des choix à venir. Et la survie des espèces fluviales, qui arrivent en tête des espèces concernées par l’effondrement de la biodiversité, doit être une priorité.</p>	<p><i>Voir plus haut</i></p>
<p>Mobiliser davantage les entreprises et les agriculteurs. Le soutien à l’Agriculture biologique est renforcé dans le plan bio régional complémentaire du plan Ambition bio de l’État. Ce plan comportera un volet excellence environnementale sur la biodiversité dans les fermes en AB. La région encourage la labellisation des efforts menés par le secteur agricole (HVE, bio) et économique (ETN) dans ses champs d’action : soutien de l’accompagnement des agriculteurs, plan bio, stratégie alimentation.</p>	
<p>Renforcer l’engagement des collectivités locales en soutenant le financement des inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) soutenus à 80% via les CRST.</p>	
<p>Soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité et du climat via le dispositif “A vos ID” qui proposera un bonus pour les initiatives en faveur d’une biodiversité positive ou du climat.</p>	
<p>Sensibiliser l’ensemble des habitants à la nécessité d’agir pour la biodiversité. La Région est partie prenante de la CREEDD^[1] qui intervient auprès des scolaires sur les questions de durabilité. En 2020, elle suivra particulièrement le déploiement des aires terrestres éducatives (ATE) dans les écoles. Par ailleurs la redéfinition des différents défis citoyens (qui consistent à accompagner aux changements de pratiques sur les thèmes énergie, déchets, biodiversité, alimentation) est en cours, avec pour objectif d’associer de nouveaux défis (biodiversité, déchets...) sous un chapeau commun de Défis de la Transition. L’accessibilité de ces défis à l’ensemble de la population en fait des outils importants de l’appropriation des enjeux.</p>	<p>Plusieurs propositions peuvent permettre d’atteindre cet objectif : par exemple proposer un service solidaire et écologique. Cela permettrait au jeune adulte de prendre conscience de sa place dans le collectif, de développer son empathie, son engagement dans l’entraide et dans la préservation de l’environnement.</p> <p>Ces objectifs doivent également aider à la mise en œuvre des programmes scolaires de l’école primaire au lycée pour que chacun puisse apprendre à partager, à négocier, à pratiquer la communication non violente. Parallèlement, il nous semble important de former les enfants pendant toute leur scolarité aux gestes écologiques et au respect de l’environnement.</p>

	<p>Cela passe par la formation des enseignants et le dégagement d'un temps scolaire dédié.</p> <p>L'obstacle principal de cette mise en œuvre est l'implication de l'échelon national : Éducation nationale, réseaux de formation professionnelle (AFPA, GRETA...). Nous constatons effectivement un manque de lien et de compréhension entre le niveau national (Ministère de l'Éducation, rectorat...), les acteurs sur le terrain et les structures locales (associations...)</p> <p>Nous demandons que la Région impulse et soutienne dans chaque école, collège, lycée et centre de formation local ou national un programme remettant la nature et le collectif au centre de la formation. Il devra être adapté à l'âge, au public et au type de formation, par exemple : développement du respect et du souci collectif pour les enfants, apprendre à gérer les denrées pour éviter les gaspillages que ce soit par les enfants ou par le personnel de cuisine.</p>
--	--

Annexe 2.3 : Analyse et préconisations du panel citoyen de la COP Régionale – Mai 2020

A la lumière de la crise sanitaire que nous traversons, nous – panel citoyen de la COP – constatons que les préconisations de notre avis citoyen sont plus que jamais d’actualité. Ce travail réalisé avant la crise sanitaire du COVID-19 nous pousse à analyser cette dernière en prenant en compte sa dimension et les enjeux écologiques.

Tout d’abord, nous avons évoqué dans notre avis l’importance de la relocalisation. L’importance de ce thème est plus que souligné dans le cadre de la crise actuelle. Cela touche en tout premier lieu les circuits alimentaires, mais plus largement toutes nos activités économiques pour répondre aux besoins dans ce contexte de crise... La crise actuelle met en avant l’importance du local : c’est à cet échelon local et régional que notre capacité d’action est la plus grande. La crise actuelle a mis au premier plan les régions et les communes, pour organiser localement les réponses à la crise sanitaire et fédérer les acteurs. Nous invitons à repenser l’après-crise localement, sans attendre que toutes les actions viennent de l’Etat. C’est ce que nous soulignons dans notre avis, la nécessité d’une démocratie locale plus intense, hautement participative. Nous insistons – et nous sentons encore renforcés dans cette recommandation – sur la nécessité de faire évoluer nos institutions avec un retour en force du politique dans la vie de tous, de la Cité, de l’agora. Pour que le monde change et que toutes et tous y prenions part, nous avons en effet besoin de vivre nos territoires différemment, de prendre part aux actions et à la gouvernance des territoires où nous vivons.

Avec la crise actuelle, notre regard change et nous constatons qu’il en est de même pour nos entourages. Cette situation est dramatique, mais elle démontre aussi ce qui est essentiel et des possibles dont nous n’avons plus toujours conscience. L’importance des relations personnelles, des liens interpersonnels sont soulignés. Les modes de vie changent aussi : il y a une baisse drastique de la consommation, une baisse de la pollution de l’air due aux transports carbonés... Il est important de saisir ce moment, cette démonstration qu’il est possible de faire autrement, pour ne pas repartir sur les mêmes bases qu’auparavant. Plus que jamais, l’économique et le social vont être mis au premier plan : il faut créer l’articulation avec des mesures écologiques fortes. Il est bien sûr nécessaire de prendre du recul, de se laisser du temps pour réfléchir à l’impact de la crise. Mais nous craignons aussi le retour à la normale, l’oubli qui peut être à la fois un besoin pour certains et un risque pour le collectif. Nous craignons également que les lobbies et les intérêts économiques prennent le dessus dans l’après-crise. Soyons vigilants et exigeants. Cette situation démontre encore plus l’urgence d’agir pour notre environnement et d’anticiper des crises ultérieures qui risquent d’être encore plus graves. Les engagements de la COP régionale doivent être pris et mis en œuvre sans attendre, dès que possible, et nous soutenons la pérennisation de ce type de démarche. Enfin, tout comme les mesures de la COP, nous considérons que la relance économique doit passer par le local afin d’être gérée au mieux et initier des manières de faire différentes, respectueuses des enjeux sanitaires, sociaux, comme écologiques.

Cette crise mène à plusieurs interrogations et des points d’attention complémentaires liés à nos recommandations.

✓ L'emprise du numérique, du fait du télétravail notamment, nous questionne. Au-delà de l'empreinte carbone importante de ce secteur, nous ne souhaitons pas que ce que nous vivons actuellement devienne la norme, car nous ne voulons pas nous enfermer dans des relations interpersonnelles virtuelles ;

✓ L'impact de notre alimentation, que ce soit des risques liés à la consommation de viande particulièrement mis en avant par la crise sanitaire (qui impacte aussi les milieux naturels, par exemple en déforestant l'Amazonie) ou la nécessité de développer des circuits courts ;

✓ Sur les modes de transport, nous craignons que la méfiance collective et la crainte de la propagation du virus pousse les citoyen(ne)s à se détourner des transports en commun au détriment de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Les acteurs de la mobilité vont devoir rassurer la population et prendre les mesures nécessaires pour éviter que tout le monde ne se tourne davantage vers la voiture individuelle.

Dans nos territoires, nous constatons que la crise a poussé les citoyen(ne)s à prendre de nombreuses initiatives qui vont dans le sens d'une transition écologique : utiliser des modes de transport plus doux, acheter local, télétravailler plus... Des initiatives solidaires auto-organisées montrent que les citoyen(ne)s de la Région retrouvent le sens de l'action politique. Il faut soutenir ces initiatives et faire en sorte qu'elles s'inscrivent dans la durée, car c'est avec l'investissement du plus grand nombre qu'on avancera. C'est par l'imagination collective qu'on trouvera des solutions ensemble aux crises à venir. Sur le mode de gouvernance, cette crise met en lumière aussi qu'un système pyramidal ne tient plus : l'économie comme la réflexion doivent être circulaires. Il faut que nous prenions conscience des interdépendances, du fait que toutes nos actions s'inscrivent dans un tout.

Cette crise n'est pas que sanitaire. Elle est symptomatique de notre système et les crises (écologiques, sociales, économiques) à venir pourraient avoir plus d'impacts encore. Contrairement aux incendies en Australie, cette crise touche le monde entier et nous impacte au plus proche de nos territoires, de nos foyers.

Dans cette nécessité d'actions locales et de relocalisation des activités, le lancement de la COP est pour nous un bon début. Il faut que cette COP grandisse, se renouvelle, qu'il y ait de plus en plus d'engagements de la part de tous les acteurs du territoire.

Cette crise est un drame, mais il faut aussi la prendre comme une opportunité pour en tirer des enseignements et des impacts positifs pour notre société, pour l'environnement.

LE PANEL CITOYEN DE LA COP CENTRE-VAL DE LOIRE

Réflexions et propositions du panel citoyen sur le projet d'accord de COP

Avis adopté le 13 septembre 2020

Introduction

L'avis que nous donnons sur le projet d'accord de COP dont nous venons de prendre connaissance, s'appuie sur nos premières réflexions et propositions de décembre 2019 ainsi que sur nos échanges avec le Conseil scientifique. Nos réflexions sont également impactées par la crise due au SARS-CoV-2 et à ses conséquences.

Nous avons constaté que la société a développé une capacité d'observation. Elle est devenue plus sensible à l'écologie et à la solidarité dans ce contexte de crise sanitaire.

Cette dernière a provoqué des changements dans les mentalités et les comportements que peu croyaient possibles : élans de solidarité, diminution drastique du transport aérien, utilisation du vélo à la place des transports en commun, augmentation du télétravail, alimentation plus locale, diminution de la consommation, loisirs et vacances en France... Autant d'initiatives provisoires qui demandent à être pérennisées et démultipliées.

Pour augmenter les impacts, la prise de conscience doit passer par des actions citoyennes collectives. Mieux vaut être positif et faire passer le message avec le sourire, que chacun devienne éveillé de conscience. Toutes les personnes mobilisées deviennent des relais. Des outils existent, par exemple : kit COPérateur, Fresque climat, Inventons nos vies bas carbone...

Un processus tel que l'initiative COP permet d'engager les acteurs, avec **un progrès choisi plutôt que subi**.

Pour produire nos recommandations, nous nous appuyons sur notre vécu. Notre participation au panel citoyen nous a aidé à prendre conscience des enjeux et de l'importance de la communication pour la prise de conscience de chacun. Au fil de nos rencontres, nous avons modifié nos propres comportements, et nous avons pris conscience de la nécessité des engagements collectifs pour réaliser la transition.

Nous avons pu expérimenter l'intérêt du travail en groupe, la force de « l'intelligence collective ». Cette façon de travailler est importante pour la transition et peut notamment devenir un principe de la COP.

Nous voulons insister sur le sens que nous donnons à la COP : **la préservation de la vie et de la nature**. Et les modalités pour y parvenir : **le changement des comportements individuels comme collectifs**.

Retour général sur le projet d'accord qui nous a été présenté

D'une manière générale, nous sommes satisfaits de l'Accord de COP qui nous a été présenté. Les motifs de satisfaction sont principalement liés à la qualité des engagements dans leur globalité. Les intentions y sont, ce sera un grand pas quand les engagements seront mis en actes.

Nous sommes en accord avec un grand nombre des engagements pris qui correspondent aux orientations que nous avons imaginées en décembre 2019.

Nous voulons en particulier souligner et saluer les engagements et points suivants :

- 240 engagements pris par des entreprises, collectivités territoriales et associations/collectifs dans l'accord de COP ;
- Remplacement du parc de cars du réseau REMI par des véhicules non polluants, d'ici 2028 ;
- Nouvelles rames pour les trains ;
- Achat de nourriture locale et bio pour les cantines ;
- Economie circulaire et réduction/traitement des déchets dans les clauses de marchés publics ;
- Région qui montre son exemplarité dans ses actions ;
- Création de nouveaux parcs régionaux et extension des parcs naturels existants.

Nous saluons ces engagements dans lesquels nous retrouvons une grande partie de nos réflexions. Cependant, nous souhaitons reprendre des éléments que nous ne retrouvons pas ou peu dans la synthèse de l'accord. Les aspects de création de liens, de citoyenneté, de communication et la prise en compte des enjeux sociaux sont des leviers de la transition. Nous considérons que pour réaliser la transition ces thématiques doivent être pleinement investies.

Par ailleurs, nous défendons le **principe de subventionner ce qui est vertueux, et à l'inverse de taxer ce qui est polluant. Nous ne retrouvons pas ce principe dans les engagements.** Nous voulons valoriser les **bonnes pratiques et encourager l'expérimentation.**

Lien, citoyenneté, social et faire-ensemble

L'urgence climatique conduit à une relecture radicale de nos modes de fonctionnement social et citoyen, aussi bien dans la réduction des inégalités que dans le vivre et le faire ensemble. Nous souhaitons que les bénéfices des liens humains soient mis en avant. L'aspect convivial et ludique semble un levier intéressant pour éveiller la population à la transition écologique.

a. Réduction des inégalités et développement du lien

Nous préconisons de mettre en avant les aspects sociaux de chaque initiative pour que cette transition soit juste et acceptable pour toutes et tous.

Pour l'habitat (rénovations, économies thermiques) nous proposons par exemple que les financements pour la réhabilitation des logements ne soient pas réservés qu'aux bailleurs sociaux (qui par ailleurs peuvent trouver d'autres financements). Ces aides doivent viser les bâtiments les plus vétustes - occupés généralement pas les plus modestes - et ne pas oublier les communes les moins dotées, notamment en milieux ruraux et centre-bourgs. Les classifications thermiques et des moyens techniques existants (drones ou autres outils qui identifient les déperditions de chaleur) doivent être identifiés afin de lister ces bâtiments. Ainsi, l'organisme en charge de financer les rénovations pourra avoir une démarche

proactive et aller à la rencontre des habitants de ces passoires thermiques, plutôt que de laisser à l'initiative de chacun de faire appel aux aides. En effet, nombre de personnes ne connaissent pas les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Pour les transports (scolaires et autres) nous préconisons, au-delà de l'accès facilité aux transports en commun traditionnels, de permettre des mutualisations de véhicules propres et des transports actifs et ludiques (comme les rosales scolaires, la transition est joyeuse !). Le lien social sera au rendez-vous de ces nouveaux usages.

Nous insistons sur la nécessité de mutualisation de biens et services au niveau local. C'est particulièrement vrai pour revitaliser les centre-bourgs ruraux. Il nous faut donc des lieux et des outils pour favoriser cette pratique. Cela peut être à la charge de la commune, d'associations ou intégré directement dans les programmes par les aménageurs et les promoteurs. Ces services doivent contribuer à une modification des modes de vie, des pratiques et à une économie plus circulaire (notamment avec la commercialisation de produits locaux). C'est un changement de notre état d'esprit, avec une approche collective et de moins en moins consumériste. Ce n'est pas parce que l'on ne possède pas une perceuse, que l'on n'y a pas accès (lorsque c'est un bien mutualisé).

Toutes les thématiques traitées par la COP sont imbriquées et doivent l'être. Habitat, éducation, transports, santé, alimentation, démocratie locale, doivent être en synergie et s'inscrire dans la transition écologique. Par exemple un financement public pour la réhabilitation d'un bâtiment de centre-bourg est l'occasion d'orienter chaque étape des travaux et de la finalité du projet pour réaliser cette transition. La réalisation des travaux s'appuie ainsi sur des emplois solidaires et/ou des entreprises locales. Cette rénovation peut avoir pour finalité un lieu de vie, de services et de réunion. Par exemple une épicerie-bar peut aussi rendre des services publics et de poste et accueillir des activités péri-scolaires, d'alphabétisation ou encore d'apprentissage de la transition.

On voit déjà des exemples de coalitions, coopérations, participations, mutualisations. Mais cela doit être développé encore plus. C'est une manière de faire qui doit être généralisée.

On voit aussi des effets positifs transversaux. Ainsi, une ressourcerie aura une action de réduction des déchets, de prolongation de vie des objets, de réduction des coûts d'achat d'objets divers, de facilitation d'accès à certains objets, d'apprentissage et de création d'emplois. Ainsi, la mutualisation d'outils (perceuses, remorques, garages, voitures) aura un impact social (création de liens, réduction des dépenses, et facilitation de l'accès à certaines ressources).

Chaque projet doit entrer dans ce type de schéma vertueux. Ainsi, un service de déplacement contribue à créer du lien et à limiter l'impact carbone. Ou encore la production d'énergies renouvelables engage et sensibilise la population au travers de projets participatifs et citoyens territoriaux de type sociétés locales coopératives.

Par ailleurs, nous demandons de mettre en attente toutes subventions à des projets qui ne s'inscrivent pas dans cette synergie vertueuse, et de proposer un accompagnement vers un projet vertueux.

b. Citoyenneté, faire ensemble

Dans l'accord de COP nous ne retrouvons pas explicitement la place du citoyen, de toutes et tous dans la co-construction. Pour nous, c'est une condition essentielle à la réalisation de la transition. S'il n'y a pas d'appropriation, il n'y a pas de projet de changement.

Nos travaux proposent en effet de remettre du débat dans l'espace public par exemple en généralisant des espaces de type « agora » comme nous l'imaginions dans nos recommandations. Il est nécessaire de demander l'avis des gens concernés. Il faut consulter le citoyen, réinstaurer des débats citoyens sur des sujets variés (sur le quoi faire, comment). Ne pas détacher les décideurs et les citoyens.

Pour aménager une piste cyclable, il faut le faire avec les premiers concernés, par exemple une association de cyclistes. Le fait qu'un projet ne marche pas peut être dû à un simple défaut qui met à mal l'ensemble du projet aussi important soit-il. Tous les aspects doivent être pris en compte, notamment en travaillant avec usagers et associations.

Nous saluons le soutien aux sciences participatives dans l'accord de COP. C'est important pour nous de valoriser l'expertise des usagers auprès de chercheurs, et de relier la finalité de la recherche aux besoins des citoyens. Il faut faire en sorte que tout le monde participe à la construction des savoirs.

c. L'importance de la formation

Le transition écologique doit être incluse à part entière dans toutes les formations, dans les études, ce qui suppose une sensibilisation et formation des professeurs et formateurs.

Plus largement, de nombreux acteurs de la transition doivent également être formés. Notamment les agriculteurs, les techniciens... Ils doivent être formés aux façons de faire de demain. Par exemple, un maçon doit être formé à utiliser des nouveaux matériaux (chanvre, bois, paille), un.e coiffeur.euse doit être sensibilisé.e à l'utilité des cheveux coupés comme matière première.

Cela crée aussi de l'impact social, avec la création de nouveaux emplois relocalisés, de centres formations qui doivent être localisés au plus près des territoires car plus à même de prendre en compte les spécificités locales (proximité de forêts, d'océans...).

Une exigence de transparence, disponibilité et permanence de la communication

a. L'engagement des médias

A la lecture de l'accord de COP, nous avons constaté l'absence d'engagement des médias, engagement qui nous semble indispensable pour réaliser la transition. Ce lien avec les médias doit permettre de faire connaître les enjeux de la transition, de la COP, de parler au quotidien de toutes les actions en cours et des engagements des acteurs, des coalitions, des COPérateurs.

Le panel demande que – en particulier pour les futurs cycles de COP - les médias portent ces actions de communication sous la forme d'un engagement inscrit dans l'accord de la COP, avec un partenariat pérenne entre les médias et la COP³⁰. La formation et l'éveil des consciences passent par la répétition, l'authenticité et la sincérité. Les actions de communication doivent donc être régulières, multi-canal, et impliquer les acteurs concernés. Quelques exemples à proposer : le journal de la COP sous la forme d'un 5 minutes quotidien lors des informations régionales, un encart dans les journaux quotidiens régionaux,

³⁰ Un participant souligne ses réserves sur ce point et considère qu'il n'est pas possible de demander des engagements aux médias parce que c'est contraire à la liberté de la presse.

avec un focus sur les actions locales en lien avec les thèmes de la COP, un encart et un lien sur les sites internet et publications des médias, des conseils départementaux, des mairies et de toutes les collectivités et acteurs impliqués. La charte graphique et le logo de la COP doivent être conservés dans chaque communication pour que ce soit connu et reconnu. **Nous souhaitons à la fois communiquer largement sur la transition mais aussi donner la possibilité à tous de voir ce processus et de s’y engager.**

Pour atteindre ces finalités, nous proposons que la COP et ses instances nourrissent les médias des différentes initiatives, des avancées des projets locaux et régionaux, quels qu’ils soient, petits ou grands mais prenant en compte la transition écologique et contribuant à l’atteinte des objectifs et des enjeux de la COP.

Cela nous mène à donner notre avis sur les besoins de communication et de gouvernance des instances de la COP elle-même. La COP devra mettre à disposition des informations sur les projets mis en œuvre par les acteurs de la COP pour alimenter les médias. Ces informations concerneraient les objectifs, conditions de réussite et indicateurs de mesure pour chaque projet. Il appartiendra au comité de pilotage de compiler ces résultats et de les publier à minima annuellement.

Les résultats et les avancées seront communiqués régulièrement de manière transparente, vérifiée et vérifiable, à l’attention des médias, des acteurs, parties prenantes et du grand public. L’objectif de ces communications est de valider l’avancement du projet COP dans sa globalité au regard des résultats atteints, de ce qui reste à faire et des moyens engagés sous forme d’un bilan régulier. Les instances de la COP publieront sur tous les supports disponibles (exemple : achats d’espace dans les médias) des exemples d’actions engagées, de coalitions et de bilans annuels des actions.

b. Le dialogue et l’interconnaissance des acteurs

Afin d’atteindre les objectifs, **la communication entre les acteurs est une condition de réussite.** En effet, certains projets et acteurs pourront avoir besoin d’informations relatives à d’autres projets et/ou acteurs. A titre d’exemple, une entreprise qui veut recycler a besoin d’être en lien avec une entreprise qui propose des biens à recycler. De ce fait, la mise à jour des projets, la publication d’un annuaire des acteurs et de leurs compétences, doivent faire partie des missions de la COP Régionale, prise en charge par la région ou par une coalition. Ce référentiel devra être mis à disposition permanente, par la COP et/ou le Conseil régional, de tous les organismes parties prenantes ou non de la COP : banque, CCI, lycées, mairie, universités... La région devra mettre en lien ces entités afin de rendre permanente la lisibilité des actions et le lien entre les institutions. L’idée de transversalité, de partage et de réseau passe par la communication d’une COP dynamique. Le Panel demande donc un engagement fort du Conseil régional à mettre les moyens humains et matériels nécessaires pour que cette communication soit mise en place de façon permanente.

Des points d’attention dans le projet d’accord

Au-delà de notre satisfaction générale et des deux thématiques présentées ci-dessus, nous avons identifié une série d’engagements pour lesquels nous encourageons les acteurs du territoire et le Conseil régional à aller plus loin. Nous souhaitons que l’accord apporte des précisions ou des développements sur les points suivants :

- La COP et l'usage du numérique : nous avons insisté sur une démarche numérique responsable, notamment en sensibilisant les lycéens. Plus largement nous interpellons les acteurs du numérique pour baisser la résolution des vidéos et outils en ligne. En effet, la transmission des données consomme énormément d'énergie (par exemple le streaming vidéo). Nous préférons aux usages en ligne emprunter plus de DVD à la bibliothèque et mettre en œuvre des projections publiques. C'est une dimension sociale que nous promouvons aussi ici, en faisant en sorte que tout le monde puisse accéder au cinéma, à la culture, dans une logique de création de lien.
- Le projet d'accord fait souvent référence à des projets et engagements en lien avec les lycées. Nombre de ces propositions pourraient être menées partout et pas seulement dans les lycées. Nous souhaitons que ces projets soient étendus à d'autres structures, institutions ou lieux gérés par la Région. Nous souhaitons que ces engagements inspirent d'autres organisations gérant des lieux du même type : collèges pour les Conseils Départementaux, écoles pour les municipalités, bibliothèques, médiathèques, Centre hospitaliers pour l'ARS, centres culturels...
- Nous tenons à proposer encore plus de repas végétariens, voire végétaliens, bio et locaux, dans les menus scolaires, et dans toutes les cantines collectives des collectivités et entreprises. En effet, les menus végétariens ont un bilan carbone moins élevés que les repas à base de viande. De plus, dans l'optique de préparer au changement climatique, les modes d'alimentation doivent évoluer. Ainsi, la proposition de ces menus devra être accompagnée d'une communication sur les bienfaits d'une agriculture responsable, peu consommatrice en eau et en ressources et restant bénéfiques pour la santé de toutes et tous. Par exemple, nous proposons l'affichage à l'entrée des cantines des besoins en protéines, lipides et glucides pour chaque type de personne, par repas et par jour, et l'apport de chaque repas proposé, qu'il soit sous la forme d'un menu carné, végétarien ou végétalien.
- Pour chaque projet, nous insistons sur la nécessité de travailler en transversalité, avec un maximum de personnes concernées. Des personnes compétentes en dehors des décideurs privés et publics doivent intervenir, notamment des associations dont le but est en lien avec l'objectif du projet. Par exemple pour un projet de diminution de la publicité, il faudrait faire appel à la RAP (association Résistance à l'Agression Publicitaire).
- L'accord de COP doit mettre l'accent sur les projets de compost et les jardins partagés, en promouvant les projets existants et en générant de nouveaux projets. Les jardins, composts et poulaillers partagés permettent plus de transversalité, génèrent du lien social et favorisent la pédagogie maraîchère. De plus, dans un objectif de répondre aux urgences sociales, ces jardins peuvent mettre à disposition de certains des produits gratuits en échange de leur implication à leur fonctionnement.
- Le Panel demande que l'Accord mette l'accent sur la revalorisation des invendus alimentaires en provenance des marchés, supermarchés, boulangeries... Ces invendus peuvent être mis à disposition de banques alimentaires, de « restaurants populaires », de composts partagés, de méthaniseurs... Ils pourraient être collectés par des bornes mises à disposition par la région ou au travers d'engagements.
- L'accord doit être plus clair sur la différence qui existe entre panneaux solaires et photovoltaïques. Les panneaux solaires sont simples et faciles à installer et permettent de chauffer facilement l'eau d'un ménage, tandis que les photovoltaïques produisent de l'énergie et peuvent être mutualisés. Ces différences mènent à la mise en place de projets de nature différentes. La clarté de la COP à l'intention des citoyens et des porteurs de projets est essentielle.
- En attendant la mise en place de moyens de production d'énergies renouvelables, nous recommandons d'aller chez un fournisseur d'énergie renouvelable. Parallèlement à la promotion

de projets développant les énergies renouvelables dans la région, nous demandons que le Conseil régional mette en avant les fournisseurs d'énergie verte et communique sur ses sites les coordonnées de ces fournisseurs. Pour aller plus loin, nous demandons d'associer ces fournisseurs aux engagements de l'accord.

- Concernant la mobilité et les transports, nous souhaitons prioriser le train et le vélo. Tous les leviers sont à étudier : tarifs incitatifs, point de réparation des vélos dans les villes et les campagnes, augmenter l'espace vélo dans les trains et communiquer dessus.
- Pour favoriser le développement de l'utilisation des vélos, nous demandons un réel plan de lutte contre le vol de vélos. Ce plan doit être fait par la prévention et la création d'endroits sécurisés de stationnement. Nous demandons aussi la promotion du *bicycode*, sorte de plaque d'immatriculation du vélo.
- La favorisation de l'usage du vélo passe aussi par une lutte contre le stationnement sur les pistes cyclables. Conscients des difficultés rencontrées par les équipes municipales pour y faire face, nous proposons la création d'une application à disposition des cyclistes et usagers pour signaler ces infractions.
- Nous savons qu'il existe encore des trains fonctionnant au diesel. Nous demandons à tous les acteurs du ferroviaire d'agir pour leur changement sans délais, s'il y en a dans la région. Pour aller plus loin, nous demandons de promouvoir l'alimentation en électricité verte des rames de trains et de tramway, proposant pour cela tous appels à projet possibles, pouvant impliquer tant les entreprises que les collectivités et les citoyens. Nous pensons aussi que les écoles d'ingénieurs doivent être impliquées dans la réflexion de l'amélioration des performances de ces rames, par exemple en développant des rames fonctionnant à l'énergie renouvelable.
- Créer une plateforme permettant à chacun de mettre en ligne ses horaires et son lieu de travail pour favoriser le covoiturage. Cet outil doit aussi permettre aux transports en commun d'adapter leur offre.
- Prioriser la rénovation des passoires thermiques avec des matériaux écoresponsables (bois, chanvre, paille...) qui sont des puits à carbone. Cela permettra de diminuer la facture de chauffage.
- Pour le développement des sciences participatives et d'actions de sensibilisations nous souhaitons préciser davantage les thématiques. En effet, il est important de sensibiliser les citoyens à la recréation d'espaces verts, à la construction de puits d'absorption de CO₂ et à la lutte contre le réchauffement climatique.
- L'accord ne parle pas de la régulation de la publicité sur l'espace public malgré les préconisations du panel. La pollution lumineuse perturbe la biodiversité et le développement d'écrans sur la voie publique perturbe les animaux et insectes nocturnes et consomme beaucoup d'électricité. Les messages publicitaires proposés sur des panneaux et écrans, sont trop souvent de l'information inutile faisant la promotion d'un mode de vie dans lequel nous ne retrouvons pas. Les grandes marques faisant la promotion de produits contraires aux objectifs de la COP sont déjà connues et présentes partout, à la télévision, à la radio, dans les magazines, sur Internet et dans le sponsoring d'événements culturels ou sportifs. Nous demandons expressément à toutes les collectivités et entreprises de limiter le nombre d'espaces publicitaires, notamment ceux qui consomment de l'énergie et qui restent éclairés la nuit. Nous demandons aussi que ces espaces soient uniquement réservés à une publicité locale et à une communication des collectivités et à l'usage des citoyens, et non à visée consommatrice de produits nationaux ou internationaux. Nous demandons que la Région s'engage à ne pas utiliser les écrans publicitaires lumineux. Nos recommandations

s'appliquent aussi sur les panneaux dans les espaces privés dès lors qu'ils sont perturbateurs de la biodiversité. Les collectivités doivent jouer leur rôle pour prévenir ces nuisances.

- Nous voulons aussi souligner l'importance de l'orientation de l'épargne, les prêts, les comptes courants, vers des investissements qui contribuent à la transition. Nous invitons la Région, les collectivités, les entreprises et les particuliers à choisir dans ce sens leur épargne et leur banque. Ce peut être réalisé immédiatement. C'est un outil dont tout le monde doit prendre conscience et sur lequel nous devons communiquer.
- Le Panel demande plus de détails sur ce qui est dit sur la méthanisation. En effet, il nous semble important d'apporter plus de précisions sur la façon dont les projets de méthanisation seront mis en place et accompagnés.

Le Panel citoyen de la COP

Mathilde, Quentin, Jordan, Ariane, Claire, Cédric, Laurent, Marie-Josée, Jean-Marc, Catherine, Hamilcar, Amandine, Romane, Jean-Clovis, Anne

Annexe 3 : Liste complète des engagements déposés par les organisations à titre individuel ou collectif et en cours d'analyse pour validation

Cette annexe liste par ordre alphabétique l'ensemble des engagements proposés par les acteurs de la région à titre individuel ou collectif. La communication d'un engagement dans le présent document et la signature de l'Accord COP régional n'engagent en aucun cas la Région et ses partenaires à un financement envers les porteurs de projet.

Adar Civam	Accompagner les agriculteurs du Sud de l'Indre dans le développement de pratiques permettant le stockage de carbone	Agriculture & alimentation	
Adar Civam	Objectif climat 2030	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Adar Civam	Participer à la création d'une filière locale d'agro-matériaux	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
Adar Civam	Renforcer nos actions d'information et de formation auprès des élus et du grand public sur les énergies renouvelables, et l'éolien en particulier	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
ADEME - Direction Régionale Centre-Val de Loire	Formation des nouveaux élus : quels moyens pour engager la transition écologique à l'échelle des communes et intercommunalités ?	Les milieux naturels et la biodiversité	
ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Info Energie (45)	Augmenter la diffusion du projet Sherlock's Home, kit clé en main pour sensibiliser les collégiens à la maîtrise de l'énergie dans les logements.	L'habitat et l'ensemble du bâti	
ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Info Energie (45)	Développer le partenariat avec des agences immobilières, pour favoriser la rénovation énergétique des logements au moment de la mutation.	L'habitat et l'ensemble du bâti	
ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Info Energie (45)	Proposer un accompagnement adapté aux copropriétés horizontales pour motiver la réalisation de travaux de rénovation énergétique de façon conjointe.	L'habitat et l'ensemble du bâti	
ADIL EIE 41	Accompagner les particuliers pour une rénovation énergétique performante du bâti	L'habitat et l'ensemble du bâti	

AFPG - Mission Géoqual	Disposer d'une liste de sites visitables, tout public et/ou par catégorie de maîtres d'ouvrage.	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Elargir le nombre de professionnels à même d'étudier et de concevoir des installations de géothermie	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Formaliser la marche à suivre pour aboutir à un projet de géothermie subventionné par les acteurs régionaux	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Intéresser plus de porteurs de projet	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Mettre à disposition des prescripteurs les documents utiles pour expliquer et initier un projet de géothermie	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Mieux outiller les prescripteurs pour proposer des solutions de géothermie	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Optimiser les dimensionnements en géothermie	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AFPG - Mission Géoqual	Réaliser un annuaire des professionnels intervenant en géothermie	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
AMAPP DU LOING	Créer une nouvelle installation de production d'œufs et chantiers participatifs	Agriculture & alimentation	
Association Hommes et Territoires	Actions en faveur des "bordures de champs" : enjeux, outils de diagnostic, pratiques de gestion et de restaurations, transfert	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Association Hommes et Territoires	Développement et promotion d'infrastructures agroécologiques favorables à la biodiversité et aux services écosystémiques	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Association Hommes et Territoires	Opération "Nichoirs à la Ferme"	Les milieux naturels et la biodiversité	
Association Hommes et Territoires	Projet de création d'un outil d'Évaluation du Potentiel Pollinifère et Nectarifère pour les pollinisateurs sauvages et domestiques	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Association Unis-Cité	Les Ambassadeurs du climat	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Astrolabe / association Antirouille	La réduction et la gestion des déchets générés par les festivals de musique.	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Astrolabe / association Antirouille	Organiser une réduction de déchets significatives sur les festivals de musique	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Au Tour du Vrac	Encourager la consommation en vrac	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Au Tour du Vrac	le Réemploi - La finalité de notre projet : la démocratisation du "sans emballage" par la création d'une épicerie vrac de proximité	Agriculture & alimentation	
Big Berry	Protéger l'environnement et la biodiversité domestique avec les Berry Cocottes	Agriculture & alimentation	

Centre social du Pôle Solidarités de la Mairie de Beaugency	Impliquer les habitants du quartier dans la réduction des déchets, la préservation de la biodiversité et une sensibilisation à leur alimentation	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
CESER	Développer les achats responsables au sein du CESER	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
CESER	Développer les écocestes	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
CESER	Faire évoluer les modes de déplacements de conseillers et conseillères	Les mobilités et les transports	
CESER	Faire le choix d'une alimentation plus durable	Agriculture & alimentation	
Cheptel	Création d'hôtel à insectes pollinisateurs	Agriculture & alimentation	
Club "Comité pour l'environnement"	Développer les alternatives à la voiture au lycée Grandmont	Les mobilités et les transports	X
Club "Comité pour l'environnement"	Manger moins de viande au lycée Grandmont.	Agriculture & alimentation	X
Club "Comité pour l'environnement"	Organiser une bourse aux vêtements au lycée Grandmont	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Club "Comité pour l'environnement"	Transformer le parc du lycée Grandmont en un refuge pour la nature.	Les milieux naturels et la biodiversité	X
CNRS	Améliorer la performance énergétique des bâtiments du campus CNRS d'Orléans	L'habitat et l'ensemble du bâti	
CNRS	Réaliser un bilan de l'empreinte carbone des activités de la délégation et des laboratoires du campus CNRS, formulation de préconisations au	Les milieux naturels et la biodiversité	
Collectif Chinonais Environnement	Investir dans une société locale de production d'énergies renouvelables	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement	Objectif climat 2030	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Alimentation - Atteindre une nourriture 100% locale / 100% Bio dans les cantines en 2030	Agriculture & alimentation	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Concevoir des bâtiments publics "Climat-compatibles" - Construction d'un nouveau groupe scolaire E4C2	L'habitat et l'ensemble du bâti	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Concevoir et réaménager des espaces publics "Climat-compatibles" - Réduire les îlots de chaleur urbains dans les cours d'école	L'habitat et l'ensemble du bâti	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Créer "la déchetterie de demain", et faire évoluer les déchetteries existantes pour développer progressivement un dispositif de ressourcerie	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Créer une Maison des Mobilités pour favoriser tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Les mobilités et les transports	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Élaborer et mettre en œuvre un Plan "Usages de l'eau" commun à la Communauté d'Agglomération de Blois et la Ville de Blois	Les milieux naturels et la biodiversité	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Élaborer et mettre en œuvre un Plan Biodiversité commun à la Communauté d'Agglomération et la Ville de Blois	Les milieux naturels et la biodiversité	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Généraliser la gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets, et déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'eaux usées	Les milieux naturels et la biodiversité	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - VILLE DE BLOIS	Réaliser une étude sur le potentiel de développement d'installations photovoltaïques à l'échelle du territoire d'Agglopolys	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Communauté d'agglomération de Bourges (BOURGES PLUS)	Animer le dispositif ENERGIE'NOV	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Communauté d'agglomération de Bourges (BOURGES PLUS)	Construire un cadastre solaire	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Communauté d'agglomération de Bourges (BOURGES PLUS)	Mettre en place une indemnité kilométrique vélo	Les mobilités et les transports	
Communauté de Communes Loches Sud Touraine	Création PTRE	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Accompagner les collectivités du territoire dans l'adaptation des pratiques de gestion des espaces verts au changement climatique	Les milieux naturels et la biodiversité	
Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Impliquer les entreprises dans la démarche zéro déchet du territoire	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	

Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Mettre en place la redevance incitative sur l'ensemble du territoire d'ici à 2021	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Mise en œuvre d'un programme Economie Circulaire et Prévention des déchets	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Commune de Marçais	Aménagement d'ornières d'un chemin (protection d'un site de sonneurs à ventre jaune) et réhabilitation de mares adjacentes	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Dev'UP	Accompagnement du secteur économique - Définition et mise en œuvre d'un plan de formation auprès des développeurs régionaux	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Direction Générale de l'Eau	VIVRE: favoriser les concertations au niveau des différents acteurs en vue de faire de l'eau un levier d'actions socio-économique pour l'atteinte des O	Agriculture & alimentation	
DORDIVES EN TRANSITION	Développer l'éco responsabilité des associations du territoire	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
DORDIVES EN TRANSITION	Développer la connaissance du grand public sur la biodiversité, pour mieux la protéger	Les milieux naturels et la biodiversité	X
DORDIVES EN TRANSITION	Développer la production d'ENR par financement participatif citoyen	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
DORDIVES EN TRANSITION	Développer l'auto rénovation des habitations en isolation paille	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
DORDIVES EN TRANSITION	Développer l'autosuffisance alimentaire à l'échelle communale	Agriculture & alimentation	X
DORDIVES EN TRANSITION	Favoriser le développement de la responsabilité sociétale chez les acteurs privés	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
DORDIVES EN TRANSITION	Participer à la diminution du recours à l'automobile pour les courts trajets	Les mobilités et les transports	X
Echobat	Former les collectivités aux matériaux biosourcés pour les intégrer dans leurs projets bâti	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Echobat	Structurer des groupements de professionnels du bâtiment sur les territoires, en intégrant les thématiques de l'écoconstruction et de l'insertion	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
EDF Délégation Régionale Centre-Val de Loire	L'engagement d'EDF en Centre-Val Loire	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
ENVIROBAT Centre	Etude d'opportunité "filières matériaux biosourcés" en région Centre-Val de Loire	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
ENVIROBAT Centre	Organiser / Développer une animation régional autour des Matériaux Biosourcés	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Espace Info-Energie 28	Sensibiliser les citoyens à un mode de chauffage alternatif : le réseau de chaleur	L'habitat et l'ensemble du bâti	X

Eure-et-Loir Nature	Objectif climat 2030	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Eure-et-Loir Nature	Semaine de l'arbre	Les milieux naturels et la biodiversité	
FD'Nature	Favoriser et encourager le co-voiturage pour se rendre au lieu de rendez-vous des balades nature publiques que j'organise.	Les mobilités et les transports	
Fédération des Centres Sociaux Centre Val de Loire	Les centres sociaux acteurs de démocratie pour plus de justice sociale : démarche nationale congrès "Les grands Banquets"	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Fédération des Maisons de Loire	Sciences participatives autour des odonates pour la sensibilisation des publics et la contribution aux inventaires scientifiques	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Festival Terres et Son	Offrir une rencontre artistique et un plaisir estival aux tourangeaux, avec du sens.	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
France Energie Eolienne	Eolien en Centre Val de Loire : renforcer le dialogue et l'information auprès des élus et du grand public	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Définir un cahier des charges pour encadrer les projets de plantations d'arbres dans un contexte de changement climatique	Les milieux naturels et la biodiversité	X
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Objectif climat 2030	Les milieux naturels et la biodiversité	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Préserver la biodiversité dans les projets bois énergie	Les milieux naturels et la biodiversité	X
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Préserver la biodiversité dans les projets de méthanisation	Les milieux naturels et la biodiversité	X
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Préserver la biodiversité dans les projets d'isolation du bâti	Les milieux naturels et la biodiversité	X
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Préserver la biodiversité dans les projets éoliens	Les milieux naturels et la biodiversité	X
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE	Préserver la biodiversité dans les projets photovoltaïques	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Gestionnaire du réseau de distribution Electrique	Contribuer à l'élaboration d'un schéma régional d'avitaillement	Les mobilités et les transports	
Gestionnaire du réseau de distribution Electrique	Contribuer à l'élaboration d'un SDE : régional, EPCI, Métropoles	Les mobilités et les transports	

Gestionnaire du réseau de distribution Electrique	Favoriser le développement de la mobilité douce pour les salariés	Les mobilités et les transports	
GRDF	Création de modèles de contrats de réciprocité pour la méthanisation agricole	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
GRDF	Créer un fonds d'investissement méthanisation en Région Centre-Val de Loire	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
GRDF	Déménager le siège régional de GRDF en Centre-Val de Loire dans un bâtiment HQE	L'habitat et l'ensemble du bâti	
GRDF	Flotte de véhicules 100% GNV/BioGNV sur les zones prioritaires qualité de l'air en 2024	Les mobilités et les transports	
GRDF	Œuvrer pour l'acceptabilité des projets de Biométhane	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
GRTgaz	Analyser et réduire l'empreinte carbone des activités industrielles de GRTgaz	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
GRTgaz	Concilier développement et entretien du réseau de GRTgaz avec préservation et maintien des écosystèmes	Les milieux naturels et la biodiversité	
GRTgaz	Convertir la flotte de GRTgaz au GNV et promouvoir la mobilité au GNV	Les mobilités et les transports	
Hameau Partagé	Au Hameau Partagé construire un projet de vie solidaire et écologique	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Ikare	Développer l'accès de tous aux transports	Les mobilités et les transports	X
Indre Nature	Objectif climat 2030	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Ingré Ormes 2030	Créer les conditions d'installation un maraîcher bio sur l'une des communes Ingré ou Ormes (Métropole d'Orléans)	Agriculture & alimentation	
InPACT Centre	Accompagner les territoires de la région CVL dans la mise en place de projets alimentaires territoriaux à impacts écologiques positifs	Agriculture & alimentation	
La Belle et La Blette	Une métropole "Anti-Gaspi" avec l'association "La Belle et La Blette".	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
La Belle et La Blette	Une métropole Comestible avec l'association La Belle et La Blette	Agriculture & alimentation	X
LA COULEUR DU WEB	Sensibilisation et mobilisation pour le climat	Les milieux naturels et la biodiversité	
La Filerie	Développer et animer un Ecolieu, lieu dédié à la Transition	Les milieux naturels et la biodiversité	X
La Filerie	Eco-rénovation et Habitats légers auto-construits (Kerterre)	L'habitat et l'ensemble du bâti	
La Ligue de l'enseignement Centre val de Loire	Réduire le gaspillage alimentaire de 20% minimum entre septembre 2019 et mai 2020 dans 6 lycées de la Région Centre val de Loire	Agriculture & alimentation	X
LA POSTE	Réduire de 30% les gaz à effet de serre en 12 ans (2013-2025)	Les mobilités et les transports	

Le Drive du Bon Sens	Le Retour de la consigne	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Le POLAU	Accompagner les transitions par les arts	Les milieux naturels et la biodiversité	
Le POLAU	Un tiers-lieu arts, urbanisme et transitions	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
LEAP Sainte Cécile	Etude et conception d'une mare	Les milieux naturels et la biodiversité	
Les semeurs d'éco joules	Production d'énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de Communes Loches Sud Touraine	L'habitat et l'ensemble du bâti	
LETP La Providence	Création d'une mini entreprise et d'un partenariat entreprise avec un établissement scolaire suédois.	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
LETP La Providence	Mise en œuvre d'actions de solidarité avec les acteurs locaux.	Les milieux naturels et la biodiversité	
LETP La Providence	Participer au tri des déchets dans l'établissement.	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
LETP La Providence	Valoriser l'espace vert du Campus par la mise en œuvre d'une ferme pédagogique et une appropriation des essences présentes dans le parc.	Agriculture & alimentation	
L'Oasis du Dragon	Ensemble, passons du Cimetière des Plantes disparues à la Maternité de la Biodiversité".	Les milieux naturels et la biodiversité	
Loire Future	Mettre en mouvement les copropriétés	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	Objectif climat 2030	Les milieux naturels et la biodiversité	
Loisorare	Acquérir la certification éco-responsable (Ecocert ou autre)	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
LUCIOLE	Sensibiliser sur l'utilisation des végétaux indigène pour la végétalisation de notre cadre de vie.	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Lycée Val de Cher	Démarche "Lycéen Eco-Citoyen"	Les milieux naturels et la biodiversité	
Lycée Voltaire	Le lycée en transition	Les milieux naturels et la biodiversité	
Mairie de Boulleret	Préserver et protéger la biodiversité sur la commune de Boulleret	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Mairie de Neuvy	Objectif climat 2030	Les milieux naturels et la biodiversité	
Mairie de Pigny	Objectif climat 2030	Les milieux naturels et la biodiversité	
Mairie de Rians	Objectif climat 2030	Les milieux naturels et la biodiversité	
Mairie de Saint-Eloy	Objectif climat 2030	Les milieux naturels et la biodiversité	
Mairie La Ferté Saint-Aubin	Développer le projet Objectif Climat 2030 pour une meilleure gestion de l'eau, réduction de l'imperméabilisation, adaptation au changement climatique.	L'habitat et l'ensemble du bâti	X

Maison Botanique	Accompagnement à la plantation d'arbres et de haies : conception, mise en œuvre et suivi.	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Maison de l'Habitat Grand Chambord Beauce Val de Loire	Faciliter et accentuer la rénovation énergétique	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Maison de Loire du Loiret	Sensibiliser le public scolaire, périscolaire et grand public au patrimoine ligérien	Les milieux naturels et la biodiversité	
MDL Lycée sully	Jachère fleurie au lycée	Les milieux naturels et la biodiversité	
Nature 18	Accompagner les acteurs des territoires pour l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la ressource en eau	Les milieux naturels et la biodiversité	
Nature 18	Opération Plantation - puit de carbone	Les milieux naturels et la biodiversité	
Orrion Chemicals Orgaform	Transformer mousse polyuréthane usagée	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Parc naturel régional de la Brenne	Création d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique PTRE	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Parc naturel régional de la Brenne	Développer une réhabilitation thermique adaptée au bâti ancien : Projet Patrimoine Basse Consommation	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Parc naturel régional de la Brenne	Développement et la consolidation d'une filière haie durable en Brenne - Berry en coopération avec la SCIC Bois Berry Energie	Agriculture & alimentation	X
Parc naturel régional de la Brenne	Développer l'usage de la terre crue en construction et réhabilitation : Terra Brenne	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Parc naturel régional de la Brenne	Développer l'utilisation d'énergies renouvelables thermiques en coopération avec la communauté de communes Loches Sud Touraine	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Parc naturel régional de la Brenne	Projet d'étude sur la faisabilité de mise en œuvre de PSE Haie expérimentaux dans le Parc naturel régional de la Brenne	Agriculture & alimentation	X
Parc naturel régional du Perche	Interventions scolaires	Les milieux naturels et la biodiversité	
Parc naturel régional du Perche	Lait Pur Perche	Agriculture & alimentation	
Parc naturel régional du Perche	Rendez-vous nature sur le territoire du Parc (trame écologiques, papillon, gestion forestière, chauves-souris, hirondelles...).	Les milieux naturels et la biodiversité	
Parc naturel régional du Perche	Restauration de trois mares dans des communes de la partie eurélienne du Parc.	Les milieux naturels et la biodiversité	
Parc naturel régional du Perche	Soutien du Parc au programme de recherche & développement d'Eco-Pertica	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Perche Nature	Objectif climat 2030	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
Perche Nature	Recensement qualitatif des mares et des haies du Nord Loir-et-Cher	Les milieux naturels et la biodiversité	X
PERSÉE3C	Bâtir un outil numérique du type plateforme de connaissances et d'échanges EIT spécifique aux besoins de l'Ecologie Territoriale en Région Centre Val	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X

PERSÉE3C	Capitaliser les démarches EIT au service du développement économique des territoires	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
PERSÉE3C	Créer un collectif et une plateforme d'Expertise, lieu de convergence des ressources, des expertises, des initiatives et des spécificités de l'Ecologie	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
PERSÉE3C	Promouvoir et accompagner l'Economie Circulaire dans le Gâtinais	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne	Mise en place de Rézo Pouce, Rézo Pro et Rézo Seniors sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	Les mobilités et les transports	
PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne	Sensibiliser les élus et les agents des collectivités à la biodiversité et les accompagner dans leurs projets	Les milieux naturels et la biodiversité	
PETR Gâtinais montargois	Accompagner le développement des projets citoyens de production d'énergie renouvelable	L'habitat et l'ensemble du bâti	
PETR Gâtinais montargois	Créer une dynamique en faveur de la rénovation performante des logements, sur le territoire du PETR Gâtinais montargois	L'habitat et l'ensemble du bâti	
PETR Gâtinais montargois	Mettre en œuvre un Projet Territorial Agricole et Alimentaire, en faveur du climat et de l'alimentation locale	Agriculture & alimentation	
PETR Gâtinais montargois	Mettre en place un conseil en mobilité pour permettre une mobilité durable et inclusive sur le territoire du PETR Gâtinais montargois	Les mobilités et les transports	
POLAU pôle arts & urbanisme	Enchanter les transitions écologiques	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
POLAU pôle arts & urbanisme	FORFAIT VELO	Les mobilités et les transports	
POLAU pôle arts & urbanisme	UNE FABRIQUE ARTS•TERRITOIRES•TRANSITIONS	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Accélérer le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux sur le territoire régional	Agriculture & alimentation	
Région Centre-Val de Loire	Accompagner les acteurs touristiques pour accélérer la transition écologique	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Amplifier le soutien aux initiatives pour le climat et la biodiversité	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	CaSBâ	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Construire un nouveau technicentre ferroviaire écoresponsable	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire	Continuer et amplifier l'engagement porté par le Conseil Régional Centre-Val de Loire en matière d'achats durables	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	

Région Centre-Val de Loire	Créer une marque alimentaire régionale, qui engage les acteurs dans la prise en compte de l'environnement	Agriculture & alimentation	
Région Centre-Val de Loire	Déploiement des défis de la transition	Agriculture & alimentation	
Région Centre-Val de Loire	Déployer des outils de protection de la biodiversité ordinaire	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Développer la recherche pour faire face aux aléas climatiques	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Développer le tourisme à vélo et les autres itinérances douces	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire	Dispositif "1€ citoyen = 1€ Région"	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Elaborer une stratégie de communication globale intégrant l'éco-responsabilité dans ses objectifs	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Encourager l'intégration des enjeux des transitions écologiques dans les formations soutenues par la Région	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Encourager l'engagement des collectivités	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Expérimenter des plans de déplacement des lycées	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire	FACILARÉNO	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Favoriser les déplacements par modes actifs dans l'espace public	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire	Favoriser les hébergements touristiques écoresponsables	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Formation des agents régionaux aux enjeux climatiques	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Identifier les ressources en amont de la réhabilitation de l'internat du lycée Pasteur afin de favoriser le réemploi et la valorisation des déchets	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Inciter les acteurs événementiels partenaires à adopter la charte des événements éco-responsables	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire	Inciter les lycéens à développer des actions de sensibilisation ou organiser des projets contribuant aux objectifs de la COP régionale	Agriculture & alimentation	
Région Centre-Val de Loire	Installer la Nature en ville et végétaliser les espaces	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Intégrer une démarche de développement durable au sein des instances régionales sportive (CRS) et culturelle (CPC)	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	

Région Centre-Val de Loire	Mettre en place un Contrat d'Objectif Energétique du Parc Immobilier	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Mobiliser les entreprises et les agriculteurs	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Poursuivre la création des aires protégées	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Projet européen ENERGIE	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Promouvoir les Parcs Naturels Régionaux	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Réduction et valorisation des Bio déchets dans les lycées	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
Région Centre-Val de Loire	Réduire les émissions de CO2 sur le parc actuel d'autocars des lignes scolaires Remi	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire	Restaurer les continuités écologiques	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	SEM pour la rénovation énergétique des logements	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Région Centre-Val de Loire	Sensibiliser l'ensemble des habitants	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire	Verdir des lignes régulières de cars Rémi	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire - Direction de l'Education et de la Jeunesse	Approvisionnement local pour les cuisines des lycées	Agriculture & alimentation	
Région Centre-Val de Loire - Direction de l'Education et de la Jeunesse	Eco-tic dans les lycées	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Région Centre-Val de Loire - Direction de l'Education et de la Jeunesse	Plan de déplacement des lycéens	Les mobilités et les transports	
Région Centre-Val de Loire - Direction de l'Education et de la Jeunesse	Sensibilisation des jeunes avec moins d'opportunités et les faire contribuer aux actions d'environnement	Les milieux naturels et la biodiversité	
Région Centre-Val de Loire - Direction de l'Education et de la Jeunesse	Soutenir l'action des lycées et des lycéens en faveur du climat	Les milieux naturels et la biodiversité	

Région Centre-Val de Loire - Direction Générale Formation Recherche Economie Emploi	Inciter le maximum d'entreprises sensibles à la RSE à s'engager sur la thématique Climat/Energie et à mettre en œuvre leurs engagements	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
SA VENTUREXPERT CAPITAL	Aider les acteurs ayant un impact positif sur les services rendus par les écosystèmes en valorisant leur activité	Les milieux naturels et la biodiversité	
SARL COVALI	Revaloriser localement plus de 100 000 Tonnes de déchets du BTP par an	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Scea La Croix des champs	Vers une agriculture résiliente économiquement, socialement et environnementalement	Agriculture & alimentation	
Secours populaire français	Promouvoir le tri et valoriser les déchets de végétaux	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
SEPANT	Objectif climat 2030	L'habitat et l'ensemble du bâti	
SEPANT	Prévention des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
SEPANT	Restauration des continuités de prairies humides dans la Vallée de l'Indre	Les milieux naturels et la biodiversité	
Sologne Nature Environnement	Déployer le projet Objectif Climat 2030 pour une meilleure gestion de l'eau, réduction de l'imperméabilisation, adaptation au changement climatique	L'habitat et l'ensemble du bâti	X
STI Centre	Transition énergétique de la flotte d'autocars	Les mobilités et les transports	X
SYMCTOM	Répondre aux besoins des professionnels du BTP	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
Syndicat Mixte de l'Œuf de la Rimarde et de l'Essonne	Aménagement de l'étang des Pâtreaux	Les milieux naturels et la biodiversité	
Territoire d'énergie Centre-Val de Loire	Schéma directeur pour le déploiement de stations GNV et bio GNV en région Centre-Val de Loire	Les mobilités et les transports	
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	ARTEMIS, le service de conseil en rénovation de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire	L'habitat et l'ensemble du bâti	
TRANSPORTS ET VOYAGES L.D.T.	Réduction des émissions de CO2 et Transition énergétique de la flotte d'autocars	Les mobilités et les transports	
TRANSPORTS MOREAU 36	Réduction des émissions de CO2 dans le TRV	Les mobilités et les transports	
Université de Tours	L'apport volontaire : un nouveau dispositif dans la gestion des déchets	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Université de Tours	Préserver et encourager la biodiversité, à partir d'actions collaboratives et participatives	Les milieux naturels et la biodiversité	

Université d'Orléans	Achat de véhicules électriques et implantation de bornes	Les mobilités et les transports	X
Université d'Orléans	Campus à vélo : développer les infrastructures liées aux déplacements à vélo	Les mobilités et les transports	
Université d'Orléans	Campus à vélo : favoriser l'utilisation du vélo par le développement d'une offre de services	Les mobilités et les transports	X
Université d'Orléans	Distributeur de boisson générant moins de déchets	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	X
Université d'Orléans	Organiser le tri sélectif à l'IUT de Bourges	L'économie circulaire (activités économiques, procédés industriels, déchets)	
Ville de Bourges	Mettre en place l'indemnité kilométrique vélo	Les mobilités et les transports	
Ville de Bourges	Plantation d'un corridor écologique	Les milieux naturels et la biodiversité	
Ville de Bourges	Printemps de l'Ecologie	Les milieux naturels et la biodiversité	
Ville de Bourges	Réduire les consommations d'électricité de l'éclairage public en modernisant le matériel	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Virage énergie	Créer une coalition régionale de type Cler (réseau pour la transition énergétique)	L'habitat et l'ensemble du bâti	
Virage énergie	Préserver, entretenir, renouveler, et développer le bocage	Les milieux naturels et la biodiversité	X
Winners bowling 45	Co voiture ligue	Les mobilités et les transports	
Yacka	Atteindre 100 000 km "covoiturés" d'ici 2 ans avec Yacka	Les mobilités et les transports	X

Annexe 4 : Liste complète des coalitions d'acteurs

Cette annexe liste par ordre alphabétique l'ensemble des coalitions d'acteurs validées par la région

Nom de la coalition	Description	Levier
6 Lycées Antigaspini en Région Centre val de Loire	L'objectif de cette coalition est de réaliser des actions et poser des questionnements à la communauté éducative dans sa complexité et sa particularité pluri acteurs afin d'atteindre l'objectif de réduction de 20% minimum du gaspillage alimentaire entre septembre 2019 et mai 2020.	Agriculture et alimentation
Actions éducatives en lien avec l'énergie pour des élèves écocitoyens	Cette coalition présentée par l'équipe de recherche EDDC (Éducation au Développement Durable et Citoyenneté) du Laboratoire de recherche ERCAE (Université d'Orléans) propose de recenser les actions éducatives (scolaires, périscolaires et familiales), en lien avec l'énergie, pour les jeunes afin de susciter leur engagement dans des actions écocitoyennes.	Transverse
CAPR – Coalition Autonomie Protéique Régionale	En lien avec l'évolution des régimes alimentaires et la recherche de l'autonomie protéique des élevages, il semble incontournable de produire des protéines végétales au travers du développement des cultures de légumineuses et ainsi allonger les rotations à 5 ou 6 cultures par rotationette coalition sera co animée par le WWF France, la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire et VEGEPOLYS VALLEY dans la phase d'émergence. D'autres acteurs de la coalition pourront co animer certains sous axes de travail.	Agriculture et alimentation

Chauffage domestique Bois Bûche	<p>Les enjeux de l'efficacité énergétique ainsi que de la qualité de l'air sont omniprésents et majeurs, cette coalition doit permettre de projeter les acteurs de la filière chauffage domestique au bois bûche dans un avenir durable.</p> <p>L'objectif de cette coalition est de mettre en relation les acteurs de la filière chauffage domestique au bois bûche afin de développer son usage et communiquer sur : les appareils de qualité (Label Flamme Verte), le combustible bois bûche de qualité (France Bois Bûche, NF, ONF), l'entretien de qualité (chauffagistes et ramoneurs qualifiés).</p>	L'habitat et l'ensemble du bâti
Lycées producteurs d'énergie renouvelable	<p>Cette coalition permet d'identifier le rôle pilote que peuvent jouer les 20 lycées de la région équipés de panneaux photovoltaïques : comment favoriser la production et l'autoconsommation de l'énergie produite par les lycées ? Quels engagements prendre individuellement et collectivement pour faire de ces bâtiments des bâtiments exemplaires ?</p>	L'habitat et l'ensemble du bâti
Zones humides, zones utiles : Vademecum pour les collectivités	<p>Face aux constats de dégradation rapide de la biodiversité et à la disparition des milieux humides, les 22 structures membres de l'ARB Centre-Val de Loire souhaitent valoriser la nature comme source de solutions pour l'adaptation et l'atténuation des territoires face au changement climatique. Cette coalition créera des outils de sensibilisation pour les décideurs afin de développer une prise de conscience sur les services rendus par les zones humides et permettre de mieux préserver ces milieux.</p>	Milieux naturels et biodiversité

Agri/Agro-Alimentation – C3A	<p>Cette coalition a vocation à fédérer les acteurs régionaux de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation, intimement liés pour la résilience locale de l'approvisionnement alimentaire régional.</p> <p>Cette coalition accueillera plusieurs sous-thèmes : Matières premières, emballages, eau, énergie, déchets, transports, biodiversité, modèle alimentaire, neutralité carbone.</p>	Agriculture et alimentation
Coalition Climat	<p>8 associations régionales (ArboréSciences, Cré-Sol, Energie Partagée, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, Graine Centre-Val de Loire, La Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire, le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire, Virage Energie Centre-Val de Loire) ont décidé d'agir concrètement, dans le cadre de cette coalition, pour sensibiliser et informer massivement le grand public sur la gravité du changement climatique et le rôle essentiel de la sobriété énergétique, en utilisant les outils pratiques disponibles ou à créer avec les pouvoirs publics pour permettre à chacun de changer de cap le plus vite possible.</p>	Transverse
Compensation carbone régionale	<p>Cette coalition, portée par l'ARB Centre-Val de Loire, propose d'examiner, en intelligence collective, des solutions concrètes pour proposer un système permettant de contrebalancer les émissions de CO₂ par le financement de projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de carbone localisés en région Centre-Val de Loire.</p>	Milieux naturels et biodiversité
Acteurs de la rénovation énergétique	<p>Cette coalition sera une plateforme d'échanges cadrée à destination des acteurs de la rénovation énergétique, dans le but de renforcer les partenariats existants, définir des pratiques communes entre les territoires de la Région et répondre collectivement aux objectifs du SRADET.</p>	L'habitat et l'ensemble du bâti

<p>Géothermie</p>	<p>L'objectif partagé est d'agir concrètement selon les axes suivants :</p> <p>Communiquer : faire savoir et connaître toutes les « qualités » de la géothermie au plus grand nombre (actions de communication, retours d'expériences...).</p> <p>Convaincre : Mettre en perspective les enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques et les opportunités proposées par la filière géothermie : informer et former les décideurs, acteurs professionnels et relais locaux.</p> <p>Organiser : constituer / pérenniser et animer le réseau des professionnels pour tendre vers une solution « clé en main » proposée aux maîtres d'ouvrages et « sécuriser » les futurs projets.</p>	<p>L'habitat et l'ensemble du bâti</p>
<p>Monnaies locales complémentaires et citoyennes</p>	<p>Coalition visant la transversalité des regards d'acteurs de divers domaines pour une faire émerger les conditions de développement d'un écosystème d'échanges monétaires locaux aux impacts positifs.</p>	<p>Procédés industriels, déchets et économie circulaire</p>
<p>Stratégie régionale " Matériaux biosourcés & bâtiment "</p>	<p>C'est sur la base des dynamiques du territoire que s'est constituée cette coalition dont les acteurs ont mis en lumière 3 principales orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser notre connaissance de l'existant (Production des ressources, utilisation des matériaux biosourcés et des acteurs) et identifier les potentiels marchés en région Centre-Val de Loire • Favoriser la mise en réseau entre secteurs d'activité (Producteurs, fabricants, industriels, chercheurs, prescripteurs et professionnels) pour améliorer le transfert de connaissance, la mise en synergie et de développement de projets. • Contribuer, par les retours des acteurs professionnels du territoire, à l'identification des leviers pouvant contribuer au développement stratégie régionale en faveur du recours aux matériaux biosourcés et au 	<p>L'habitat et l'ensemble du bâti</p>

	développement de produits et filières locales.	
Stratégie régionale de végétalisation	En ville ou en campagne, le végétal va jouer un rôle majeur pour l'adaptation face aux effets du changement climatique. La coalition, portée par l'ARB Centre-Val de Loire, a vocation à établir une vision régionale sur la thématique de la végétalisation, en définissant une stratégie qui mette en cohérence les enjeux et les actions réalisées ou à venir, et qui pourrait mettre en avant des thématiques phares à faire émerger et à décliner ensuite en plans d'actions régionaux.	Milieus naturels et biodiversité
Création d'une coalition régionale de type CLER (réseau pour la transition énergétique)	L'objectif de cette coalition est de structurer en 2020 un outil relais du CLER national (réseau de la transition énergétique) pour soutenir, encourager et donner à voir les initiatives territoriales en matière de transition énergétique.	L'habitat et l'ensemble du bâti
Démarche partenariale régionale RSE	Le comité spécialisé dev'up « RSE », lancé en octobre 2018 à la demande de la Région et co-piloté Région/CMA, vise à mobiliser les acteurs du territoire autour d'une stratégie régionale et commune RSE afin d'inciter les entreprises du territoire à intégrer les enjeux de la RSE.	Procédés industriels, déchets et économie circulaire
Développer des projets d'éducation à l'environnement et au Développement durable avec les jeunes	Mise en place de deux actions pour les établissements scolaires : - un appel à projets Climat, Biodiversité, eau (cycle 3 et 4) - la formation des éco-délégués des collèges et lycées.	Transverse
Elevage ovin et photovoltaïque au sol	La base de cette coalition est d'étudier les possibilités de mise en place de photovoltaïque au sol dans une logique de complémentarité pour les éleveurs.	Agriculture et alimentation

<p>Expérimentation pour la gestion des déchets des professionnels du bâtiment sur le territoire du Symc</p>	<p>Sous l'impulsion du Symctom du Blanc, de la CMA de l'Indre et de la Région Centre Val de Loire, un groupe de travail, regroupant divers acteurs, s'est constitué afin d'étudier les enjeux et les besoins des professionnels du territoire autour de la gestion des déchets du BTP, dans le but de proposer et de mettre en œuvre des solutions pertinentes et adaptées.</p>	<p>Procédés industriels, déchets et économie circulaire</p>
<p>FETE : coalition pour la formation, l'emploi et la transition écologique – externe</p>	<p>Pilotée par la Région, cette coalition vise à favoriser l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les pratiques d'orientation et de formation. Cette coalition est ouverte à l'ensemble des institutions, organismes de formation, acteurs de l'orientation, mais également acteurs impliqués dans les transitions.</p>	<p>Transverse</p>
<p>Formation-Recherche en Agrobiosciences pour accompagner la transition agroécologique en région</p>	<p>La région Centre-Val de Loire présente une richesse académique en agrobiosciences, ensemble des sciences et techniques en lien avec l'agriculture : productions tant végétales qu'animales, alimentation, biotransformation, territoires et forêt, environnement et gestion des ressources naturelles, mais aussi santé ("One Health"). Toutefois, cette richesse régionale est insuffisamment connue des acteurs socio-économiques concernés. L'objectif de cette coalition est de mettre en valeur ces expertises pour favoriser les synergies en faveur de la transition agroécologique.</p>	<p>Agriculture et alimentation</p>
<p>Fret ferroviaire</p>	<p>La coalition a pour but d'identifier avec l'ensemble des acteurs du territoire les mesures à prendre ou à accompagner pour préserver et développer les transports ferroviaires au départ ou à l'arrivée en région centre Val de Loire. Cette identification des besoins est à recueillir auprès des acteurs impliqués dans un schéma de production comprenant une logistique de transport. Les pistes de développement (création de services ou mises en état d'installations) feront l'objet de pré-études et de premières estimations.</p>	<p>Mobilités et transports</p>

<p>Innov'AgroEco – Dynamique inter-projets d'innovation pour la transition agroécologique</p>	<p>Cette coalition animée par l'antenne Centre-Val de Loire du pôle VEGEPOLYS VALLEY a pour objectif de fédérer différents collectifs de projets travaillant sur l'innovation en agroécologie et ainsi faciliter le transfert des résultats, identifier de nouvelles pistes de travail en s'appuyant sur les travaux en cours, orienter la stratégie d'innovation quant à la transition agroécologique en région.</p>	<p>Agriculture et alimentation</p>
<p>Le bocage, instrument pour la revitalisation du territoire, la protection de la biodiversité et la transition énergétique</p>	<p>Réunis à l'initiative de virage énergie Berry, l'ADAR-Civam, Indre Nature et Nature 18 ont décidé de construire sur le territoire du Berry Sud une coalition d'acteurs intégrant la démarche de la COP régionale lancée en 2019 sur la transition écologique. Ce projet de coalition est centré sur le bocage, sa préservation, son entretien, son renouvellement, et son développement.</p>	<p>Milieus naturels et biodiversité</p>
<p>Méthanisation/ Biométhane</p>	<p>Favoriser le développement de la méthanisation, en harmonie avec les citoyens, selon un modèle durable capitalisant sur ses impacts positifs pour l'environnement et les territoires.</p>	<p>Procédés industriels, déchets et économie circulaire</p>
<p>Mobilité de proximité responsable et solidaire en Centre Val de Loire</p>	<p>Notre ambition est de rassembler dans ce groupe les initiatives visant à transformer la mobilité de proximité dans notre région, dans un sens plus solidaire et plus conforme aux objectifs de réduction des émissions carbone. En particulier, nous souhaitons créer un service de covoiturage de proximité (trajets domicile-travail, loisirs de proximité...) gratuit et solidaire, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, reposant sur la responsabilité collective et le bon sens. Par ailleurs, nous souhaitons développer les modes de déplacement "décarbonés" (vélos, trottinettes, marche...) dans les trajets de proximité, et mobiliser les aménageurs pour qu'ils</p>	<p>Mobilités et transports</p>

	en tiennent compte et les favorisent dans leurs projets.	
PERSÉE3C	L'association PERSEE3C (Pour l'Engagement et la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'Economie Circulaire, Coopérative et Collaborative) œuvre pour promouvoir, initier, développer, accompagner les démarches et actions innovantes et engagées pour le développement de l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) ainsi que les modes d'organisation basés sur la collaboration, le partage, l'intelligence collective.	Procédés industriels, déchets et économie circulaire
r.E.I.T.r (réseau EIT régional)	Une coalition COP consacrée à l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est initiée, sous le pilotage de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et du référent régional du réseau Synapse. Sur la base du travail déjà engagé par ces acteurs, cette coalition stratégique sera le lieu de convergence de l'ensemble des dynamiques EIT sur le territoire régional, et un vecteur d'élargissement des parties prenantes à associer à cette dynamique.	Procédés industriels, déchets et économie circulaire
Réseau multi-acteurs de l'Orléanais – Terres de Loire	Un réseau qui réunit les acteurs de la transition sur le bassin de vie sud-ouest d'Orléans.	Transverse

<p>Structuration d'un réseau d'acteurs pour la conservation et le renouvellement du bocage, des haies et des arbres</p>	<p>L'Association d'Agroforesterie de la Région Centre-Val de Loire (A2RC) et les Parcs naturels régionaux Brenne, Loire Anjou Touraine et Perche s'associent pour organiser la structuration régionale de l'Afac-Agroforesteries en région Centre-Val de Loire. L'ambition du réseau est de se structurer pour renforcer la place de l'arbre au niveau régional. Cette coalition a pour objectif de rassembler les acteurs intéressés autour d'une culture et d'une vision partagée de l'arbre et la haie, de monter en compétences collectivement, mutualiser les moyens, pour proposer une politique de l'arbre ambitieuse qui réponde aux attentes sociétales (biodiversité, eau, climat, économie locale, etc.).</p>	<p>Milieus naturels et biodiversité</p>
<p>Terra Centre Val de Loire : développer l'usage de la terre crue dans le bâtiment</p>	<p>Eco-Pertica, le Cerema et le Parc naturel régional de la Brenne lancent le projet Terra, en faveur de la valorisation de la terre crue dans l'éco-construction et la rénovation de bâtiment. L'objectif est d'utiliser la terre comme matériau de construction écologique à faible impact environnemental. Dans le contexte actuel du changement climatique, il devient indispensable de contribuer à la réduction de l'impact environnemental en termes de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur de la construction et de la rénovation du bâtiment. Le matériau terre crue pourrait constituer dans les prochaines années le nouvel allié d'une construction/rénovation écologique et de l'économie circulaire.</p>	<p>L'habitat et l'ensemble du bâti</p>

<p>Transition durable des événements en Centre-Val de Loire</p>	<p>Rendre les évènements plus durables est au cœur des préoccupations de nombreux organisateurs du territoire, tant au niveau social, économique qu'environnemental.</p> <p>Cette coalition vise en premier lieu à les fédérer et à créer une dynamique éco-responsable dans le montage des événements.</p> <p>Ce secteur étant un espace de forte concentration de public et vecteur de valeurs de partage, de rencontre, d'échange... cette coalition développera également des outils de sensibilisation et d'appropriation auprès du plus grand nombre.</p> <p>Pour cela, la coalition fera des propositions collectives concrètes en s'appuyant sur différents leviers tels que des échanges de pratiques, de la mutualisation de moyens, des regards croisés avec d'autres territoires, des invitations d'experts...</p>	<p>Transverse</p>
<p>Transition énergétique et préservation de la biodiversité</p>	<p>Au regard de l'ensemble des projets proposés par son réseau, FNE Centre-Val de Loire souhaite engager et coordonner une coalition d'envergure régionale sur la transition énergétique et la biodiversité. Celle-ci se basera sur trois thématiques, dans lesquelles pourront se positionner les différents projets associatifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement des énergies renouvelables conditionné à la préservation de la biodiversité ; 2. Développement des puits de carbone dans un contexte d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. 3. Travaux d'isolation sur le bâti et intégration de la biodiversité ; 	<p>Milieus naturels et biodiversité</p>
<p>Transports collectifs durables ruraux et urbains</p>	<p>Groupe à l'initiative des citoyens pour suivre et dialoguer sur le développement de l'accès de tous à des transports économes et permettant à tous de réduire les émissions de GES pour tous les trajets du quotidien.</p>	<p>Mobilités et transports</p>

<p>Gestion responsable des invendus dans le monde du bâtiment</p>	<p>Le projet de loi actuel relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire introduit « le principe d'interdiction de l'élimination des invendus des produits non alimentaires qui sont encore utilisables. ». Dans le monde du bâtiment, ce principe nous invite donc à repenser une nouvelle gestion à la fois sociale et environnementale des invendus ou des produits comportant des défauts mineurs, à l'image de ce que propose la plateforme régionale « Soli'bât » des Compagnons Bâisseurs. Ce projet de coalition vise donc à mobiliser différents acteurs régionaux concernés par cet enjeu (Fédérations professionnelles, fournisseurs, distributeurs, CCI, etc.) pour y apporter des réponses concrètes et opérationnelles.</p>	<p>Procédés industriels, déchets et économie circulaire</p>
--	--	---

Annexe 5 : Les règles et objectifs du SRADET applicables pour la mise en œuvre des différents leviers de la COP régionale

Les objectifs affichés dans le SRADET en lien avec les différents leviers de la COP se traduisent pour par plusieurs règles à appliquer par les collectivités territoriales. Ces règles du SRADET constituent des dispositions à prendre en compte dans les plans et programmes locaux : ces derniers ne peuvent pas prendre des mesures allant à l'encontre ou remettant en cause ces règles générales. Vous trouverez ci-dessous les règles liées aux différents leviers de la COP régionale.

Levier 1 - l'habitat et l'ensemble du bâti

OBJECTIFS DU SRADET

Les objectifs définis dans le SRADET en lien avec l'habitat et le bâti sont les suivants :

- € Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur des bâtiments de 41%.
- € Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- € Réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050.

REGLES DU SRADET

- € Règle 5 : Prioriser l'optimisation du potentiel foncier identifié dans les espaces déjà urbanisés et équipés.
- € Règle 6 : Définir une part minimale de l'offre nouvelle de logements en renouvellement urbain et réhabilitation de l'existant.
- € Règle 8 : Intégrer les principes d'urbanisme durable.
- € Règle 29 : Définir dans les plans et programmes territoriaux des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique, sobriété énergétique) et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération.
- € Règle 30 : Renforcer la performance énergétique des bâtiments et favoriser l'écoconception des bâtiments.
- € Règle 31 : Articuler sur chaque territoire les dispositifs en faveur de la transition énergétique.
- € Règle 32 : Favoriser sur le parc bâti les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables et de récupération.

Levier 2 - Mobilités et transports

OBJECTIFS DU SRADET

Pour répondre aux enjeux de transport et de mobilité, la région Centre-Val de Loire s'est engagée à travers son SRADDET (objectif n°7 et n°15) à :

- Diminuer la part de la voiture individuelle solo dans les déplacements de 5 points en 2030 et 20 points en 2050 (donnée et année de référence à définir en 2020).
- Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements pour atteindre 9 % en 2025 au niveau régional, conformément au plan national vélo.
- Réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit spécifiquement dans le secteur des transports (voyageurs et fret) une baisse de 60%.
- Réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050, notamment liées à la combustion d'essence et diesel par les voitures, poids lourds et camionnettes.

REGLES DU SRADDET

- Règle n°16 : Fixer un objectif de la part modale de la voiture individuelle solo et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et diminution des GES dans les transports.
- Règle n°17 : Mettre en œuvre une gouvernance partenariale renforcée et des coopérations à l'échelle régionale sur la mobilité
- Règle n°18 : Mettre en œuvre une gouvernance partenariale régionale pour la sauvegarde des lignes de fret capillaire
- Règle n°19 : Favoriser l'information, la distribution et les tarifications multimodales partout en région
- Règle n°21 : Privilégier le maintien et l'amélioration des infrastructures de transport ferroviaires, routières et aéroportuaires existantes
- Règle n°22 : Identifier des itinéraires ferroviaires de voyageurs
- Règle n°23 : Identifier des itinéraires routiers d'intérêt régional
- Règle n°24 : Veiller à l'information de la région lors de la définition des voiries bénéficiant d'une voie réservée aux transports en commun
- Règle n°25 : Veiller à la cohérence des projets avec le Schéma National et Régional des Véloroutes
- Règle n°26 : Élaborer collectivement un plan régional de développement du vélo
- Règle n°27 : Favoriser les déplacements par modes actifs dans l'espace public. Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire (vélo, marche, trottinette, etc.).

Levier 3 - Agriculture et alimentation

OBJECTIFS DU SRADDET

A travers son SRADDET, la Région Centre-Val de Loire vise notamment deux objectifs sur l'alimentaire et l'agriculture :

- Objectif 5 : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers

- Objectif 14 : Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires.

La Région s'est ainsi engagée à :

- Atteindre 15 % de la surface agricole utile labellisée ou en cours de conversion au bio en 2030
- Diviser par deux la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2025. Cette cible vise à limiter l'étalement urbain qui consomme chaque année des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Réduire l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en particulier en recyclant au maximum le potentiel des friches, pour tendre vers un solde zéro mesuré à l'échelle régionale en 2040

Au titre de son objectif n°14, la région s'engage également sur le volet alimentaire à travers différentes cibles :

- Rapprocher producteurs et consommateurs (connaissance du potentiel de production, structuration des producteurs, accompagnement des projets de diversification agricole).
- Faire évoluer la restauration collective (augmentation de la part des produits locaux, sous signe de qualité et biologique).
- Promouvoir la gastronomie et les terroirs (promotion des produits locaux et des marques touristiques).
- Développer des initiatives citoyennes et l'éducation à une alimentation durable et recréer des espaces agricoles de proximité (agriculture périurbaine, jardins partagés, jardins ouvriers...).
- Accompagner le développement de systèmes alimentaires territoriaux.

REGLES DU SRADET

- € Règle n°4 : En vue de préserver les espaces agricoles et forestiers, identifier les secteurs agricoles et sylvicoles pouvant faire l'objet d'une protection renforcée
- € Règle n°34 : Identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique et définir une stratégie d'adaptation des territoires (eau, risques, confort thermique, agriculture, sylviculture).

Levier 4 - procédés industriels, déchets et économie circulaire

OBJECTIFS DU SRADET

Pour répondre aux enjeux de ce levier et se donner les moyens de porter ces ambitions, la Région fixe les objectifs et cibles suivants dans le SRADET :

- Objectif 16 : Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation
- Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de -21%

- Objectif 19 : Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée
- Réduire, par rapport à 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant de 10% en 2020 et de 15% en 2025.
- Réduire le gaspillage alimentaire par rapport à 2013 de 50% en 2020 et tendre vers 80% en 2031.
- Favoriser le déploiement de la tarification incitative et atteindre 23% de la population régionale couverte en 2020, 38% en 2025 et tendre vers 68% en 2031.
- Généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les ordures ménagères résiduelles par rapport à 2015 de -50% en 2025 et tendre vers une réduction de -100% en 2031.
- Valoriser sous forme matière (notamment organique) a minima 55% des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDI) en 2020, 65% en 2025 et tendre vers 76% en 2031.
- Tendre vers une réduction des quantités de déchets des activités économiques par rapport à 2010 de 10% d'ici 2031.
- Tendre vers une valorisation de 76% des déchets des activités économiques sous forme matière et organique d'ici 2031.
- Réduire les quantités de déchets du BTP par rapport à 2010 de 10% d'ici 2025.
- Tendre vers l'atteinte de 100% de réduction des capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes par incinération sans valorisation énergétique en 2031 (avec un objectif de - 50% en 2025).
- Objectif 20 : L'économie circulaire, un gisement de développement économique à conforter
- à conforter

REGLES DU SRADET

- € Règle n°28 : Faire vivre une instance partenariale de pilotage de la transition énergétique à l'échelle régionale
- € Règle n°29 : Définir dans les plans et programmes des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique, sobriété énergétique) et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération
- € Règle n°30 : Renforcer la performance énergétique des bâtiments et favoriser l'éco-conception des bâtiments
- € Règle n°31 : Articuler sur chaque territoire les dispositifs en faveur de la transition énergétique
- € Règle n°32 : Favoriser sur le parc bâti les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables et de récupération
- € Règle n°41 : Mettre en place un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire
- € Règle n°42 : Tenir compte des objectifs et contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions sur les déchets et l'économie circulaire
- € Règle n 43 : Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- € Règle n 44 : Tant que la région est en surcapacité de stockage et/ou d'incinération, il n'y a pas de création de nouvelles installations de stockage et d'incinération de déchets non

- dangereux non inertes, d'extension des capacités ni d'extension géographique des sites actuels, de reconstruction d'installations si les installations existantes venaient à fermer
- € Règle n 45 : Anticiper la gestion des déchets en situation exceptionnelle
 - € Règle n 46 : Garantir le respect du principe de proximité pour les déchets non dangereux
 - € Règle n°47 : Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de territoire et favoriser le développement de l'écologie industrielle et territoriale.

Levier 5 - milieux naturels et biodiversité

OBJECTIFS DU SRADET

Pour répondre aux enjeux de ce levier, la Région vise à préserver, voire restaurer, les ressources naturelles et leur biodiversité à travers les objectifs suivants du SRADET :

- Objectif 18 : La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive
 - Préserver la fonctionnalité écologique du territoire
 - Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés
 - Développer et structurer une connaissance opérationnelle
 - Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre.
- Objectif 5 : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers.
 - Diviser par deux la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2025
 - Réduire l'artificialisation des espaces agricoles, naturels ou forestiers, en particulier en recyclant au maximum le potentiel des friches, pour tendre vers un solde zéro mesuré à l'échelle régionale en 2040
- Objectif 17 : L'eau, une richesse de l'humanité à préserver (couvert par deux schémas de référence concernant la ressource en eau : le SDAGE Loire-Bretagne et le SDAGE Seine-Normandie)
 - Reconquérir la qualité de l'eau et les milieux aquatiques et humides ;
 - Réduire les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses ;
 - Protéger et reconquérir les captages d'alimentation en eau potable ;
 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau ;
 - Développer des politiques de gestion locale.

REGLES DU SRADET

- Règle n 4 : En vue de préserver les espaces agricoles et forestiers, identifier les secteurs agricoles et sylvicoles pouvant faire l'objet d'une protection renforcée
- Règle n 5 : Prioriser l'optimisation du potentiel foncier identifié dans les espaces déjà urbanisés et équipés, par rapport à l'artificialisation et à l'aménagement sur des terres agricoles, naturelles ou forestières
- Règle n 36 : Identifier et intégrer les continuités écologiques à l'échelle des territoires dans un document cartographique
- Règle n 37 : Définir des dispositions nécessaires à la préservation et à la restauration des continuités écologiques et du réseau Natura 2000
- Règle n 38 : Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement et du réseau Natura 2000, dans le cadre de la planification du territoire

- Règle n 39 : Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement, dans le cadre des projets
- Règle n 40 : Identifier les mares, zones humides et haies bocagères et les pelouses sèches et calcicoles présentes dans les secteurs d'aménagement définis dans les documents d'urbanisme.

Annexe 6 – Bilan de la mobilisation lors du premier cycle de la COP Régionale Centre Val de Loire

Dispositifs d'engagement

WAG EN CHIFFRES

1009 membres dans le groupe "Région Centre-Val de Loire"

29 membres ont consulté le groupe dans le dernier mois, pour un total de 67 ouvertures du groupe

16 034 téléchargements dans les 6 départements de la région

21 254 défis commencés par les habitants de la région et 23 567 défis déjà relevés ("Je le fais déjà"), soit 44 821 défis relevés

9 794 utilisateurs à l'échelle de la région

1 269 lieux ajoutés sur la carte par des utilisateurs de la région

Tout savoir sur l'application WAG : www.wwf.fr/agir-au-quotidien/we-act-for-good

Dispositifs de mobilisation

Réseau des COPérateurs

Tous les acteurs de la région sont appelés à devenir COPérateurs pour contribuer à la mobilisation et à la sensibilisation des habitants de la région. Ce réseau d'ambassadeurs de la COP rassemble plus de 315 COPérateurs dont 134 citoyens et 149 organisations (entreprise, collectivité), associations et collectifs, organismes d'éducation ou de recherche...).

Au cours du premier cycle COP et au-delà de la phase de constitution du réseau mobilisation, les COPérateurs se sont réunis à plusieurs reprises pour partager les expériences et les bonnes pratiques.

ATELIERS CITOYENS

Echanger/débattre sur des solutions pour le climat en Centre-Val de Loire ou faire découvrir des initiatives inspirantes ? Les ateliers contribuent à la mobilisation et à l'information au cœur des territoires. Focus group, chantier participatif, marche exploratoire : chaque organisateur et animateur est libre de choisir le format qui lui conviendra.

7 ateliers citoyens ont été organisés durant ce premier cycle COP.

EVENEMENTS LABELLISES COP

Journée technique, journée d'échange, rencontre, forum, atelier, festival, promenade découverte ... Toutes en lien avec les enjeux de la COP régionale ! Déjà près de 171 événements labellisés COP ayant réuni plus de 5 000 personnes ont eu lieu sur le territoire.

Ces événements labellisés ont pour vocation de sensibiliser, mobiliser et impliquer les participants dans le processus de la COP régionale dans une logique de coopération et de co-construction. Ils font également émerger et remonter des préoccupations et des propositions afin d'alimenter les travaux de la COP. Ces événements ont pu faire l'objet de communication dans la presse locale (en amont et en aval).

Assises Nationales des Maisons des Lycéens

Du 21 au 24 novembre dernier, ont eu lieu à Blois les Assises et Nationales des Maisons Des Lycéens (ANMDL). Cet événement labellisé COP et soutenu par la Région, plus grand événement lycéen au service du climat et de l'environnement, a rassemblé plus de 1 500 jeunes venus de toute la France. Et chacun a pu s'impliquer au travers de près de 1001 parcours possibles (71 formations, 34 ateliers, 15 tables rondes, des débats, simulations, rassemblements...) pour s'informer et échanger sur les grands défis climatiques et environnementaux.

Semaines COP et caravane de la COP

Les Semaines de la COP sont des temps pour faire vivre la COP dans les territoires au-delà des autres dispositifs, qui permettent de faire des points d'étapes collectifs et permettre de mettre en lumière des engagements de acteurs. **3 semaines COP :**

- avril – mai 2019, pour faire connaître la démarche
- décembre 2019, avec la **1ère Caravane de la COP avec 18 visites dans les 6 départements** pour aller à la rencontre d'initiatives inspirantes et d'acteurs engagés et des temps collectifs pour faire un point d'étape
- juillet 2020, avec des temps de rencontres par communautés d'acteurs (Conseil scientifique et panel citoyen, COPérateurs; animateurs de Coalitions) et des temps plénières pour faire un point d'étape collectif

Réseaux et organes contributeurs

VIRAGE ENERGIE

Virage Energie intervient dans la démarche de la COP régionale en recommandant des approches spécifiques sur la base de son expérience et de ses expertises, pour faire avancer le débat et assurer un résultat performant de la COP.

Au cours de ce premier cycle COP, Virage Energie a coordonné l'écriture d'un « **Livre blanc associatif pour une transition écologique réussie en Centre-Val de Loire** » avec 70 contributeurs de différentes associations. Ce document a pour vocation d'apporter un constat et des pistes de réflexions et d'actions sur les grandes thématiques de la COP.

Les premiers éléments de ce livre blanc ont été partagés lors de la 2^{ème} semaine COP de décembre 2019. La version finale a été présentée en juillet 2020 au Conseil Scientifique de la COP régionale.

Outils d'information et de diffusion

LE SITE INTERNET DE LA COP

Le site Internet dédié à la COP (www.cop.centre-valde Loire.fr) est l'interface de prédilection des acteurs. Constitué de différentes portes d'entrées en fonction du profil de chacun, il renseigne sur le dispositif COP et sur les solutions pour se mobiliser et s'engager.

Site Internet www.cop.centre-valde Loire.fr

12 778 utilisateurs uniques (90% venant de France)

75 323 pages vues

53 % de taux de rebond



NEWSLETTER « CARNET DE COP »

Tous les (COP)acteurs de la région sont invités à s'inscrire à cette newsletter propre à la COP régionale. Elle a pour vocation d'informer ses abonnés sur les avancées de la COP, de partager les bonnes pratiques ou projets innovants, de mettre en lumière des engagements d'acteur et de fournir des éléments d'agenda sur les prochaines étapes de la COP.

Newsletter « Carnet de COP »

16 numéros depuis octobre 2019

684 abonnés

Taux d'ouverture en moyenne : 44%

Taux de clics en moyenne : 27%



RESEAUX SOCIAUX

Afin de toucher un public le plus large possible, la COP Centre-Val de Loire a été lancée sur les réseaux sociaux. Ainsi, Twitter et Facebook sont utilisés pour communiquer sur l'actualité, diffuser les bonnes pratiques, les événements du territoire, les défis WAG mis en place, ou encore des publications...

TWITTER
COP Centre-Val de Loire
@CopCVL

342 abonnés
481 Tweets
1 600 réactions (likes, retweets,
réponses)

FACEBOOK
COP Centre-Val de Loire
@COPCentreValdeLoire

2 416 abonnés
455 publications
9 600 réactions, commentaires et
partages
118 photos partagées

4^{ème} de couverture

Suivez la COP régionale Centre-Val de Loire

<https://www.cop.centre-valde Loire.fr>

@COPCentreValdeLoire

@CopCVL

Contactez-nous

cop@regioncentre.fr

CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE
9 Rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans